This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES
SECRETS

BACHAUMONT

8

NKB

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

1777

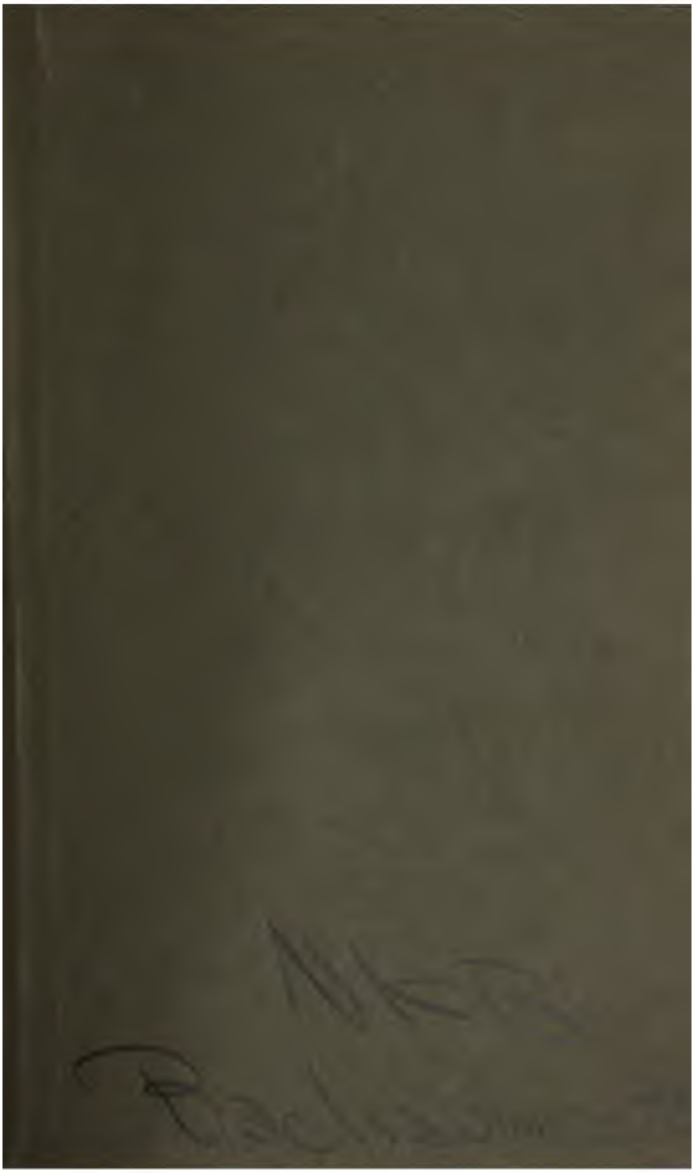

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

PAR FEU M. DE BACHAUMONT.

TOME HUITIEME.

.... *huc propius me,*
.... *vos ordine adite.*
HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSOHN,
MDCCLXXVII.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXV.

1 *Avril.* Il paſſe pour conſtant que M. Bret eſt nommé Directeur général de la Gazette, & que l'Abbé Aubert lui reſte adjoint; pour la partie de la comptabilité, qu'il entend mieux que la partie politique.

2 *Avril.* Le Sr. Paliſſot annonce depuis quelque tems une Comédie intitulée: *Les Courtiſannes.* Cette Pieçe a été lue aux Comédiens aſſemblés au nombre de 13. Il y a eu 7 voix par ſcrutin pour la recevoir; 3 pour la refuſer, ſans motiver les raiſons; & 3, dont les opinans, en donnant les plus grands éloges à l'auteur & à ſon ouvrage, concluent à le rejetter comme trop contraire aux moeurs & à l'honnêteté publique.

Le Sr. Paliſſot argumente de-là pour faire une querelle aux hiſtrions, ſous prétexte que ce n'eſt point à eux à prononcer ſur cette partie; qu'elle regarde la Police, & qu'ils ne peuvent ni ne doivent s'en mêler.

3 *Avril* 1775. On parle d'une nouvelle Epitre de M. de Voltaire contre *les Pestes publiques appellées Philosophes*. C'est sous le nom du Chevalier de Morton que paroît cet ouvrage, qu'on juge aisément une ironie.

4 *Avril*. Le Vice-Chancelier, pere du Chancelier Maupeou, est à toute extrêmité. Jusqu'à présent son fils a vainement sollicité pour revenir.

6 *Avril*. Le pere de M. le Chancelier a été enterré ce matin. C'étoit un homme aimable, de la plus belle figure, une langue dorée, & qui, quoique très ignorant, s'étoit fait un honneur infini au Parlement. Il n'a pas soutenu son rôle, & il avoit fini par être l'homme le plus méprisable, lorsque son fils a voulu enchérir sur lui de bassesse & de perfidie.

6 *Avril*. Le Sr. Palissot s'imaginant que le refus des Comédiens n'étoit motivé, comme ils l'annonçoient, que sur l'indécence prétendue de sa piece, a eu de la Police une approbation par le Sr. Crébillon, qu'il a prodigieusement loué dans ses *Mémoires Littéraires*. Muni de cette permission il a demandé une nouvelle assemblée. Les Comédiens s'y sont trouvés au nombre de 24. Il n'y a eu que 5 voix contre 19. Ceux-ci, piqués de l'opiniâtreté de l'auteur, lui ont déclaré que ce n'étoit que par égard pour son amour-propre qu'ils avoient

fondé leur refus sur la seule indécence du titre & du fond de sa Comédie des *Courtisannes*. Mais qu'indépendamment de ce défaut contre les moeurs, ils y en trouvoient d'essentiels d'un autre genre, qu'il n'y avoit dans sa piece ni action, ni intérêt, ni goût, ni intrigue. Ensorte que le Sr. Palissot, furieux, en appelle au Public, & va faire imprimer ses *Courtisannes* ou *l'Ecole des Mœurs*.

7 *Avril* 1775. M. le Chevalier de Châtellux a été élu Membre de l'Académie Françoise, à la place de M. de Châteaubrun, le 29 du mois dernier. Il est auteur d'un Livre intitulé: *De la félicité publique*, qui a eu beaucoup de succès. Il est le premier adulte qui se soit fait inoculer en France.

10 *Avril*. Le Sr. Freron s'étant permis dans une de ses dernieres Feuilles de son *Année Litteraire* 1774, pour piquer ses Lecteurs, de s'égayer trop indécemment sur le compte du Sr. Diderot, de le représenter même comme un apôtre de l'Incrédulité, cherchant à la répandre & à l'accréditer, de le dénoncer en quelque sorte ainsi au Gouvernement, le parti des Encyclopédistes, qui est aujourd'hui très soutenu, s'est prévalu de la circonstance, a fait arrêter plusieurs Numéros de l'année derniere, & suspendre la continuation de l'ouvrage du Critique. Comme cet auteur n'a aucune conduite, qu'il n'a pas sçu profiter de sa

fortune & se ménager une ressource pour l'avenir, il court risque de devenir très misérable.

10 *Avril* 1775. L'Epitre nouvelle de M. de Voltaire, par le *Chevalier de Morton*, *sur ces Pestes publiques qu'on appelle Philosophes*, est adressée au Comte de Tressan. Ce Seigneur étoit l'ami & le confident du Roi Stanislas, ce qui est déjà faire son éloge. Il encourageoit ce Prince dans ses bonnes actions & l'amusoit par ses Poésies & autres ouvrages de Littérature. Les vers sont précédés d'un *Avis aux Parisiens*, très futiles, où l'auteur se plaint qu'on ne veuille pas adopter ses travestissemens, qu'on altere ses manuscrits, &, en passant, rit de Jean Jacques & déchire Freron.

Quant à l'Epitre, on n'en conçoit pas aisément le plan. Ce n'est point une ironie, comme le titre le feroit croire, où, sous prétexte de décrier les Philosophes, on ridiculise leurs adversaires. Le Poëte semble en vouloir véritablement aux Chefs de Secte, qui jaloux d'étendre leur opinion sont intolérans envers tous les autres. Il passe en revue à cette occasion divers auteurs de systême, sur lesquels il est déjà revenu cent fois. Les Théologiens & la Sorbonne ont aussi leur tour. Il finit par décrire les avantages d'une Philosophie douce, riante, pacifique, & fait sa profession de foi sur l'immortalité de l'ame, sur sa croyance à

une autre vie. Tout cela ne se passe pas sans de bons coups de patte contre Riballier, Clément, Freron, Sabbathier.

12 *Avril* 1775. Le grand chansonnier, l'Abbé de Lattaignant a célébré d'avance sa mort: Chanson de l'Abbé de Lattaignant, sur l'Air: *Des Billets doux.*

J'aurai bientôt quatre-vingts ans,
Je crois qu'à cet âge il est tems
De dédaigner la vie:
Aussi je la perds sans regret,
Et je fais gaiement mon paquet:
Bon soir, la Compagnie.

Lorsque d'ici je partirai,
Je ne sais pas trop où j'irai,
Mais en Dieu je me fie:
Il ne peut me mener que bien,
Aussi je n'appréhende rien:
Bon soir, la Compagnie.

J'ai goûté de tous les plaisirs,
J'ai perdu jusques aux desirs,
A présent je m'ennuye:
Lorsque l'on n'est plus bon à rien,
On se retire, & l'on fait bien:
Bon soir, la Compagnie.

13 *Avril.* On ne sauroit croire comment le Sr. Palissot est parvenu par son hypocrisie à

perſuader au Clergé que ſa piece *des Courtiſannes* eſt non-feulement très honnête, mais même utile & néceſſaire pour la réforme des moeurs. Enſorte que la cabale des Dévots eſt en mouvement pour le ſoutenir & obtenir un ordre du Roi qui faſſe jouer ſa Comédie. Celle *des Philoſophes* l'avoit déjà rendu recommandable dans le parti. Dans celle-ci il a introduit encore un certain *Sophanès*, auquel il fait jouer le rôle le plus infâme, & qu'il prétend être un repréſentant de ces Meſſieurs. Son objet eſt de montrer à quelle dégradation conduit cette exemption des préjugés, ſoit religieux, ſoit politiques, ſoit de convention, qu'affichent les Encyclopédiſtes. On aſſure que M. l'Archevêque de Paris eſt abſolument dans les intérêts du poëte.

13 *Avril* 1775. L'Académie Royale de Muſique ſe propoſe de donner après Pâques la Tragédie Lyrique de *Céphale & Procris*, dont les paroles ſont de M. de Marmontel, la Muſique du Sr. Gretry. Cet Opéra, joué à Verſailles pour les fêtes du Mariage de Madame la Comteſſe d'Artois, n'y avoit pas fait fortune. On ſait qu'il eſt de beaucoup changé & amélioré conſéquemment; c'eſt ce qu'on verra.

15 *Avril*. Tout s'ébranle, tout eſt en mouvement pour le Sacre. Il paroît que cette cérémonie ſe fera avec encore plus de pompe & de dépenſe que les précédentes. Les curieux

vont

vont déjà voir les habillemens, les broderies qu'on prépare, furtout le Caroffe du Roi, coûtant 250,000 livres.

16 *Avril* 1775. Depuis longtems on fe plaint du local incommode de la Comédie Italienne. Un architecte eftimé, le Sr. Le Noir le Romain, vient de faire imprimer un projet préférable, ce femble, à bien des égards, aux autres déjà formés pour le même objet. Convenance du lieu; fpectacle commode, vafte & ifolé; iffues multipliées; la voie publique entiérement libre; rien à détruire, & peu de dépenfes à faire relativement à l'importance du monument qu'il annonce. Tels font les avantages qu'il fait valoir.

Cette Salle feroit élevée dans un lieu actuellement en marais. Elle feroit fituée entre la rue Poiffonniere & celle du fauxbourg St. Denis. Il y a joint un plan avec fon profpectus, & d'après cela il a fait faire un modele en relief de la Salle qu'il montre aux Amateurs. Le plus grand & peut-être le feul inconvénient de ce projet, eft l'éloignement de la Salle, qui fe trouveroit ainfi à l'extrêmité & même hors de Paris.

16 *Avril*. M. le Duc d'Orléans a acheté la fuperbe collection des Théâtres qu'avoit raffemblée M. de Pont de Vele. C'eft une des plus complettes connues.

17 *Avril* 1775. M. le Duc de Chartres a fait derniérement un pari contre un Seigneur de la cour, à qui parcoureroit le plus vîte le chemin de la grille de la Muette à la porte St. Denis, toujours en trottant. Le premier a gagné de 45 pas. Le pari étoit perdu au premier inſtant où le cheval de l'un d'eux auroit pris le galop. M. le Comte d'Artois étoit préſent à cette courſe, qui s'eſt faite le Samedi-Saint.

17 *Avril.* Le Sr. Paliſſot, non content d'attaquer juridiquement la troupe des Comédiens François, la berne encore dans une Epitre intitulée: *Remerciement des Demoiſelles du monde aux Demoiſelles de la Comédie Françoiſe, à l'occaſion des* Courtiſannes, *Comédie.* Cette Piece, très piquante, l'eſt encore plus par les circonſtances. Il paroît que la Dame *Préville* eſt celle à qui l'auteur en veut davantage.

Il obſerve dans une Note de ſon Mémoire que les Demoiſelles *Drouin*, *Bellecourt*, *Le Lievre*, *Molé*, &c. ainſi que la Dlle. *Sainval*, lui ont donné leurs voix.

18 *Avril.* Un auteur très médiocre, nommé *La Vieville*, s'eſt aviſé de compoſer une mauvaiſe brochure, ayant pour titre: *La Réconciliation des Auteurs*, & s'eſt attiré l'Epigramme ſuivante:

De l'Hélicon grand pacificateur,
Rimeur bénin, qui veux du peuple auteur
Finir les querelles peu ſages;
Hélas! quel fut le fruit de ton effort?
Tous les auteurs d'aujourd'hui ſont d'accord,
Pour ne point lire tes ouvrages.

18 *Avril* 1775. La réception de M. le Chevalier de Châtellux à l'Académie Françoiſe eſt fixée au jeudi 27 de ce mois.

19 *Avril.* Le feu Roi aimoit beaucoup, pour ſe délaſſer de ſes auguſtes occupations du Trône, à ſe livrer aux détails particuliers de la cuiſine. Il avoit tout l'attirail de ce genre chymique, & s'en amuſoit ſinguliérement. Feu M. le Dauphin, Prince très pieux, avoit le goût du Lutrin, du plein chant, du chant d'Egliſe. Le Roi actuel aime les ouvrages de la main, mais ſurtout la Serrurerie.

19 *Avril.* La diſcuſſion des auteurs dramatiques contre les comédiens excite une fermentation générale. M. le Chevalier du Coudray ſe met ſur les rangs & a écrit une *Lettre à M. Paliſſot ſur le refus de ſa Comédie des* Courtiſannes *en trois actes & en vers.* Malheureuſement cet athlete n'eſt pas un grand renfort contre les hiſtrions. L'auteur, bon gentilhomme, ſuivant ce qu'il annonce, eſt une eſpece de fol, piqué au jeu lui-même, pour avoir tenté vainement de faire recevoir trois mauvaiſes Comédies de ſa façon: *Le Moraliſeur, l'Egoïſte* & *la Cinquan-*

taine dramatique. Il y a quelques anecdotes dans cet ouvrage, où l'on met les comédiens à leur vrai rang, c'eſt-à-dire au deſſous des valets de pied du Roi.

20 *Avril* 1775. Le projet de la nouvelle Salle de Comédie Italienne, dont on a parlé, eſt abſolument tombé & rejetté, quoique fort ſoutenu par M. le Duc de Duras. On a ſenti la folie de placer hors de Paris un tel Spectacle.

20 *Avril.* La Comédie des *Courtiſannes* eſt imprimée. Malheureuſement c'eſt la meilleure maniere que l'auteur ait pu prendre pour juſtifier les acteurs de leur refus. Elle eſt en trois actes & en vers, & a tous les défauts de convenance théâtrale qu'ils lui ont reproché: ni action, ni intrigue, ni gaieté, ni intérêt.

21 *Avril.* Il y a de grands mouvemens dans les Bureaux de la guerre pour les nouvelles Ordonnances que prépare M. le Comte du Muy. A l'exemple de M. le Duc d'Aiguillon, ſon prédéceſſeur, & de tout Miniſtre ſage, il conſulte les Officiers généraux. Il eſt ſurtout grandement queſtion des notices très étendues que les Inſpecteurs doivent donner ſur les Officiers des divers Corps.

22 *Avril.* Le Sr. Le Tourneur, qui étoit Secrétaire général de la Librairie, & que ſon attachement à M. le Chancelier a rendu desagréable, eſt obligé de quitter cette place, & elle eſt conferée à M. Gaillard de l'Académie Fran-

çoise. C'est sur M. le Noir, Lieutenant général de Police, que M. le Garde des Sceaux se repose aujourd'hui de l'Inspection générale de la Librairie.

23 *Avril* 1775. Il paroît des *Lettres d'un Officier d'Artillerie à un Officier général*, où l'on attribue l'avancement de M. de St. Auban à une charge vénale qu'il a eue, & à une multitude de manoeuvres & d'intrigues dont il s'est servi. Cet Officier y a répondu par un *Supplément aux Considérations sur la réforme des armes.* Il y donne l'état de ses services très nombreux, & prétend se justifier de façon à ne laisser aucune prise à ses adversaires. Il attribue ce Libelle à la cabale des Bellegarde & des Monthieu. Il passe pour avoir été l'instigateur secret du Conseil de guerre tenu aux Invalides contre eux en 1773.

23 *Avril.* Un Chirurgien de la Marine, distingué par ses talens, attaqué de la manie du Suicide, toujours trop commune, vient de se tuer.

24 *Avril.* Madame la Comtesse Dubarri s'est enfin fixée, & a acheté la terre de St. Vrain près d'Arpajon; ce qui la met à-peu-près dans la distance où elle doit être éloignée de Paris & de la Cour.

24 *Avril.* Le fameux prêtre Janséniste, mort sur la paroisse de St. Severin, & qui y a causé beaucoup de scandale, est un abbé *Dumoulin*,

vieillard âgé & recommandable dans le parti, pour son savoir & son zele en faveur de la secte. On prétend qu'il a beaucoup aidé M. l'Archevêque de Tours dans son Instruction Pastorale si renommée, & dans les autres ouvrages d'érudition ecclésiastique qu'il a publiés.

24 *Avril* 1775. Le discours de M. Du Paty, prononcé à la rentrée du Parlement de Bordeaux, étoit attendu avec impatience dans ce pays-ci. On en faisoit les plus grands éloges, & il paroît les mériter à bien des égards. On y remarque beaucoup de nerf dans les idées, des vérités lumineuses & hardies, mais surtout un patriotisme qui doit rendre ce Magistrat à jamais recommandable. Son discours plaît d'autant plus que sa conduite s'accorde avec son langage, & qu'il a prouvé dès sa plus tendre jeunesse son attachement aux Loix & aux grands principes de la liberté Nationale. On peut critiquer dans son style des métaphores trop outrées, un luxe d'expressions, qui annonce plus d'imagination que de goût, mais qui sont les défauts ordinaires de l'enthousiasme de la jeunesse.

Les théologiens ne sont point contens de voir cet Avocat général associant indistinctement les Marc-Aurele, les Titus, les Louis XII, les Henri IV, & les plaçant ensemble au sein de la gloire éternelle.

24 *Avril*. Il paroît une brochure nouvelle en vers sur les affaires du tems, intitulée: *Le coup*

d'œil purin. Ce titre bizarre annonce une production ſinguliere, dont on parlera plus amplement, ſi elle le mérite.

26 *Avril* 1775. La Reine prend fort à coeur la protection des Lettres. Elle a fait avoir derniérement à M. de la Harpe 1,200 Livres de penſion pour ſa tragédie de *Menzicoff*, qu'il a eu l'honneur de lire devant elle.

27 *Avril.* Quoique le Succeſſeur de M. Du Belloi, à l'Académie Françoiſe ne ſoit pas encore élu, c'eſt un bruit général que M. le Maréchal, Duc de Duras, ayant deſiré être de cette Compagnie, en ſera nommé inceſſamment. Le mérite littéraire de ce Seigneur n'eſt pas bien connu, mais on prétend que c'eſt un Chef que les Encyclopédiſtes veulent ſe donner dans l'Académie, propre à tenir tête au parti du Maréchal de Richelieu.

27 *Avril.* Le titre ſeul du *Coup d'oeil purin*, fort étendu, en donne l'explication, & ſert comme de Commentaire à ce mot baroque. Il porte: *Le Coup d'oeil purin, augmenté par ſon auteur de plus de* 700 *vers, enrichi de beaucoup de Notes néceſſaires & très intéreſſantes, avec un précis des actions héroïques de Meſſieurs de Miromeſnil dans la Magiſtrature, ou Abrégé de l'hiſtoire mémorable à la poſtérité, de la conduite, des caracteres & des faits iniques de ceux qui compoſent le Conſeil ſupérieur de Rouen, à commencer du jour que ces Intrus ſe*

font inftallés au Palais le 17 Décembre 1771, quoique déclarés parjures par Arrêt du Parlement du 15 Avril de la même année. Enfin la Notice des forfaits énormes commis par Perchel, Avocat, & foi-difant Procureur général de ces Violateurs des Loix. Vœ qui condunt leges iniquas & fcribentes injuftitiam fcripferunt.... Revelabitur ignominia tua, & videbitur opprobrium tuum . . . . . Isaie Chap. 10 & 47. *A Tote, chez le Grand-Pere de Ficquet, dit Vilnormand, hôtelier, à l'enfeigne de la valife d'un Mylord efcamottée. A Rouen, chez Perchel, en fon hôtel d'Argentcourt, & de Prefelne fon affocié à la trahifon.*

28 *Avril* 1775. *Le Coup d'oeil purin* paroît être la piece la plus recherchée en Normandie depuis la création du Confeil fupérieur de Rouen, le 17 Décembre 1771. On compte jufqu'à près de 400 pieces, tant en vers qu'en profe, faites contre ce Tribunal, & la préférence qu'on accorde à la premiere brochure ne donne pas une grande idée des autres. Celle-ci eft une converfation entre quatre perfonnes du bas peuple de la ville de Rouen, & le ftyle, quoiqu'en vers, au ton des interlocuteurs, eft un patois difficile à comprendre & qui n'en vaut gueres la peine. Les notes font ce qu'il y a de plus curieux, en ce qu'elles rendent compte de beaucoup de faits & d'anecdotes qui intéreffent la Province & ceux qui

prennent part à la révolution qu'elle a soufferte. On trouve également des détails curieux à cet égard dans l'avertissement & dans un morceau de prose qui se trouve à la fin, contenant un abrégé des Vies des Srs. Perchel, Procureur général du Conseil supérieur de Rouen, & Prefelne, autre Membre de ce Conseil. Le tout est terminé par des vers en Epigrammes qui ne valent pas mieux que le reste.

Un fait intéressant & qui mérite d'être extrait, c'est qu'on avoit augmenté de deux sols pour livre la Capitation, pour les gages des Officiers des Conseils supérieurs de Rouen & de Bayeux: augmentation qui devoit monter à environ 700,000 Livres par an, quoiqu'il ne fallût gueres que 100,000 par an pour cette dépense.

Au reste, il paroît que ce Poëme burlesque a été composé avant le rétablissement du Parlement, & dans le tems de la plus grande fermentation, c'est-à-dire qu'il se ressent de l'esprit satyrique & de la licence effrénée qu'ont occasionné dans cette province les troubles qui l'ont agitée.

28 *Avril* 1775. Il paroît un grand ouvrage *sur la Législation & le Commerce des grains*. Ce Livre est de M. Necker, auteur de l'Eloge de Colbert, couronné à l'Académie Françoise, & renommé pour différentes vues politiques & systématiques, que le Ministere a adoptées, surtout dans les tems de la Compagnie des Indes.

On aſſure que M. le Contrôleur général, craignant la fermentation qu'occaſionneroit cet écrit, abſolument contraire à ſes principes d'adminiſtration en cette partie, a fait tout ce qu'il a pu pour en empêcher la publicité ; mais que M. le Lieutenant général de Police, du parti oppoſé à celui des Economiſtes, ne s'eſt pas prêté aux vues du Miniſtre: que celui-ci s'étant adresſé au Cenſeur, le Sr. Cadet de Senneville, ne l'a pas trouvé mieux diſpoſé; qu'ayant exigé qu'il ne donnât pas ſon approbation, le Sr. de Senneville lui a demandé un ordre par écrit, & ſur ſon refus a donné l'approbation ſuivante, dont la teneur eſt remarquable. Elle eſt conçue en ces termes:

„ J'ai lu par ordre de Monſeigneur le Garde „ des Sceaux un Ouvrage intitulé: *Sur la Légiſlation & le Commerce des grains.* Quoique les „ principes qui y ſont contenus me paroiſſent „ différer de ceux annoncés par le Gouvernement ſur cet objet, cependant l'auteur s'étant „ reſtreint dans les bornes d'une ſimple diſcusſion, ſans perſonnalités ni déclamation; & la „ vérité me paroiſſant ne pouvoir que gagner à „ la diſcuſſion d'une queſtion ſi importante, j'ai „ penſé que l'impresſion de cet ouvrage ne pouvoir être qu'utile. Paris ce 18 Avril 1775."

28 *Avril.* M. de Brunoy ayant mangé plus de huit millions depuis qu'il eſt queſtion de ſon

interdiction & qu'il a gagné son procès, cela donne lieu à une multitude de procès, pour la discussion desquels on a donné une attribution à la seconde Chambre des Requêtes par un Arrêt du Conseil.

29 *Avril* 1775. Les Princes & Pairs ont été assemblés hier au Palais pour continuer à entendre la lecture du Rapport du procès de M. le Maréchal Duc de Richelieu. Ce Rapport est si énorme, qu'il n'a pu être fini dans la Séance & qu'elle a été remise à la huitaine.

29 *Avril.* Un Avocat, nommé Sarrot, qui s'étoit abstenu de plaider pendant tout le tems de l'interruption, a paru pour la premiere fois au Palais, le 28 Mars dernier, à la Grand-Chambre, à l'audience de relevée tenue par M. Ormesson, Président à Mortier. Il a profité de cette occasion pour haranguer le Parlement, & il l'a fait de la façon la plus forte, non-seulement contre les auteurs de la révolution, qu'il appelle *les ennemis de l'Etat*, mais contre ses propres confreres, qu'il inculpe d'avoir été *brûler leur encens sur l'autel des faux Dieux.* Il se félicite d'avoir pour défenseur adverse un *Avocat fidele* en la personne de Me. Hutteau. Il gémit sur la nécessité où il se trouve d'être exposé à plaider contre les autres. Il voudroit qu'on suivît dans son Ordre l'exemple du jeune Monarque, uniquement occupé avec ses Conseils à élaguer des Cours rétablies les membres qui les

avoient reniés, en les corporifiant avec leurs adhérens. Il applaudit à l'expulsion de Me. Linguet, & il se flatte que cet Orateur célebre ne sera pas le seul renvoyé. Il cite les maximes anciennes de l'honneur de l'Ordre, où les contaminés devoient se retirer, & n'étoient pas faits pour servir sous ses drapeaux. Enfin il attend la décision, disposé à s'y conformer.

Ce discours, extrêmement chaud, plein d'imagination, de métaphores, de comparaisons exagérées, annonce un jeune homme qui a plus d'honneur que de goût. C'est ce Me. Sarot qui, lors de la délibération sur Me. Linguet, fut d'avis de le conserver, *attendu qu'on conservoit les 28*.

29 *Avril* 1775. Le Sr. Tort répand encore une Addition intitulée : *Cartons de la Replique de M. le Comte de Guines*, tirée de la Correspondance entre M. le Duc d'Aiguillon & cet Ambassadeur. Il en tire les inductions & même les preuves les plus fortes en sa faveur, & conclut par faire voir clairement, suivant lui, lequel des deux s'est permis des injures, des ruses, des calomnies, des manœuvres; lequel, en tergiversant, a tâché d'éluder, d'éloigner, d'empêcher le combat; lequel est protégé, vexé, persécuté; lequel enfin s'est conduit comme un coupable.

30 *Avril*. Le livre de M. Necker, indépendamment de son mérite intrinseque, a fait

grand bruit à cause des circonſtances. Dans la 1e Partie il discute l'exportation des grains : dans la ſeconde, la liberté ultérieure : dans la 3e, il examine les modifications les plus connues, appliquables au Commerce des grains en général : dans la 4e il finit par haſarder ſon opinion ſur la Loi qui obvieroit au plus grand nombre d'inconvéniens.

Il réſulte de la 1e que la liberté ou la prohibition conſtante d'exporter des grains ſont des Loix contraires au bien public.

De la ſeconde, que la liberté illimitée du Commerce des grains dans l'intérieur du Royaume réunit des avantages & des inconvéniens.

De la 3e, que toutes les modifications connues, apportées jusques ici au Commerce des grains, ſoit avec l'étranger, ſoit dans l'intérieur du Royaume, ne rémedient qu'imparfaitement aux diverſes difficultés qu'il développe.

Enfin, de la 4e qu'il faut rejetter toute Loi abſolue, toute Loi permanente, à moins que celle-ci ne ſoit modifiée de façon à s'allier à toutes les circonſtances.

En un mot, M. Necker eſt comme tous les Ecrivains qui combattent des ſyſtêmes, détruiſant beaucoup plus facilement qu'ils n'édifient. Il discute ſavamment, profondément la matiere ; mais peut-être feroit-il mieux de réduire à des élémens plus ſimples un traité qui devroit être à la portée de tout le monde. Du reſte, il eſt

bien écrit, avec force & élégance, & ne peut que faire infiniment d'honneur à ſon auteur. La premiere Edition a été épuiſée rapidement.

30 *Avril* 1775. L'Opéra doit donner mardi la premiere Repréſentation de *Cephale & Procris*, Ballet héroïque dont on a déjà parlé fort au long, lorsqu'il a été donné à l'occaſion des fêtes du mariage de Madame la Comteſſe d'Artois. Il y en a eu hier une repétition très nombreuſe en ſpectateurs, & presqu'auſſi complette qu'une repréſentation.

30 *Avril.* Suivant le précis de la vie du Sr. *Perchel*, c'étoit l'exécuteur le plus ardent du Despotisme de M. le Chancelier en Normandie. On lui reproche d'avoir contribué à l'enlevement de M. *Gianonne*, Jurisconſulte très ſçavant, & judicieux Hiſtorien, mis en priſon à Chambery ; à celui de M. *le Maître*, Avocat, mis à la Baſtille ; d'avoir fait exiler deux autres jeunes Avocats, qui commençoient à ſe faire connoître par leur éloquence : ſçavoir, Me. *Des Linieres*, à Sauxilanges en Auvergne, & Me. *Ferry*, à Feurs en Velay ; d'avoir fait enlever le Prieur de St. Lo, transféré auſſi à la Baſtille. Suivant ces anecdotes, il avoit pouſſé l'ingratitude contre M. de Miromesnil, qui l'avoit honoré de ſon amitié & comblé de ſes bontés, au point de dire, lors de la disgrace de ce Magiſtrat : *Il ne reſte à ce Miromesnil, batteur du pavé des rues de Paris, qu'à aller aux Invalides*

y prendre l'habit. Et lorsqu'on en parloit à cet illustre exilé, & qu'on le peignoit sous les couleurs noires qu'il méritoit, il se contentoit de répondre modestement: *Ah! comme vous le maltraitez!*

Quant à *Presfelne*, il paroît que c'étoit un homme très instruit du Droit Romain, des Loix, des Ordonnances & du tems où elles ont été faites & rendues; qu'il étoit ami de *Cromot*, premier Commis de l'Abbé *Terrai*, qui n'avoit pas peu contribué à le faire entrer dans le Conseil supérieur, & qui lui avoit procuré une pension de 1,200 Liv., soit pour raison de ce dévouement au Chancelier, soit pour avoir donné avis au Ministere de la Requête de la Noblesse de Normandie, signée *Argentau.* Tels sont les traits principaux qu'on a trouvé dans *le Coup d'œil purin*, concernant ces deux suppôts de M. de Maupeou.

1 *Mai* 1775. Le sacre du Roi reste toujours fixé au 11 Juin, mais S. M. s'y rendra directement de Versailles, & doit faire trois séjours en route. Elle doit coucher surtout à Villers-Cotteret, chez M. le Duc d'Orléans.

On trouve fort étrange que les charpentes mêmes, galeries en bois & autres ouvrages grossiers qui pourroient se fournir & travailler à Rheims, soient envoyés de Paris par l'intervention des Menus: ce qui doit prodigieusement augmenter les dépenses, déjà très fortes,

1 *Mai* 1775. On doit commencer inceſſamment au Châtelet, le rapport du procès de M. le Comte de Guines, & le Public attend avec impatience le Jugement d'une affaire qui excite depuis ſi longtems ſa curioſité.

2 *Mai.* Le Ballet de *Cephale & Procris* a été éxécuté aujourd'hui à l'Opéra, & malgré les changemens qu'on annonçoit dans les paroles & la muſique, le grand nombre des amateurs n'a pas été ſatisfait. A l'égard de la derniere, on a trouvé le 1r Acte paſſable, le 2d mauvais & le 3eme meilleur. Mais en général on veut que le plus mauvais des Opéra-comiques du Sr. Gretry, à la Comédie Italienne, ſoit meilleur que cet eſſai au Théâtre Lyrique. Il faut convenir que ces rigoriſtes ſont trop outrés, & qu'il y a des morceaux de diſtinction dans l'ouvrage qu'ils rejettent ſi dédaigneuſement.

Les Ballets ſont la partie la plus agréable de ce Spectacle. Ils ſont travaillés, ils ont beaucoup de pittoresque, & ont une expreſſion qu'on ne trouve pas toujours dans ces ſortes de danſes.

3 *Mai.* L'Ordre des Avocats eſt fort mécontent du Bâtonnier, dont la moleſſe ne fait qu'augmenter. On voit clairement aujourd'hui que ſon deſſein eſt de gagner du tems, d'arriver au moment de l'élection de ſon ſucceſſeur, & de ſortir de cette place ſans avoir formé le

Tableau.

Tableau. Me. Lambon s'est confirmé dans cette résolution, surtout depuis sa Conférence avec M. le Garde des Sceaux, qui lui a prescrit beaucoup de réserve dans les radiations, même à l'égard des *Vingt-huit*, à l'expulsion desquels le Roi s'opposoit. D'un autre côté, il veut éviter les reproches des zélés, dont la vigueur s'accroît par l'exemple des Parlemens de Province.

3 *Mai* 1775. Le Sr. *La Rive*, le protégé de Mlle. Clairon, a débuté Samedi aux François, mais sans produire aucun enthousiasme.

6 *Mai*. M. le Comte *d'Houptot* épouse Mlle. *Périnay du Faugnes*, fille du Receveur général des Finances. On parle fort de ce M. *d'Houptot*, parce que c'est lui qui a eu cet hiver, au Bal de la Reine, l'aventure de la Lettre qui a fait tant de bruit.

7 *Mai*. Il paroît une nouvelle Edition du Poëme de *La Pucelle* de M. de Voltaire, en 21 Chants; ce qui en forme trois bien distinctes: une en 18, l'autre en 20, & celle-ci. Les changemens au surplus de cette derniere ne consistent point dans une augmentation réelle de Chants, mais dans une refonte des autres, où l'auteur a entremêlé quelques tirades particulieres. Par exemple, on y trouve trois morceaux remarquables: Le premier sur la destruction des Jésuites: Le second sur la suppression des Parlemens; & l'autre une sortie violente contre Freron, Nonotte, Patouillet &

les divers ennemis de M. de Voltaire. On conçoit aiſément que tous ces morceaux ſont très ſatyriques, & que le poëte ne ſe feroit pas permis le ſecond, s'il avoit prévû le retour de l'ancienne Magiſtrature, ce qui pourroit bien donner lieu à d'autres corrections. On ne ſait pourquoi dans l'Edition d'aujourd'hui on a retranché les vers qui concernoient Madame la Marquiſe de Pompadour.

8 *Mai* 1775. Madame la Préſidente de St. Vincent a préſenté une nouvelle Requête aux Chambres aſſemblées pour demander d'abondance l'apport au Greffe du Parlement de toutes les procédures, tant ordinaires qu'extraordinaires, judiciaires ou extrajudiciaires, & ſurtout la reſtitution des papiers qui lui ont été enlevés, tant chez elle qu'ailleurs.

8 *Mai*. La liaiſon intime qui ſubſiſtoit entre M. Le Noir & M. de Sartines donne lieu à des conjectures contre ce dernier. On ſait que c'eſt lui qui avoit propoſé ſon ami pour lui ſuccéder. On ſait que la veille de la diſgrace de M. Le Noir, ils ont eu une conférence très longue enſemble ; que M. de Sartines étant également dans les principes oppoſés à M. Turgot ne lui eſt point agréable & le contrarie ſouvent au Conſeil. Toutes ces raiſons font préſumer qu'il ne reſtera pas long-tems dans le Miniſtere.

9 *Mai* 1775. M. le Marquis de la Hagé a plaidé lui-même sa cause hier, en la troisieme Chambre des Enquêtes du Parlement, dans un procès dont il avoit suspendu la poursuite durant l'absence de la Cour. Il l'avoit fait avec d'autant plus de raison, qu'outre le Prince de Nassau qu'il avoit pour principale partie adverse, il avoit encore le Sr. Berthier, fils du Premier Président du nouveau Tribunal. On juge par cette circonstance combien sa présence a dû être agréable aux Magistrats; car outre son intérêt personnel qui arrêtoit son activité, il paroît qu'un patriotisme ardent l'avoit encore plus animé. Non content de rester dans le silence, obligé malgré lui de souscrire à un acte dont il reconnoissoit la lésion, il porta sa vigilance jusqu'à faire des protestations préalables. Voici comme il raconte lui-même le fait:

„ Je revins sur le champ à Paris pour m'assurer d'un Officier public qui reçut mes protestations, mais les coups d'autorité frappés partout, & coup sur coup sur la Magistrature, tenoient si fortement courbés dans ces Officiers les ressorts de l'ame, que, privés de toute énergie, ils ne connoissoient que la crainte. La plupart, sur la simple énonciation des motifs de protestation que je voulois faire, frémirent, comme si je leur eus proposé d'entrer dans une conspiration contre l'Etat. Enfin le dernier de ces Notaires m'indiqua le Sr. Fontaine, Commissaire

au Châtelet, qui m'écouta de sang-froid, convint qu'il ne pouvoit, sans trahir les devoirs de son Ministere, refuser de me donner acte des protestations que permet la Loi, & me donna sa parole qu'il recevroit les miennes.

Le fonds de l'affaire n'est pas assez intéressant, ou du moins assez neuf pour en rendre compte. Mais on ne peut s'empêcher de rapporter le préambule du plaidoyer, qui indique encore mieux les sentimens de ce Gentilhomme.

„ Messieurs,

Je ne parois aujourd'hui devant vous, que parce que fidele à mon adhésion aux généreuses & salutaires protestations de nos Princes du Sang, pour la Nation entiere, & particuliérement pour la Noblesse, du Corps de laquelle j'ai l'honneur d'être, je n'ai pas dû, comme bon citoyen, comme bon François, reconnoître pour mes Juges les particuliers qui se sont prêtés à une intrusion, à une représentation contre laquelle portoient ces protestations, &, parce que je n'ai pas dû non plus, comme homme sage, prudent & prévoyant, exposer le sort de ma fortune à leur décision. "

Tout le plaidoyer est écrit dans ce même esprit, & semé des figures hardies d'une imagination exaltée par l'enthousiasme.

9 *Mai* 1775. Les amis de M. de Sartines regardent aujourd'hui comme dissipé l'orage considérable élevé ces jours derniers contre lui à

l'occasion de la disgrace de M. le Noir, son Successeur à la Police. Ils prétendent que c'est le Roi lui-même qui l'a défendu contre les attaques qu'on lui portoit: Que S. M. est toujours favorablement disposée pour lui, & conserve la bonne opinion qu'Elle en a conçue depuis son entretien avec ce Magistrat à Choisi, il y a un an, lors de son avénement au Trône.

10 *Mai* 1775. On ne croit pas que M. le Comte de Guines aille à son Ambassade d'Angleterre, & l'on renouvelle le bruit que ce sera M. le Marquis de Noailles, Ambassadeur auprès des Etats Généraux, qui doit passer à Londres. En effet, quand même M. de Guines gagneroit son procès au Châtelet, où il va être jugé incessamment, il y aura certainement appel au Parlement, & l'affaire recommencera avec tout l'appareil d'une procédure nécessairement très longue.

10 *Mai*. M. Albert, le nouveau Lieutenant général de Police, est un Economiste très outré. On ne doute pas que toutes les Maîtrises ne soient abolies sous peu de tems, si M. Turgot continue à avoir en lui la même confiance.

10 *Mai*. M. le Cardinal de la Roche-Aymond, Archevêque de Rheims, malgré son desir extrême de jouir encore, avant de terminer sa glorieuse carriere, de l'honneur de Sacrer le Roi, pourroit bien à cause de son grand âge, n'être pas en état de remplir cette fonc-

tion très longue & très pénible. A son défaut elle devroit être naturellement dévolue à M. l'Evêque de Soissons. Mais comme le premier a un Coadjuteur, il s'éleve une question entre ces deux Prélats à qui le remplacera. M. le Coadjuteur a déjà fait un Mémoire, qu'il a eu l'honnêteté de communiquer à l'Evêque de Soissons, qui a répondu de son côté.

11 *Mai* 1775. On vient de recevoir de l'Etranger une Brochure ayant pour titre: *La Vie de Louis XVI, depuis son avénement à la Couronne jusqu'au 24 Août 1774 inclusivement, jour à jamais mémorable pour la France, en forme de Drame, ou Conversations intéressantes entre trois personnages distingués, & ornée de plusieurs anecdotes secrettes. Par M. le Prince de Burliabled.*

Ce pamphlet est comme tous ceux qui s'impriment depuis quelque tems dans ces pays là, c'est-à-dire, une rapsodie de faits insérés dans toutes les Gazettes, & d'anecdotes peu sûres & souvent fausses. Il y a peu de critiques, & en général une adulation fastidieuse, peu propre à donner beaucoup de véhicule à l'ouvrage. Le style en est aussi commun que le fond. En tout, c'est une composition bisarre, où l'on est fort étonné de trouver des interlocuteurs Russes & Polonois ne parlant que des nouvelles de France. L'auteur a cru par-là le rendre piquant, il ne l'a rendu que ridicule.

11 *Mai* 1775. M. le Coadjuteur de Rheims établit dans son Mémoire trois moyens contre son adversaire. Le premier est tiré de ce que les Evêques de Soissons, qui fondent tout leur droit sur la possession, n'alleguent & ne peuvent alléguer aucune occasion où ils ayent fait le Sacre au préjudice d'un Coadjuteur de l'Archevêché de Rheims. Le second résulte du titre de Coadjuteur & des droits qu'il attribue. Le dernier est puisé dans le sentiment de trois Jurisconsultes.

Dans une Consultation du 12 Avril, M. l'Evêque de Soissons fait discuter ces trois moyens par d'habiles Jurisconsultes; & il résulte des deux ouvrages, que dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, on peut soutenir le pour & le contre avec d'égales probabilités, & même avec des preuves & des faits que chacun tourne à son avantage & fait valoir de son mieux.

11 *Mai*. L'Assemblée des Pairs, tenue mardi dernier, pour entendre la suite du Rapport du Procès de M. le Maréchal de Richelieu, n'a pas encore terminé, à beaucoup près, les diverses questions qui en font l'objet. Il n'y a eu qu'un point de décidé, savoir, que toute la procédure faite par le Châtelet, depuis la Requête de Mad. de St. Vincent, où elle accuse M. le Maréchal de Richelieu de subornation de témoins, est nulle, & que le Lieutenant-

criminel voyant un Pair accusé, devoit s'abstenir d'aller plus loin, & ne pouvoit joindre la Requête au fond comme il a fait.

La Séance est remise au mercredi 17. On a remarqué dans la dernière que plusieurs Princes & beaucoup de Pairs, ennuyés sans doute de cette effrayante procédure & de la longueur du Rapport, se sont retirés & n'y ont point paru. Ensorte que pour peu que ces Séances durent encore, il pourroit bien arriver qu'ils s'absenteroient presque tous.

11 *Mai* 1775. Le concours, pour entendre plaider M. le Marquis de la Hage, est d'autant plus grand, que cet orateur est un Vieillard âgé de 80 ans, qui a encore toute la vigueur de la jeunesse, qui est chaud, bouillant même, & parle de mémoire & comme d'abondance du cœur.

Cette affaire est à la troisieme Chambre des Enquêtes, parce que toutes les causes de la Maison de Nassau y sont attribuées spécialement.

11 *Mai.* M. le Maréchal Duc de Duras a été enfin élu de l'Académie Françoise à la place de M. Du Belloy, le 2 de ce mois, & sa réception est fixée au 15.

12 *Mai.* Le Sr. Tort, dans un de ses Mémoires, insinue que le Sr. Boyer a fait ses premieres armes sous un fameux bandit nommé *Mandrin*, exécuté en 1754. Celui-ci a présenté une Requête, où il demande réparation d'une calomnie aussi cruelle; & pour mieux la

mé-

mériter, il rapporte des certificats authentiques de sa conduite, qui prouvent le contraire de l'assertion avancée par son accusateur.

Au surplus, le Rapport de ce procès, commencé le 4 de ce mois au Châtelet, se continue, mais le jugement ne peut avoir lieu qu'à la fin de Mai.

12 *Mai* 1775. M. Albert joint à la place de Lieutenant général de Police, l'Inspection de la Librairie, partie bien essentielle dans un moment où les Ecrivains se tournent vers la politique & le Gouvernement, & où tout le monde écrit sur ces matieres.

13 *Mai*. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere Représentation de *Roger Bontems & Javotte*, parodie de l'Opéra d'*Orphée & Eurydice*. C'est le Sr. *Moline*, le traducteur de cet Opéra Italien, qui est auteur de cette facétie.

On devoit donner au même Théâtre aujourd'hui une autre piece nouvelle, intitulée : *L'heureuse espiéglerie*, mais qui a été retardée par l'indisposition d'un acteur.

13 *Mai*. M. l'Archevêque de Toulouse, homme d'esprit, ambitieux, mais ne pouvant se signaler à la cour & dans les matieres politiques comme il l'auroit desiré, cherche du moins à le faire dans son Diocese & à se rendre utile par des vues patriotiques. En conséquence, il a rendu le 23 Mars dernier une Ordonnance

concernant les fépultures, dont l'objet principal eft que nulle perfonne, de quelque qualité & condition qu'elle foit, fans aucune exception, ne foit enterrée dans les Eglifes, & que même il foit choifi hors de la ville des enceintes pour les cimetierres.

Le 31 Mars, le Parlement de Touloufe, fur un Réquifitoire du Procureur général, conforme audit Mandement ou Ordonnance, contenant 15 articles, a ordonné qu'il feroit exécuté d'autorité de ladite Cour, fuivant fa forme & teneur, & qu'il fera imprimé, publié & affiché, ainfi que le Réquifitoire du Procureur général, & l'Arrêt de la Cour.

13 *Mai* 1775. M. le Duc de Gêvres a été reçu hier au Parlement Duc & Pair, à la place du Duc de Tresmes fon pere.

13 *Mai*. Une partie du travail de M. le Comte du Muy pour fon Département de la guerre, paroît enfin en 6 Ordonnances, toutes datées du 26 Avril, concernant le Régiment de *Royal-Corfe*, celui de *Royal-Italien*, les Régimens d'*Infanterie Allemande*, d'*Alface* & *de Bouillon*, & pour mettre la *Légion de Corfe* fur le pied des autres Légions Françoifes, fous le nom de *Légion de Dauphiné*.

Une, plus volumineufe, de même date, concernant l'Infanterie, dédouble 7 Régimens de 4 Bataillons pour en former 14, & donne une conftitution plus avantageufe au fervice.

14 *Mai* 1775. *Roger Bontems & Javotte* n'ont point eu de succès aux Italiens hier. L'objet d'une parodie doit être de saisir les endroits foibles du meilleur ouvrage, d'en faire une critique fine & judicieuse, en les présentant sous un jour ridicule, plus propre à les faire remarquer de ceux à qui ils auroient échappé. Une gaîté pleine de sel en doit être le caractere distinctif. Il faut surtout beaucoup de légéreté, & que l'auteur ne s'appesantisse pas sur les détails. Il paroît que le Sieur Moline ignore absolument l'art de la Parodie. Sa piece n'est qu'une farce calquée sur l'Opéra d'*Orphée & Eurydice*, sans aucun sarcasme direct qui en indique les défauts, sans esprit & sans saillies. Aussi le Parterre l'a-t-il fort mal reçue, & lorsque l'acteur est venu l'annoncer pour la seconde fois, il a crié en chorus: *Non, non, non, &c.* mais des alguasils ont bientôt fermé la bouche aux mécontens en les menaçant de les enlever.

14 *Mai*. Le livre de M. Necker a fort scandalisé les Economistes, mais n'étant pas en état d'y répondre avec la même profondeur, un de leurs apologistes s'est contenté de publier une petite Brochure, intitulée: *Lettres sur le Commerce des grains*, où il y a plus d'injures que de raisons. On en est d'autant plus surpris qu'on attribue le Pamphlet à M. le Marquis de Condorcet. C'est sans doute pour l'en récompenser que M. Turgot vient de lui donner le Départe-

ment des monnoies, qu'avoit M. de Fargès, chargé aujourd'hui du Département des grains, à la place de M. Albert.

15 *Mai* 1775. Quand un homme sort de la foule & s'éleve à quelque place distinguée, on recherche tout de suite quel il a été, quel il est & quel il sera. M. Albert est aujourd'hui dans ce cas. Voici ce qu'on en rapporte d'assez certain. Il étoit Lieutenant général de Perpignan ; la protection de la Maison de Noailles & son ambition l'ont excité à venir à Paris & à y acheter une Charge de Conseiller au Parlement à la seconde Chambre des Requêtes en 1764. Il avoit alors 45 ans, & étoit fort mal à l'aise. Il chercha d'abord à se distinguer dans sa Compagnie, par un avis toujours à lui, dans lequel il persistoit constamment, sans s'en départir jamais, fût-il seul. Dans sa Chambre, comme M. de Vaudeuil en est le Magistrat le plus distingué, il faisoit toujours la contre-partie, au point que ses confreres ne se rappellent pas les avoir vus une seule fois de la même opinion. M. Albert ne parle ni avec facilité ni avec grace, mais ses avis étoient hérissés d'érudition. Il est profond dans les Loix, surtout dans le Droit Romain & dans le Droit Canon. Il s'étoit acquis une sorte de réputation dans sa Compagnie, puisqu'on l'a vu chargé de rédiger des Remontrances. Cependant il sentit bientôt qu'il ne pourroit percer dans son état, autant qu'il le desiroit. Il se retourna du côté du Conseil, & se fit donner

une place d'Intendant du Commerce par Commission. Il se fit charger de la partie des grains, celle dont le Ministere s'occupoit le plus alors & la plus propre à le faire distinguer. On assure qu'il a même écrit sur cette matiere quelque petite brochure, médiocre sans doute, puisqu'elle n'a pas causé un certain bruit.

Il avoit toujours conservé sa charge de Conseiller au Parlement, mais il n'y venoit plus. Il ne s'est point trouvé aux assemblées orageuses de 1770 & 1771, & n'a pas été compris dans l'exil. Il étoit alors sur le point de se remarier à une Demoiselle d'une naissance commune, ni jolie, mais qui avoit beaucoup de biens. Il déploya des sentimens romanesques sur l'état critique où il se trouvoit par celui de sa Compagnie, & sembla se refuser en quelque sorte à un hymen qui alloit envelopper la future dans sa disgrace. Celle-ci se piqua à son tour de générosité; elle persista dans sa résolution, & le mariage fut conclu le jour même de l'exil. M. Albert ne crut point devoir se montrer à Paris, lorsque sa Compagnie n'y étoit plus: il fut à Argenteuil se cantonner avec sa femme, chez son confrere, M. le Fevre d'Amecourt, où il resta jusqu'à la liquidation de celui-ci. Il revint à Paris avec lui, & toujours poussé par l'ambition qui le dévoroit, ayant vu que le parti des Economistes prenoit le dessus, il s'y est jetté à corps perdu; & le Sr. de St. Prest ayant été renvoyé, il s'est

fait charger de nouveau de la partie des grains & ensuite de l'approvisionnement de Paris, ôté à M. le Noir. Il a gagné la confiance de M. Turgot de plus en plus, en adoptant son systême & en l'outrant, ensorte que ce Ministre n'a vu personne plus propre à le seconder dans la place de Lieutenant général de Police. Ce Magistrat a le travail lent & lourd : il manque de cette activité, la partie peut-être la plus essentielle pour la place dont il est chargé.

15 *Mai* 1775. On parle beaucoup d'une Lettre du Roi aux Evêques, à l'occasion des troubles actuels, où S. M. leur apprend ce qu'ils doivent faire.

15 *Mai*. On annonce un nouveau pamphlet, intitulé : *La Poule au pot*. Quoiqu'on n'en dise pas grand bien, il est toujours fort rare, & on ne le connoît que par oui-dire.

15 *Mai*. On écrit de Nancy qu'à peu de distance de la ville il y a un bois, au milieu duquel est une maison où s'étoient logés plusieurs particuliers, au nombre de 22, de différens états, les uns Militaires, d'autres Chevaliers de St. Louis, des Ex-Magistrats, des Gentilshommes, des Gens sans profession, &c. On ajoute que le jeudi, 4 de ce mois, des Troupes ont fouillé ce bois, ont investi la maison & ont enlevé trois carossées de ces Messieurs, qui ont été conduits à la citadelle & mis en prison. On ignore les motifs de leur déten-

tion, plus remarquable dans les circonstances actuelles, auxquelles bien des gens prétendent qu'elle a rapport.

16 *Mai* 1775. *Défense de François de Vedel-Montel*, &c. Tel est le titre d'un nouveau Mémoire dans l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il est de Me. Blondel, Avocat. Il est très bien fait, clair, méthodique, mais verbeux & d'un style quelquefois emphatique. Après tout l'Historique préalable, il établit:

1. Qu'il n'existe aucune preuve juridique du faux dont se plaint M. le Maréchal de Richelieu.

2. Que quand la preuve existeroit, il n'en résulteroit pas que Madame de Saint Vincent fût auteur de ce faux.

3. Qu'en supposant même, contre toute évidence, que Madame de Saint Vincent soit coupable du faux, M. de Vedel n'en a eu ni pu avoir aucune connoissance, & conséquemment n'en est ni n'en peut être complice.

16 *Mai*. Il est à craindre que les émeutes dernieres ne retardent la représentation du *Siege de Paris*, Tragédie en prose du Sr. Sedaine, qui devoit se jouer incessamment aux François. Ce sujet est tiré des *Maillotins*, révolte arrivée & punie en cette Capitale, en 1383, par Charles VI. Cette ressemblance empêchera sans doute l'auteur de songer à sa Piece en ce moment-ci. Vraisemblablement la

même raison engagera M. du Rosoy à faire retarder aux Italiens son *Siege de Paris*, sous Henri IV.

17 *Mai* 1775. M. de Luc, Marquis de Saluces, comme seul représentant & descendant de la Maison de Saluces, s'est pourvu au Conseil pour des dédommagemens qu'il réclame à raison de sa descendance. D'autres Saluces, se prétendant issus de même race, ont demandé que défenses fussent faites au Marquis de Saluces de se qualifier seul représentant & descendant de la Maison de Saluces. On a vu sur cette demande divers Mémoires des Parties, sur laquelle s'éleve enfin aujourd'hui un Procès en regle au Parlement. M. de Luc vient de fournir un Mémoire très modéré pour soutenir sa prétention, appuyée de pieces si probantes, qu'il paroît devoir gagner incontestablement.

18 *Mai*. A *la Lettre du Roi aux Evêques*, qu'on a annoncée, est jointe une *Instruction pour les Curés*, que les premiers doivent leur transmettre, & que ceux-ci rendront à leurs ouailles au prône. Indépendamment des leçons générales qu'ils doivent donner sur le précepte de ne point prendre le bien d'autrui, & de restituer celui qu'on a pris, ils sont chargés de leur apprendre la scélératesse des auteurs de pareilles émeutes, qui ne s'y sont portés par aucun besoin réel, mais dans le seul projet de

dévaſter & d'affamer le Royaume. Malheureuſement on trouve dans cet écrit des aſſertions abſolument fauſſes: ſavoir, *que les marchés ont toujours été garnis; que la denrée n'a jamais été à un taux trop cher; que perſonne ne doit être dans le cas de manquer de pain, par les précautions que le Gouvernement a priſes pour occuper les pauvres dans les paroiſſes en les faiſant travailler, &c.* Cet imprimé eſt comme tous ceux qui ſortent aujourd'hui du Contrôle général, verbeux, ſophiſtique, mal-adroit, annonçant de bonnes vues dans le Miniſtre, & fourniſſant en même tems des armes à ceux qui veulent les combattre.

Le Clergé d'ailleurs eſt fort ſcandaliſé qu'on faſſe ainſi empiéter S. M. ſur ſes droits, & qu'on lui attribue celui de donner en quelque ſorte une Lettre Paſtorale. Les Evêques prétendent que M. Turgot, qu'ils regardent comme un Athée, à raiſon de ſes liaiſons avec les Philoſophes du jour, tend inſenſiblement à faire le Roi Chef de l'Egliſe Gallicane, & conſéquemment à détruire la Religion. Mais ils n'oſent réclamer dans ces circonſtances critiques qu'on attribue en partie au Clergé, & ils attendront ſans doute le tems de leur Aſſemblée, où ils réuniront ce chef de repréſentation à beaucoup d'autres.

18 *Mai* 1775. Il n'a encore été rien ſtatué aujourd'hui à l'aſſemblée des Pairs, tenue hier

& continuée à ce matin, pour entendre la suite du Rapport de la procédure concernant le Maréchal de Richelieu, &c. Ils doivent se rassembler la semaine prochaine.

18 *Mai* 1775. C'est M. de Cussé, Archevêque d'Aix, qui est chargé du discours à prononcer au Sacre. Ce Prélat s'est enfermé pour son travail. Le Cordon Bleu est la récompense ordinaire de cette fonction.

18 *Mai*. Il paroît deux nouveaux Mémoires de M. le Comte de Guines. Le premier, quoique plus volumineux, est le moins satisfaisant. Le second, moins long, a pour titre: *Mémoire sur la nature & l'origine de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambassadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant son Secrétaire*. L'objet de celui-ci est d'établir que l'affaire est purement Ministérielle, & par quels événemens, de dégré en dégré & à son insçu, cette affaire Ministerielle & jugée par le Roi, est devenue un procès criminel, un procès à juger encore. On présume aisément que c'est à M. le Duc de la Vrilliere & à M. le Duc d'Aiguillon que M. le Comte de Guines attribue indirectement sa tournure nouvelle. Ce Mémoire est très bien fait, il est fort adroit, & sans aucune méchanceté apparente compromet étrangement les deux Ministres, & surtout le dernier, instigateur de l'autre. On parle déjà d'un Arrêt du Conseil qui les venge & supprime cet écrit.

On trouve à la fin, parmi les pieces justificatives, la Lettre du Comte de Vergennes à M. le Comte de Guines, en date du 9 Mars dernier, où le Ministre des Affaires Etrangeres lui marque le mécontentement du Roi sur les nouvelles inculpations dont l'Ambassadeur charge le Duc d'Aiguillon qui s'en est plaint à S. M., & lui ordonne de garder le silence le plus absolu sur tous les griefs qu'il forme contre le dit Duc; & le Mémoire présenté au Roi, le 16 du même mois, par M. de Guines, où il offre à S. M. son Ambassade, sa liberté & sa tête pour répondre des accusations qu'on intenteroit contre lui pour sa défense, offensante ou injurieuse, tenant ou ayant tenu à sa mission.

19 *Mai* 1775. Les adversaires du systême de M. Turgot ont frappé une Estampe satyrique pour le tourner en ridicule. Le Ministre y est représenté en cabriolet avec Mad. la Duchesse d'Anville. L'Abbé Baudeau, l'Abbé Roubaud, le Sr. Dupont, le Sr. de Vaines & autres Chefs des Economistes, le tirent & le font rouler sur des tas de bled. La voiture renverse bientôt; le Contrôleur général est culbuté, la Dame aussi, ses juppes retroussées & présentant son derriere. Au dessus sont écrits ces mots: *Liberté, liberté, liberté toute entiere.*

La Duchesse d'Anville est intime amie de M. Turgot. C'est une femme donnant dans la Phi-

losophie, & fort attachée au systême & aux principes de la *Science.*

19 *Mai* 1775. Pour donner un échantillon de la dépense énorme du Sacre, il suffira de dire que la Reine devant assister à la cérémonie décidément, comme elle sera longue, on bâtit dans l'Eglise un Appartement complet pour S. M., si complet qu'il y aura jusqu'à une Salle des Gardes, & quant aux petites recherches on parle de lieux à l'angloise.

On a abattu à Soissons une porte de la ville, où le carosse du Roi n'auroit pu pénétrer à cause de sa hauteur de 18 pieds, & l'on a également reconstruit sur la route les divers ponts qui s'y trouvent, par où S. M. doit passer. Tout cela se rétablit par corvées. Les malheureux paysans qui y travaillent, dès qu'ils voient de loin un voyageur, s'agenouillent, levent les yeux au ciel & les ramenent vers leur bouche, comme pour demander du pain.

20 *Mai.* Le Sr. Gaulard de Saudray, impliqué dans l'affaire du Comte de Guines, & maltraité dans une Note d'un Mémoire du Sr. Tort, intervient au procès, & a présenté Requête pour être reçu plaignant en diffamation contre ledit Tort & Me. Falconnet, son Avocat.

20 *Mai.* L'Election de Bâtonnier a été faite au commencement de ce mois par l'Ordre des Avocats, & c'est Me. *Pothouin* qui succé-

de à Me. Lambon. Celui-ci est en effet, comme il le desiroit, sorti de place avant de former le Tableau. On y travaille, & il est de nouveau question de rayer les 28.

20 *Mai* 1775. Le Sr. Tort fait paroître un *Résumé*, *ou troisieme Mémoire contre le Comte de Guines*, *&c.* Rien de nouveau, que le paragraphe, ayant pour titre: *du ton de mes écrits*. Me. Falconnet, sous le nom de son client, s'y disculpe du reproche de *l'audace outrageante* du ton de sa défense. Il cite pour son excuse le célebre *le Maître*, occupé dans sa retraite de Port-Royal à corriger ses plaidoyers & à y retrancher tout ce qui pourroit blesser la charité chrétienne. Il rapporte les fragmens de l'un des plaidoyers de cet orateur très véhément & qui peut servir de modele aux siens.

21 *Mai*. Voici la marche décidée du Roi pour le Sacre. S. M. part le 5 Juin pour Compiegne. Elle y séjournera jusqu'au 8, qu'Elle partira pour Fimes. Elle arrivera le 9 à Rheims. Le 10, les premieres Vêpres: Le 11, le Sacre: Le 12, la Cérémonie de sa réception, comme Grand Maître de l'Ordre du St. Esprit: Repos le 13: Le 14, la Calvacàde à l'Abbaye de St. Remi. Ce même jour, S. M. touchera des écrouelles. Le 15 Elle ira à la procession de la Fête-Dieu, & reviendra le 16 à

Compiegne, jusques au 19, qu'Elle retourne à Versailles.

21 *Mai* 1775. Quoique M. de Richelieu eût promis aux Lecteurs de ne plus donner de Mémoire, il a répandu depuis peu: *Réfutation des faits faussement répandus dans la Requête contenant les prétendus moyens de nullité proposés par Mad. de St. Vincent.*

21 *Mai.* Le Colisée, dont l'ouverture avoit été retardée jusqu'ici à raison du procès élevé entre les propriétaires & les créanciers, doit enfin s'ouvrir aujourd'hui.

21 *Mai.* M. le Marquis de Louvois, accusé d'avoir levé sa canne contre un Officier, frere d'un autre qui avoit servi dans son Régiment, nommé Milleville, qui lui demandoit raison du deshonneur dont il avoit couvert ce dernier en le renvoyant, en lui donnant ensuite un certificat de bonne conduite & se rétractant après, a été condamné jeudi par le Tribunal à un an & un jour de prison. Ce Seigneur est un crâne, qui venoit de se marier tout recemment à une Madame la Baronne de * ** folle très riche. Celle-ci, en revenant de l'Eglise, lui dit qu'elle espéroit qu'il étoit revenu de toutes ses erreurs & qu'il feroit sage désormais: „ Oui, Madame, „ lui a-t-il répondu, je vous assure que voilà la „ derniere sottise que je ferai."

21 *Mai.* On assure que la Secrétairerie de la Marine de Madrid a été forcée par des inconnus,

dans le tems que le Roi d'Efpagne étoit à Aranjuez. On a trouvé une premiere porte, dont on avoit fans doute de doubles clefs, ouverte, les deux autres enfoncées, tous les papiers bouleverfés, aucun enlevé, rien de pris; ce qui fait préfumer que la curiofité a été le motif de cette violence. On croit cependant qu'elle n'a été d'aucune utilité, parce que le Miniftre de cette partie, devant travailler avec le Roi, pendant le féjour de S. M. Catholique à fon château de plaifance, avoit emporté avec lui les papiers les plus fecrets, concernant l'armement & l'Efcadre. On n'a pas manqué d'imputer cet événement au Miniftre de S. M. Britannique à Madrid, comme le plus intéreffé à découvrir le myftere de l'expédition.

22 *Mai* 1775. On a nouvelle de Ferney, que Mad. Denis, niece de M. de Voltaire, ayant eu une maladie longue, grave & dangereufe, eft enfin dans une parfaite convalefcence; que le Philofophe de ce Canton a voulu célébrer cet heureux événement par une fête, mais qu'en bon Chrétien il avoit attendu qu'on eût remercié Dieu par un grande meffe, accompagnée de mufique & de fymphonie.

22 *Mai*. Les projets de M. Turgot font abfolument remis dans le porte-feuille, pour ce qui concerne la Finance & les autres parties de l'adminiftration qui ne font pas relatives aux Bleds. L'examen en eft renvoyé au voya-

ge de Fontainebleau, pendant lequel on ne s'occupera que de cet objet. Quoiqu'on ne sache pas le fond de tous ces projets, il en transpire toujours quelque chose. Il passe pour constant, par exemple, qu'un d'eux, servant de base aux autres, roule sur la nécessité d'établir dans le Département de chaque Ministre un Conseil permanent, qui puisse suivre les divers plans arrêtés, changeant autrement avec chaque Ministre, & suppléer d'ailleurs à l'impéritie de ceux qui ne seroient pas au fait des parties confiées à leurs soins.

22 *Mai* 1775. On a oublié de rapporter un bon mot de Mad. de St. Vincent, très remarquable & digne d'être conservé. A la confrontation, M. de Richelieu s'obstenant à nier qu'il lui eut jamais fait de billet de cent mille écus, lui dit avec amertume: „ Mais, Madame, regardez donc votre figure. Cela se payeroit-il une somme aussi exorbitante? — „ Je n'ai pas cette présomption, repliqua la „ Présidente; mais vous, M. le Maréchal, considérez la vôtre, & voyez s'il faut moins „ que cela pour la faire passer! "

22 *Mai*. Le mariage de Madame Clotilde est arrêté & fixé dans tous ses points, que voici: Le 8 Août se fera la demande publique. Le 16, la signature du Contrat de mariage. Le 21, le Mariage, Appartement, Banquet, &c. Le 22, Bal paré. Le 23, Bal masqué. Le 24, re-

répos. Le 25, Fête donnée par l'Ambassadeur de Sardaigne au Wauxhal du nouveau Boulevard.

22 *Mai* 1775. *La Poule au pot* est une brochure politique, où l'auteur se perd, comme beaucoup d'autres, en projets chimériques pour rendre le peuple heureux. Elle ne contient rien qui mérite plus de détail.

22 *Mai*. Le violon est aujourd'hui poussé à un point de perfection incroyable. C'est au Concert spirituel, le plus beau théâtre des grands talens, que les Virtuoses dans tous les genres viennent se présenter & disputer la Couronne. Le Sr. *Jarnovick* y brille depuis quelque tems & y emporte la palme. Le Sr. *La Motte*, premier violon de l'Empereur, est venu concourir avec lui pendant la quinzaine de pâques, & ce dernier, qui met dans son exécution beaucoup de feu, de variété & de hardiesse, a balancé les suffrages des connoisseurs. Mais le dimanche de *Quasimodo*, s'étant réunis dans le même Concert, le beau fini, l'élégance & l'expression du premier, l'ont emporté.

Dans le même tems le Sr. Le Brun, premier haut-bois de S. A. S. l'Electeur Palatin, a joué plusieurs *Concerto* avec un succès prodigieux. Il a trouvé l'art d'adoucir & d'animer son instrument, de lui donner plus d'éten-

due, de variété, & de le rendre toujours aussi flatteur qu'admirable.

23 *Mai* 1775. Mad. Destouches, si bafouée dans la Lettre à l'Abbé Terrai, & précédemment accusée d'un commerce de galanterie avec lui, vient de mourir. On prétend que le chagrin n'a pas peu contribué à accélérer sa mort.

23 *Mai*. On n'a pas manqué de chansonner le Maréchal Duc de Biron sur son Généralat, dans un Couplet assez piquant, & qu'il s'est attiré par la puérile importance qu'il y met.

Air: *De Joconde.*

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros,
Sous les pilliers des halles:
De rue en rue, au petit trôt,
Tu chasses la famine:
Général, digne de Turgot,
Tu n'es qu'un *Jean-Farine*!

23 *Mai*. M. de Louvois n'est point à l'Abbaye St. Germain des Prez pour un an & un jour, comme on l'avoit annoncé; il n'y est que provisoirement, & jusqu'à ce qu'on ait entendu au Tribunal le Major & le Lieutenant Colonel de son Régiment, mandés pour déposer.

24 *Mai*. Un homme qui n'est pas sans doute partisan du systême des Economistes, a pro-

sité de la circonstance pour plaisanter sur eux de la maniere suivante.

L'Expérience Economique.

Un Limousin, très grand réformateur,
D'un beau haras fait administrateur,
Imagina, pour enrichir le Maître,
Un beau matin de retrancher le paître
Aux animaux confiés à ses soins.
Aux Etrangers il ouvre la prairie,
Des rattéliers il fait ôter le foin.
Un jour n'est rien dans le cours de la vie.
Le lendemain, les chevaux affamés
Tirent la langue & dressent les oreilles,
On court à l'homme. Il répond: A merveilles
Ils y seront bientôt accoutumés.
Laissez-moi faire. On prend donc patience.
Le lendemain, langueur & défaillance;
Et l'Econome, en les voyant périr,
Dit : ils alloient se faire à l'abstinence:
Mais on leur a conseillé de mourir
Exprès pour nuire à mon expérience.

24 *Mai* 1775. La Requête en cassation du Jugement rendu par le nouveau Tribunal dans l'affaire entre Goezmann & Beaumarchais, est présentée au Conseil par ce dernier.

25 *Mai*. Il est d'usage que le Roi, à son Sacre, accorde un certain nombre de graces pour des coupables, condamnés par les Tribunaux, ou paye les dettes des prisonniers déte-

mis pour pareil objet, &c. On nomme en conséquence des Maîtres des Requêtes pour en faire le Rapport. Il y en a quatre chargés de ce travail: M. M. Gueaux, de Reverseaux, Joly de Fleury, de Brou & Bignon.

On ne comptoit au Sacre de Louis XV que 500 placets présentés à cet effet: à celui-ci on en compte 1,500.

25 *Mai* 1775. On a entendu l'Abbé Baudeau assurer devant des gens dignes de foi, qu'on étoit convaincu qu'il falloit attribuer les dernieres émeutes aux intrigues de M. de Sartines. Il a dit depuis que la chaîne étoit coupée, & qu'on ne pouvoit acquérir les preuves sur lesquelles on comptoit, vû la mort accélérée de certains quidams intermédiaires. On ne peut assez s'étonner d'une telle impudence.

On sait aujourd'hui que M. Turgot ne s'est débarrassé de M. Le Noir, qu'en disant à S. M. qu'il ne répondoit de rien si ce Lieutenant de Police n'étoit pas changé; & qu'au contraire, il répondoit de tout si l'on le changeoit.

25 *Mai.* Le Sr. de la Harpe a la pension du Roi, qu'avoit le Sr. De Belloy, de 1,200 livres. Elle lui a été donnée par la protection de la Reine, qui l'a demandée en satisfaction du plaisir, que S. M. a eue à la lecture de la Tragédie de *Menzikoff*, de cet auteur. Il a traité vraisemblablement ce sujet Russe pour se rendre agréable à S. A. Impériale, le Grand Duc

des Ruſſies, dont il a l'honneur d'être Correſpondant & que lui a procuré M. de Voltaire pour protecteur.

26 *Mai* 1775. Le réſultat de la Séance des Pairs au Palais, les mardi & mercredi 23 & 24, a été de déclarer nulle la procédure inſtruite extrajudiciairement à la Baſtille, ainſi que l'Ordonnance du Sr. Lieutenant Criminel, qui en ordonnoit l'apport au Châtelet, pour ſervir de baſe à la ſienne. On ne doute pas qu'à la prochaine ſéance, renvoyée à la ſemaine ſuivante, l'on n'annulle le ſurplus.

Cependant le Maréchal de Richelieu a obtenu précédemment une choſe qu'il avoit fort à cœur: c'étoit de n'être point renvoyé à l'audience, pour plaider ſur ces préalables, comme on l'avoit agité; ce qui auroit donné matiere à des plaidoyeries fâcheuſes pour le Duc, que les Avocats à coup ſûr n'auroient pas épargné.......

26 *Mai.* On parle beaucoup de Remontrances de la Cour des Aides, concertées entre M. Turgot & M. de Malesherbes, & dont l'objet eſt de donner ouverture aux projets du premier, relativement à la finance & à ſon amélioration, mais ſurtout à la réforme des abus.

26 *Mai.* On aſſure que le Bail des poudres eſt réſilié, & que cette partie eſt miſe en Régie pour le Roi. Cette infraction faite à une convention ſacrée avec le Monarque effraye

les Fermiers généraux, qui craignent un pareil sort.

27 *Mai* 1775. On a dit que M. de Maurepas étoit à l'Opéra, la veille de l'émeute. On n'a pas manqué de consigner le fait dans une espece d'Epigramme à la Grecque, que voici :

> Monsieur le Comte, on vous demande,
> Si vous ne mettez le holà
> Le Peuple se révoltera;
> Dites au Peuple qu'il attende,
> Il faut que j'aille à l'Opéra.

27 *Mai*. On ne sauroit rendre l'affluence de monde qui va voir les ornemens du Sacre & surtout le Carosse. C'est d'une richesse, d'un fini, d'une beauté à étonner les plus connoisseurs.

27 *Mai*. On espere qu'enfin après le Sacre on sera quitte de M. le Duc de la Vrilliere, qui déplaît depuis longtems au public & excite l'indignation des amis de la justice. On est toujours surpris que S. M. ayant réformé le Ministere de Louis XV, eut épargné ce membre-ci, depuis longtems prévaricateur & donnant toujours l'exemple scandaleux des mœurs les plus dissolues. On ajoute qu'aujourd'hui il n'a plus de tête & radote absolument.

27 *Mai*. M. Turgot, instruit que M. de Sartines n'ignoroit pas le propos impudent de l'Ab-

bé Baudeau sur son compte, a cru devoir aller trouver ce Ministre, lui déclarer combien il étoit irrité lui-même de l'audace criminelle de cet Economiste, qui s'en répentoit amérement; qu'il étoit disposé à subir la peine qu'il voudroit lui infliger, & à lui faire toutes les réparations que sa place exigeoit. Le Secrétaire d'Etat de la Marine a reçu le Contrôleur général avec hauteur; il lui a répondu qu'il se regardoit comme fort au dessus des injures & des calomnies de cet Abbé, qu'il les méprisoit, & l'abandonnoit à ses remords. Il semble que M. Turgot, sans se prévaloir de la générosité du Ministre rival, auroit dû châtier son suppôt & n'en faire qu'un exemple plus éclatant. On désapprouve fort cette mollesse.

28 *Mai* 1775. Le Chevalier d'Arcq est de retour à Paris depuis quelque tems. Il y a un arbitrage de trois Avocats nommés pour présider à la direction de ses créanciers, & décider sans frais les contestations; on épargne même ceux de papier, toutes les procédures ne pouvant être que sur papier mort, c'est-à-dire non timbré.

28 *Mai*. Madame la Princesse de Conti a fini hier. Elle voyoit depuis longtems approcher la mort, avec une fermeté digne de son ame fiere, courageuse & au dessus des préjugés. Elle chantoit peu d'heures auparavant la chanson sur le Maréchal de Biron, rapportée un peu plus haut.

28 *Mai* 1775. Quant aux dommages & intérêts, ainsi que quant à la prise à partie demandés par Madame de St. Vincent, cet objet a été réservé, en annullant la procédure de la Bastille, &c. dans l'assemblée des Pairs du mardi.

28 *Mai.* Le Roi a fait vendredi la revue de ses Gardes Françoises & Suisses. Comme c'est la premiere de S. M., cette cérémonie, toujours très suivie, a attiré encore plus de monde. Elle n'a point été très satisfaisante pour le Monarque, surtout s'il a comparé la conduite du peuple en ce moment à celle qu'il a tenue il y a un an. Peu d'acclamations, qu'on sentit n'être l'effet que des libéralités de la Police & n'exprimer en rien le vœu public. Aussi S. M. a-t-elle cherché à se débarrasser promptement de la corvée, & n'a fait qu'un récensement rapide, sans ordonner aucune évolution. M. le Comte de Provence étoit en uniforme de son Régiment de ce nom, & le Comte d'Artois à la tête de ses Suisses, a rempli les fonctions de sa place de Colonel général. Les Princes du Sang se sont absentés, à cause de l'état de la Princesse de Conti, administrée ce jour-là. La Reine est venue à la Revue, mais sans y causer de sensation ; elle n'a pas recueilli le moindre applaudissement.

28 *Mai.* Suivant les Lettres de Brest, le jugement de M. de Kerguelen, prononcé par le Con-

Conseil de guerre, a été envoyé à la cour, & l'on en attend la confirmation pour le rendre public.

29 *Mai* 1775. On ne sauroit croire quelle multitude de Requêtes civiles sont présentées à la Grand'Chambre, pour revenir contre les Jugemens du Tribunal intermédiaire. Si cela continue, il ne subsistera plus incessamment rien de ce phantôme de Parlement, & Mrs. sans doute y concoureront de leur mieux. On est fâché cependant que la Requête du Chapitre de Lyon, qui a succombé contre l'Archevêque de cette ville, ait été admise aussi promptement, d'autant qu'ils ont été les agresseurs & ont traîné le Prélat à ce Tribunal. Il semble qu'il n'y auroit pas eu de mal à les faire attendre quelque tems, pour les punir de leur zèle à concourir à l'œuvre de M. le Chancelier. C'est une observation faite par les Magistrats patriotes & surtout par M. Clement de Feillette.

29 *Mai*. On prétend que la suppression du Mémoire de M. de Guines par un Arrêt du Conseil, est une manœuvre sourde des partisans du Parlement & des ennemis de M. le Duc d'Aiguillon: que ceux-ci ont fait entendre à ce dernier, & surtout à M. de Maurepas, combien il seroit dangereux de laisser subsister un pareil écrit, qui inculpoit si fortement le Ministre des Affaires Etrangeres, en ce que l'as-

faire devant ensuite venir nécessairement par appel au Tribunal supérieur, il donneroit matiere au Parlement, qui ne cherchoit qu'à trouver prise sur le Duc d'Aiguillon, de le mettre en cause & de le traduire de nouveau devant la Cour des Pairs. On ajoute qu'ils ont donné tous deux dans ce piege; qu'alors est intervenu l'Arrêt susdit, envoyé à l'Ambassadeur par M. de Vergennes : que M. de Guines a écrit à ce sujet une Lettre très pressante au Roi, où il a fait voir qu'on avoit surpris sa religion, & qu'en conséquence S. M. a déclaré qu'elle n'entendoit empêcher le Comte de Guines de faire usage de son Mémoire en tout ce qui pourroit tendre à sa justification : ce qui l'établit irrévocablement partie intégrante du procès, & consomme le projet des ennemis du Duc d'Aiguillon. Il faut être courtisan pour connoître tout le fin & toute la noirceur d'une pareille intrigue. La suite justifiera ou détruira cette anecdote.

29 *Mai* 1775. Le Comte de Barbançon, fils du Marquis, premier Veneur de M. le Duc d'Orléans, succede au Marquis de Montauzier dans la place de Colonel du Régiment d'Orléans, Infanterie, obligé de se démettre pour être contrevenu au Réglement du Ministre de la guerre sur les congés.

29 *Mai*. Les Députés des Bancs des Avocats n'ont pas osé prendre sur eux de propo-

cer la radiation des 28. Ils sont renvoyés au Jugement de l'assemblée générale.

29 *Mai* 1775. M. de Boynes, par ses projets destructeurs, durant son Ministere de la Marine, avoit absolument dégradé le Port de Rochefort, qui tomboit tout-à-fait dans l'anéantissement. M. de Sartines, marchant sur de nouveaux erremens, cherche à le relever & à en former un Département comme ci-devant. Pour le rendre à sa premiere splendeur il faudroit y ramener l'approvisionnement des Colonies, dont la ville de Bordeaux étoit chargée depuis plusieurs années. M. d'Aubenton, alors Ordonnateur à Bordeaux, qui avoit sollicité le premier changement, aujourd'hui qu'il est Intendant à Rochefort, ne peut gueres réclamer contre son premier vœu; mais on espere que l'utilité même de la chose parlera, & que tout rentrera dans son ancienne forme.

29 *Mai.* Il ne restera de la famille Royale à Versailles que Mesdames Tantes, pour tenir compagnie à Madame la Comtesse d'Artois pendant le Sacre. On appelle aujourd'hui ces Princesses *Mesdames Royales.*

30 *Mai.* M. l'Abbé de Villeneuve, l'un des co-accusés de Madame la Présidente de St. Vincent, a présenté au Parlement, les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y séant, une Requête. Après avoir relaté les faits historiques qui le concernent dans le procès, & dont il a

déjà rendu compte dans ses petits Mémoires précédens; après avoir fait valoir son illustre origine d'ayeux, dont le sang regne encore sur presque tous les trônes de l'Europe, & même ses alliances avec celui des augustes Maisons de Bourbon & d'Autriche, il conclut à ce que l'accusation intentée contre lui soit déclarée, ainsi que la procédure, qui a suivi, cruelle, injurieuse, tortionnaire & vexatoire; à ce que le Maréchal de Richelieu soit condamné à 10,000 livres de dommages & intérêts; à ce que les termes injurieux répandus dans les Requêtes & Mémoires dudit Maréchal soient supprimés, &c.

30 *Mai* 1775. L'affaire de M. Mercier contre les Comédiens François prend une tournure absolument juridique. Il a présenté Requête à la Grand'Chambre, où il demande: 1. Que la Délibération de la Troupe, du 6 Mars dernier, soit biffée en la forme ordinaire, comme indécente & injurieuse; que défenses soient faites aux Comédiens de plus à l'avenir en prendre de pareilles, & que pour l'avoir fait, ils soient condamnés à des dommages intérêts envers lui, appliquables de son consentement au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie. 2. Que l'article 55 du Réglement du 23 Décembre 1757 soit exécuté; en conséquence que les Comédiens soient tenus de jouer sa piece, reçue le 8 Août 1773, suivant l'ordre dans lequel elle a été présentée. A l'égard de celle enrégistrée le 22 Décembre 1773 & de celle adressée à la troupe le

4 Mars dernier, comme ces deux dernieres ne sont reçues ni même jugées, & qu'il ne lui est plus possible de compter sur l'impartialité des Comédiens, il demande que le Jugement de ces Pieces soit renvoyé à des Gens de Lettres, à l'Académie Françoise, par exemple, si elle veut bien se charger de cette Commission. 3. Il conclut à être reçu opposant au Réglement du 23 Décembre 1757, en ce que ce Réglement contient de contraire à l'honneur des Lettres & à l'intérêt des auteurs, sauf à M. le Procureur général à prendre telles conclusions qu'il avisera bon être. C'est le premier Avocat général Séguier qui est chargé des pieces.

En conséquence de cette Requête, Me. Henrion de Pansey, Avocat du Sr. Mercier, développant l'esquisse du Mémoire qu'il a d'abord publié, en fait paroître un plus étendu, de 43 pages, ayant pour titre: *Premier Mémoire*, divisé en deux parties: 1. La discussion du Réglement du 23 Décembre 1757: 2. L'examen de la Délibération prise contre le Sr. Mercier par les Comédiens le 6 Mars dernier.

L'Avocat annonce dans une Note, qu'il se réserve à discuter dans un second Mémoire ce que les Comédiens appellent leurs Réglemens secrets, de montrer les abus qu'il ont introduits au Théâtre, les excès intolérables auxquels ils se livrent journellement contre les Ecrivains Dramatiques. Il est question d'un M. *Louvay de la*

Sauffaye, auteur de la *Journée Lacédémonienne*, qui les ayant actionné en Justice, a été arrêté par un Arrêt d'évocation. Ils disent encore aujourd'hui à l'égard du nouveau procès: *Nous avons assez de crédit pour faire évoquer l'affaire au Conseil, & elle y restera* 10 *ans accrochée.*

30 *Mai* 1775. On a beaucoup varié sur le principe & les auteurs des émeutes. On a successivement attribué ces dernieres au Chancelier, à l'Abbé Terrai, aux Anglois, aux Jésuites, au Clergé, aux Gens de finance. Ceux qui ne cherchent point à rafiner, en trouvent tout bonnement la cause dans le nouveau systême du Gouvernement, dans les derniers Arrêts du Conseil, où M. Turgot dit que le Bled est cher, qu'il fera cher & qu'il doit être cher. C'est pour résumer les divers rafinemens des politiques, qu'un plaisant se moque ainsi d'eux dans les vers suivans:

Est-ce Maupeou, tant abhorré
Qui nous rend le bled cher en France?
Ou bien est-ce l'Abbé Terrai?
Est-ce le Clergé, la Finance?
Des Jésuites est-ce vengeance?
Ou de l'Anglois un tour fallot?
Non, ce n'est point là le fin mot. . . .
Mais voulez-vous qu'en confidence
Je vous le dise?. . . . . C'est Turgot.

30 *Mai* 1775. M. le Comte de la Haage a de nouveau plaidé hier à la troisieme Chambre des Requêtes. Il a commencé par dire qu'il étoit instruit que le Grand Conseil irrité des vérités qu'il avoit dites sur le simulacre de Parlement qu'il avoit représenté, vouloit le décréter, lui, son Procureur & son Imprimeur; qu'il réclamoit la protection de la Cour en conséquence, & se mettoit sous sa sauvegarde. Sur quoi le Président de la Chambre lui a dit qu'il n'eût rien à craindre, qu'aucun autre Tribunal ne pouvoit attenter à sa liberté. Ensuite il a procédé à sa replique, plus vigoureuse encore que son plaidoyer, tant contre les Desservans, que contre Me. Target, Avocat du Prince de Nassau. Le premier, surtout, s'est trouvé tellement injurié qu'il a supplié la Cour d'imposer silence au Comte de la Haage. Sur sa remontrance, à quoi la Cour n'a point eu d'égard, l'Orateur n'en a continué qu'avec plus de véhémence, & les patiens ont dû endurer non-seulement la bordée de l'Orateur, mais les risées du public & les souris de Messieurs, tous jeunes gens, qui avoient peine à se contenir.

31 *Mai* 1775. On ne sauroit rendre le détail des manœuvres qu'employe M. le Maréchal Duc de Richelieu pour triompher dans sa cause. Il va voir tous ses Juges assiduement, & dès qu'il en connoit quelqu'un susceptible de corruption, ou de flatterie, ou de quelque au-

tre genre de tentation, par lui ou par ses amis, mâles ou femelles, il ne manque pas de l'employer. C'est ainsi qu'il a éludé jusqu'à présent les différens points dont il redoutoit la décision contre lui, tel que la plaidoyerie à l'audience. Enfin la partialité s'est manifestée au point que la décision de la nullité de la procédure de la Bastille n'a passé que de 59 voix contre 54. En sorte que dans la Cour des Pairs & dans le Parlement, où l'on réclame sans cesse contre les voyes illégales, contre les détentions violentes, contre les Lettres de cachet, il s'est trouvé cette multitude de votans, qui n'ont pas craint d'aller effrontément contre tous les principes. Il est bien à craindre que dans l'intervalle de huit jours le Maréchal n'ait débauché quelqu'un des 59 & n'ait la pluralité.

Dans les Princes, le Prince de Conti est le seul qui ait jusqu'à présent témoigné du zele & de la chaleur pour la défense de l'innocence, & dans les Pairs, M. le Duc de la Rochefoucault a continué de se distinguer par une éloquence très énergique, soutenue des plus excellens principes. Tous deux se sont élevés avec force contre les abus d'autorité qu'on trouvoit à chaque pas dans cette affaire, & surtout contre les Lettres de cachet. M. le Prince de Conti a déclaré qu'il se réservoit de mettre en délibération cette derniere matiere, de

rappeller les Ordonnances des Rois qui défendoient d'avoir égard aux Lettres clauses, & de traiter des objets de Remontrances à faire en ce cas.

31 *Mai* 1775. S. M. a fait hier la revue quadriennelle du Trou d'Enfer. Mais il n'y avoit de sa Maison que les *Rouges*, c'est-à-dire les deux Compagnies de Mousquetaires, les Gendarmes & les Chevaux-Légers. La Revue des *Bleus*, de la même maniere, n'aura lieu qu'après le Sacre.

31 *Mai* 1775. L'affluence de Curieux qui se dispose à se rendre au Sacre est immense. Mais il y a apparence que beaucoup seront frustrés en partie dans leurs projets, puisqu'il n'y a que 500 places à donner, les gens de la cour placés.

1 *Juin* 1775. Les Remontrances de la Cour des Aides, dont on a parlé, portent sur deux objets principaux. Le plus essentiel étoit établi d'après une multitude de plaintes & de Mémoires venus de toutes parts à cette Compagnie, rélativement aux abus qui s'étoient multipliés jusques à l'infini dans la perception des impôts pendant son absence. M. de Malesherbes, le principal auteur de cet écrit, avoit touché ce point avec la plus grande vigueur & dans le plus grand détail, remontant jusques aux impôts même, dont il démontroit l'énormité intolérable.

Ces Remontrances ont été portées au Roi, il y a du tems. S. M. avoit répondu suivant l'usa-

ge, qu'Elle les feroit examiner dans fon Confeil. Elles le méritoient d'autant plus, qu'elles font extrêmement longues, contenant pour fix heures de lecture. Elles ont paru fi vives & fi pittoresques, qu'on a repréfenté dans le Confeil le danger de les laiffer pénétrer dans le public en un tems de trouble & de fermentation. En conféquence S. M. a mandé dimanche le Premier Préfident & deux Préfidens de cette Compagnie, pour fe trouver à Verfailles le mardi avec leurs Régiftres.

Le mardi 30, S. M. leur a dit qu'elle ne desapprouvoit pas le fond de leurs Remontrances dont elle s'occupoit, n'ignorant pas les abus dont ils fe plaignoient; qu'Elle y mettroit ordre avec le tems. Mais que ces Remontrances étant dans une maniere propre à aigrir les efprits, & d'ailleurs contenant beaucoup de faits particuliers & des dénonciations diftinctes, Elle jugeoit à propos d'en retenir la minute; que fur le furplus, Elle enverroit le lendemain *Monfieur* à la Cour des Aides pour y notifier fes intentions.

2 *Juin* 1775. L'Article 27 de l'Ordonnance de Difcipline concernant la Cour des Aides, enrégiftrée au Lit de Juftice, porte :

„ Dans le cas où les Officiers de notre Cour „ des Aides, ce que Nous ne préfumons pas, „ fufpendroient l'adminiftration de la Juftice, „ ou donneroient leurs démiffions par une délibé-„ ration combinée, & refuferoient de reprendre

„ leurs fonctions au préjudice de nos Ordres, „ Nous déclarons que la forfaiture sera par eux „ encourue ; laquelle sera jugée par *notre Con-* „ *seil*, en notre présence, conformément aux „ Loix & Ordonnances du Royaume."

Cette Cour a été scandalisée de se voir soumise au Jugement du Conseil du Roi. Elle en a fait un objet de ses Remontrances ; & c'est à cet égard que *Monsieur* a apporté mercredi une Déclaration qu'il a fait enrégistrer dans un Lit de Justice tenu à cette Cour, où S. M. ayant égard aux Remontrances de cette dite Cour, ordonne que sa forfaiture sera jugée, comme celle du Parlement, en Cour pleniere.

Quelqu'illégale que soit cette autre formule, Messieurs l'ont adoptée, du moins semblent contens d'être assimilés au Parlement, qui n'a pourtant pas souscrit à la reconnoissance d'un pareil Tribunal. Ils assurent que la Séance s'est passée avec beaucoup d'honnêteté, & *Monsieur* les a enchantés par un compliment, où il leur a témoigné sa douleur de n'avoir pas été l'auteur de leur rétablissement, étant appellé ailleurs pour obéir au Roi. Ce Prince étoit ce jour-là au Grand Conseil.

2 *Juin* 1775. M. le Comte de la Haage, malgré toutes ses fadeurs au Parlement & toutes ses déclamations contre le nouveau Tribunal, a perdu avant-hier son procès, mais n'a point

été molesté autant que les Conclusions des parties adverses le requéroient.

2 *Juin* 1775. M. Capperonnier, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, Garde des Livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, Professeur Royal pour le Grec, vient de mourir d'une goutte remontée. C'étoit un des plus savans hommes de l'Europe, grand Bibliographe. C'est une vraie perte pour la Littérature, d'autant qu'il étoit encore jeune.

2 *Juin*. Par une inconséquence qu'on ne peut concevoir, mercredi, les Pairs assemblés au Parlement, on a déclaré valable la procédure du Châtelet dont on avoit annullé la base. Jeudi on a joint au fond la Requête de Mad. de St. Vincent en élargissement provisoire. Remis à délibérer sur les autres Requêtes des co-accusés au mardi 27 Juin.

On a remarqué que le Prince de Conti avoit molli, & l'on attribue cette défection au Duc de Fronsac, qui depuis quelque tems s'est attaché à S. A. & lui fait une cour assidue.

3 *Juin*. On annonce un nouveau Conte de M. de Voltaire, intitulé: *Le Dimanche, ou les Filles de Minée*. On sent combien ce cadre doit prêter entre les mains d'un Ecrivain pareil, & l'on assure que c'est un ouvrage charmant. Comme il est d'une certaine étendue, qu'il n'est encore que manuscrit, il est toujours rare.

3 *Juin* 1775. La Cérémonie du Sacre approchant, c'est aujourd'hui l'objet des entretiens du public. Pour mieux l'instruire on a fait imprimer, *L'ordre de la marche & des cérémonies* qui y seront observées. Dans ce fatras très long d'étiquettes puériles, voici ce qu'on en peut extraire.

La Cérémonie étant censée commencer au départ de Versailles, S. M. en partira en grand appareil avec la Reine, les Princes ses freres, les Princes du sang, les Grands Officiers de la Couronne, les Seigneurs & Dames de la Cour, & les Ministres.

S. M. sera reçue dans toutes les villes où elle passera, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, *aux acclamations des peuples*, & sera complimentée par les Magistrats. (Les acclamations futures des peuples ont paru fort singulieres dans cette Relation, comme si elles étoient de commande, ainsi que le reste.)

M. le Duc de Bourbon, Gouverneur de Champagne, présentera à S. M. les clefs de la ville à son arrivée.

S. M. après tout le cérémonial de son entrée & de sa marche, se mettra à genoux à la porte de l'Eglise métropolitaine, & y baisera le livre de l'Evangile. Elle offrira à Dieu un ciboire d'or, dont elle fera présent à l'Eglise de Rheims, & qu'Elle posera sur l'autel.

Sauſſaye, auteur de la *Journée Lacédémonienne*, qui les ayant actionné en Juſtice, a été arrêté par un Arrêt d'évocation. Ils diſent encore aujourd'hui à l'égard du nouveau procès: *Nous avons aſſez de crédit pour faire évoquer l'affaire au Conſeil*, *&* *elle y reſtera* 10 *ans accrochée.*

30 *Mai* 1775. On a beaucoup varié ſur le principe & les auteurs des émeutes. On a ſucceſſivement attribué ces dernieres au Chancelier, à l'Abbé Terrai, aux Anglois, aux Jéſuites, au Clergé, aux Gens de finance. Ceux qui ne cherchent point à rafiner, en trouvent tout bonnement la cauſe dans le nouveau ſyſtême du Gouvernement, dans les derniers Arrêts du Conſeil, où M. Turgot dit que le Bled eſt cher, qu'il ſera cher & qu'il doit être cher. C'eſt pour réſumer les divers rafinemens des politiques, qu'un plaiſant ſe moque ainſi d'eux dans les vers ſuivans:

Eſt-ce Maupeou, tant abhorré
Qui nous rend le bled cher en France?
Ou bien eſt-ce l'Abbé Terrai?
Eſt-ce le Clergé, la Finance?
Des Jéſuites eſt-ce vengeance?
Ou de l'Anglois un tour fallot?
Non, ce n'eſt point là le fin mot.
Mais voulez-vous qu'en confidence
Je vous le diſe?... C'eſt Turgot.

30 *Mai* 1775. M. le Comte de la Haage a de nouveau plaidé hier à la troisieme Chambre des Requêtes. Il a commencé par dire qu'il étoit instruit que le Grand Conseil irrité des vérités qu'il avoit dites sur le simulacre de Parlement qu'il avoit représenté, vouloit le décréter, lui, son Procureur, & son Imprimeur; qu'il réclamoit la protection de la Cour en conséquence, & se mettoit sous sa sauvegarde. Sur quoi, le Président de la Chambre lui a dit qu'il n'eût rien à craindre, qu'aucun autre Tribunal ne pouvoit attenter à sa liberté. Ensuite il a procédé à sa replique, plus vigoureuse encore que son plaidoyer, tant contre les Desservans, que contre Me. Target, Avocat du Prince de Nassau. Le premier, surtout, s'est trouvé tellement injurié qu'il a supplié la Cour d'imposer silence au Comte de la Haage. Sur sa remontrance, à quoi la Cour n'a point eu d'égard, l'Orateur n'en a continué qu'avec plus de véhémence, & les patiens ont dû endurer non-seulement la bordée de l'Orateur, mais les risées du public & les souris de Messieurs, tous jeunes gens, qui avoient peine à se contenir.

31 *Mai* 1775. On ne sauroit rendre le détail des manœuvres qu'employe M. le Maréchal Duc de Richelieu pour triompher dans sa cause. Il va voir tous ses Juges assiduement, & dès qu'il en connoit quelqu'un susceptible de corruption, ou de flatterie, ou de quelque au-

Tort eſt condamné à faire réparation d'honneur audit Comte de Guines, en préſence de douze perſonnes, au choix dudit Comte de Guines, dont ſera dreſſé acte, ſinon notre préſente ſentence vaudra ledit Acte; ledit Tort condamné en outre en 300 livres de dommages-intérêts envers ledit Comte de Guines, applicables de ſon conſentement au pain des priſonniers du grand Châtelet. Que les-dits Delpech & Roger ſeront mis hors de Cour, & l'écrou dudit Roger ſera rayé & biffé; & que les dits Comte de Guines & de Lobi de Monval ſont & demeureront déchargés des plaintes & accuſations dudit Tort. En ce qui concerne ledit Tort, de l'imputation à lui faite par ledit Comte de Guines du vol de papiers & de deniers comptans, qu'il eſt donné acte audit Tort de la déclaration faite au procès par ledit Comte de Guines, que c'eſt dans un premier mouvement après l'évaſion dudit Tort, qu'il s'eſt imaginé qu'il lui avoit ſouſtrait des deniers & des papiers, que ledit Comte de Guines a depuis retrouvés. Quant à l'imputation faite audit Delpech par ledit Comte de Guines, dans le récit de ſa plainte, d'avoir négocié deux Lettres de Change fauſſement acceptées du nom de Boyer, que ledit Delpech eſt déchargé de ladite imputation, & que les termes injurieux inſérés à ce ſujet dans les Requêtes & Mémoires du Comte de Guines ſont & demeureront ſup-

supprimés. A l'égard des accusations dudit Comte de Guines, savoir contre les dits Tort & Roger, au sujet de la communication d'un état concernant la Marine; contre ledit Tort, au sujet de la communication des Dépêches, & contre lesdits Tort & Delpech, au sujet de la contrebande, les parties sont mises hors de Cour. Que lesdits Gaulard, Des Audrays, Gomel & Boyer, sont reçus parties intervenantes. Faisant droit sur leur intervention, ensemble sur leurs Requêtes & Demandes, & sur celles desdits Comte de Guines & de Monval, à fin de suppression de termes injurieux; que les Mémoires de Tort, signés *Falconnet*, sont & demeureront supprimés, & que les termes injurieux desdits Mémoires seront rayés & biffés par le Greffier de la Chambre, ce dont sera dressé procès-verbal; qu'il est fait défense audit Falconnet de faire de semblables Mémoires à l'avenir, sous telles peines qu'il appartiendra. Que sur le surplus des plaintes & accusations, fins & demandes des dites Parties, elles sont mises hors de cour & de procès: que ledit Tort est condamné envers ledit Comte de Guines aux $\frac{5}{6}$ des dépenses, l'autre 6e compensé. Tous dépens, au surplus, compensés entre les autres parties, & qu'il est permis audit Comte de Guines de faire imprimer & afficher la présente Sentence jusqu'à concurrence de 300 Exemplaires, aux dépens dudit Tort, partout où besoin sera."

Rien de plus singulier que cette Sentence, dont les deux parties doivent appeller. On ne voit pas que M. le Comte de Guines puisse dans cet état retourner encore à son Ambassade.

4 *Juin* 1775. M. l'Archevêque de Paris fait publier un Mandement qui ordonne des prieres publiques à l'occasion du Sacre du Roi. Il est tout-à-fait dans le sens du Clergé, qui rapporte l'autorité des Princes toute à Dieu, c'est-à-dire à lui. C'est une vraie capucinade politique.

4 *Juin. Réflexions sur les Mémoires, par Me. de la Croix.* Bavardage d'Avocat, où l'auteur veut prouver l'utilité & la nécessité des Mémoires. Comme il en fait beaucoup, il n'est pas étonnant qu'il ait entrepris cette tâche. Mais rien de nouveau dans les raisons qu'il apporte & dans la maniere de les présenter. Une seule anecdote qui concerne un grand Seigneur, voulant revenir contre un engagement pris avec son Créancier: celui-ci étoit déjà décrété sur le témoignage de quatre imposteurs; il implore le secours de l'Avocat, il met sous ses yeux les billets & les lettres du débiteur, qui avoit félicité le premier sur sa bonne foi, & l'avoit prié *d'accepter quelques présens offerts par la reconnoissance.* Il fait tout imprimer, lettres, billets; il envoye au grand Seigneur le Mémoire foudroyant prêt à paroître. Celui-ci court au devant de son deshonneur, paye & remercie Me. de la Croix.

4 *Juin* 1775. Le Sr. Roblein, reçu Avocat, a voulu forcer les Avocats de Poitiers à l'inſcrire ſur leur tableau. Ceux-ci ont conſulté à Paris, pour ſavoir ſi le Sr. Roblein avoit droit de les actionner? Ce qui a donné lieu à un Mémoire imprimé, intitulé: *Conſultation ſur la diſcipline des Avocats.* On y décide d'après les principes développés dans la Conſultation, que le plaignant eſt non recevable dans ſa demande.

Comme la profeſſion d'Avocat a la confiance pour baſe & pour reſſort: comme tout eſt confiance, & de la part du public envers l'Avocat, & de la part de l'Avocat envers ſes confreres: comme cette confiance dont chacun d'eux eſt honoré, exige d'eux tous des ſentimens qui y répondent, c'eſt-à-dire de la délicateſſe & de la généroſité, il a fallu parmi eux une police analogue à cette Conſtitution; & elle ne pouvoit l'être qu'autant qu'elle feroit ſimple dans ſa marche, ſévere dans ſes déciſions, & exercée par le Corps même ſur ſes Membres. Ce n'eſt point une jurisdiction, c'eſt une cenſure. Comme cenſure, elle n'eſt pas aſtreinte aux formes de la Loi: comme cenſure, elle veille ſur les mœurs relatives à cet état particulier, tandis que la Loi veille pour aſſurer le repos de toute la ſociété: comme cenſure, elle ne peut point être ſoumiſe à une inſpection étrangere; les jugemens qu'elle porte ſont libres, comme le ſentiment qui

les dirige. On peut dire qu'ils ressemblent à ceux que l'honneur prononce dans le monde.

Sans doute le genre de pouvoir qui résulte de-là, semble un pouvoir redoutable; mais qui pourroit s'en plaindre ? Ce seroient les Avocats seuls. Déja assujettis, en qualité de citoyens, aux loix générales, ils le sont encore à ces usages si rigoureux qui leur sont propres. Cependant, loin de murmurer contre ce joug qui pese sur eux, on les voit tous se féliciter de le porter, tant parce qu'il fait leur sûreté commune, que parce que surtout l'intérêt public, auquel ils sont voués, y est attaché essentiellement. C'est le Public qui recueille les fruits d'une administration, dont les Avocats supportent avec joie toute l'austérité.

Tel est le résumé des principes, qui forment la base du Ministere des Avocats, dont le dépôt s'est jusqu'ici conservé dans le cœur des Avocats, exposé pour la premiere fois dans ce Mémoire aux yeux des Magistrats & du Public, le 15 Avril, & soutenu d'une Consultation en date du 15 Mai, souscrite par 14 des plus anciens & des plus célébres Coryphées de l'Ordre.

4 *Juin* 1775. M. le Marquis de Brunoy, toujours fol de plus en plus, se disposoit à aller en pélérinage à pied pour visiter les lieux saints. Il avoit arrhé une certaine quantité de compagnons, pour lesquels il devoit y avoir des voitures, & auxquels il faisoit une pension à

la fin de ce voyage, qui devoit être de plusieurs années. On assure qu'un ordre du Roi le retient en France, & l'empêche d'exécuter cette pieuse extravagance. Pour s'en dédommager, il comptoit faire à Brunoy la procession ordinaire de la Fête-Dieu. *Monsieur*, à qui la terre appartient aujourd'hui, s'y oppose. Le voilà réduit dans une inaction bien désolante pour son zele.

On assure que ce Marquis, qui avoit 24 millions de biens, en a déjà mangé huit, dont la plus grande partie depuis qu'il a gagné son procès. Comme il est accablé de créanciers, pour éviter la multitude des frais & les lenteurs des procédures, on a commis ses causes à la deuxieme Chambre des Enquêtes.

Quoiqu'il n'ait plus ni la terre ni le château de Brunoy, comme il se plaît en ce lieu, il y a acheté une maison, & y vivra en particulier. Il n'a plus les prieres nominales comme Seigneur, mais on le recommande toujours, après *Monsieur*, au prône, comme bienfaiteur de l'Eglise.

4 *Juin* 1775. Le bruit se répand que M. de Kerguelen est condamné par le Conseil de guerre de Brest, à six ans & un jour de prison, & déclaré incapable de servir le Roi sur ses Vaisseaux, comme Capitaine & comme second.

5 Juin 1775. Par le Jugement du Conseil de guerre tenu à Brest, le 15 Mai 1775, auquel présidoit M. d'Aché, Vice-Amiral, & approuvé par la Cour, M. de Kerguelen, Capitaine de Vaisseau, est cassé & renvoyé de la Marine; jugé incapable de jamais servir le Roi; ne pouvant conserver aucuns attribut ni prérogative de ce Corps; obligé de faire des excuses à M. Du Chaizon, Enseigne de Vaisseau, & renfermé pour 6 ans au Château de Saumur.

M. Du Chaizon condamné à un mois d'Amiral, interdit jusques à ce qu'il plaise au Roi de le rétablir.

Forestier, Ecrivain, renvoyé, banni à l'éloignement de 10 lieues de tous les Ports, déclaré incapable de jamais servir le Roi dans aucun Bureau de la Marine.

M. de Lignerolle admonesté par le Conseil, vu sa qualité de Lieutenant en pied, & tous les autres qui composent l'Etat-Major du Vaisseau *Le Rolland*, commandé par M. de Kerguelen, réprimandés, pour à l'avenir ne pas signer inconsidérement un Procès-verbal, sans en prendre connoissance, & avant d'avoir vérifié si les faits qui y sont portés sont dans l'exacte vérité.

6 Juin. Réponse sérieuse à M. L. * *, *par l'Auteur du Paradoxe.* C'est une replique atterrante, dont il est impossible que Me. Lin-

guet se releve. L'abbé Morellet s'y défend surtout de l'imputation d'avoir saisi le moment de la chûte de cet Avocat pour l'écraser, puisque ce concours d'événemens même prouve invinciblement que l'ouvrage étoit fait longtems avant. Du reste, une logique pressante, soutenue & assaisonnée de sarcasmes adroits, distingue cet écrit, presqu'aussi amusant que le premier, quoique purement polémique & de discussion.

6 *Juin* 1775. M. Mercier s'étant depuis peu présenté à la porte de la Comédie Françoise pour jouir de ses entrées, qui sont accordées, suivant l'usage, à l'auteur quelconque dont on a reçu une piece, a été arrêté. Il a demandé si on ne le connoissoit pas? On lui a répondu que c'étoit la raison même du refus. Il a insisté: on a fait venir le Sergent, qui lui a déclaré la résolution de la Comédie, & conseillé de ne pas s'obstiner. De son côté, M. Mercier a fait venir un Commissaire & autres Gens de Justice, pour constater le déni de son droit & en faire un nouveau chef de plainte contre les histrions.

M. Albert, le nouveau Lieutenant général de Police, a depuis mandé cet auteur, l'a chapitré à l'occasion de cette nouvelle querelle avec les Comédiens, lui a conseillé d'arranger une affaire que la Cour voyoit de mauvais œil. Il lui a répondu qu'il étoit en justice réglée,

& qu'il ne dépendoit plus de sa censure en cette partie.

6 Juin 1775. L'Arrêt du Conseil qui supprime le Mémoire du Comte de Guines, étant devenu une piece très essentielle par la disgrace du Duc d'Aiguillon qu'elle occasionne, & peut-être celle du Comte de Maurepas, on va la rapporter en entier, n'étant pas d'ailleurs publique & ayant été retirée.

„ Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui supprime un Imprimé intitulé : *Mémoire sur la nature, l'origine & les progrès de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambassadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant son Secrétaire.*

Du 16 Mai 1775.

Extrait des Régistres du Conseil d'Etat.

„ Le Roi s'étant fait représenter un Imprimé ayant pour titre *Mémoire*, &c. n'a pu voir sans mécontentement que le Comte de Guines, donnant un sens forcé à la permission que S. M. lui avoit accordée d'emprunter de sa Correspondance particuliere avec le Duc d'Aiguillon, les moyens nécessaires pour sa défense contre le nommé Tort, avoit osé se permettre de déferer à l'opinion publique un Ministre du feu Roi, dont S. M. a reconnu Elle-même que la conduite avoit été conforme à la volonté du feu Roi, & à ses ordres, donnés de l'avis de son Conseil. Le Roi ayant considéré en outre

que

que les faits sur lesquels le Comte de Guines veut inculper ce Ministre, sont étrangers à l'objet de son procès contre le nommé Tort, sur le jugement duquel ils ne peuvent avoir aucune influence, le maintien de l'autorité Royale exige de S. M. qu'elle anéantisse un ouvrage peu conforme au caractere de celui pour qui il a été composé, & qu'Elle réprime une licence contraire aux principes de l'Ordre public & à l'Ordre judiciaire. A quoi voulant pourvoir : oui le Rapport :

„ Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que l'imprimé ayant pour titre, *Mémoire*, &c. sera & demeurera supprimé, comme contraire au respect dû à l'autorité de S. M. Fait défenses au Comte de Guines, & à tous autres, de le distribuer & de l'employer, sous peine de désobéissance. Enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires, de les rapporter sous huitaine au Greffe du Conseil ; le tout sous les peines au cas appartenantes. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé & publié partout où il appartiendra, &c. (*Signé*) GRAVIER DE VERGENNES.

„ A Versailles, de l'Imprimerie du Roi, Département des Affaires Etrangeres, 1775. "

6 Juin 1775. M. de Montval, Lieutenant-colonel du Régiment de Navarre, avoit présenté peu de jours avant le Jugement une Requête au sujet des deux derniers Mémoires de Tort, &

ce Militaire, outragé cruellement dans ces Ecrits, demandoit que Tort fût puni de ses calomnies. Il paroît qu'il n'a pas eu satisfaction complette sur ce point.

7 *Juin* 1775. L'affaire de M. de Louvois au Tribunal des Maréchaux de France a été jugée définitivement. Il est condamné à un mois & jour de prison à l'Abbaye, & l'adversaire élargi.

7 *Juin*. Les Princes en deuil le quitteront pour le jour du Sacre. Le Prince de Conti & le Comte de la Marche n'iront point à Rheims, n'ayant à y représenter aucun Pair. Le Prince de Soubise fera les fonctions de Grand Maître de la Maison du Roi, à la place du Prince de Condé, représentant le Comte de Flandres.

7 *Juin*. S. M. a décidé la contestation élevée entre le Coadjuteur de Rheims & l'Evêque de Soissons, en faveur du premier, qui doit sacrer en l'abscence ou au défaut de M. de la Roche-aymon.

8 *Juin*. L'Abbé Baffinet, Archidiacre de Nantes, & célebre par un panégyrique de St. Louis, prononcé devant l'Académie Françoise, qui scandalisa fort les dévots, est nommé Lecteur de M. le Comte d'Artois.

8 *Juin*. *Dialogue entre un Philosophe & un homme de bien*. Petit écrit en vers, où l'on tourne en ridicule les *Economistes* & leur doctrine. On prend occasion de leur querelle

avec Me. Linguet & surtout de la *Théorie du Paradoxe* de l'Abbé Morellet, pour entrer en matiere. C'étoit peut-être la seule maniere d'intéresser encore le public, en prenant la défense de cet Avocat, & de ressasser mille argumens déjà employés en sa faveur. Le genre de l'ouvrage ne comporte aucun raisonnement sérieux ni suivi: il exige de la gaieté, de la finesse, des sarcasmes. On y trouve de tout cela, & l'on ne peut défendre plus agréablement une mauvaise cause. D'ailleurs la Secte que le poëte attaque, prête infiniment au ridicule, & il faut convenir qu'il en a tiré un excellent parti. Aussi ces Messieurs sont-ils furieux! Ils font rechercher & proscrire cette facétie avec beaucoup de sévérité; ce qui la rend très chere & très rare, surtout sous un Lieutenant de Police absolument voué à cette cabale. Les connoisseurs attribuent ce Dialogue au Sr. Palissot. Il y a beaucoup de force, d'aisance dans la versification, & l'on est surpris de l'art avec lequel l'Ecrivain a rendu poëtique une conversation qui n'en paroissoit pas susceptible. Elle peut aller de pair avec tout ce que M. de Voltaire a fait de mieux en ce genre.

8 *Juin* 1775. M. le Duc d'Aiguillon avoit fait les plus grands préparatifs pour aller à Rheims, & y briller comme Capitaine-Lieutenant Commandant la Compagnie des Chevaux-Légers. Il avoit déjà invité tous les Of-

ficiers de ce Corps à venir loger chez lui; mais ses projets se sont trouvés renversés par son défaut de politique, ou plutôt par sa trop grande politique. L'Arrêt du Conseil que, conjointement avec M. le Comte de Maurepas, il avoit fait rendre en sa faveur dans le procès du Comte de Guines, est devenu une piece de conviction contre lui. La Reine, qui prend le plus grand ascendant sur l'esprit du Roi, & qui protege l'Ambassadeur, bien instruite par ce dernier, a fait connoître à S. M. comment on avoit surpris sa religion. Elle lui a dévoilé le génie atroce du Duc d'Aiguillon, toujours disposé à perdre ses ennemis. Elle l'a éclairée sur la conduite de ce Ministre contre Mrs. de la Chalotais, contre la Bretagne entiére, contre le Duc de Choiseul, qu'il poursuivoit encore dans sa créature, M. de Guines, elle l'a déterminée à faire écrire une Lettre au Châtelet, pour déclarer à ce Tribunal que S. M. n'improuvoit nullement que le Comte de Guines produisît le Mémoire supprimé en tout ce qui feroit nécessaire pour sa justification.

Le Roi ne pouvoit avoir pour agréable un homme qui le mettoit dans le cas de se contredire ainsi; il vouloit le disgracier sur le champ, & c'est avec peine que, par égard pour M. de Maurepas, il a souffert que son neveu passât la revue au Trou d'enfer, le mardi 30 Mai. Mais S. M. lui a fait mauvaise mine, ne

lui a rien dit, & la Reine a reçu avec une indifférence méprisante les honneurs qu'il lui a rendus à la tête de sa troupe. Enfin après la cérémonie, M. de Maurepas lui a dit que le Roi lui donnoit huit jours pour quitter la cour & Paris, & se retirer dans ses terres.

L'intimité que ce Seigneur a conservée avec Mad. Dubarri, dont il passoit pour l'amant caché, sous le feu Roi, & dont il semble aujourd'hui s'afficher l'amant en titre, n'a pas peu contribué à cette disgrace. On assure que S. M. lui en ayant fait des reproches, il lui a répondu qu'indépendamment de la reconnoissance qu'il devoit personnellement à cette Dame, sa conduite étoit fondée sur les ordres du feu Roi, qui la lui avoit recommandée en mourant.

9 *Juin* 1775. M. le Duc de Choiseul est arrivé pour le Sacre. Il est allé à Versailles faire sa cour. On lui a trouvé l'air extrêmement radieux, ce nez au vent qui caractérise son génie audacieux & qu'il n'avoit pas à son premier retour. Il y a des paris qu'il rentrera incessamment au Conseil. La Reine continue à le protéger hautement, & l'Espagne desireroit bien ardemment de s'y voir un pareil partisan, pour contrarier le systême du Ministre actuel des Affaires Etrangeres, dont la sagesse flegmatique déconcerte tous les efforts de la cour de Madrid pour déterminer celle de France à une guerre avec les Anglois.

9 *Juin* 1775. Les Tomes 4 & 5 du *Journal historique de la Révolution opérée dans la Constitution de la Monarchie Françoise, par M. de Maupeou, Chancelier de France,* commencent à paroître ici. Ils embrassent une troisieme époque, depuis le retour des Princes à la Cour, jusques à la mort de Louis XV. Mais comme les auteurs, enhardis sans doute par ce dernier événement & par la disgrace des Ministres du feu Roi, s'y sont permis plus d'anecdotes fortes & cruelles contre quantité de gens en place, ils sont proscrits avec encore plus de sévérité que les premiers, & sont excessivement rares.

9 *Juin.* Les créanciers de M. de Brunoy ont présenté Requête au Parlement, pour aviser aux moyens d'assurer leurs créances, dont les intérêts s'acquittent mal, & dont les capitaux semblent en danger par les dépenses extravagantes du débiteur : la Cour a rendu Arrêt le 1. de ce mois, qui ordonne que le Marquis ne pourra contracter, faire ni signer aucun engagement, de quelque nature & qualité qu'il puisse être, sans l'avis & autorisation de Conseils, & a nommé à cet effet M. M. Babille, Douay & Racine, anciens Avocats en la Cour, le tout à peine de nullité. L'Arrêt a été signifié à tous les Notaires de Paris, affiché dans toutes les terres du Marquis, &c. Il est éclairci qu'il a dépensé, mangé ou donné 12 millions, depuis le gain de son procès où il étoit question de l'interdire.

9 *Juin* 1775. Rien n'est si singulier à voir que la route de Rheims depuis quelques jours : elle est battue comme la rue St. Honoré. Il y a 20,000 chevaux de poste continuellement en course. Cependant, comme si l'on craignoit qu'il n'y eût pas encore assez de monde, M. le Prince de Beauveau a envoyé ces jours passés aux Dames de Paris des billets d'invitation pour se trouver au Sacre, avec assurance de billets pour voir la cérémonie. D'un autre côté, pour éviter la confusion, depuis dimanche 4 la Ville est fermée, & l'on n'y entre que par permission. Ce jour-là, M. l'Archevêque de Rheims a dit une grand'-messe, qu'on appelle *la répétition du Sacre*, pour s'exercer.

10 *Juin* 1775. Les amis de M. *Necker* disent qu'on ne sauroit imaginer quels chagrins cuisans lui cause son livre sur *la Législation & le Commerce des grains*. Ils prétendent que le Ministre des finances, furieux de n'avoir pu, à cause de son caractere, empêcher cet auteur de répandre son ouvrage, travaille auprès de la République de Genêve, dont il est Ministre en France, pour lui faire ôter cette dignité. Quelque lieu qu'ait la République de s'en louer, on sent qu'elle sera obligée de le sacrifier, si l'orage élevé contre lui ne se dissipe pas. Il paroît que c'est la seule maniere dont les Economistes aient répondu à son traité.

11 *Juin* 1775. On vient de donner imprimé un *Détail des Richesses tirées du Trésor de l'Abbaye de St. Denis, pour servir au Sacre de Louis XVI.* Elles consistent en la *Couronne* de l'Empereur Charlemagne; le *Sceptre*; la *Main de justice*; l'*Epée* de Charlemagne; l'*Agraffe*, pour attacher le manteau Royal; les *Eperons*, & le *Livre* contenant les prieres usitées à cette cérémonie.

Trois Religieux, savoir, le Prieur, le plus ancien des deux Gardes du Trésor & un Député nommé par le Chapitre, accompagnent ce dépôt précieux à Rheims, & le ramenent à St. Denis.

On donne en outre le détail des richesses tirées du Garde-meuble de la Couronne, qui sont une Chapelle d'or, donnée à la Couronne par le Cardinal de Richelieu, en 1636; un Ameublement fait par les ordres de François I, & appellé Meuble du Sacre, attendu qu'il ne sert qu'au Sacre des Rois & au Couronnement des Reines. Il est tout de broderie, & en tableaux, exécutés d'après les dessins de Raphaël d'Urbin.

On finit par la description de la Couronne de Diamans, qui est posée sur la tête du Roi par l'Archevêque de Rheims, & que S. M. porte tout le jour du Sacre, & par les pieces d'or & de vermeil, faites par le Sr. Auguste, or-

fevre du Roi. La Couronne de Diamans est du St. Aubert, jouaillier du Roi.

11 *Juin* 1775. On peut se rappeller une facétie qui a couru cet hiver, intitulée: *Les curiosités de la foire*, où les filles les plus célebres de Paris étoient désignées allégoriquement sous des noms d'animaux rares. Elles en furent cruellement offensées, mais ne purent se venger de l'auteur anonyme, & qu'on soupçonnoit être le Comte de Lauraguais. Le Sr. Landrin, poëte voué au théâtre d'Audinot, a imaginé de composer une petite piece sur ce sujet & sous le même titre. Elle a été jouée, il y a huit jours, avec beaucoup de succès, quoiqu'elle ne vaille pas grand'chose. Mais les allusions piquantes sur des Courtisannes connues, avoient réveillé la malignité du public. La Dlle. Du Thé, l'une d'elles, présente à la premiere représentation, en a été si touchée, s'y est reconnue si sensiblement, qu'elle en est tombée en syncope. Une telle anecdote a fait bruit. Les partisans de cette impure ont crié au scandale. Les autres filles ont fait ligue avec elle pour exiger la proscription de cette Comédie abominable: elles ont ameuté les petits Seigneurs qui leur font la cour, & ils ont été trouver l'histrion. M. le Duc de Durfort, l'ancien amant de la Dlle. Du Thé, portant la parole, a exigé d'Audinot de lui déclarer le nom du jeune Poëte. Heureusement il a eu le courage de s'y refuser. Alors on lui

a déclaré qu'il faifoit bien; qu'on auroit donné cent coups de canne à cet impudent: mais qu'il eût à ceffer, lui, Directeur, les repréfentations de cette infamie, ou qu'on mettroit fon Théâtre en canelle & qu'on le feroit périr fous le bâton. Le Baladin n'a pas cru prudent de fe compromettre avec ces étourdis, & malgré l'approbation de la police & les defirs du Public, la Comédie ne fe joue plus & les filles triomphent.

13 *Juin* 1775. Il paroît décidé que M. le Duc d'Aiguillon a eu ordre de fe rendre en Poitou, à fa terre d'Aiguillon. Son attachement à Madame Dubarri n'a point ceffé pour cela: c'eft lui qui l'a inftallée dans fa terre de Sainvrain. Il l'a été voir avant fon départ, & la Ducheffe, fa femme, doit y paffer une partie de l'été, pendant que fon Epoux fera fuppofé faire mettre en état fon château pour la recevoir. On ne doute plus aujourd'hui que l'averfion de la Reine pour cette Dame n'ait beaucoup contribué à la difgrace de cet Ex-miniftre. Elle eft telle, qu'on affure que la Comteffe a changé de nom, & qu'il n'y a plus de Dubarris en France.

13 *Juin.* Il paroit une *Critique de l'Oraifon funebre de Louis XV, par M. l'Evêque de Senez, prononcée dans l'Eglife de St. Denis, le 2 Juillet.* Cet ouvrage, éclos certainement de la plume de quelque rigoureux Janféniste, eft remarquable par une anecdote. L'auteur y prétend que le fameux Sermon de la cene, pronon-

ée à Versailles le jeudi saint l'an passé, par le même prédicateur, avoit été concerté par ce Prélat, alors Abbé, entre lui & l'Archevêque de Paris, pour frapper le Roi & le mettre dans la dépendance du Clergé.

14 *Juin* 1775. Suivant les nouvelles de Rheims il ne s'est pas trouvé dans cette ville autant de monde qu'on en espéroit, & M. de Beauveau n'avoit pas eu tort d'inviter les Dames de Paris à y venir & de leur promettre des billets, ayant été obligé de donner les derniers aux gens de bonne volonté qui se sont présentés. L'affluence des Etrangers a été très médiocre. Les auberges n'étoient pas toutes remplies, & il est à craindre que la quantité de provisions faite par les habitans ne tourne à leur préjudice, & ne leur cause de la perte, au lieu du profit qu'ils en espéroient.

16 *Juin*. Deux Anglois se sont tués dernièrement dans ce pays-ci, & semblent être venus s'y fortifier dans cette manie, que les François ont puisée chez eux & dont ils leur donnent aujourd'hui l'exemple. Mais un événement de cette espece plus intéressant, & qui fait l'entretien de Paris, c'est l'audace héroïque d'une jeune courtisanne très connue, nommée Mlle. *Germancé*. Dans un accès de désespoir jaloux, en se voyant abandonnée du Sr. de Flamanville, officier aux Gardes, dont elle étoit éperduement éprise, à qui depuis long-

tems elle prodiguoit ses caresses, elle n'a pu résister à sa douleur; elle n'a trouvé parmi la jeunesse florissante qui l'entouroit & lui faisoit la cour, aucun mortel capable de le remplacer dans son cœur, ou de la consoler de cette perte. Elle a froidement résolu de se soustraire à tous les agrémens de la vie dont elle jouissoit; & elle a pris la semaine derniere une quantité d'opium, propre à l'endormir pour jamais. Avant de faire cette opération, elle a écrit une Lettre très pathétique au perfide, où elle lui annonce cette fatale nouvelle, en lui déclarant qu'il doit se regarder comme l'auteur de sa mort; qu'elle n'existera peut-être plus lorsqu'il recevra son billet; que cependant si sa perte peut réveiller dans lui quelque sentiment de pitié, elle exige qu'il se rende chez elle & recueille ses derniers soupirs. Ce militaire a regardé cette Epitre comme une plaisanterie: il n'a point voulu aller chez son amante, mais il y a envoyé un de ses amis, qui l'a trouvée trop véritablement entre les mains de la médecine, occupée à la rappeller à la vie. Après 14 heures de tentatives, on a arrêté l'effet du poison. Elle a reconnu son extravagance, & elle a paru hier au Vauxhall de Torré, plus charmante, plus enjouée qu'auparavant. On s'imagine la sensation qu'a dû produire son histoire. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'elle apprend à toutes ses camarades que la mort n'est rien; que le genre qu'elle a choisi

est très-agréable ; qu'au moment où l'on s'endort, on éprouve les sensations les plus délicieuses. Cette morale, répandue parmi les courtisannes & les petits-maîtres débauchés de Paris, peut produire mille accidens semblables.

16 *Juin* 1775. Les précautions qu'on avoit cru devoir prendre à Rheims, pour y empêcher le tumulte & la confusion, en ne permettant pas aux voitures d'entrer dans cette ville après le dimanche de la pentecôte, sans une espece de passeport, ont été inutiles, vû le peu d'affluence, & les portes ont été ouvertes comme à l'ordinaire.

16 *Juin*. On a dit que S. M. avoit nommé les personnes qui auroient soin des premiers ans du futur enfant de Madame la Comtesse d'Artois. Quand il a été question d'arrêter au Contrôle général l'état des dépenses de cette nouvelle Maison, le Sr. Bourboulon, chargé de la vérification, l'avoit porté à 350,000 livres. Le Sr. Drouais de Santerre, qui le remplace, a trouvé cette dépense exorbitante. Il a recherché les anciens états semblables, & a trouvé que la maison du Duc de Bourgogne, l'héritier présomptif de la Couronne & l'aîné de Louis XV, n'avoit causé à cet âge qu'une dépense de 130,000 livres. Il a fait ses représentations au Contrôleur général, & l'état dressé par le Sr. Bourboulon a été réformé sur ce pied.

Ce Bourboulon est Trésorier de Madame la Comtesse d'Artois, & avoit voulu faire sa cour

en donnant un grand état de maison au futur enfant de la Princesse. Il a acheté en outre une Charge d'Intendant des Menus, & M. Turgot a trouvé que ces diverses places étoient peu compatibles avec les fonctions de ce Commis au Trésor Royal, ce qui l'a engagé à lui dire de se retirer.

16 *Juin* 1775. M. l'Archevêque de Rheims a déployé à l'occasion du Sacre une magnificence sans exemple. Il a eu chez lui toute la cour, à l'exception de la famille Royale. Son ambition semble enfin rassasiée, & il a donné un Mandement, où il paraphrase le *Nunc dimittis*, &c. en disant qu'il a baptisé le Roi; qu'il lui a fait faire sa premiere communion; qu'il l'a marié; qu'il le sacre, & qu'il n'a plus rien à desirer. Son neveu, l'un des ôtages, est fait Cordon-bleu. S. M. en a nommé sept.

16 *Juin*. La Reine, dont le crédit sur l'esprit du Roi augmente chaque jour, & qui, en même tems, veut présider à la fois aux affaires & aux plaisirs, ayant eu occasion de voir le Sr. Torré, relativement à un barometre que cet artiste lui a présenté, a été touchée de l'injustice qu'il souffre. C'est lui qui est l'inventeur en France du *Vauxhall*, & il a représenté à S. M. le tort qu'on lui faisoit pour favoriser le Colisée: Elle y a eu égard, & lui a fait donner une permission signée du Roi pour ouvrir quand il voudra.

16 *Juin* 1775. M. Albert a écrit, il y a peu de jours, une Lettre aux Censeurs Royaux, où il leur marque que M. le Garde des Sceaux, instruit que différens manuscrits refusés reparoissoient pourtant ensuite imprimés, vouloit remédier à cet abus, & desiroit qu'en conséquence lesdits manuscrits refusés ne fussent plus rendus aux auteurs, mais remis à M. le Lieutenant de Police, avec une notice motivée du Censeur, le nom & l'adresse de l'Auteur, &c. Dans l'assemblée tenue à cet effet, on a représenté à M. Albert, que retenir ainsi un manuscrit d'un ouvrage, c'étoit attaquer la propriété; que d'ailleurs il pouvoit résulter des abus considérables de cette premiere injustice, & le Lieutenant de Police est convenu de recevoir un Mémoire sur ces inconvéniens & de le remettre à M. de Miromesnil.

17 *Juin*. Au Lit de Justice du 7 Septembre 1770, M. de Maupeou faisoit dire au Roi: *Nous ne tenons notre Couronne que de Dieu. Le Droit de faire des Loix nous appartient à Nous seul, sans dépendance & sans partage.* Ce sont ces étranges assertions qu'un auteur refute dans une petite brochure intitulée: *L'ami des Loix.* Elle ne sauroit paroître plus à propos, au moment du Sacre de S. M., pour combattre les formules d'adulation qui y sont adoptées, & qui pourroient le maintenir dans cette erreur, si le bon sens ne devoit l'en détromper, si

l'histoire même ne lui apprenoit que lui & ses prédécesseurs n'ont jamais tenu leur Couronne que de la Nation ; que le droit de faire des Loix n'appartient point au Monarque seul, non plus qu'il n'a appartenu à ses prédécesseurs seuls, sans dépendance & sans partage. Comme il ne faut pas des raisonnemens bien longs pour soutenir des propositions aussi vraies quant au droit, l'Ecrivain se contente de rappeller à cet égard des vérités élémentaires. Quant au fait, il s'étend davantage pour rapporter plusieurs traits historiques propres à l'établir. C'est au Pape Etienne III qu'il fait honneur de l'absurde maxime énoncée au Sacre de Pépin, dont ce dernier n'étoit pas lui-même bien convaincu, puisqu'il demanda le consentement des Grands à St. Denis pour le partage de ses Etats entre ses fils Charles & Carloman.

17 *Juin* 1775. Tous ceux qui arrivent de Rheims s'accordent à rapporter mille traits de bonté du Roi. Lorsque les officiers municipaux de la ville de Rheims, en prenant les ordres de S. M. pour son entrée, lui ont demandé si Elle vouloit qu'on tapissât les rues? Elle a répondu que non ; qu'Elle vouloit voir son peuple & en être vue.

Un jour qu'il faisoit vilain, & que S. M. ne pouvoit se montrer à la promenade, Elle fit plusieurs tours sous une Galerie couverte, construite pour son passage du palais Episcopal

à l'églife, & donna ordre qu'on n'empêchât perfonne d'y entrer. Un homme du peuple s'étant approché de trop près, un Garde du Corps l'écartoit brusquement ; le Roi lui dit de le laiffer venir, & lui donna fa main à baifer, comme pour le dédommager de cette rebuffade.

Enfin le beau moment a été celui du Sacre, où l'on fait entrer le peuple pour lui montrer fon Roi. L'enthoufiasme de ce fpectacle puérile à des yeux philofophiques, s'eft tellement communiqué par les acclamations répétées de *Vive le Roi*, que le plus grand nombre des Spectateurs pleuroit, à commencer par S. M., par la Reine, &c.

17 *Juin* 1775. Les courtifans, très attentifs à tout ce qui fe paffe à l'égard des perfonnages fur lesquels porte la curiofité générale, n'ont pas manqué de fuivre toutes les démarches du Duc de Choifeul. Ils rapportent que ce Miniftre a été mal reçu du Roi deux fois à Compiegne & à Rheims : mais qu'enfin s'étant préfenté dans cette derniere ville chez la Reine, au moment où fon augufte Epoux étoit avec elle, il étoit entré & avoit eu une conférence intime d'une demi-heure avec le Roi. On lui a rendu fes grandes & fes petites entrées, & tout femble s'acheminer pour le faire rentrer au Confeil.

18 *Juin*. *L'Efprit du Pape Clément XIV*, *mis au jour par le R. P. B****, *Confeffeur de*

ce Souverain Pontife, & dépositaire de tous ses secrets; traduit, de l'Italien, par l'Abbé C***. Ouvrage proscrit avec sévérité par le nouveau Lieutenant de Police. C'est une fiction, sous laquelle l'auteur s'éleve avec plus de force sur les abus & les erreurs qui se sont glissés successivement dans l'Eglise Romaine, qu'il parcourt dans toute leur étendue. Le chapitre concernant les Jésuites annonce un de leurs adversaires les plus ardens. Il s'y trouve des anecdotes scandaleuses sur le Duc d'Aiguillon, sur l'ancien Evêque de Rennes, Desnos, & autres, qui induiroient à croire que cet écrit sort d'une plume Bretonne. Peu de choses neuves; une grande causticité le caractérise principalement.

18 *Juin* 1775. Quoique la faveur renaissante du Duc de Choiseul parût devoir faire incliner celle de M. de Maurepas, on sait pourtant qu'elle est très grande à l'extérieur, puisque S. M. depuis son départ de Versailles a donné ordre au Sr. d'Oigny, Intendant général des Postes, d'établir, régulièrement, un courier de Pontchartrain, où M. de Maurepas a passé la plus grande partie du tems pendant l'absence de S. M. à Rheims, & qu'Elle en a reçu des nouvelles tous les jours. Mais on sent bien que cela ne pourra durer, & que le Duc ne pourra gagner de l'ascendant qu'en faisant déchoir le Comte, son rival.

19 *Juin* 1775. Le *petit écrit* de M. de Voltaire sur l'Arrêt du Conseil, du 13 Septembre, qui permet le libre Commerce des bleds dans le Royaume, est vraisemblablement le même que celui sur la même matiere, annoncé depuis long-tems sous le nom de *Lettre*, car il est daté du 2 Janvier, signé F. D. V. S. D. F. & T. G. O. D. R.; c'est-à-dire *François de Voltaire, Seigneur de Ferney & Torney, Gentilhomme Ordinaire du Roi*. Il a pour objet de refuter ce que Me. Linguet avoit écrit contre ce systême, qu'il désigne comme un homme de beaucoup d'esprit, qui paroît avoir des intentions pures, mais qui se laisse peut-être trop entraîner aux paradoxes, & qui prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la Liberté du commerce des grains est pernicieuse, & que la contrainte d'aller achetter son bled aux marchés est absolument nécessaire: propositions que combat l'auteur avec sa légéreté ordinaire, en substituant au raisonnement la philosophie, le sentiment & le sarcasme. Son pamphlet n'a que 7 pages.

19 *Juin*. On attribue *l'Ami des Loix* à Me. Martin de Mariveaux, cet Avocat qui s'est signalé au Châtelet par un vigoureux discours de rentrée. Son petit ouvrage est précieux par la briéveté dans laquelle il concentre tout ce qu'on a dit sur l'importante matiere qu'il traite.

26 *Juin* 1775. L'Envoyé de Tripoli ayant eu son audience de S. M. peu avant son Sacre, Elle l'a invité de s'y trouver. Il s'y est rendu & a été placé parmi les Ministres étrangers, à son rang. Au moment d'enthousiasme dont on a parlé, où tous les yeux se sont remplis de larmes, on étoit fort attentif à considérer ce Barbare, & l'on a eu la satisfaction de le voir saisi des mêmes transports & pleurer aussi.

Cette cérémonie, en général, n'a pas été aussi longue qu'elle devoit l'être. On a retranché beaucoup de prieres pour ne pas fatiguer S. M. à cause du chaud, & pour épargner l'Archevêque de Rheims. Mais ce qui a indigné les patriotes, ç'a été la suppression de cette partie du cérémonial, où l'on semble demander le consentement du peuple pour l'Election du Roi. Quelque vaine que soit cette formule, dérisoire aujourd'hui, on trouve très mauvais que le Clergé, pour qui semble surtout fait ce pieux spectacle, se soit avisé de retrancher de son chef l'autre partie, & de ne conserver que ce qui le concerne spécialement.

20 *Juin*. L'affaire du Sr. de St. Prest contre le Pere de l'Oratoire, dont on a rendu compte en rapportant un extrait du Mémoire curieux du dernier, n'a pas tourné aussi favorablement qu'on l'espéroit pour celui-ci. Il a perdu, par une partialité manifeste du Châtelet, & surtout du jeune Avocat du Roi, qui, au

lieu de balancer les intérêts & les défenses des deux parties, s'est annoncé, dès le début, pour vendu absolument au Maître des Requêtes. On ne doute pas que l'Abbé Terrai, que ce procès pourroit impliquer gravement, n'ait fait couler beaucoup d'argent pour éviter d'être mis en cause. Le perdant a appellé, & l'on verra si le Parlement traitera l'affaire de la même maniere.

21 *Juin* 1775. Beaucoup d'intérêts divers croisent & combattent le retour de M. le Duc de Choiseul dans le Ministere. M. de Vergennes, que ce dernier redoutoit parce qu'il connoissoit la supériorité de ses talens, ne pourroit le voir rentrer avec plaisir au Conseil. M. le Comte du Muy, dévot, austere, ami de l'ordre, de la discipline & de la justice, seroit très fâché du retour de ce Duc, léger, facile, superficiel & partial. Le Contrôleur général sent que tous ses projets d'économie iroient en fumée avec lui. Tous, en général, redoutent l'ambition de ce Seigneur, qui tendroit nécessairement à les dominer & à les exclure. Le Roi n'en goûte point le génie tranchant, magnifique & altier. Mais la Reine, dont l'ascendant sur l'esprit de S. M. croît chaque jour, est un puissant intercesseur. Mais les intrigues de la cour de Vienne, & surtout celles de Madrid, donnent le plus grand espoir à ses partisans & à ses créatures.

21 *Juin* 1775. Malgré la multitude de Gazettes dont on regorge, on en propose une nouvelle dans ce pays-ci, sous le titre de *Gazette des Arts & Métiers.* Elle doit commencer au mois de Juillet, & pourroit avoir en effet son utilité, si elle étoit bien faite & remplissoit bien son objet.

22 *Juin* Entre les graces que le Roi a accordées à son Sacre, on parle beaucoup de M. de Vilerazé de Castelnau, auteur du meurtre commis en la personne de M. Franc, Agent des Etats de Languedoc, le 30 Mai 1772, condamné à la roue par Arrêt du Parlement de Toulouse. Mais on y a mis la restriction remarquable, qu'il ne pourroit approcher de Beziers, théâtre du crime, de vingt lieues. Ce Capitaine de Cavalerie se propose, dit-on, de changer de nom, de ne jamais rentrer dans le Royaume, & d'aller servir chez l'Etranger. Il fera d'autant plus prudemment que le défunt a des garçons déjà grands, & qui pourroient vouloir venger leur pere.

23 *Juin.* On a distribué des Médailles d'or & d'argent pour le Sacre de S. M. Il est étonnant qu'on n'y ait pas mis plus de goût & plus d'invention. On critique beaucoup l'exergue même, quoiqu'il ait dû être fourni par l'Académie des Belles Lettres & Inscriptions, dont la principale institution est pour ces sortes de cérémonies.

23 *Juin* 1775. L'Assemblée du Clergé, retardée par le Sacre du Roi, doit enfin avoir lieu le 3 Juillet.

24 *Juin*. Madame la Comtesse Dubarri est entiérement installée à sa terre de Saint Vrin. Elle a écrit à tous les Seigneurs de son voisinage, pour leur faire part de son arrivée. Elle les prévient en même tems qu'elle aura tous les jours une table de vingt-cinq couverts, & qu'ils lui feront le plus grand plaisir d'y venir. On ne sait point encore quelle sensation a produit une telle invitation; mais il y a apparence que ses couverts seront remplis.

24 *Juin*. Il est d'usage que le Roi fasse une entrée après son Sacre. On croit que celle de Louis XVI n'aura lieu qu'au mois d'Août. Il a prévenu d'avance la ville, pour lui défendre toute fête à cette occasion. Il l'a instruite en même tems que celles qui devoient avoir lieu à Marli pour le mariage de Madame Clotilde, ne se célébreroient pas, attendu les circonstances; qu'on employeroit cet argent à indemniser les pauvres malheureux, victimes des pillages occasionnés par les émeutes.

24 *Juin*. On a remis hier à l'Opéra, *l'Union de l'Amour & des Arts*. La Reine, qu'on voudroit bien raccommoder avec notre musique, a été décidée à honorer ce Spectacle de sa présence. Elle y est venue avec Monsieur & Madame, & s'est placée dans la loge de M. le

Comte d'Artois. S. M. a été reçue avec les acclamations qu'elle recueille toujours. On a saisi l'à propos d'un passage applicable à son auguste personne; mais comme il n'avoit pas le mérite de la nouveauté, il n'a pas produit la vive sensation que fit celui d'*Iphigénie.*

Au reste, le Spectacle étoit très beau. Les Directeurs ont fait 2,000 écus. Les Ballets surtout ont paru délicieux. On est fâché de n'y plus admirer la Dlle. d'Ervieux, qui devenue très opulente s'est retirée du spectacle, & se propose de vivre en bonne bourgeoise.

25 *Juin* 1775. Il passe pour constant que le projet de la liberté des Arts & Métiers va s'effectuer; que M. le Contrôleur général a déjà écrit aux Communautés pour qu'elles ayent à ne point inquiéter ce que l'on appelle les *Chambrelans* & à arrêter toute l'activité des procédures qui seroient commencées en ce genre.

25 *Juin.* Si l'acharnement des plaideurs en général est révoltant, comment voir de sang froid un pere & un fils se traduisant en justice, & s'accablant dans leurs Mémoires des imputations les plus graves? C'est ce qu'on trouve dans deux Factums réciproques; l'un pour *M. de Varenne de Beost, ancien Sécrétaire en Chef des Etats de Bourgogne, Receveur général des finances de Bretagne, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, ancien Honoraire de celle de Dijon, Membre de la Socié-*

té

re Littéraire de Clermont; & l'autre pour *Jacques Varenne, Receveur général des finances de Bretagne.* Le premier, très volumineux, est occasionné par une interdiction prononcée contre le fils, & provoquée par le pere sur des motifs connus de dissipation. Ce fils, enfermé à St. Lazare, a trouvé le moyen de s'en échapper, & du sein de sa retraite, âgé de plus de 50 ans, il récrimine sur ce qu'on lui impute, & charge à son tour son pére des griefs les plus graves.

26 *Juin* 1775. Quoique les fêtes de la Cour de France pour le Mariage de Madame Clotilde, doivent ne pas avoir lieu, M. l'Ambassadeur de Sardaigne ne se fait pas moins une obligation d'en donner une. On travaille en conséquence au Vauxhall des Boulevards neufs, qui étoit resté interrompu, & qu'il a choisi pour le lieu de la scene.

26 *Juin.* On a parlé du Spectacle arrêté du Sr. Audinot, intitulé, *les curiosités de la foire*, à cause de certaines Courtisannes qu'on y avoit trop bien dépeintes. Cette piece est affichée de nouveau sous le même titre, mais sans doute avec les corrections qu'auront desiré ces Demoiselles.

26 *Juin.* On ne peut qu'applaudir aux premiers essais de zele du nouveau Lieutenant général de Police. On voit afficher à tous les coins de rue: *Traitement populaire du mal vé-*

nérien pour les Adultes & pour les Enfans, administré gratuitement dans Paris; par ordre du Gouvernement. Il faut espérer que le succès suivra ce projet, & qu'une maladie honteuse ne tarira plus les sources de la vie chez la partie la plus essentielle de la Nation.

27 *Juin* 1775. L'affaire des Parlemens étant regardée comme finie, les Ecrits patriotiques étoient taris depuis quelque tems. Cependant il en paroît un nouveau aujourd'hui, bien essentiel. Il est intitulé: *Réflexions d'un Citoyen sur la protestation du Parlement de Toulouse, du* 31 *Août* 1771, *aux J. . . . F. . . . du tripot de Toulouse.* Malgré la dureté de l'apostrophe, tout est noble, tendre, éloquent dans ce pamphlet. Il est à souhaiter qu'il eût été répandu beaucoup plutôt, c'est-à-dire dans le tems où se décomposoient les Parlemens de Province, & où certain nombre de Membres d'entre eux étoient assez lâches pour démentir leurs protestations, & reprendre une robe qu'ils venoient de vouer à l'infâmie, tant qu'elle ne seroit pas purifiée des souillures dont M. le Chancelier la flétrissoit.

L'objet de l'Orateur, après avoir fait connoître à ces Apostats de la Magistrature leur tort irréparable, leur honte indélébile; après avoir détruit l'illusion des faux prétextes dont ils voudroient couvrir ou excuser leur défection, & de leur insinuer que le seul parti qui leur reste à prendre actuellement, sa seule maniere de répa-

rer l'indignité de leur premiere conduite, c'est de se faire justice eux-mêmes, de ne pas perpétuer un schisme inévitable dans le sein de leur Compagnie, de quitter des places qu'ils ne peuvent plus remplir, & par cette humiliation volontaire d'effrayer les Magistrats qui seroient un jour tentés de les imiter.

27 *Juin* 1775. Les Comédiens Italiens annoncent pour jeudi la premiere représentation d'une piece nouvelle, intitulée: *La fête du Village*. Elle est en deux actes & mêlée d'ariettes.

28 *Juin*. M. Marmontel a cru devoir consigner dans une Lettre imprimée la relation, non du Sacre & Couronnement de S. M., mais du moment le plus auguste de cet événement. Il cherche à le peindre avec beaucoup d'onction. Dans cette Epitre, datée de Rheims le 11 Juin, rien de nouveau; & l'on a déjà rendu compte des anecdotes qu'il rapporte. Son style même est très médiocre & fort recherché pour quelqu'un qui sent beaucoup.

28 *Juin*. Différens Arrêts ont précédé la Séance des Pairs au Palais, qui devoit avoir lieu hier 27 pour l'affaire du Maréchal Duc de Richelieu, & dans laquelle il devoit être statué sur les demandes en élargissement provisoire des co-accusés de Madame la Présidente de St. Vincent.

Un Sr. Canron, ci-devant Sécrétaire de M. le Maréchal Duc de Richelieu, a paru sur les rangs & présente une Requête assez gauche, as-

-fez mal tournée à l'effet ci-dessus. Son Decret est assis sur un propos tenu par lui, inculpant fortement Mad. de St. Vincent. On l'accuse d'avoir dit *que Mad. de St. Vincent lui avoit proposé des choses qui ne pouvoient que le conduire à la corde.*

Le second écrit est un Précis pour le Sr. Benaven, contre M. le Maréchal Duc de Richelieu. Il suffit d'annoncer qu'il est de Me. François de Neufchâteau, pour exciter la curiosité du Lecteur. Ce jeune Jurisconsulte porte dans tous ses écrits en ce genre des graces & une énergie qui rendent intéressantes les matieres les plus arides.

Enfin, les Pairs assemblés hier, le Sr. Vedel-Montel, l'Abbé de Villeneuve-Flayose, Benaven & la Veuve le Roi sont provisoirement élargis, tous en état de decret d'ajournement personnel, sauf l'Abbé, qui n'est qu'en état d'assigné pour être oui.

Canron reste en prison, avec la Présidente.

28 *Juin* 1775. Le sort des Membres des Conseils Supérieurs & autres, qui se sont voués à l'exécration publique, est enfin décidé. Les Présidens ont 2,000 livres de pension: les Conseillers 1,200 livres, &c. On dit pourtant qu'on n'accorde rien à ceux qui pourront reprendre leur ancien état.

28 *Juin*. Le nouveau projet de M. Turgot concernant la liberté des Arts & Métiers & du

Commerce, ne peut qu'éprouver nécessairement beaucoup de discussions avant de se réaliser. Les Négocians les plus distingués de Paris, connus sous le nom des six Corps des Marchands, ont donné un Mémoire à ce Ministre, pour lui faire connoître l'injustice particuliere de son opération à leur égard, & les inconvéniens généraux de son plan. On veut que ce Ministre leur ait répondu qu'il ne pouvoit se charger de faire le rapport de leur Mémoire au Conseil, parce qu'il seroit juge & partie, étant très attaché au systême qu'il vouloit introduire ; mais qu'en même tems son esprit de modération & d'équité l'engageoit à supplier le Roi de nommer un Comité de Conseillers d'Etat, pour examiner leurs représentations & lui en rendre compte. On conçoit aisément que toutes ces difficultés ne peuvent que retarder l'exécution de ses nouvelles idées.

29 *Juin* 1775. *La fête du Village*, quant aux paroles, est du Sr. d'Orbigny, auteur peu connu, & quant à la Musique, du Sr. Desormeri, qu'on prétend avoir composé la musique de l'Acte *d'Hylas & Eglé*, il y a peu de tems, sous le nom du Sr. le Gros, & s'est fait connoître pour avoir remporté deux fois le prix des motets au Concert spirituel. Du reste, la piece se donne aujourd'hui, où sont indiquées des Illuminations & le *Te Deum* en l'honneur du Sacre & Couronnement de Louis XVI, parce qu'elle est allégorique à cet événement.

29 *Juin* 1775. M. le Duc de Chartres eſt parti cette nuit pour s'embarquer ſur l'Eſcadre d'Evolution. Ce Prince vouloit attendre l'accouchement de ſon auguſte Epouſe, qui devoit avoir lieu d'un jour à l'autre: mais vu l'extrême ſenſibilité de la Ducheſſe, le conſeil de ſanté a décidé qu'il ſeroit beaucoup plus convenable que la ſéparation ſe fit avant qu'après.

29 *Juin*. Quoique le Sacre ſoit paſſé depuis longtems, M. le Duc de la Vrilliere, qu'on eſpéroit voir déguerpir, tient bon & ne s'en va pas. Il eſt vrai qu'il eſt à la cour ſans nulle conſidération. Il a la rage de ſe produire partout chez le Roi, & S. M. affecte de ne lui jamais parler, de ne pas même le regarder. Les courtiſans ont en outre obſervé que depuis le retour de Rheims, M. le Comte de Maurepas n'avoit pas paru en cercle parmi eux; ce qui ne prouve rien cependant, puiſqu'on ſait que le Roi a une communication ſecrette avec lui, dont il ſe ſert ſouvent pour le conſulter.

30 *Juin*. Dans la 17eme objection du Maréchal de Richelieu oppoſée à *Benaven* & que diſcute ſon Avocat, Me. François de Neufchateau, on lit:

„ Il en eſt de même du procès intenté à M. de „ Richelieu par le Sr. *Tegaldo*, Banquier Gé„ nois. Je ne l'ai cité qu'avec les mêmes pré„ cautions, & je déclare qu'il m'eſt abſolument „ indifférent que M. le Maréchal de Richelieu

„ ait été en même tems Général & Négociant
„ à Genes. Après avoir été aussi bien traité
„ du Dieu de la guerre, il étoit le maître
„ d'aspirer aux honneurs utiles du Dieu du
„ commerce, & le favori de Mars pouvoit
„ être aussi l'émule de Mercure."

Cette derniere phrase a vivement touché le Maréchal, qui s'est trouvé insulté, & le mardi 27 a rendu plainte au Tribunal contre cette diffamation. Dans le paragraphe 16 il est dit: (jeu de mots) qui ne déplaît pas moins à M. le Maréchal.

„ M. le Maréchal de Richelieu dit dans sa
„ derniere Requête, qu'il tient les faits de l'al-
„ légation de ses *Griffes d'argent* pour inju-
„ rieux & calomnieux: il en rend plainte con-
„ tre moi.

„ Je réponds qu'à la vérité il a été ques-
„ tion des Griffes de M. le Maréchal dans ma
„ derniere Requête, mais avec la précaution
„ expresse de n'attribuer des griffes à M. le
„ Maréchal, que d'après le bruit public, dont
„ je ne me suis pas rendu responsable. M. le
„ Maréchal de Richelieu requiert la jonction
„ de M. le Procureur général. Mais si le Mi-
„ nistere public doit être invoqué avec quelque
„ confiance, de bonne foi est-ce pour aider à
„ M. le Maréchal à se dépouiller des Griffes
„ que la Renommée lui prête? Ne doit-ce
„ pas être, au contraire, pour arracher de ses

„ mains les victimes qu'il fait languir dans „ l'oppression & dans les fers?"

30 *Juin* 1775. *La fête du village* exécutée hier aux Italiens, n'a d'autre ressemblance avec celle de Rheims qu'en ce que ces vassaux aiment fort leur nouveau Seigneur, se disposent à le recevoir de la maniere la plus affectueuse, qu'ils en chantent les louanges dans leur langage trivial, & le bénissent unanimément. Rien de plus plat que cette piéce, où l'auteur a mis de la bêtise, croyant y répandre de la naïveté. Heureusement des choses agréables dans la musique soutiennent les paroles, on ne peut plus mauvaises. Par un ridicule unique, ce bon Seigneur pour qui se fait & se dit tout, ne paroît point, & la Pastorale se termine sans qu'on le voie.

Le petit Veronese, fils d'un Acteur Italien, désigné sous le nom du Docteur, dont il fait toujours le rôle, a formé un spectacle plus curieux que la nouveauté dramatique. Cet enfant, âgé de six à sept ans, a dansé avec une vigueur & des graces merveilleuses pour son âge. Son assurance & sa gentillesse ont enchanté tous les Spectateurs.

30 *Juin*. On assure que la Reine, depuis le retour de Rheims, a fait une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du Duc de Choiseul; mais que S. M. excédée de tant de sollicitations, lui a déclaré séchement que c'é-

toit rendre un très mauvais service à cet Ex-ministre, & qu'Elle feroit obligée de l'expulser au loin si l'on s'obstinoit à lui en parler encore, d'autant qu'Elle ne pouvoit que le regarder comme l'instigateur secret de cette persécution. Il paroît que ses partisans desesperent absolument.

1 *Juillet* 1775. Dans les *Réflexions d'un Citoyen*, &c. on trouve quelques faits historiques, précieux à conserver pour l'histoire de la Révolution des Parlemens. On observe d'abord que la Protestation du Parlement de Toulouse du 31 Août, étoit signée du Premier Président *Niquet*, quoiqu'il travaillât secrettement depuis six mois à recruter dans sa Compagnie le nombre de traîtres que lui demandoit le Chancelier; quoiqu'il eût enhardi le Sénéchal de Toulouse à refuser l'enrégistrement de l'Arrêt du Parlement concernant l'établissement des Conseils Supérieurs; quoiqu'il eût pratiqué sous main un certain nombre d'Avocats pour les attirer au Barreau, le jour même de l'installation du nouveau Tribunal, & quoiqu'il fût mieux instruit que personne de la prochaine arrivée des porteurs d'ordre, & qu'il eût déjà dressé la liste de proscription, où étoient désignés les Magistrats qu'on vouloit traiter avec plus de rigueur.

On ajoute qu'à l'égard des Avocats, il réussit au-delà de ses espérances; que Mrs. le Monnier & le Roux se distinguerent sur-tout par leur zele & leur attachement pour le Tribunal de

nouvelle création ; que le premier de ces Orateurs vouloit même haranguer le tripot en pleine audience, mais que M. Niquet l'en empêcha par un reſte de pudeur.

On y apprend encore que M. Niquet ayant mal à propos compris dans la liſte certains Magiſtrats dont il s'étoit fait fort ſans les conſulter, en fut hautement déſavoué lors de la révolution ; qu'ils voulurent être exilés & le furent ; entre autres, M. le Normant d'Ayſſenne, dont l'anecdote eſt trop intéreſſante pour ne pas l'inſérer ici. Il attendoit paiſiblement chez lui ſa Lettre de cachet, lorſque deux de ſes confreres s'y rendirent, députés ſans doute par M. Niquet, pour le preſſer de reſter dans le nouveau Tribunal : il ne céda pas à leurs inſtances, mais il mit tant de douceur, d'honnêteté & de modération dans ſes refus, que les recruteurs crurent qu'il ne demandoit qu'un prétexte pour reſter, & que les exilés une fois partis, il ne s'agiroit plus que de lui faire donner un ordre de ſe trouver au palais. Cependant averti par cette députation qu'on ſongeoit encore à lui, il ſollicitoit de nouveau ſa Lettre de cachet auprès du Comte de Périgord, lorſqu'à la place il reçut ordre de ſe trouver au palais en robe. Il obéit : il entra dans la Salle d'Audience, où le nouveau Parlement étoit aſſemblé. L'aſpect de cette poignée de faux-freres, le ſouvenir des Magiſtrats qu'il avoit vus deux jours auparavant, & qu'il n'y voyoit plus, le

faifirent fi vivement, qu'il fe trouva mal & tomba fur un des bancs du Barreau. On court à lui, on lui donne du fecours, on le porte enfuite à la chambre dorée. Tous ces Meffieurs s'empreffent de lui déclarer combien ils feroient charmés de l'avoir parmi eux, qu'ils comptent fur lui. Ils ne reçoivent pour toute réponfe, que ces mots : *Je veux m'en aller. Que voulez-vous de moi? Pourquoi m'a-t-on fait venir ici?* Le Jéfuite Bardy, alors fimple Confeiller, depuis Préfident à mortier, lui dit en lui montrant le crucifix : *Mon cher d'Ayffenne, c'eft aux pieds de ce divin maître que j'ai pris la réfolution de fervir dans le nouveau Parlement.* — *Et moi*, répond M. d'Ayffenne, *c'eft à fes pieds que je prends une réfolution toute contraire. Laiffez-moi : je veux m'en aller.* Quand on vit qu'il n'y avoit rien à gagner, deux heures après fa fortie du palais on le gratifia avec une Lettre de cachet, qui lui indiquoit le lieu de fon exil.

Ces Meffieurs rentrés étoient d'autant plus coupables, plus parjures à leur ferment configné dans les Proteftations, qu'un exemplaire d'icelles collationné avoit été remis par le Greffier en Chef à chaque Membre, fuivant un Arrêté pris le même jour 31 Août 1771 ; & que fur 120 Magiftrats qui affifterent à la Délibération, il n'y en eut, dit-on, que trois ou

quatre qui avoient refusé d'adhérer aux Protestations.

Enfin, la consternation où ils se sont vus plongés à la premiere nouvelle de l'exil du Chancelier, & plus encore à celle du rétablissement du Parlement de Paris, de Rouen, &c. est ici révélée comme un fait notoire. Ils ont alors fait éclater leur rage avec indécence; ils ont fatigué le Ministere de leurs efforts & de leurs manœuvres contre les anciens Magistrats; ils ont envoyé des représentations pour s'y opposer; ils ont demandé à ne servir que par semestre, d'avoir leurs causes commises à un Tribunal étranger, de n'être jamais recherchés sur leurs Protestations; ils ont envoyé Mémoires sur Mémoires, pour jetter de l'embarras dans les opérations, & pour en retarder du moins l'effet; & par un esprit de vertige bien marqué, ils annonçoient une incompatibilité décidée entre eux & leurs anciens confreres, tandis que le Sr. Niquet trompoit le Ministere en promettant une paix facile.

On leur reproche jusqu'aux démarches qu'ils ont faites dans les premiers momens de la révolution en faveur du rappel des exilés : démarches d'hypocrisie, puisqu'ils étoient bien sûrs de ne pas réussir, ou parce que ne sachant pas encore si le nouveau systême tiendroit longtems, ils vouloient se ménager une ressource auprès d'eux; ce qui se prouve par leur

conduite postérieure. En effet, lorsqu'un nouvel ordre de choses leur a paru solidement établi, non-seulement ils n'ont rien fait pour leurs confreres, non-seulement ils n'ont pas demandé leur retour, mais ils n'ont rien craint tant que la fin de leur disgrace. Leur mécontentement a éclatté toutes les fois que les autres ont obtenu quelque adoucissement. Ils ont noté les citoyens qui ont témoigné de l'attachement pour l'ancienne Magistrature. La ville de Toulouse remplie d'espions, n'a pu se livrer aux sentimens que cette catastrophe a fait naître dans le cœur de ses habitans. Ils ont insulté, calomnié leurs anciens confreres: ils n'ont cessé d'écrire que tout alloit bien sans eux, & qu'on pouvoit se passer de leurs services. Ils n'ont fait aucunes représentations sur l'Arrêt du Conseil du 13 Avril 1772, qui les livroit à la discrétion des créanciers du Corps: Arrêt que M. de Maupeou lui-même a trouvé si atroce, qu'il n'a osé en poursuivre l'exécution.

On sait encore les obstacles qu'ils ont mis au retour de certains exilés, qu'ils ont rendu inutiles par leurs manœuvres les démarches faites à cet égard par des personnes étrangeres à la Magistrature; que trois fois depuis l'exil du Chancelier, quelques-uns plus politiques, ou plus éclairés que les autres, ont proposé de redemander les anciens Magistrats, & trois fois ils ont échoué; qu'enfin, lorsqu'on sollicitoit leur réu-

nion, ils ont poussé l'infamie jusques à dire que puisqu'on desiroit leur consentement, c'étoit parce qu'on le jugeoit nécessaire & qu'il ne falloit pas le donner en conséquence.

1 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Arenda étoit monté sur un cheval superbe à la Revue du 29; tout le monde lui en faisoit compliment, lorsqu'il est tombé & s'est trouvé sous les pieds du coursier. On a été fort effrayé. Heureusement il s'est relevé, & quoique très pâle, il est remonté en selle, & a soutenu toute la Revue à merveille.

2 *Juillet*. On a oublié de rapporter une anecdote assez plaisante concernant la premiere représentation de *la fête du Village* aux Italiens. On a observé que la piece commençoit, continuoit & finissoit sans qu'on vît le héros pour qui tout étoit fait. A la fin on a demandé l'auteur, & des plaisans ont ajouté: *& le Seigneur*.

2 *Juillet*. On peut se rappeller les quolibets qui ont été dits lors de la derniere promotion des sept nouveaux Maréchaux de France, tous roulant sur l'impéritie de ces Militaires. Un plaisant a voulu en ramasser en quelque sorte la quintessence dans un quatrain. On sait que les vers se retiennent plus aisément & donnent plus de grace & plus de force à un bon mot. Le voici:

Réjouissez-vous, ô François!
Ne craignez de longtems les horreurs de la guerre:
Les prudens Maréchaux que Louis vient de faire
Promettent à vos vœux une profonde paix.

C'eſt ainſi encore qu'on a développé dans une Epigramme très-piquante les divers ſarcaſmes lancés dans les ſociétés contre M. le Duc de Duras, fait preſqu'en même tems Maréchal de France & Membre de l'Académie Françoiſe:

Duras invoquoit à la fois
Le Dieu des vers & le Dieu de la guerre:
Il réclamoit le prix de ſes vaillans exploits
Et de ſon ſavoir littéraire:
Tous deux, par un ſuffrage égal
Ont ſatisfait ſa noble envie;
Phébus lui dit: Je te fais Maréchal;
Mars lui donna place à l'Académie.

3 *Juillet* 1775. Le livre intitulé: *l'Ami des Loix*, dont on a rendu compte, il y a déjà quelque tems, a éte condamné par le Parlement au feu, ainſi qu'un autre, intitulé: *Le Catéchisme de la Nation.*

3 *Juillet.* Les Gentilshommes de la Chambre ont pris fait & cauſe pour les Comédiens: le procès que leur avoit intenté le Sr. Mercier eſt évoqué au Conſeil.

4 *Juillet.* En 1773 le Sr. Maziere, fermier général, reçut des Lettres par leſquelles il fut ſommé de porter 360 Louis au Cours, au profit d'une Compagnie, à peine d'être aſſaſſiné. Le 19 Octobre le Sr. Garnier, officier d'office du Comte de l'Aubeſpine, allant à 5 heures

du matin pour joindre le carosse de Chartres, eut un besoin & descendit pour le satisfaire dans le fossé du Cours. Des espions en vedette l'arrêtent; on le regarde comme un des coquins de cette prétendue Compagnie, qui venoit reconnoître le dépôt & l'enlever. On lui fait son procès au Châtelet, & ne se trouvant point de preuves, les Juges, malgré leur partialité, ne purent qu'ordonner qu'il en feroit plus amplement informé pendant un an. L'accusé refusa de signer la sentence, parce qu'il n'étoit pas expressément innocenté. Et le Procureur du Roi en interjetta Apppel à *minimâ*. Le nouveau Tribunal siégeant alors, le 21 Mars 1774, réduisit le plus amplement informé à six mois, ordonnant que Garnier seroit tenu de garder prison. Il étoit question de prononcer au bout des six mois, lorsque le Tribunal a été renversé. Le prisonnier invoque aujourd'hui le Parlement, pour obtenir les dommages-intérêts qu'il est en droit de réclamer contre le Sr. Maziere.

C'est à cette occasion qu'il paroît un Mémoire de Me. Dodin, où cet Avocat peint énergiquement toutes les horreurs qu'a subies son client, gémissant sous le poids de l'opulence & du crédit. Il s'éleve contre les vexations extrajudiciaires exercées d'abord contre lui par les suppôts de Police & par le Commissaire Serrault; contre les autres qu'il a subies au Châ-

Châtelet par la partialité du Lieutenant-criminel Du Lys & du Procureur du Roi Moreau; enfin, au Palais, par le Jugement du Tripot Maupeou.

Il détaille dans un avertissement les différens pour-parlers qu'il a eus avec le Sr. Maziere, & surtout la déclaration de ce dernier, qu'il avoit une Lettre de cachet toute prête pour faire mettre à la Bastille ce malheureux, lorsqu'il feroit prononcé un hors de Cour. Il en résulte que le Sr. Maziere, craignant la publicité d'un *Factum* qui dévoiloit ses manœuvres frauduleuses pour le perdre, a voulu employer l'autorité pour en empêcher l'impression, mais qu'il n'a pu réussir heureusement.

Suit une Consultation du 31 Mai, signée *Bosquillon*. Ce Jurisconsulte est absolument dans les mêmes principes que son confrere, & au défaut des remords volontaires du Traitant, voudroit provoquer contre lui la vindicte de la Justice.

4 *Juillet* 1775. Mad. la Duchesse de Chartres est accouchée hier d'un Prince, nommé le Duc *de Montpensier*. On juge quelle joie en a ressentie la Maison d'Orléans. On a expédié un courier à M. le Duc de Chartres.

4 *Juillet*. La liberté du Commerce de l'Inde a été l'objet d'un Mémoire des Directeurs du Commerce de la Province de Guyenne, & sur lequel est intervenu un Avis des Députés du

Commerce, comme auſſi ſur un Mémoire de la communauté de la ville de l'Orient contre cette liberté. Le Maire de l'Orient vient d'y faire une Replique, qui démontre que le commerce de l'Inde ne doit point s'aſſimiler aux autres; que les principes en ſont différens; qu'on ne peut pas mettre en parallele les opérations ſuivies & combinées d'une Compagnie qui avoit le privilege excluſif pour ledit Commerce, à celui de divers Armateurs, ne pouvant avoir entre eux aucun accord ſur leurs expéditions; que l'expérience confirme tous les jours l'erreur où l'on eſt tombé en détruiſant la Compagnie; que ce Commerce enfin ne peut réuſſir que par un enſemble d'opérations. Malgré la force des raiſonnemens & des faits allegués par l'auteur, le génie du Miniſtere eſt conſtamment oppoſé à cette liberté, qu'il réclame inutilement.

4 *Juillet* 1775. La Gazette politique intitulée: *Courier d'Avignon*, qui, lors de l'invaſion de la France, avoit été transportée à Monaco ſous le nom de *Courier de Monaco*, retourne à ſon ancien domicile, au grand regret de ce petit Souverain. C'eſt le Sr. le Blanc, Secrétaire des Commandemens du Prince de Conti, qui en a la direction. Elle doit commencer avec ce mois.

5 *Juillet*. Les Princes & Pairs ont été aſſemblés hier au Palais pour continuer l'examen du procès du Maréchal de Richelieu. Il eſt queſtion aujourd'hui de la Requête de la Préſidente

de St. Vincent en ſubornation de témoins. La Séance a été continuée à aujourd'hui.

5 *Juillet* 1775. La brochure intitulée: *L'Ami des Loix*, a été flétrie par un Arrêt du 30 Juin, les Chambres aſſemblées. L'auteur n'avoit pas craint d'en envoyer un paquet d'exemplaires à la Buvette, dont chacun des Membres du Parlement devoit avoir le ſien. Cette audace a ſurtout provoqué la vindicte de la Cour. Me. Seguier a fait un long Réquiſitoire, où, ſans extraire aucune des propoſitions de ce livre, il le juge digne des flammes. Comme on en a déjà fait un réſumé, il eſt inutile de rien détailler à cet égard.

Quant à la ſeconde brochure, ſon vrai titre eſt: *Catéchisme du Citoyen*, ou *Elémens du Droit public François, par Demandes & par Réponſes.* Elle eſt plus étendue, & a 112 pages. L'Avocat général prétend que le ſyſtême de ces deux imprimés eſt parfaitement ſemblable; que leurs principes ſont les mêmes; que l'un & l'autre tendent au même but: c'eſt-à-dire, que ces deux ouvrages ſont tirés du *Contrat ſocial*, d'une multitude de Remontrances des Parlemens, & n'énoncent que des propoſitions fondées ſur le bon ſens, ſur la nature & ſur les premieres notions de l'origine des ſociétés. Mais il ajoute que ces problêmes politiques devroient toujours demeurer ſous le voile.

Quoi qu'il en soit, le Parlement a qualifié ces deux écrits de séditieux, attentatoires à la Souveraineté du Roi & contraires aux Loix fondamentales du Royaume.

6 *Juillet* 1775. M. de Voltaire n'avoit fait qu'effleurer très légerement la matiere dans son petit *Ecrit* sur l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre dernier, concernant la liberté du Commerce des grains. Il est revenu sur cette Loi dans un nouveau pamphlet, qui a pour titre: *Diatribe à l'Auteur des Ephémérides*, 10 *Mai* 1775. Il commence par y déployer un très grand savoir, en remontant à l'origine de l'Agriculture, comme le fondement de tout, même de la Religion, au point que les travaux de la campagne étoient autrefois sacrés, & que Bacchus avoit ses Prêtresses faisant vœu de chasteté. Il vient à la France, qui fut longtems barbare & malheureuse, où les Agriculteurs étoient esclaves, &, ce qui est horrible, esclaves des moines. Les terres y étoient encore en friche à l'avénement de Henri IV. Louis XIII fut à plaindre de n'avoir pas suivi les erremens de ce bon Roi, & son peuple davantage. Il justifie Colbert sur le reproche d'avoir sacrifié l'agriculture au luxe, & la France ne fut qu'après sa mort misérable & ridicule. Il annonce les espérances de réforme, fondées sur le beau commencement du Regne de Louis XVI. Il prouve que le Roi, en prenant moins sera

plus riche. Il traite enfin l'article des bleds ; il s'éleve contre la contrainte, & décrit rapidement les pillages exercés au commencement de Mai dernier.

Quoique ce nouvel écrit soit plus développé que le premier, on le trouve très court sur une aussi importante doctrine. Si les raisonnemens n'y sont pas mieux établis que dans les autres ouvrages philosophiques de ce grand homme, il persuade par un certain enthousiasme qu'il communique toujours au Lecteur, & les Economistes doivent se féliciter d'avoir acquis en lui un apôtre qui contribuera mieux qu'eux tous à la propagation de la science, par cet art enchanteur d'attacher sur toutes les matieres & de se faire lire des gens les plus frivoles. La brochure en question est savante, historique, agréable, & toujours aiguisée d'une pointe de sarcasme qui réveille, pique & soutient la curiosité. On conçoit que M. Turgot est le Héros auquel se rapporte tout l'ouvrage.

7 Juillet 1775. M. l'abbé Beaudeau a enfin produit une réponse plus digne de M. Necker que le pamphlet indécent du Marquis de Condorcet: elle est d'abord d'un volume proportionné à l'énormité du premier, & d'ailleurs la discussion en est plus honnête & plus moderée; elle a pour titre: *Eclaircissemens demandés à M. N**. sur les principes économiques & sur les projets de Législation, au nom des propriétaires fonciers &*

des Cultivateurs François. Quelque bien raisonné, quelque bien écrit que soit cet ouvrage, il est d'un scientifique mortellement ennuyeux; tant il est difficile de porter dans de semblables discussions de l'intérêt & de l'agrément assez pour attacher le lecteur neutre & qui ne se passionne pas pour l'un ou l'autre parti.

7 *Juillet* 1775. C'est lundi que les Députés du Clergé se sont assemblés chez M. le Cardinal de la Rochaymon pour la premiere fois, car ce Prélat a encore l'honneur de présider cette assemblée. On y a examiné les procurations & l'on s'est mis en regle sur la forme. C'est aujourd'hui que se dit la Messe rouge du St. Esprit. M. l'Evêque de Senez doit faire le discours.

7 *Juillet. Les douze livres du Code de l'Empereur Justinien traduits en François, avec des Notes historiques & critiques, par une société de Jurisconsultes: ouvrage proposé par Souscription. Prospectus de* 11 *pages.* Au moyen de ce titre on s'y permet une satyre des plus fortes contre les jugeurs du dernier regne, qui dérive du Chapitre XL de Justinien, d'après la traduction qu'en donne l'auteur. Ce Pamphlet sort d'une presse de Toulouse, & n'est qu'une facétie imaginée pour encadrer les injures qu'on vouloit dire à ces Inamovibles, sous une nouvelle tournure.

8 *Juillet.* C'est sous le nom de M. de la Visclede, Secrétaire perpétuel de l'Académie de

Marſeille, que M. de Voltaire donne ſon Conte intitulé: *Le Dimanche, ou les filles de Minée*. Il eſt adreſſé à une Madame Arnanche. Rien de plus gai, de plus agréable, de plus philoſophique que cet ouvrage charmant: il roule ſur l'origine du repos hebdomadaire conſacré au ſervice des Dieux, dont le poëte attribue l'inſtitution à Bacchus. Les filles de Minée, peu religieuſes ſurtout envers l'inventeur de la vendange, travaillent & cauſent entr'elles, au lieu d'aller à l'égliſe. L'une raconte l'hiſtoire des amours de Mars & de Venus; la ſeconde, celle des amours de Venus & d'Adonis; la troiſieme, entichée du péché de l'incrédulité, ſe moque de toutes ces fables & de beaucoup d'autres. Le Dieu les ſurprend tenant des diſcours impiés & prophanant le ſaint jour; il les punit & les change en chauve-ſouris. On ſent aiſément l'allégorie continue, où ſous des railleries contre les fêtes, la religion, les myſteres, les dogmes & la théogenie des payens, il ſe moque de notre théologie. Du reſte, quoique le fond ne ſoit pas neuf, il eſt raconté avec des graces, il eſt embelli d'un coloris frais & varié, qui font toujours ſoupçonner aux connoiſſeurs qu'il a des morceaux ainſi de réſerve composés dans ſes plus beaux jours, & qu'il ne répand qu'aujourd'hui: ce ſont des fleurs de ſon jeune âge, dont il couronne ſes cheveux blancs.

9 *Juillet* 1775. Un Avocat du Roi du Châtelet (le Sr. de la Garde) ayant dans un plaidoyer fait une sortie injurieuse contre les Procureurs, avec lesquels il a indistinctement confondu les Avocats, l'Ordre s'est assemblé, & le Bâtonnier a été chargé de se retirer par devers le Premier Président, pour lui porter les plaintes de l'Ordre & demander satisfaction au Parlement; ce qui a eu lieu ces jours-ci. Le Sr. de la Garde a été mandé au Tribunal supérieur, a reçu une réprimande convenable pour l'indiscrétion de son propos, & injonction d'être désormais plus circonspect.

9 *Juillet*. On annonce quatre volumes de Supplément du Dictionnaire Encyclopédique, imprimés à Genêve, avec un volume de planches; ce qui fait voir combien la premiere édition étoit défectueuse.

10 *Juillet*. On dit que M. le Duc de la Vrilliere aura pour sa retraite 60,000 livres de pension. Ce Ministre, qui a servi pendant 55 ans, n'est point riche. Il étoit sous-tiré continuellement par Madame de Langeac, sous-tirée à son tour par le Chevalier d'Arcq, sous-tiré aussi par d'autres femmes & filles, &c.

10 *Juillet*. On compte qu'il sera question des Economats à l'assemblée du Clergé & qu'on mettra de l'ordre dans cette partie, sujette à bien des abus, ainsi que de plusieurs autres réformes très utiles, mais que redoute le Clergé.

10 *Juillet* 1775. On a dit que le Sr. Benaven a été élargi par le Parlement & mis simplement en état de Décret d'ajournement personnel; mais il n'est sorti de la Conciergerie que pour être conduit au Fort-l'Evêque, par un ordre du Roi, comme prisonnier d'Etat. C'est ce qu'avoit prévu cet accusé dans son Mémoire intitulé *Précis*, où il se plaint qu'en l'arrêtant on a fait au hasard une liasse de ses papiers relatifs à l'affaire du Maréchal de Richelieu & autres, sans aucune description, sans aucun inventaire; que rien ne constate le nombre, rien n'énonce l'objet des pieces renfermées dans ce paquet; qu'on a eu par ce moyen la facilité de soustraire ou de substituer ce qu'on a voulu. On prétend en effet y avoir trouvé des correspondances criminelles, & l'on s'en est prévalu pour le noircir dans l'esprit du Gouvernement. Il ajoute que dans le principe le Maréchal de Richelieu lui avoit offert de lui procurer son élargissement, s'il vouloit déposer contre Mad. de Saint Vincent; mais qu'ayant rejetté avec horreur cette proposition, on l'avoit menacé d'un ordre du Roi, qui le retiendroit toute sa vie en prison.

11 *Juillet*. La *Sibylle Gauloise*, ou *la France, telle qu'elle fut, telle qu'elle est, & telle, à-peu-près, qu'elle pourra être. Ouvrage traduit du Celte, & suivi d'un Commentaire, par M. de la Dixmerie.* C'est l'histoire de ce Royaume, mise en énigmes, dont l'auteur donne en

ſuite le mot & l'explication, ce qui forme enfin un gros volume. C'eſt une bonne maniere de rappeller les principaux traits à ceux qui ne les auroient pas préſens. Mais on voit que le but de l'Ecrivain a été d'amener une fade adulation du Regne actuel; adulation gauche, en ce qu'il y en a presque autant pour le Regne paſſé. Ce n'eſt pas qu'on ne voie qu'il voudroit être parfois critique, mais il n'oſe pas: il ne s'arrête que ſur les minuties, & n'a garde de frapper ſur les grands objets qui devroient mériter ſon indignation.

11 *Juillet* 1775. Ce n'eſt, dit-on, que dimanche que M. de Malesherbes entrera dans ſes fonctions de Secrétaire d'Etat & qu'il prêtera ſerment. On aſſure qu'il a beaucoup de peine à accepter cette place, gémiſſant d'avance ſur les horreurs dont il va apprendre le long détail & qu'il ne pourra pas réparer en entier.

On croit que c'eſt par amitié pour M. Turgot qu'il s'eſt enfin déterminé à venir à la cour, pour donner plus de prépondérance aux objets patriotiques du premier, qui jusqu'à préſent ont eſſuyé beaucoup de contradictions.

Quoique le Département de M. de la Vrilliere, tel qu'il eſt compoſé, ſemble petit pour le génie du nouveau Miniſtre, on croit cependant que le Clergé dans ce moment eſt un objet très important, & qu'à cet égard M. le Contrôleur général a été fort aiſe de ſe donner un ſecond qui

puisse maîtriser l'assemblée actuelle, & la forcer de donner enfin la déclaration de ses biens, comme l'avoit exigé M. de Machault, en 1749.

11 *Juillet* 1775. Les comédiens François se disposoient enfin à donner une piece nouvelle, intitulée *Les Arsacides*, de M. de Beausole; mais Mlle. Raucoux a déclaré qu'elle ne pouvoit jouer de plusieurs mois, ce qui retarde. Une anecdote singuliere sur cette piece, c'est qu'elle est en 6 actes; que les comédiens l'ont reçue sans le savoir & sans le remarquer; que frappés ensuite de cette singularité, ils ont offert à l'auteur la rétribution d'une piece qui auroit un succès complet, s'il vouloit les dispenser de la jouer pour le moment; mais que le poëte, qui depuis 35 ans travaille pour cette réussite & est affamé de gloire, a refusé.

13 *Juillet*. Un troisieme auteur intervient sur la scene contre la troupe des comédiens François, c'est le Sr. *Louvay de la Saussaye*, qui répand un Mémoire à consulter & Consultation. Comme il est rédigé par Me. François de Neuf-Château, il est fort recherché & mérite plus de détails. La Consultation est datée du 5 de ce mois, & souscrite par Me. Mallet, Jurisconsulte grave & profond.

13 *Juillet*. Le Sr. Bourgeois de Châteaublanc a encore amélioré son Phare ou Fanal économique, dont on a parlé depuis longtems. Il est aujourd'hui placé sur le Mont-Valerien;

dans le jardin des freres hermites. Cette machine dans son état actuel est admirable pour la sûreté de la Navigation sur les Côtes. Sa solidité la met à l'abri de toutes les intempéries de l'air & des saisons. L'exécution en est très aisée, & son service non moins facile. Le jeu de ses feux est merveilleux & leur distribution est tellement dirigée qu'en dix secondes, on peut les faire paroître & disparoître, même en les diversifiant autant de fois qu'on voudra, & dans tous les momens exigés. Enfin la dépense de sa fabrique est très modique, ainsi que celle des matieres combustibles nécessaires à son entretien, relativement à sa masse & à son utilité.

13 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Eu vient de mourir d'une fluxion de poitrine.

14 *Juillet*. Dans son Mémoire à consulter, M. Louvay de la Saussaye rend un compte intéressant de toutes les difficultés des comédiens avant de jouer sa piece. Il l'avoit présentée dès 1763. Ne pouvant parvenir à la faire jouer, il la fit imprimer en 1768, & il ne put obtenir d'être joué qu'en 1773. Il faut lire dans cet écrit le détail des contradictions, des tracasseries, des avanies qu'il essuya des histrions durant ce long intervalle. Non-seulement on mit à la représentation, des décorations, des habillemens, un costume réprouvés par le poëte; mais on charpenta, on mutila, on travestit son

ouvrage, ſans ſon aveu, contre ſon gré & malgré ſes repréſentations & réclamations. Tout cela, ſuivant lui, fut cauſe du peu de ſuccès de la piece. Elle n'eut que cinq repréſentations, & l'on décida qu'elle appartenoit à la Comédie, étant tombée dans les regles, c'eſt-à-dire que les repréſentations avoient eu plusieurs fois de ſuite un produit inférieur à celui qu'elles devoient rendre, pour que la piece continue d'appartenir à l'auteur. Celui-ci prétendit le contraire, réclama la propriété de ſon ouvrage. Il feroit trop long de le ſuivre dans cette diſcuſſion, où la mauvaiſe foi de la troupe eſt dévoilée au grand jour. Il fit aſſigner les Comédiens au Châtelet le 27 Mai 1773; & le 2 Août ils lui firent ſignifier un Arrêt du Conſeil, rendu du propre mouvement de S. M., qui évoque l'affaire au Conſeil.

C'eſt dans ces circonſtances que le Sr. Louvay conſulte & demande s'il eſt fondé à ſe pourvoir, & comment il doit forcer les Comédiens à lui reſtituer ſa dépouille?

Il y joint pour pièces juſtificatives: 1. le texte des Loix, Actes & Réglemens, dont ſe prévaut la troupe, & dont il tire même des inductions contre eux: 2. des Extraits de ſa piece, inſérés dans les ouvrages périodiques, dépoſitions impartiales qui viennent à l'appui de ſon Mémoire à conſulter: 3. le compte arbitraire des Comédiens, mis en parallele avec un

projet de compte dressé par l'auteur : suivant le premier, sans avoir rien touché, il redoit 101 livres, 18 sols : suivant le sien, il lui revient 719 livres 10 sols.

Ce Mémoire, outre la conviction qu'il porte dans l'esprit des lecteurs, est extrêmement amusant par la multitude d'anecdotes théâtrales dont il est enrichi, & mérite d'être conservé comme morceau Littéraire. D'ailleurs, la cause intéresse tous les Poëtes dramatiques, puisqu'il s'agit de les affranchir des entraves les plus odieuses.

14 *Juillet* 1775. Quoique M. le Comte d'Eu, mécontent de ne pas trouver chez le Duc de Penthievre les secours dont il avoit besoin, eût vendu pour douze millions de ses Domaines au Roi, ce Prince laisse au second encore pour 24 millions de biens substitués, rapportant 600,000 livres de rentes, sans compter d'autres prétentions & reprises de l'héritier.

14 *Juillet*. Quoiqu'il fût annoncé qu'il n'y auroit pas de fêtes au mariage de Madame Clotilde, on a fait entendre sans doute à S. M. qu'Elle ne pouvoit se dispenser de remplir l'étiquette, telle qu'on l'a annoncée, il y a du tems. Elle aura lieu. On parle même d'un spectacle de la Tragédie du *Connétable de Bourbon*, par M. de Guibert, connue de beaucoup d'amateurs, mais non encore jouée nulle part.

15 *Juillet* 1775. *Le Sacre Royal, ou les Droits de la Nation Françoise reconnus & confirmés par cette Cérémonie.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, que l'auteur a profité des circonstances pour répandre. Il ne paroît encore que la premiere partie. On y démontre que la puissance absolue n'est qu'une tyrannie, & qu'elle est opposée au gouvernement légitime; que les trois especes de gouvernement légitime connues ne peuvent être que l'effet d'un pacte; que la société, ses loix, son centre d'autorité, n'existent qu'en vertu du pacte social, & que ces vérités sont conformes à la doctrine de l'Eglise Catholique.

L'auteur se propose de démontrer dans la seconde, que le droit d'être placé au centre de la société ne peut appartenir qu'à ceux à qui la société l'attribue par son choix; qu'ainsi la disposition des trônes, & la succession qui y appelle dans les Monarchies connues sous le nom d'héréditaires, ne peuvent être autre chose qu'une suite du pacte social qui en fixe les regles.

A la tête est une estampe, où l'on voit le Roi aux pieds de l'Archevêque de Rheims, assisté de ses deux Acolytes. Il est dans l'attitude du serment. Au bas on lit: *Populo Christiano promitto.* La Couronne est sur l'autel, avec cette autre devise: *Non sine mensurâ.* La Religion d'un côté, & la France de l'autre,

indiquent au Monarque ses devoirs en lui montrant la Couronne. Dans un coin, à droite en haut, est le Pére Eternel enveloppé de nuages, d'où sort cette autre Legende: *Vox Populi*, *Vox Dei*. Au dessous on voit le Peuple, les mains étendues; au dessus est le cri: *Vive le Roi*.

La moitié de cet ouvrage, fort scientifique, est en Notes tirées de l'Ecriture Sainte, des Péres de l'Eglise, des Historiens anciens & modernes, des Ecrivains politiques, &c. qui appuyent toutes les assertions avancées dans le courant du livre très ennuyeux, quoique court, par la sécheresse de l'Ecrivain.

16 *Juillet* 1775. La Cour des Aides ayant arrêté d'aller complimenter M. de Malesherbes, & de lui témoigner en même tems les regrets de la Compagnie de le perdre, c'est le Président de Montreuil qui a porté la parole & lui a fait un discours touchant.

Quoique ce Magistrat ait décidemment la place de Secrétaire d'Etat de M. le Duc de la Vrilliere, celui-ci a beaucoup de peine à quitter, & l'on assure qu'il conservera la partie du Clergé durant la présente assemblée, où il assistera toujours comme Commissaire du Roi. Il a fait la demande du Don gratuit de 16 millions.

16 *Juillet*. Mademoiselle la Guerre est une chanteuse de l'Opéra, qui ayant été choisie pour doubler quelques premiers rôles, s'en est bien acquittée, a développé du jeu & de la voix:

ses talens ont amorcé les amateurs ; & quoiqu'elle ne soit ni jolie ni bien faite, M. le Duc de Bouillon s'en fait honneur d'être dans ses fers. On assure qu'il a dépensé 800,000 livres à son service. S. M. instruite de ce luxe de putanisme, lui en a témoigné son mécontentement ; & ce qui doit mettre le comble à la douleur de ce Seigneur, c'est que l'actrice l'a quitté avec la plus parfaite ingratitude.

17 *Juillet* 1775. Quoique *l'Union de l'Amour & des Arts* aille très bien à l'opéra, on se dispose à y donner incessamment un Intermede nouveau du Chevalier Gluck, intitulé *le Siege de Cythere*.

17 *Juillet*. Les divers Corps composant la Chambre des Comptes ne pouvant agiter en tumulte leurs prétentions respectives, ont nommé de chaque côté des Commissaires pour traiter à l'amiable, discuter, & terminer, s'il est possible, leurs longues querelles, qui durent depuis plusieurs siecles.

17 *Juillet*. Les Pairs, dans leur derniere Séance au Parlement, ayant joint au fond la plainte en subornation de témoins de Mad. la Présidente de St. Vincent, on travaille aux interrogatoires. M. de Montgodefroy a été nommé pour interroger cette derniere. On a cru que sa gravité lui en imposeroit & l'empêcheroit de se permettre toutes les indécences & folies qu'elle faisoit vis-à-vis des Juges du Châtelet.

On assure aujourd'hui que la famille de cette accusée intervient, & sans entrer dans la justification des crimes qu'on lui impute, & qu'on laisse à la justice le soin de venger, si elle est coupable, on attaque le Maréchal, on lui demande raison de son audace, pourquoi il a soustrait cette Dame à l'inspection de sa famille, de son pere, de son mari, il a fait lever la Lettre de cachet qui la retenoit en couvent, & par cette liberté funeste lui a fourni l'occasion de commettre toutes les horreurs qu'il lui reproche & de deshonorer un nom bien supérieur à celui des Vignerot? On attend avec impatience à voir ce que la Cour des Pairs statuera sur cette intervention. La Séance ne doit avoir lieu qu'au commencement du mois prochain.

17 *Juillet* 1775. L'on a vu que l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avoit proposé pour sujet du prix de cette année, *le rétablissement du Parlement*. C'est M. le Chevalier de Laurez qui a mérité la palme.

18 *Juillet*. On vient d'imprimer les *Remontrances de la Cour des Aides*, arrêtées le 10 Avril 1775. On y a joint la Réponse du Roi & le Discours du Garde des Sceaux du 28 Mai, la Déclaration du 30 dudit, enregistrée, du commandement du Roi, portée par Monsieur, &c. le 31, l'Arrêté pris par cette Cour le 2 Juin au sujet de la dite Déclaration, celui pris par le Parlement, les Princes & Pairs y séant, le 27 Juin,

& enfin celui pris en la Cour des Aides le 28 Juin.

18 *Juillet* 1775. Me. François de Neuf-Château s'étant présenté pour plaider une Cause au Palais, l'Avocat adverse n'a point voulu plaider contre lui: l'Ordre lui a fait un grief d'avoir composé une Ode contre le Parlement & une en faveur du nouveau Tribunal.

19 *Juillet*. La Cour des Aides, suivant l'usage, a supprimé ses Remontrances imprimées clandestinement & qui se vendent avec plus de mystere. C'est un des ouvrages en ce genre le mieux fait possible. On n'y trouve point de ces déclamations vagues, de cette éloquence oiseuse dont ils sont trop souvent surchargés: des principes irrésistibles, des conséquences lumineuses, un style sain, austere & nerveux le caractérisent. Il est plein de vérités frappantes, & dures à entendre à l'oreille des Rois, mais nécessaires à leur dire: les vices de l'administration, avec ce qui concerne cette partie, y sont développés d'une maniere tellement sensible que la Cour n'y a point trouvé de réponse. Jamais le Parlement n'a rien produit d'aussi excellent.

Le choix que le Roi a fait de M. de Malesherbes, auteur de ces Remontrances & Président de la Cour qui les a adressées à S. M., pour l'approcher de sa personne & l'admettre dans son Conseil, fait honneur à la droiture

de son cœur & confirme son aversion pour la flatterie.

19 *Juillet* 1775. On assure que le Roi ne s'est pas contenté de témoigner au Duc de Bouillon son indignation de ses dépenses effroyables pour Mlle. la Guerre, mais qu'il lui a enjoint de se tenir à Navarre. Quoi qu'il en soit, ce Seigneur motive ses folies, moins sur son amour pour cette actrice, que sur la haine contre M. le Comte de la Tour d'Auvergne, auquel il voit que ses biens reviendront un jour malgré lui, ne pouvant fonder aucun espoir sur sa postérité.

20 *Juillet*. On a scellé hier mercredi aux Sceaux les Provisions de la Charge de Secrétaire d'Etat pour M. de Malesherbes, ainsi l'on ne doute pas qu'il n'entre incessamment en fonctions. M. de Barentin a été installé le même jour dans la charge de Premier Président de la Cour des Aides.

20 *Juillet*. La Puissance Ecclésiastique concourant avec la Puissance Seculiere pour découvrir les auteurs, imprimeurs, distributeurs des deux livres proscrits par le Parlement, il a été affiché depuis quelques jours un Monitoire du 11, prescrivant la révélation exigée dans les formules prescrites, & sous les peines de droit, &c.

21 *Juillet*. Il est arrivé de l'Etranger une *Analyse de l'Histoire Philosophique & Politique*

des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes. Mais comme il s'y trouvoit des choses trop injurieuses à l'Abbé Raynal, on les a adoucies & on a réimprimé ainsi cet ouvrage à Paris. On y releve beaucoup d'erreurs & d'inconséquences, dont le rédacteur pourra profiter dans une nouvelle édition. Cette Critique, juste à bien des égards, est amere quelquefois, & surtout quand il est question de dogmes. L'anonyme, plein de zele pour la religion chrétienne, n'en a pas la charité.

21 *Juillet* 1775. On donne pour motif du mécontentement, ou plutôt du courroux de S. M. contre le Duc de Bouillon, un propos des plus indécens. On dit que quelqu'un lui témoignant sa surprise de la passion effrénée qu'il avoit pour Mlle. la Guerre, il avoit répondu qu'il aimoit mieux la £...... que la R...... Des courtisans officieux n'ont pas manqué de rendre cette phrase à la R....., le plus honnêtement qu'ils ont pu, & S. M. piquée en a porté des plaintes au Roi.

22 *Juillet*. M. l'abbé Saury, mis à la Bastille pour avoir fait imprimer des *Réflexions d'un Citoyen sur le Commerce des grains*, en est sorti depuis peu. L'imprimeur Clousier & le Libraire Ruault avoient participé au châtiment par une amende & l'interdiction de leur Commerce. Sans doute qu'ils ont été relevés aussi de cet-

te derniere. Ce pamphlet, anti-Economiste & muni d'une approbation, contient deux parties: dans la premiére, l'Ecrivain refute le systême des Economistes, en fait voir le faux, l'illusion & les conséquences vraîment funestes. Dans la seconde, il expose un plan de commerce par rapport aux grains. Des notes & des passages trop forts, supprimés par le Censeur, & que l'auteur avoit restitués, ont, dit-on, été cause de sa détention. Le pamphlet est sage en lui-même, écrit simplement, même avec négligence, & ne peut occasionner aucun prestige par le style.

22 *Juillet* 1775. Les Députés des Avocats travaillent toujours constamment à former cet éternel Tableau, qui devoit l'être au mois de Mai dernier. Ils ont arrêté une Délibération singuliere au premier coup d'œil, mais dont on sent bientôt l'esprit en la méditant. Pour l'entendre, il faut savoir qu'on ne peut y être inscrit qu'après avoir suivi quatre ans le Barreau. Ils sont donc convenus que ceux qui attachés au Palais en 1770, s'étoient abstenus de toutes fonctions depuis la révolution, seroient censés avoir rempli le tems de leur *Stage;* que ceux qui, au contraire, auroient travaillé pour le nouveau tribunal, seroient obligés de recommencer leur tems ainsi perdu pendant le sommeil des Loix.

23 *Juillet* 1775. On parloit depuis longtems d'un poëme charmant du *Gentil Bernard*, ainsi qualifié par M. de Voltaire. Ce poëme est *l'Art d'aimer*. L'auteur s'étoit constamment refusé à l'impression: depuis que l'espece d'enfance où il est, le met hors d'état d'avoir aucune volonté à cet égard, & de veiller à la garde de ses productions, on lui a fait un larcin de cet ouvrage & il paroît imprimé. Il est divisé en trois chants: *Choisir, l'objet, l'enflammer, en jouir.* Voilà ce qui en forme les trois parties. Quoique ce poëme soit traité de la maniere la plus voluptueuse, on est surpris qu'il ne fasse pas plus de sensation. On y a joint un autre poëme du même, en quatre Chants, connu anciennement sous le nom de *Théodore & Pauline*, appellé aujourd'hui *Phrosine & Mélidore*, qui n'est point indigne de servir de pendant au premier. Dans le reste des poésies fugitives de M. Bernard, on en trouve de plus foibles, comme cela doit être. En général, il y a beaucoup de la touche de Tibulle, de Catulle & d'Ovide. Il est ingénieux comme celui-ci, tendre & naïf comme les deux autres.

24 *Juillet.* Un jeune homme, nommé *Duché*, fils du poëte de ce nom, étant il y a peu de tems au grand couvert, a été remarqué par la Reine, le crayon à la main. S. M. scandalisée lui a fait dire qu'on ne se permettoit point semblable opération en pareil lieu. Sans

se déconcerter, cet étourdi, éleve de M. Vien, a répondu qu'il dessinoit le portrait de la Reine, qu'il étoit permis de saisir les graces partout où l'on les trouvoit. Ce propos rapporté à S. M. lui a fait plaisir: elle a renvoyé vers le jeune homme, pour qu'il eût à venir chez elle le lendemain, & lui apporter son dessin; ce qu'il a fait. La Reine s'est trouvée bien, & lui a fait donner une gratification, en l'assurant de sa protection. Cet événement fait plaisir aux gens à talens, en ce qu'il leur annonce le goût & la magnificence de cette Princesse pour les arts & les artistes.

24 *Juillet* 1775. La tragédie des *Arsacides* de M. de Beausole, en six Actes, est enfin affichée, & doit être jouée incessamment. Cette annonce des six actes émerveille tout le monde.

24 *Juillet*. M. Natoire, Directeur de l'Académie de France à Rome, étant obligé de se retirer, à cause de son grand âge, c'est M. Vien qui lui succede.

25 *Juillet*. Le Sr. Baculard d'Arnaud ne s'amuse pas toujours à composer des drames & des histoires lamentables ; il veut imiter aussi les enfans de famille, & faire ce qu'on appelle des *Affaires*. C'est ce qui l'a conduit à un procès criminel, semblable à celui du Comte de Morangiès. Il s'agit de Lettres de change qu'il a souscrites, avec un de ses amis & dont il prétend

n'a-

n'avoir pas reçu la valeur. Ils viennent de ſuccomber au Châtelet, qui a ordonné la remiſe des titres qui vont avoir activité. Ils ſont aujourd'hui au Parlement, où il paroît des Mémoires qui ne leur ſont pas honorables, & dévoilent beaucoup de fraudes & de friponneries de leur part, ſi les faits articulés ſont vrais.

26 *Juillet* 1775. On parle de deux nouveaux volumes, ſervant de Suite au premier, ayant pour titre : *Le Sacre Royal.* Et ce n'eſt pas encore tout : on aſſure qu'il y en a un quatrieme, pour completter l'ennui du Lecteur, déjà trop dégoûté du premier.

26 *Juillet.* Il eſt grandement queſtion de traiter durant la préſente Aſſemblée du Clergé de la validité des mariages des Proteſtans, & de faire une nouvelle Loi à cet égard. Il eſt même dans le Miniſtere des gens qui voudroient pouſſer les choſes plus loin, & leur accorder une entiere liberté de conſcience. M. l'Archevêque de Toulouſe, qui n'eſt pas entiché des préjugés de ſon Corps, qui eſt fort tolérant, travaille à ce projet, ainſi qu'à beaucoup d'autres. Mais on ſait qu'il y a de fortes oppoſitions, & l'on doute fort qu'aucun point même d'adouciſſement à cet égard ait lieu.

27 *Juillet.* Les *Arſacides*, cette tragédie en ſix actes, jouée hier, n'a point eu de ſuccès. Le public même roidi contre l'innovation étoit perſuadé d'avance que l'ouvrage ſeroit long &

ennuyeux, & il ne s'eſt pas trompé. Il a de bonne heure témoigné ſa mauvaiſe volonté, & a empêché par des huées continuelles d'entendre la piece, dont l'intrigue compliquée ne ſe démêle pas encore bien, malgré les ſix actes. Deux ſcenes à la Corneille dans le trois & le quatre auroient cependant fait la fortune de l'auteur, s'il eut reſſerré les deux derniers actes en un, conſervant le dénouement, qui forme ſpectacle & excite la curioſité.

Il y a beaucoup de travail dans cette tragédie, dont l'intérêt ne porte ſur rien; ce qui eſt un plus grand défaut dans une piece plus étendue que dans les autres.

27 *Juillet* 1775. M. Martin de Marivaux eſt un jeune Avocat bouillant & plein de zele pour ſes cliens. Le 22 de ce mois, comme il étoit queſtion à la Tournelle d'une affaire qu'il avoit défendue, & où M. d'Agueſſeau, l'Avocat général, avoit donné des concluſions contre lui, il a relevé vertement ce Magiſtrat, l'a taxé de réticences coupables & d'admiſſion de faits faux; il a peroré ſi vigoureuſement, que la Cour a rendu juſtice à ſes parties, qui ont gagné leur procès. Cette audace généreuſe a déplu à M. d'Agueſſeau, qui n'a oſé cependant faire ſur le champ un Requiſitoire contre l'orateur, mais s'en eſt venu plaindre au Parquet. Par arrangement avec les Avocats, ceux-ci ſont convenus que Me. Martin iroit faire des excu-

ſes au Magiſtrat. Il s'eſt rendu effectivement en fiacre à ſa porte; il y a deſcendu, il a demandé ſi M. d'Agueſſeau y étoit: on lui a répondu qu'oui. Alors il a détaché ſon rabat, il s'eſt dépouillé de ſa robe, il les a mis en un monceau dans la cour avec ſon bonnet quarré, & par deſſus un exemplaire de ſon Mémoire; puis eſt remonté dans ſa voiture, annonçant par cette conduite hiéroglyphique qu'il préféroit de renoncer à ſon état au deshonneur de faire des excuſes qu'il ne devoit pas faire.

28 *Juillet* 1775. On aſſure que M. de Malesherbes a ſupplié le Roi de trouver bon qu'il ne ſe chargeât des Lettres de-cachet qu'à condition qu'il n'en donneroit aucune que les motifs de leur demande n'euſſent été portés, agités, diſcutés & jugés valables en plein Conſeil; ce qui lui a, dit-on, été accordé.

Il a demandé en outre, que perſonne autre dans ſon Département ne pût en délivrer, pas même le Lieutenant général de Police, ſauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgens, de faire arrêter l'accuſé ſur un ordre ſigné de ſa main, mais à la charge qu'il ſeroit interrogé dans les 24 heures, & qu'il en rendroit compte ſur le champ.

28 *Juillet*. On parloit peu du Comte d'Eu de ſon vivant: on l'avoit repréſenté comme un Prince ſauvage, dur & dénué d'humanité. On fait aujourd'hui ſon éloge de la façon la moins

30 *Juillet* 1775. Le Clergé eſt fort allarmé de voir M. de Malesherbes ſuccéder à M. le Duc de la Vrilliere au Département qui concerne cet Ordre : les liaiſons intimes de ce nouveau Miniſtre avec M. Turgot font craindre au Corps Epiſcopal que ce dernier ne ſe ſoit étayé de l'autre au Conſeil, pour faire paſſer divers projets tendans au détriment du Clergé & de la Religion conſéquemment.

31 *Juillet.* Il paroît un *Bref de Notre Saint Pere le Pape Pie VI*, qui autoriſe le Grand Aumônier à diſpenſer les troupes de l'obſervance du maigre, dans le cas & pour le tems qui y ſont énoncés, c'eſt-à-dire, ſoit dans le cas d'expéditions de guerre, dedans ou au dehors du Royaume & dans les camps, ſoit même pour le tems de paix dans les circonſtances des marches pour ſe rendre d'un endroit dudit Royaume à un autre; n'entendant néanmoins que cette faculté puiſſe s'étendre juſques ſur les ſoldats en garniſon, dans les places ou dans les quartiers, & qui y ſeroient de réſidence habituelle & continue, &c.

31 *Juillet.* On ſait que la Muſique de l'Opéra en trois actes du *Siege de Cythere* eſt du Chevalier Gluck; mais c'eſt le Sr. le Berton qui a fait celle des Ballets.

31 *Juillet.* On ſait les tracaſſeries qu'a eues le Sr. Greuze avec l'Académie de Peinture, ce qui la empêché depuis pluſieurs années d'expo-

ser au Sallon; il vient de déclarer à l'Académie qu'il ne vouloit point en être: sur quoi M. Pierre lui a dit que S. M. le lui ordonneroit.

1 *Août* 1775. Le Sr. Beaumarchais vient de faire imprimer son *Barbier de Seville*, Comédie en quatre actes, représentée & tombée sur le théâtre de la Comédie Françoise le 23 Février 1774. Telle est la modeste annonce qu'il fait de son ouvrage. La préface répond à cette ouverture, il se met à genou aux pieds du Lecteur & lui demande pardon d'oser lui offrir encore une piece sifflée. Mais toute cette humilité prétendue n'est qu'un persiflage, qui répond parfaitement à l'insolence avec laquelle il a soutenu la premiere chûte: on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'esprit dans cette diatribe contre le public dénigrant, fort longue, fort verbeuse, fort impertinente, où il bavarde sur mille choses étrangeres à sa Comédie, où il affecte une gaîté, une folie même, sous laquelle il cherche à déguiser sa fureur de n'avoir pas réussi; car, malgré tout ce qu'il dit de la vigueur avec laquelle son *Barbier* a repris pied & s'est soutenu pendant 17 représentations, il ne peut se dissimuler les petits moyens dont il s'est servi pour cette résurrection; il sait qu'on ne revient point de l'anatheme une fois prononcé en connoissance de cause par le goût & l'impartialité. Au reste, cette préface est écrite dans le style de ses Mé-

moires, c'est-à-dire burlesque, néologue & remplie de disparates & d'incohérences.

1 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux, soutenant avec courage sa démarche vigoureuse contre M. d'Aguesseau & ne voulant se prêter à aucune excuse humiliante, a écrit à l'Ordre des Avocats qu'ils pouvoient ne plus s'occuper de lui, qu'il renonçoit au Barreau & n'étoit plus leur justiciable.

2 *Août. Cythere Assiégée*, car c'est-là le vrai titre de l'Opéra, n'est autre chose, quant au fond, que l'opéra comique de ce nom du Sr. Favart, joué pour la premiere fois en 1754. Le Chevalier Gluck a trouvé ce sujet digne de sa musique, & suivant la repétition très nombreuse exécutée avant-hier, il a rempli très agréablement cette tâche. Le mérite rare de ce Drame Lyrique c'est qu'il n'ennuye point & est fort gai.

3 *Août*. Le Sr. Guimard est une espece de concierge, chargé du détail des petits appartemens à Versailles, qui à raison de sa place étoit dans la confiance la plus intime du feu Roi, & est aimé de celui-ci. S. M. ne trouve point mauvais qu'usant de la franchise qu'il avoit acquise sous son ayeul, il s'en serve vis-à-vis d'elle. Ces jours derniers il vit le Roi occupé à lire un Manuscrit intitulé *le Roi de ses Peuples* : ,, SIRE, vous aurez beau faire,

,, lui

„ lui dit-il brusquement; vous n'en serez ja-
„ mais aimé, tant que le pain sera cher."

4 *Août* 1775. Les adversaires de M. de Voltaire ont jugé à propos de le singer & de se travestir, comme lui, sous des noms étrangers: ils viennent de faire imprimer des *Mélanges Litéraires & Philosophiques*, qu'ils attribuent à M. Ferry. Ils le supposent un Gentilhomme Italien, âgé de 19 ans seulement: ils l'ont choisi dans cette nation & de cet âge innocent pour en faire avec plus de vraisemblance un bon & excellent Catholique. Il y a trois pieces dans ce Recueil.

4 *Août*. Malgré le mécontentement du public les Comédiens ont joué une seconde fois les *Arsacides*, toujours en six actes, & ont prétendu que c'étoit la réponse aux divers Mémoires faits contre eux. Ils vouloient donner cette tragédie une troisieme fois, mais ils se sont arrêtés.

14 *Août*. Avant-hier les Princes & Pairs se sont rendus au Parlement pour y suivre l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il y a eu quelques enregistremens d'Edits préalables; ensuite il a été principalement question d'un *Mémoire à Consulter* pour les parens de Mad. de St. Vincent, suivi d'une Consultation du 23 Juin 1775, signé *Piet Duplessis*. M. le Maréchal a présenté Requête pour demander provisoirement la supression de ce Mémoire, comme injurieux, calomnieux, &c. Les conclusions du Ministere public lui étoient favorables, mais dans le cours des opi-

mons très longues, l'avis dominant a été de joindre cette Requête au fond. L'assemblée est renvoyée à la fin du mois.

4 *Août* 1775. Le Sr. Nicolet, dont le spectacle commençoit à tomber en discrédit par le concours qui se portoit chez Audinot, a cherché quelque nouvelle ressource, il a fait venir des Espagnols qui font des tours de force extraordinaires & lui ont ramené le public: c'est une fureur d'y aller, surtout la nuit.

4 *Août. Cythere Assiégée* n'a pas eu mardi le succès qu'avoit lieu de se promettre l'auteur de la Musique: malgré la présence de la Reine ce Ballet a été mal reçu; mais comme il y a une forte cabale contre le Chevalier Gluck de la part des Musiciens François, il ne faut pas s'en rapporter à ce début, & l'ouvrage pourroit reprendre avec fureur.

4 *Août.* On est dans l'impatience de l'accouchement de Madame la Comtesse d'Artois, qui, suivant le calcul de certaines gens, devroit avoir passé le neuvieme mois. Cependant on sait que le Roi a parié avec le Maréchal Duc de Duras, que cette Princesse n'accoucheroit pas avant le 1. Août, & S. M. a gagné son pari.

4 *Août.* Le 11 du mois dernier le Sr. Bernieres a fait sur la riviere l'essai d'une Chaloupe insubmergible, vis-à-vis les Invalides, en présence de plusieurs Ambassadeurs & d'u-

ne nombreuse assemblée. Elle n'est gueres plus grande qu'un bâteau à passer l'eau, garnie dans son milieu d'un mât, & de deux ponts, à la poupe & à la proue: elle étoit remplie de six bâteliers, avoit en outre deux rameurs & un pilote. On a augmenté cette charge par de l'eau qui alloit jusqu'aux bords, ensuite on a fait balotter la nacelle de façon que l'eau y entroit. Les six bâteliers se sont jettés à la riviere, ont pris des cordes attachées à la chaloupe, la tirant en tout sens & se laissant entraîner par l'effort des rameurs. Enfin on a renversé la nacelle & couché le tout dans l'eau, puis la laissant échaper, elle s'est relevée d'elle-même, au grand étonnement de tous les spectateurs.

6 *Août* 1775. M. le Comte d'Artois n'est pas le moins impatient de la cour de voir accoucher son auguste Epouse. Ce Prince aimable & franc a déclaré que si elle ne mettoit au monde qu'une fille, elle ne se releveroit pas sans être grosse une seconde fois, tant il a d'ardeur pour donner des appuis au trône. On sait que dès son enfance il disoit tout haut qu'il seroit Roi. Aujourd'hui, que ses freres n'ont pas encore d'enfans, il espere que la couronne tombera sur sa postérité.

6 *Août*. Les parens de Madame de St. Vincent, dans leur Mémoire, déclarent qu'ils n'interviennent point pour soutenir la cause de cet-

te Dame, mais pour demander justice de leur propre injure, prouvée par les faits; ce qui donne lieu à un historique, où toute la turpitude du Maréchal est dévoilée. Ils lui reprochent d'avoir ravi une femme à l'autorité de son époux, une fille à celle de son pere; d'avoir trompé le Ministere pour la rendre libre; de l'avoir promenée de Milhaud à Tarbes, de Tarbes à Poitiers, de Poitiers à Paris. On entre ensuite dans le détail des vexations horribles qu'a éprouvées sous sa tyrannie cette victime de ses séductions.

D'après l'exposition de ces chefs d'accusation, le Conseil estime que la voie la plus réguliere qu'ils puissent prendre, quant à présent, est celle de la dénonciation à M. le Procureur général, sous la réserve de se pourvoir après le jugement du procès.

I. Les très humbles représentations qu'ils desireroient porter au pied du trône, ne peuvent se concilier aujourd'hui avec la procédure criminelle dont la Cour des Pairs est saisie. Elle doit juger, non-seulement les accusations de faux intentées par le Maréchal, mais encore celles formées contre lui en dommages-intérêts des vexations & voies de fait qui sont déclarées nulles & incompétentes, mais dont la peine n'est pas encore prononcée, la subornation des témoins & les prises à partie.

2. Ils seront d'autant mieux fondés à demander vengeance du rapt, appellé *in Parentes*, que la Loi leur en fait un devoir étroit.

Ce Mémoire, signé seulement du Vicomte de Castellane & du Marquis de Simiane, annonce que les autres parens, domiciliés en province, doivent se joindre à eux. Il est très fort, quant aux faits, & même contient quelques raisonnemens peremptoires; mais il n'est pas éloquent comme l'exigeroit le sujet, & l'on est fâché que ces illustres personnages n'ayent pas choisi quelque orateur fameux, propre à faire valoir une cause aussi importante.

7 *Août* 1775. L'abbé Terrai, durant son Ministère, avoit traité au nom du Roi avec M. le Comte d'Eu de différentes terres, maisons, &c. appartenantes à ce Prince, moyennant une certaine somme à lui donner & le payement de ses dettes. Comme la convention n'est point exécutée de la part de S. M., que le tout est presque en son entier, l'on croit que le marché n'aura pas lieu & que M. le Duc de Penthievre recueillera complettement la succesion, en acquittant les charges, comme Légataire universel.

7 *Août.* Le Colisée a eu lieu par extraordinaire, avec un feu du Sr. Ruggieri. Il y a eu des choses neuves, qui ont surpris agréablement. M. le Comte d'Artois a honoré pour la premiere fois ce Spectacle de sa présence.

7 *Août* 1775. Les Comédiens, pour se débarrasser des *Arsacides*, qui après avoir été joués deux fois, devoient l'être encore une troisieme, ont pris le parti de donner 1,200 livres à l'auteur, qui, avec cette rétribution, les a dispensés de continuer les représentations de sa piece, où ils étoient exposés à la dérision & aux huées du public. On attribue ce procédé honnête des histrions à la leçon que leur a faite le nouveau Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris : ils ont été lui faire, suivant l'usage, leur salamalec, lui demander sa protection: „ Je vous l'accorde, leur a ré„ pondu M. de Malesherbes, à une condition „ cependant ; c'est que vous respecterez plus „ que vous ne faites les gens de Lettres, di„ gnes des hommages de tous les êtres pen„ sans, & surtout des vôtres." Réception qui fait infiniment d'honneur au Magistrat, homme de Lettres lui-même, & qui n'est point mû, comme son prédécesseur borné, par toutes sortes de petits moyens bas, vils & odieux.

7 *Août*. Madame la Comtesse d'Artois est accouchée hier après-midi d'un Prince, qui a été nommé Duc *d'Angoulême*.

8 *Août*. M. Mercier a profité de l'expulsion du Duc de la Vrilliere pour réclamer au Conseil la justice qui lui est dûe. Il a présenté une *Requête au Roi* contre Mrs. les premiers Gentilshommes de la Chambre de S. M. deman-

deurs, où il établit pour question : *La Législation & la Police des Spectacles appartiennent-elles exclusivement à Mrs. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi?* Dans ce Mémoire, très bien fait, après l'exposé de sa premiere contestation avec la troupe des Comédiens François, déjà fait dans ses précédens *Factums*, il détaille la scene insultante, où ces histrions exécuterent leur vengeance avec le plus grand scandale, en lui ôtant violemment & injurieusement les entrées à ce spectacle dont il jouissoit.

Il attaque ensuite l'Arrêt du Conseil, à lui signifié le 24 Juin, qui évoque l'affaire au Conseil sur une Requête des premiers Gentilshommes de la Chambre, ses nouveaux adversaires. Il fait voir qu'on n'y trouve que des personnalités, des inculpations, des prétentions inouies & des conclusions inconséquentes avec le reste.

Après avoir renversé les prétentions de ces quatre Ducs & Pairs, de s'attribuer exclusivement la Législation & la Police des Spectacles, il leur oppose une fin de non recevoir insurmontable, en leur prouvant qu'ils n'ont aucun intérêt dans ce démêlé. Quant aux motifs qu'ils tireroient : 1. de la qualité de Comédiens du Roi ; 2. de *la licence de la Contestation*; (ce sont les termes de la Requête) ; 3. de la nécessité de la terminer promptement, on détruit en-

core : tous ces prétextes spécieux, & l'on en fait voir l'illusion, la nullité, &c.

Enfin le Sr. Mercier conclut à être reçu opposant à l'Arrêt du 24 Juin 1775, à ce qu'il soit ordonné qu'il continuera de procéder au Parlement de Paris sur les différends & contestations pendans entre lui & la troupe des Comédiens François ; & que les inculpations & expressions peu mesurées répandues dans la dite Requête, seront & demeureront supprimées ; & que les Sieurs premiers Gentilshommes soient condamnés en tels dépens, dommages & intérêts qu'il plaira à S. M. arbitrer, & à tous les dépens.

Cette Requête, signée *Henrion*, contient surtout un détail très curieux sur les fonctions des premiers Gentilshommes de la Chambre, sur leur origine & sur tout ce qui concerne leur charge. Elle est au rapport de M. de Malesherbes, ce qui n'est pas d'un bon augure pour les histrions.

8 *Août* 1775. On ne sauroit exprimer la joie de M. le Comte d'Artois. La naissance du Prince lui a fait redoubler de caresses auprès de l'accouchée, & le délire étoit tel, que l'accoucheur a été obligé de prévenir S. A. R. qu'elle couroit risque de faire grand mal à l'auguste mere. Cependant, le bruit qui court que *Madame* est grosse, en lui laissant tous les plaisirs de la paternité, pourroit lui ôter les prétentions plus vastes qu'avoit ce Prince, & ne lui laisser qu'un

foible espoir de voir quelque jour sa race sur le Trône.

9 *Août* 1775. Les Comédiens annoncent la premiere représentation pour samedi du *Mariage Clandestin*, Comédie nouvelle en trois actes & en vers.

9 *Août*. Malgré le rapprochement des Princes du sang à la Cour, il paroît que ces Protestans ne sont pas vus de bon œil par la famille Royale ; qu'il reste du moins un levain de jalousie qui se manifeste dès que l'occasion s'en présente. On vient de s'en appercevoir à l'égard du Gouvernement de Languedoc, vacant par la mort du Comte d'Eu. On savoit que le Maréchal Duc de Biron avoit l'expectative du premier vacant par le feu Roi, qui lui avoit accordé jusques-là 40000 livres de pension. Le service extraordinaire qu'il fait actuellement ne laissoit aucun doute que Louis XVI n'exécutât les promesses de Louis XV. Cependant M. le Duc d'Orléans, honteux que le Duc de Chartres fût aujourd'hui le seul Prince du sang sans Gouvernement, l'a sollicité pour son fils, & pour que la promesse du feu Roi ne mît aucun obstacle à sa demande, il a offert de remettre à S. M. celui de Dauphiné dont il est pourvu. *Monsieur*, instruit de cette démarche, est venu à la traverse & faisant semblant d'ignorer la prétention du Duc d'Orléans, a supplié le Roi, s'il n'accordoit pas au Maréchal

de Biron le Gouvernement du Languedoc, de vouloir bien l'en pourvoir. On préſume par ce qui s'eſt paſſé enſuite, qu'il ne comptoit pas obtenir cette grace, & qu'il ne l'avoit demandée que pour en exclure plus ſûrement le Duc de Chartres. En effet, dès que le Maréchal de Biron a été pourvu du Gouvernement en queſtion, il lui a écrit une Lettre, que montre à tout le monde ce dernier, où il le félicite de cet évenement, en avouant avoir été ſur ſes briſées, mais uniquement dans le cas où S. M. n'auroit pas jugé à propos de conférer à lui Maréchal une dignité dont il eſt très digne & qu'il ſe réjouït bien ſincerement avec lui de lui voir accordée.

10 *Août* 1775. On ne peut ſe diſſimuler que *Cythere Aſſiégée* n'a pas le ſuccès qu'on avoit lieu de ſe promettre d'un ſujet auſſi bien choiſi, & d'un Muſicien auſſi conſommé que M. le Chevalier Gluck. Le Poëte ſembloit ne devoir pas être inférieur à celui-ci & le Sieur Favart avoit été jugé très propre à le ſeconder: mais il ne s'eſt pas donné la peine de travailler de nouveau ſon plan, comme l'exigeoit le théâtre où il vouloit tranſporter ſon ouvrage, excellent pour l'Opéra Comique; & les Directeurs, dans l'exécution, n'ont pas choiſi des acteurs tels qu'il en auroit fallu. Enfin la néceſſité où s'eſt trouvé M. Gluck de partir pour Vienne, plus tôt qu'il ne s'y attendoit, ne lui

a pas donné le tems de faire la Musique du dernier acte; ce qui l'a obligé d'engager le Sr. Berton à le suppléer: d'où il résulte nécessairement une disparate sensible dans les deux compositions.

10 *Août* 1775. On a dénoncé à l'assemblée du Clergé le fameux livre de l'abbé Raynal, intitulé: *Histoire Philosophique & Politique de l'Etablissement des Européens dans les deux Indes;* ce qui inquiete beaucoup l'auteur, qui sans y avoir mis son nom, s'est trop pressé de l'avouer, ou du moins ne l'a pas desavouée assez publiquement.

12 *Août.* On sait que M. le Duc de Chartres est parti de Rochefort en uniforme de Garde-Marine. En deux jours de tems il a joint l'Escadre d'évolutions, & il a continué à prendre ses grades dans ce service. Il étoit déjà avancé à son arrivée à la Corogne; & il doit avoir avant la fin de la campagne, tous ceux dont il est susceptible en ce moment.

Malgré tous ces préparatifs, S. A. doit desespérer de plus en plus d'avoir la place d'Amiral. On croit même que M. le Duc de Penthievre ne la conservera pas encore longtems: l'avantage que le Roi vient de lui faire par la retrocession des biens disponibles qu'il avoit acquis du Comte d'Eu, & que S. M. lui rend, n'ayant point satisfait aux engagemens qu'avoit pris l'abbé Terrai, est regardé comme une faveur préparative à ce desagrément: la nécessité de donner aux freres

du Roi des dignités lucratives qui les mettent en état de soutenir leur maison nombreuse, sera le moyen qu'on fera valoir pour déterminer le Prince à un pareil sacrifice.

12 *Août* 1775. S. M. a décidé que telles que fussent les réparations qu'on feroit au château de Versailles, elle ne le quitteroit point, & s'y retrancheroit en quelque petit coin: ce sont ses expressions. Quant au surplus du projet, il n'y a rien d'arrêté définitivement.

12 *Août*. Les partisans de M. le Comte de Guines sont fort allarmés que le Sr. Tort ait obtenu la permission d'appeller de la sentence du Châtelet, en quoi il avoit été fort gêné jusqu'à présent. On savoit même que son Avocat Falconnet avoit reçu défenses de rien écrire sur cette matiere & pour ce client. La Reine, qui a beaucoup influé dans le jugement, excitée par la cabale des Choiseuls, auroit voulu qu'il n'eût plus été question de cette affaire; mais l'équité du Roi a prévalu, & le public va de nouveau voir l'Ambassadeur exposé aux sarcasmes de son adversaire.

12 *Août*. Le Roi, jusqu'ici, semble n'avoir aucune passion, aucune affection, aucun goût particulier, mais il fait volontiers le bien lorsque l'occasion s'en présente. C'est ainsi qu'ayant été derniérement obligé de se refugier à la chasse dans une chaumiere, avec les Princes ses freres; ceux-ci, ou plutôt le Comte d'Artois, en s'a-

musant, a questionné une jeune fille de la maison si elle n'avoit point d'amoureux? Elle a par sa rougeur trahi le secret de son ame: le Prince a dit qu'il vouloit la marier, & sur la connoissance qu'elle avoit deux autres sœurs qui sont survenues, Monsieur & enfin le Roi ont promis de pourvoir les autres. Le premier mariage est déjà fait.

13 *Août* 1775. M. le Marquies de Saluces Provana & toute sa branche reparoissent dans l'arêne du palais, pour combattre M. M. le Marquis & Comte de Lar qui se sont qualifiés de seuls descendans d'Auguste de Saluces, dernier Souverain du Marquisat de Saluces. Il y a déjà eu dans cette importante affaire quantité de Mémoires respectifs, qui ont amplement exposé l'état de la question, restée jusqu'à présent indécise & sur laquelle le Parlement va prononcer.

13 *Août*. La Reine est venue avant-hier à l'opéra & y a amené Madame *Clotilde*, qu'on a voulu produire aux hommages de la nation avant qu'elle partît pour se rendre à sa destination. Comme les détracteurs du Chevalier Gluck ont prétendu que son Ballet de *Cythere Assiégée* n'avoit pas pris & étoit rejetté du public, ils avoient répandu le bruit que la Reine avoit demandé l'*Union de l'Amour & des Arts*, mais S. M. n'a pas voulu donner cette mortification à son maître, & c'est *Cythere Assiégée* qu'on a jouée.

Il eſt certain que le fond de cet Opéra eſt agréable, moral & philoſophique : c'eſt le triomphe de la Beauté ſur la Force. On conçoit combien ce ſujet prêtoit au poëte & étoit ſuſceptible de ſpectacle, de graces & d'effets lyriques. Malheureuſement le Sr. Favart n'en a pas tiré tout le parti poſſible, & ceci prouve encore mieux combien il a beſoin du ſecours de l'abbé de Voiſenon dans les choſes de goût & de délicateſſe. On voit que celui-ci l'a totalement abandonné à ſes propres forces, & qu'il s'eſt trouvé hors d'état de remplir la tâche ; en ſorte qu'au lieu de la gaîté noble que l'auteur devoit inſpirer, il s'eſt attiré différens quolibets que les plaiſans ne manquent jamais lorsqu'ils en trouvent l'occaſion. Au ſecond acte les Nymphes de Cythere ſont ſur les remparts, lorsque l'ennemi veut y pénétrer, & pour toutes défenſes n'oppoſent que des fleurs, qu'elles éparpillent des mains : on a dit que c'étoient des *fleurs blanches*.

Les guerriers, pour mieux monter à l'aſſaut, apportoient des échelles le premier jour : on demanda à quoi bon ? On répondit que c'étoit pour afficher un nouvel Opéra.

Quant à la Muſique, on n'eſt pas d'accord à cet égard : les partiſans de l'Ecole Françoiſe continuent à trouver celle du Chevalier déteſtable, & ſes partiſans la jugent délicieuſe. En attendant il a toujours touché des Directeurs ſa rétribution de 2000 écus.

14 *Août* 1775. Un poëte forcené, nommé Gilbert, vient de faire imprimer une Satyre intitulée : *Le dix-huitieme Siecle*. Elle est adressée à Mr. Freron : elle est dans le goût de *mon dernier mot* & très propre à lui attirer beaucoup d'ennemis. La méchanceté lui donne de la vogue, car, quoiqu'elle ait été très mutilée à la censure, elle contient encore beaucoup de mordant.

15 *Août* 1775. Depuis longtems on parloit d'un *Commentaire* de la Beaumelle *sur la Henriade*. Il paroît enfin en deux gros volumes, sous les auspices du Sr. Freron, qui en est l'éditeur. On voit au frontispice le buste de M. de Voltaire, & plus bas de droite & de gauche ceux de l'auteur du *Commentaire* & de l'éditeur. Celui-ci a mis un Avertissement & un Précis de la vie de la Beaumelle, auquel il prétend qu'on n'a pas rendu assez de justice dans le *Nécrologe de* 1773.

Ce Commentaire est fort long & contient souvent des critiques justes, soit sur le fond, soit sur la forme : ce qu'on n'aime pas, c'est que le Sr. la Beaumelle en indiquant la maniere de réformer, de développer, d'étendre certains endroits, se soit permis de faire lui-même des tirades de vers qui ne gagnent point au parallele.

Quoi qu'il en soit, un pareil ouvrage ne peut qu'allumer de plus en plus la bile du Philosophe de Ferney, & ne pouvant plus rien sur

la cendre inanimée du mort, il se dispose, dit-on, à faire un procès à Freron, pour avoir sous ce titre de *Commentaire* imprimé tout son Poëme épique & autres morceaux ; ce qu'on prétend n'être pas permis en Librairie, parce qu'on pourroit ainsi déguiser tous les larcins possibles.

15 *Août* 1775. *Le Mariage Clandestin*, comédie en trois actes & en vers, jouée le samedi 12 pour la premiere & derniere fois, étoit annoncée sur l'affiche, comme imitée de l'Anglois. Elle est du Sr. le Monnier, Secrétaire du Comte de Maillebois, & qui passe pour être le prête-nom de son maître. On ne peut gueres attribuer qu'à un aveuglement paternel le zele avec lequel en effet le Comte de Maillebois s'est intéressé auprès des Comédiens pour faire recevoir & jouer cette piece. Elle ne mérite aucun détail, elle est détestable quant au style même, & n'a été qu'avec peine jusques à la fin. Il s'est trouvé une scene au second acte, qui sembloit promettre quelque chose, mais bientôt ratée.

15 *Août*. Le jour où la Reine est venue à l'opéra avec Madame Clotilde, M. de Malesherbes s'y est trouvé en sa nouvelle qualité de Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris; le public n'a pu, à cause de S. M., fêter ce nouveau Ministre comme il l'auroit fait s'il n'eut pas été gêné dans ses transports, mais

il

il témoignoit hautement son impatience avec les propos les plus flateurs pour M. de Malesherbes, & les plus humilians pour le Duc de la Vrilliere, son prédécesseur, là présent & qui durant son long Ministere n'a pu rien mériter de pareil.

15 *Août* 1775. Les Comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *la Belle Arsene*, comédie en vers & en quatre actes mêlée d'ariettes. Il faut se rappeller que cette piece du Sr. Favart a été jouée à Fontainebleau en 1773, & n'a point eu de succès. Il y a fait beaucoup de changemens & n'a pu la rendre encore digne du public. La Musique est du Sr. de Monsigny & les deux auteurs semblent s'être épuisés dans les deux premiers actes, ou du moins fatigués au point de devenir très-médiocres dans les derniers. C'est d'autant plus fâcheux que cette féerie prête infiniment au spectacle.

16 *Août*. Les Comédiens Italiens s'évertuent & donnent encore aujourd'hui une piece nouvelle ayant pour titre *la Colonie*, piece en deux actes traduite de l'Italien, & mêlée d'ariettes parodiée d'après la Musique du Sr. Saccini.

16 *Août*. Depuis le nouveau Ministere de M. de Malesherbes, qui a dans son Département la Bretagne, il a interposé ses bons offices pour M. de la Chalotais, & l'on assure qu'ils n'ont point été infructueux: que le Roi

accordé à cet infortuné Magistrat 100,000 livres argent comptant, 8000 livres de pension, réversible sur les siens, & qu'il décore ses terres du titre de Marquisat. Ce dédommagement bien foible des longues souffrances qu'a subies ce Procureur général, ne pourroit être complet qu'autant que les auteurs de ses maux, fauteurs & adhérens, seroient punis avec un éclat proportionné à l'atrocité des calomnies.

16 *Août* 1775. On peut se rappeller la demande en séparation de corps de Madame la Marquise de Champbonas contre son mari pour raison de sévices & mauvais traitemens. M. de Champbonas, de son côté, a porté plainte contre sa belle-mere, deux de ses beaux-freres, & des domestiques en spoliation de meubles. La Tournelle a prononcé le 12 un Décret d'assigné pour être oüi contre Madame l'Espinasse Langeac, ci-devant Sabbatin, & quelque léger que soit ce Décret, le public a affecté d'applaudir à l'Arrêt par des battemens de mains soutenus & multipliés, bien humilians pour cette femme & pour le petit *Saint*, son amant. Deux de ses fils ont eu un semblable Décret, & il y en a eu un d'ajournement personnel contre les Domestiques.

17 *Août*. Le Wauxhall de Torré est fort suivi cette année à raison de son illumination en couleurs, qu'il varie de toutes les manieres; ce qui forme le spectacle le plus agréable.

17 *Août* 1775. La piece de *la Colonie* a été jouée hier aux Italiens. Arlequin est venu faire avant un petit compliment au public en lazzis, à sa maniere, & comme il est fort aimé, il a été gracieusement accueilli. Le résultat de cette Arlequinade étoit d'insinuer aux spectateurs que la Comédie avoit besoin de leur indulgence, mais que la musique les dédommageroit de la médiocrité de la premiere; que si cette transposition, la seconde avec *la Buona Figliuola*, réussissoit, on en hazarderoit incessamment une troisieme. Tout ce qu'il a dit s'est trouvé très-juste. Le Drame est triste & médiocre, mais la Musique, quoique monotone en beaucoup d'endroits relativement aux situations de la piece, point assez variées, a paru d'une abondance, d'une richesse dans les accompagnemens, & surtout délicieuse malgré le savant qui y regne. Il y a entr'autres choses un quatuor de la plus grande beauté.

18 *Août*. Le bruit court que le Pape a confirmé & consommé l'ouvrage de son prédécesseur à l'égard des Jésuites: que ceux détenus au château St. Ange y resteront toute leur vie. On ne regarde pas cette conduite comme le résultat de l'opinion intime du St. Pere & de la conviction des forfaits imputés à cet Ordre célebre, mais plutôt comme un parti forcé qu'il prend pour ne pas déplaire aux Puissances qui le pressent & le menacent.

18 *Août* 1775. Le Comte de Viry, Ambassadeur de Sardaigne, doit donner le 23 un grand souper au Wauxhall des nouveaux boulevards, qu'il a fait finir à ses frais & ajuster pour sa fête. Il n'y aura que des gens de qualité invités. Le 25 il doit ouvrir un bal au même lieu, où seront admis la Cour & la Ville; outre la Danse, il y aura toutes sortes de jeux.

Le 26 on donnera à Versailles *le Connétable de Bourbon*, cette tragedie de M. de Guibert si prônée qui n'a encore été jouée nulle part, mais lue dans beaucoup de Sociétés, & d'un spectacle si magnifique, qu'on assure qu'à certains momens la scene se trouve inondée d'une multitude d'hommes, qu'on fait évaluer jusques à 500.

19 *Août*. La Reine avoit envoyé à l'Impératrice sa mere son portrait dans le costume qu'elle a adopté, c'est-à-dire, la tête extrêmement chargée de plumes larges & hautes. On assure que cette Auguste Souveraine le lui a renvoyé, en lui marquant que sans doute on s'étoit trompé dans l'expédition du présent; qu'elle n'avoit point trouvé le portrait d'une Reine de France, mais celui d'une Actrice; qu'elle le lui faisoit remettre, en attendant le véritable. S. M. a regardé cette observation, sans doute, comme trop févere & trop futile, comme l'effet de la mauvaise humeur que cause l'âge & la maladie: en conséquence elle n'a pas jugé néce

re de se réformer sur un objet de pur agrément, & dès le lendemain les courtisans prétendent avoir remarqué que S. M. avoit mis des plumes plus élevées. Le foible de cette Princesse pour ce fragile ornement est tel, qu'un jeune poëte nommé *Auguste*, ayant adressé au *Mercure* une chanson plaisante où il critiquoit les plumes, les auteurs la lui ont renvoyée & n'ont osé l'insérer de peur de déplaire à la Reine. Enfin toutes les femmes du meilleur ton se conformant, comme de raison, à l'exemple de leur Souveraine, le commerce des plumes qui étoit autrefois peu de chose, est devenu considérable en France, & la ville de Lyon s'en est trouvé épuisée un moment.

19 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux a répandu un précis où il raconte lui-même les faits de son différend avec M. l'Avocat général d'Aguesseau, qu'on a déja rapporté. On y voit de plus que c'est le premier Avocat général Seguier, qui sur les plaintes de son confrere est allé trouver M. de Gourgues, le Président de Tournelle; que celui-ci a engagé l'Avocat à voir l'offensé, ce qu'il a refusé par égard pour l'Ordre auquel il tient. On y trouve une conduite peu noble de la part de M. de Lamoignon, beau-pere du jeune homme. Ce Magistrat, malgré deux visites à lui faites par Me. Martin, s'obstint à convoquer l'assemblée des Chambres : ce qu'apprend l'Avocat le lundi 24 Juillet, qui s'opiniâtre aussi

à se refuser à des excuses dans le cas où son Ordre l'exigeroit. De-là sa visite chez M. d'Aguesseau, qu'on a racontée. Enfin voici sa Lettre au Bâtonnier.

MONSIEUR LE BATONNIER.

L'adulation dit: plie, plutôt que de rompre. L'honneur dit: romps, plutôt que de plier. J'embrasse le parti de l'honneur. Je ne ferai pas d'excuse à M. d'Aguesseau, que je n'ai point offensé. L'on sollicite à outrance une démarche vile. Voilà sur ce mon mot: si j'ai plaidé le vrai, M. d'Aguesseau demande trop: si j'ai plaidé le faux, M. d'Aguesseau ne demande pas assez; ce Magistrat doit dire: „ Avocats, vous „ avez dans l'Ordre un homme qui en impose „ & qui dégrade par ses impostures un Mini„ stere honorable. Vomissez-le. Il ne faut de „ menteurs ni dans l'Ordre, ni sur les fleurs „ de lys."

Je vous prie, M. le Bâtonnier, de ne vous point occuper de moi, & de faire agréer une retraite que l'honneur dicte. J'abdique l'état d'Avocat. Du moment de mon abdication l'Ordre des Avocats n'a plus de jurisdiction sur moi.

Par un *Postscriptum*, Me. Martin, d'une tête un peu légere, dit que des personnes distinguées, des confreres généreux, une femme, des enfans, ses amis, ses proches, le sollicitent de rester: qu'il

desavoue tout ce qui est à desavouer, & qu'il fait à M. l'Avocat général d'Aguesseau la priere publique de croire qu'il n'a jamais voulu l'offenser. Il en jure par les noms des d'Aguesseau, des Lamoignon, qui continuent d'être chers au Barreau, à la France entiere, & finit par-là.

19 *Août* 1775. On assure que M. de Malesherbes, outre sa répugnance à faire de nouvelles injustices par une distribution de Lettres de cachet illégale, cherche à réparer les maux causés par la conduite tyrannique de son prédécesseur. En conséquence on veut qu'il ait écrit dans tous les châteaux, forts & autres lieux de cette espece, qu'on eût à fournir des plumes, de l'encre & du papier à tous les prisonniers, pour qu'ils puissent lui adresser des Mémoires & leurs plaintes sur les causes de leur détention. On espere que ce Ministre ne se contentera pas de ce premier acte de sagesse & qu'il se transportera dans les prisons à sa portée, telles que Vincennes, la Bastille, Bicêtre, &c. pour y interroger lui-même les malheureux qui y gémissent & lever le voile sur la multitude d'infamies & d'horreurs qu'il y découvrira sans doute.

20 *Août*. M. le Duc de Bouillon a vendu sa Charge de Grand Chambellan à M. le Prince de Guemenée, mais il s'en conserve la survivance & les fonctions. On sait qu'on avoit parlé plusieurs fois de M. le Duc de Choiseul,

que ce Seigneur avoit des prétentions à la dignité en question. Cette exclusion déconcerte absolument son parti, & ne lui laisse plus d'espoir de le voir revenir en faveur.

20 *Août* 1775. On assure que le référé au Conseil de toutes les Lettres de cachet nécessaires à expédier, ayant paru d'une tournure trop lente & trop difficile, S. M. s'en est rapportée à M. de Malesherbes, qui a proposé de nommer quatre Commissaires *ad hoc*; & que le Roi lui ayant encore confié le choix desdits Commissaires, il avoit déclaré ne pouvoir mieux les choisir qu'au sein de la Compagnie dont il avoit longtems eu l'honneur d'être le chef: en sorte qu'on croit qu'ils seront pris dans la Cour des Aides.

20 *Août*. On vient d'imprimer le quatrieme & dernier volume du *Sacre Royal*, ce qui complette cette longue, savante & ennuyeuse collection.

21 *Août*. On vient d'imprimer d'afficher l'Arrêt de la Tournelle, en date du 31 Juillet, qui décharge le Sr. Garnier de l'accusation intentée contre lui d'avoir eu part aux Lettres écrites au Sr. Mazieres, fermier général, en 1773, par lesquelles il lui étoit enjoint de déposer 500 Louis au pied d'un arbre du Cours, à peine d'être assassiné. Cet Arrêt mortifiant pour le financier, le sera encore plus par les suites, en ce qu'il est permis au Sr. Garnier

de

de ſe pourvoir par toutes les voies qu'il appartiendra pour réparation, dommages, intérêts, &c.

22 *Août* 1775. Sur les plaintes du Clergé, qui effectivement eſt aſſez mal mené dans la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, M. Albert a été obligé de faire retirer cette brochure & d'en empêcher la vente libre; ce Corps ayant été ſurtout ſcandaliſé qu'on eut affecté de choiſir le tems où il s'eſt aſſemblé pour débiter impunément ſous ſes yeux ce pamphlet.

22 *Août*. Le goût des libelles n'eſt point paſſé, & l'on en vend aſſez publiquement un nouveau, dont tout le mérite eſt d'attaquer un homme parvenu. Il eſt dirigé contre le Sr. de Vaines, premier Commis des finances, & a pour titre: *Lettre d'un prophane à M. l'Abbé* Baudeau, *très Vénérable de la ſcientifique & ſublime Loge de la Franche Economie*. L'auteur, en rendant à M. Turgot toute la juſtice qui lui eſt dûe ſur la pureté de ſes intentions, prétend que ſa confiance a été ſurpriſe par ce perſonnage patelin, dont on ſuit la vie depuis le berceau juſqu'à préſent.

23 *Août*. Il paroît une *Requête à Noſſeigneurs du Parlement, les Chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant*, de la part du Sr. *Benaven*, ancien Receveur des Tailles de la ville d'Agde, intéreſſé dans les affaires du Roi. Elle fait partie de dix autres Requêtes préſentées aujour-

d'hui à la même assemblée, tant par les parties adverses du Maréchal de Richelieu que par le Maréchal lui-même. Dans celle-ci on détaille toutes les manœuvres du Maréchal pour empêcher que le Suppliant ne jouît de la liberté qui lui étoit accordée par les Tribunaux. Voici le détail de ces vexations incroyables.

1. Lettre de cachet du 24 Juillet 1774, pour mettre Benaven à la Bastille.

Le 20 Août, il sort de la Bastille pour être transféré au Fort-l'Evêque, en vertu d'un Décret du 14, décerné par le Lieutenant-criminel, sans preuves, *aux risques & périls de M. le Maréchal.*

Seconde Lettre de cachet, en date du 20 Février 1775, restée secrette entre les mains du Concierge du Fort-l'Evêque, pour avoir son effet au cas où la liberté provisoire du Suppliant auroit lieu, & signifiée le 17 Mars au Greffier de la Conciergerie, lors de la translation, par Arrêt de la Cour, de l'accusé en la prison du Parlement.

Arrêt du 28 Juin, qui ordonne l'élargissement provisoire de Benaven. Le 30, le Suppliant fait un Commandement au Greffier de la Geole, qui requiert un Référé devant les Rapporteurs. L'un d'eux n'ayant pu déterminer M. le Maréchal à consentir la main levée de la Lettre de cachet, la Cour des Pairs charge le Premier Président d'en parler au Roi, le jour qu'elle iroit le complimenter sur son Sacre.

Le 3 Juillet, S. M. déclare solemnellement qu'Elle entend que l'Arrêt soit exécuté. Le 4 M. le Premier Président fait récit aux Chambres assemblées, garnies de Pairs, de la réponse du Roi & d'une Lettre de M. de Vergennes, qui marque être chargé de donner les ordres pour mettre le Suppliant en liberté. A l'instant le geolier en reçoit d'opposés, retient Benaven en chartre privée, & le Maréchal surprend une troisieme Lettre de cachet.

Le 5 Juillet, l'accusé est en conséquence transféré au Fort-l'Evêque, où il est mis au secret & au cachot, avec le traitement le plus horrible.

Le 29, la liberté, sur le rapport de M. de Malesherbes au Conseil, est ordonnée une seconde fois. Le 30 Juillet, les ordres en sont expédiés. Le Maréchal intrigue encore : il faut avoir de nouveau recours au Secrétaire d'Etat de Paris. Enfin le 4 Août le Suppliant est élargi.

23 *Août* 1775. Mad. la Présidente de St. Vincent vient de rendre publique une nouvelle Requête, qu'elle a présentée au Parlement contre M. de Richelieu, tendant à ce qu'il lui fut permis de faire informer de nouveaux faits de subornation & de ceux qu'elle a déjà articulés par ses précédentes plaintes, ayant pour autorité dans sa demande des Arrêts très recens de

la Cour, dans une affaire dont l'objet étoit le même.

23 *Août* 1775. Madame de Marsan doit accompagner Madame *Clotilde* à Turin. Cette Princesse a peine à quitter la France. Elle a pleuré plusieurs fois, & notamment en signant le contrat de mariage. Tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher ou qui la connoissent, la regretteront infiniment. Elle a les plus excellentes & les plus royales qualités. C'est pour ménager sa sensibilité qu'on a cru devoir lui conserver pendant quelque tems la compagnie d'une Gouvernante à laquelle cette Princesse étoit fort attachée. Elle doit séjourner trois mois à sa suite: on lui donnera de l'*Altesse*, suivant la convention faite avec le Roi de Sardaigne.

Le Banquet Royal a eu lieu au jour indiqué, & a été fort triste. Il n'y a eu de Princes du Sang que le Prince de Condé, S. M. ayant écrit aux autres qu'ils ne pouvoient venir en deuil, & l'étiquette étant de ne quitter pour aucun cas le deuil de mere, ils n'ont pu se rendre à l'invitation de S. M.

24 *Août*. Une anecdote assez curieuse & constatée dans la Requête de Benaven mérite d'en être extraite. Il avoit été chargé, comme on le verra, de négocier avec Morande, au sujet du Manuscrit de la vie de Madame Dubarri dont il a été tant parlé, & c'est cette Correspondance, trouvée dans les papiers de l'accusé,

qui a donné lieu aux intrigues du Maréchal, & servi de fondement aux Lettres de cachet qu'il avoit surprises. Voici comme Benaven raconte le fait.

„ Il y a quelques années que le Suppliant étant à Londres, y rencontra un François expatrié (Morande) qui mettoit à l'encan un ouvrage historique, (Mémoires secrets d'une femme publique) dont l'impression auroit compromis la gloire du Roi."

„ Il étoit du devoir du Suppliant de ne rien oublier pour arrêter un dessein si pernicieux. A force de remontrances & de pressantes sollicitations, il obtint de l'auteur qu'il suspendroit jusqu'à son retour en France la vente du manuscrit, dont le Ministere pourroit lui donner le même prix qui seroit offert en Angleterre.

„ Le premier soin du Suppliant, en arrivant à Paris, fut d'en avertir M. de Sartines, Lieutenant de Police, qui en parla à M. le Duc d'Aiguillon. L'un & l'autre obligerent le Suppliant d'entrer en correspondance avec ce particulier. M. de Sartines se chargea d'examiner lui-même les Lettres du Suppliant, de les faire mettre à la poste, & d'en retirer les réponses."

„ L'auteur demandoit 24,000 livres. M. le Duc d'Aiguillon trouva le prix excessif, & soupçonnant que le faiseur du libelle pourroit en retenir une copie, qu'il feroit imprimer, la correspondance du Suppliant cessa. Elle a depuis été re-

prise par le Sr. Beaumarchais, qui fut envoyé à Londres, & traita à 36,000 livres & 2,000 livres de pension."

24 *Août* 1775. Les Avocats ayant remis à M. Seguier le Réglemant fait par l'Ordre, cet Avocat général a jugé à propos d'y réformer plusieurs articles, & de les présenter aux Chambres assemblées hier, les Princes & Pairs y séant; & sur l'observation qu'on lui a faite à l'égard des corrections, il est convenu qu'elles étoient de lui. Sur quoi le Bâtonnier & les plus anciens de l'Ordre ont été mandés pour savoir s'ils les approuvoient? Ils ont réclamé contre l'entreprise de M. l'Avocat général, & il a été sursis à la confection dudit Réglement.

On a ensuite mis sur le Bureau dix Requêtes, tant des accusés, que de la part du Maréchal. La Séance, très longue, a été renvoyée au mardi 29.

24 *Août*. On ne voit que prisonniers élargis, graces à la justice de M. de Malesherbes!

25 *Août*. Un Négociant de Bordeaux, jouissant d'une très bonne réputation, & ayant ses affaires dans un très bon état, mais tourmenté de la pierre & de quelques chagrins domestiques, au moment de monter en chaise de poste, le mardi 22 au matin, pour retourner dans sa patrie, s'est brûlé la cervelle.

25 *Août*. M. de Saluces de Lur a gagné contre Mrs. de Saluces de Provana, permis

cependant à ces derniers de porter le nom & les armes de la maison, & conservés dans la jouissance de leurs titres.

26 *Août* 1775. Le Clergé ne s'est pas contenté de faire supprimer la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, il a sollicité un Arrêt du Conseil qui interdit pendant trois mois le Libraire Valeyre pour avoir imprimé ce pamphlet, quoique muni d'une approbation tacite & vu par le Sr. Cadet de Senneville, Censeur. En outre, comme l'on l'avoit inséré en grande partie dans le *Mercure*, le Censeur Louvel qui approuve ce Journal Périodique, est rayé & perd sa pension de 400 livres. Voilà les principales dispositions de l'Arrêt qu'on connoît; il ne paroît pas encore, mais semble d'une injustice extrême, comme on en peut juger par ce qu'on en rapporte.

26 *Août*. Quoique M. l'Ambassadeur de Sardaigne eût desiré qu'on prît les plus grandes précautions pour que sa fête ne fût troublée par aucun accident sinistre, quoiqu'en conséquence la Police eût fait afficher plusieurs jours d'avance l'ordre & la marche des voitures, tant pour l'aller que pour le retour: rien de ces arrangemens n'a été observé; il y a eu la plus grande confusion. On en rejette la faute sur M. le Maréchal Duc de Biron, qui s'étoit chargé de faire garder les passages par son Régiment, qui a mal rempli ses ordres. Le tems

a aussi un peu contrarié la fête; une pluye survenue mal à propos a empêché que le feu d'artifice ne fût tiré avec succès & l'a même fait manquer tout-à-fait. Du reste, toute la Cour y est venue, le Roi, la Reine, &c. Madame la nouvelle Princesse de Piemont y est restée plus tard, ainsi que Mesdames. On ne s'est point apperçu que la premiere eût aucun regret de quitter la France, elle avoit cette joie naïve d'une jeune personne dont les sens commencent à s'ouvrir à tous les plaisirs. La foule n'étoit pas aussi considérable qu'on l'avoit cru, & le local, quoique délicieux, avoit des inconvéniens pour l'entrée & la sortie, qui gênoient beaucoup la circulation. On s'est plaint de la mesquinerie des gens de M. l'Ambassadeur, qui ont mal rempli ses ordres sans doute, ont laissé manquer les rafraîchissemens & ont fort mécontenté le public.

27 *Août* 1775. La *Lettre d'un Profane*, &c. fait un bruit du diable dans la Finance, & M. de Vaines ayant beaucoup d'ennemis, c'est-à-dire d'envieux, ceux-ci colportent le libelle avec empressement & le répandent en profusion dans les sociétés. Il est à présumer que le Gouvernement vengera ce suppôt de la Secte Economique, si, comme il faut le croire, il n'est pas coupable des friponneries qu'on lui reproche. Quant à son origine, sortie d'un laquais, elle feroit plus d'honneur à son mérite person-

nel, s'il étoit accompagné de cette modestie qui sied bien à tout le monde & surtout aux gens parvenus.

27 *Août* 1775. Madame n'est plus grosse, comme on l'avoit annoncé, & la joie de la famille Royale est diminuée à cet égard. M. le Duc d'Angoulême va toujours très bien, & l'on a déjà commencé à ébaucher les premiers traits de cet auguste Enfant. On assure que la Reine, malgré sa satisfaction de voir le trône appuyé par ce rejetton de la branche regnante, verse de tems en tems des larmes, de regret que la Providence ne lui ait pas encore accordé la même faveur qu'à Madame la Comtesse d'Artois.

28 *Août*. On avoit parlé du *Connétable de Bourbon*, la nouvelle tragédie de M. de Guibert, comme de la plus belle chose du monde: deux repétitions de cette piece faites à Paris avoient été suivies avec une fureur sans exemple au Théâtre de la Comédie Françoise, & les acteurs engoués de ce concours follicitoient en conséquence l'auteur de la leur donner pour être jouée en cette Capitale. Enfin elle a été exécutée avant-hier à Versailles, & les connoisseurs assurent qu'il est impossible de rien voir de plus mauvais: que non-seulement le plan en est détestable, mais que la versification même est d'une platitude unique; qu'il n'y a aucun vers de sentiment, ni de génie; que le

ftyle de M. de Belloy, tout barbare qu'il foit, eft encore préférable à celui-ci. Ils ajoutent qu'elle eft d'une longueur mortelle, ayant duré près de trois heures. D'ailleurs on vante les acceffoires, comme de la plus grande beauté, comme formant un coup d'œil impofant, bien propre à produire de l'effet, fi le poëte eut entendu tant foit peu le mouvement de la fcene.

Au refte, cette tragédie eût-elle été infiniment meilleure, on auroit toujours regardé comme une gaucherie d'offrir fous les yeux de la famille Royale, des Seigneurs & Miniftres Etrangers, à l'occafion d'une fête publique donnée à Verfailles pour un événement augufte, une époque de notre hiftoire, peut-être la plus injurieufe au nom François & furtout à la maifon de Bourbon, par le fpectacle continuel d'un traitre portant ce nom, & de faits hiftoriques où nous fommes dégradés, battus, avilis, &c. On eft fâché qu'on ait fait une dépenfe évaluée à plus de cent mille écus auffi mal à propos. Sans le refpect dû au lieu & à leurs Majeftés préfentes, l'on n'auroit pu s'empêcher de huer en quantité d'endroits & de témoigner ouvertement fon indignation.

29 *Août* 1775. Le Roi, à la repréfentation du *Connétable de Bourbon*, s'eft apperçu de la maladreffe qu'il y avoit à mettre fous fes yeux & fous ceux de fa famille un femblable fujet;

il s'est récrié qu'il avoit été trompé à la lecture, & qu'il ne souffriroit pas que cette tragédie reparût. En conséquence les comédiens François ont reçu ordre de remettre chacun leur rôle sur le champ, ordre de brûler les copies qu'ils en auroient tirées, défenses d'en tirer, & il leur a été déclaré qu'on les rendroit responsables de ce qui en paroîtroit en tout ou en partie.

L'éclat donné à cette tragédie, excite à rechercher qui est ce M. de Guibert. Il paroît que sa naissance n'a rien de recommandable; que son pere, Maréchal de Camp & Cordon Rouge, avoit été appellé à Versailles par le Duc de Choiseul, pour avoir une espece de Bureau sans titre, qui lui a été ôté depuis peu; ce qui l'a obligé de retourner dans sa province. Le jeune homme, peu riche, vient d'épouser la petite-fille d'un comédien.

Du reste, le pere n'approuve point l'essor qu'a pris son fils dans la Littérature. On sait que lorsque celui-ci a lu sa tragédie devant le Roi, le premier n'a point voulu y assister, quoique S. M. eût permis qu'il s'y trouvât, disant: „ que lorsque son fils liroit quelque ouvrage sur son métier, il l'écouteroit avec plaisir, mais non dans un genre étranger à son état. "

30 *Août* 1775. On sait que l'extrême richesse du Duc de Penthievre, augmentée considé-

rablement par la fucceffion du Comte d'Eu, commence à donner de la jaloufie à la cour, non à l'égard de cette Alteffe, mais dans le cas où tous ces biens pafferoient dans la maifon d'Orléans, comme cela doit arriver par le mariage de la fille unique du Duc de Penthievre avec le Duc de Chartres, lui-même feul héritier de fa branche. C'eft pour s'oppofer à une fortune auffi énorme, qu'on a confeillé à S.M. d'exciter le Duc de Penthievre à fe remarier, & l'on affure qu'il eft follicité fortement à cet égard.

30 *Août* 1775. La grande affemblée des Avocats indiquée au 18 a eu lieu. Son objet étoit de délibérer fur les trois *Mendians*, que les Députés de l'Ordre avoient provifoirement mulctés de différentes manieres. Après beaucoup de débats très longs, il a été arrêté que les Mendians n'étoient pas plus coupables ques les 28, & qu'il feroit prononcé définitivement fur tous enfemble dans une autre affemblée générale du 29 Août.

Cette affemblée a eu lieu hier, & malgré toutes les cabales on s'eft concilié, & l'on eft convenu de ne rayer perfonne. Ainfi Me. la Goutte a été remis fur le Tableau, & Mtres. Caillard & Collardeau remis à leur rang. Arrêté feulement que M. le Bâtonnier feroit une mercuriale aux 28.

Au moyen de quoi, il ne reste plus sous le glaive de la Députation que deux Avocats, l'abbé *Bouquet*, & *Sainctin le Blanc*, chargés d'imputations à éclaircir.

Quant au Réglement concernant les Mémoires, il est entre les mains de Commissaires nommés par le Parlement, & l'on présume que les choses pourroient traîner en longueur.

31 *Août* 1775. M. Doyen, le premier peintre d'histoire que nous ayons, a été chargé par la ville de Rheims de dessiner toutes les fêtes du Sacre. Il s'est en conséquence transporté dans cette ville quelque tems avant, & y a fait esquisser sur un pan de mur qu'on vouloit masquer au Roi dans son passage, une colonnade & un groupe de peuple & de gens de la campagne, qui lui a fait voir la partie de la Nation qu'il n'auroit point vue: S. M. en a été très satisfaite.

31 *Août*. Le Comte de Guines, mécontent de la maniere dont M. Garnier, son Secrétaire d'Ambassade à Londres, s'est conduit dans son procès contre Tort, a demandé au Ministre des Affaires Etrangeres de le retirer & de lui en donner un autre. On ignore encore qui le remplacera.

1 *Septembre* 1775. Monsieur & Madame partent incessamment pour Chambery, ce qui détruit toute idée de grossesse de la Princesse.

1 *Septembre*. On sait que depuis longtems M. de Voltaire s'occupe de l'affaire de M. d'*Estal-*

londe de Morival, ce jeune gentilhomme impliqué dans le procès criminel d'Abbeville si connu, qui a coûté la vie au Chevalier de *La Barre*. Le premier, heureusement en fuite, n'a été condamné que comme contumace. Il est actuellement au service du Roi de Prusse, & le Philosophe de Ferney employe sa plume pour le défendre & faire annuller l'Arrêt atroce qui l'empêche de rentrer dans sa patrie. Il vient de publier un Mémoire pour cet infortuné, intitulé: *Le cri du sang innocent*: il est adressé *au Roi Très-Chrétien en son Conseil*, & est daté de Neuchâtel, le 30 Juin 1775. L'orateur éloquent a négligé tout le bavardage ordinaire des Avocats & s'attache uniquement aux moyens victorieux tirés de la sensibilité des cœurs qu'il veut toucher & qu'il sait si bien émouvoir. On ne peut qu'être attendri de cette Requête, qui ne plaîra pourtant pas à tout le monde, à raison du ton de véhémence, d'animosité & de mépris que prend souvent l'auteur pénétré des horreurs qu'il raconte. Mais le moyen de ne pas s'élever contre les Loix, les Magistrats & les Dévots, auteurs & complices de ces affreux assassinats? D'ailleurs, il fait parler l'accusé, & ce langage est encore plus pardonnable à un jeune homme fougueux, gémissant sous la procédure la plus inique.

A la suite est le *Précis de la procédure d'Abbeville*, avec de courtes refutations du contumace

à chaque article ; & ces dépositions, ordinairement si fastidieuses à lire, reçoivent des réponses un intérêt qui ne peut qu'ajouter à la curiosité & à l'indignation du Lecteur.

2 *Septembre* 1775. Madame la Princesse de Piemont est partie le 28 de Choisy, & les adieux ont été des plus tristes, S. M. l'a conduite dans son carosse jusques à une certaine distance, & tous les spectateurs ont été attendris de la scene touchante qui s'est passée dans cet intervalle, des larmes que S. M. répandoit, ainsi que son auguste sœur & la famille Royale qui l'accompagnoit. Au moment de la séparation, la Princesse s'est trouvée mal, & il a fallu avoir recours aux flacons pour la faire revenir à la vie.

2 *Septembre*. La vente de Sceaux à Mesdames ne s'est pas effectuée. M. le Contrôleur général étoit chargé de cette négociation, mais il en offroit un prix beaucoup moindre que celui offert au Duc de Penthievre par d'autres acquéreurs ; & sur ce que S. A. se refusoit aux sollicitations du Ministre, celui-ci par un zele peut-être trop grand, insistant trop & avec une obstination qui fatiguoit le Prince, il lui dit : „ Monsieur le Contrôleur général, je savois bien que „ vous prêchiez la liberté, mais je ne vous croyois pas un homme à en prendre tant. " M. Turgot s'appercevant de son importunité, s'est retiré : le marché n'a pas eu lieu & l'on dit au-

jourd'hui que le Roi donne à Mesdames pour les dédommager le château de Bellevue.

2 *Septembre* 1775. L'Arrêt du Conseil qui suprime la *Diatribe* est du 19 Août ; elle est qualifiée de scandaleuse, d'injurieuse au Clergé ; on lui reproche de tourner en dérision les Curés, tandis que ces Pasteurs dans le tems des troubles qui ont désolé quelques parties de la France, ont presque tous donné des marques de leur soumission à l'autorité & de leur zele pour le bon ordre, &c.

3 *Septembre.* M. le Duc d'Orléans est malade au Rincy, il a la fievre quarte, & les accès en sont très violens.

4 *Septembre.* Les assemblées du Clergé sont fort secretes : on sait seulement qu'on a fait renvoyer à la fin de l'assemblée à statuer sur la validité des mariages des Protestans ; & qu'il y a une Commission nommée pour examiner & rendre compte de tous les livres qui offensent ce Corps & les refuter.

4 *Septembre.* M. Guibert, dans sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, ayant célébré beaucoup de grands noms qui subsistent aujourd'hui en France, s'est fait une multitude de partisans parmi ces illustres maisons, qui prônent sa piece. Mais tout cela ne sauve pas la mal-adresse du fond de son sujet, qui le rend desagréable à la famille Royale. Il faut ajouter que la Du-

ches-

cheſſe d'Angoulême, l'ennemie jurées du Connétable, & qu'il peint des couleurs les plus odieuſes, eſt de la Maiſon de Savoie: autre gaucherie, dans une circonſtance de l'alliance avec cette auguſte Maiſon, devant une Princeſſe qui en eſt, &c.

5 Septembre 1775. Depuis quelques années les orateurs chargés du Panégyrique de St. Louis devant l'Académie Françoiſe, cherchent pour ſe diſtinguer à s'écarter des routes battues, & quelquefois donnent dans des écarts qui les mettent en butte à l'animadverſion du Clergé ou du Miniſtere. M. l'Abbé de Besplas, qui a rempli derniérement cette fonction, après avoir été fort applaudi des Spectateurs & même des Académiciens, puiſqu'on aſſure que l'un d'eux, dans un moment d'enthouſiaſme s'eſt levé & lui a crié: *courage, M. l'Abbé!* éprouve aujourd'hui beaucoup de difficultés pour l'impreſſion de ſon diſcours. Il s'y eſt ſurtout jetté du côté de la politique & de l'adminiſtration. Comparant les actes de celle de St. Louis, il a prétendu démontrer que par ſes ſages Ordonnances il avoit poſé les fondemens du gouvernement philoſophique actuel, & en paſſant en revue le regne de Louis XIII, il a fortement cenſuré le Miniſtere du Cardinal de Richelieu; il l'a peint ſous les couleurs odieuſes que mérite ſon deſpotiſme aux yeux des partiſans de la liberté & de la patrie. M. le Duc de Richelieu

a trouvé fort mauvais qu'on fît ainsi devant lui, puisqu'il est membre de l'Académie, la satyre de son ayeul. Il a voulu que la Compagnie prît fait & cause dans cette querelle, puisque c'étoit également insulter tout le Corps dont le Cardinal est le fondateur. Il s'est d'ailleurs recrié sur l'indécence d'avoir choisi le moment où le nom de Richelieu en sa personne est couvert de tant de reproches. Ce courtisan & ses amis ont ainsi déjà formé une puissante cabale à la cour contre l'Abbé de Besplas.

Les émissaires & espions de M. l'Archevêque de Paris lui intentent un autre procès auprès de ce Prélat; ils l'accusent d'avoir, dans une chaire chrétienne, fait un discours tout prophane, d'avoir affecté de ne jamais appeller Louis IX que *Louis*, & non *Saint Louis*: puis, par une hardiesse encore plus condamnable, dans un moment de fanatisme économique, pour faire sa cour à la nouvelle Secte, de s'être écrié: *Sainte Agriculture!*

Enfin, tous les Docteurs de Sorbonne se refusent à approuver un panégyrique de Saint Louis, où le Cardinal de Richelieu, le fondateur de leur maison, est aussi mal traité. Tel est l'état des choses, qui donne beaucoup de sollicitude au prédicateur, d'autant qu'il est Aumônier de *Monsieur*, & que les dévots s'efforcent de le perdre auprès de ce Prince.

6 Septembre 1775. M. l'abbé Maury, qui a prononcé le jour de Saint Augustin le panégyrique de ce Pere de l'Eglise devant l'assemblée du Clergé, s'est aussi fait des affaires, pour avoir voulu trop se signaler. Les Prélats ont trouvé très mauvais qu'il eût prêché le Tolérantisme devant eux; qu'en approuvant le retard des vœux par la nouvelle Déclaration, *il eut desiré que ce terme fût encore prolongé*; que changeant la dénomination d'*Evêque de fortune*, il l'eût attribuée dans son vrai sens à ceux qui ne parviennent-là que par le hazard de la naissance, & non par leur mérite personnel; qu'enfin il leur eût prescrit leur devoir par une satyre vive & directe de leur ignorance, de leur mollesse, de la corruption de leurs mœurs. Le seul Evêque de Senez, auquel il avoit fait adroitement sa cour par le morceau cité ci-dessus, l'a complimenté. Tous les autres le regardent de fort mauvais œil: ce qui a d'autant plus affligé l'orateur, que lors du debit de son discours il avoit été fort applaudi par les Prélats ennemis. On ajoute que M. le Cardinal de la Roche-aimon lui a signifié de ne point paroître devant lui, & l'on craint fort qu'il ne l'empêche de prêcher devant le Roi l'Avent, auquel il étoit destiné.

7 Septembre. On se flattoit à Geneve que *Monsieur*, dans sa tournée iroit voir cette République. M. de Voltaire, par contre-coup, espé-

roit avoir l'honneur d'être visité de ce Prince. Mais lorsqu'il en a demandé permission au Roi, S. M. lui a déclaré qu'Elle ne croyoit pas convenable qu'il fût dans ces cantons ; on sait qu'Elle n'aime pas le Philosophe de Ferney, & sans doute il a contribué pour beaucoup à cette défense.

7 *Septembre* 1775. Le théâtre de Nicolet, tombé en langueur depuis quelque tems, reçoit aujourd'hui un nouveau lustre de danseurs Espagnols, que ce baladin a recrutés & qui font des tours extraordinaires, capables d'étonner les plus habiles. Il y a, entre autres, la danse appellée *des œufs*, que personne ne peut expliquer. L'un d'eux, après en avoir posé une certaine quantité sur le théâtre, à des distances proportionnées, se fait bander les yeux de deux mouchoirs, on lui couvre ensuite le visage entier d'un troisieme, & il danse à travers tous ces œufs, sans en casser, sans les déranger, sans y toucher ; il les rapproche après de son pied en cadence, & toujours avec le même succès.

7 *Septembre*. Les filles du haut style & les paillards de cette capitale sont dans une grande consternation d'un Arrêt rendu hier par le Parlement, qui décrete de prise de corps la fameuse Surintendante des plaisirs de la cour & de la ville, la Dame* *Gourdan*, cette femme non moins essentielle aux Etrangers, pour lesquels elle étoit d'une grande ressource. La mauvaise

humeur des Magiſtrats a été motivée ſur ce que cette fameuſe entremetteuſe a recueilli chez elle la femme d'un gentilhomme de province, & qu'elle favoriſoit ſon goût pour le libertinage.

8 *Septembre* 1775. Hier le Parlement a jugé l'affaire de Madame de Champbonas. L'Avocat général Séguier, toujours diſpoſé à favoriſer les mauvaiſes cauſes, n'oſant donner des concluſions trop indulgentes pour cette Dame, avoit trouvé la tournure d'un *Avant faire droit*, pendant lequel tems la Dame de Champbonas ſeroit tenue de ſe retirer dans un couvent cloîtré, où elle ne pourroit voir que ſa famille, dans l'eſpoir que les époux ſe rapprocheroient dans cet intervalle, &c. Le Parlement, ſans avoir égard aux concluſions, a ordonné que cette femme ſeroit tenue de retourner ſous la puiſſance de ſon mari; enjoint à lui de ſe comporter avec elle avec tous les égards dûs, &c. Le public perſiſtant dans ſon averſion pour les Langeac, a fort applaudi à ce jugement.

9 *Septembre*. M. le Contrôleur général, fort occupé de tout ce qui peut établir la communication du Commerce entre les différentes Provinces du Royaume, ſoutient & anime les travaux entrepris pour la formation des Canaux de Provence & de Bourgogne. Tout y eſt en mouvement, afin d'avancer ces ouvrages utiles. Malheureuſement celui de Picardie, commencé par feu M. Laurent & ſi vanté, offre, avant

d'être fini, une dégradation qui le rendra peut-être inutile, ou exige des dépenses effrayantes. Ce fameux Aqueduc, formé sous terre pour le passage des voyageurs, n'étant point voûté, s'éboule; il faudroit le cintrer en pierres: ce qui est un ouvrage immense, & plus on tardera, plus le travail deviendra cher & difficile.

9 Septembre 1775. M. le Duc d'Aiguillon, amoureux fol de Madame la Comtesse Dubarri, malgré la disgrace que lui a occasionné son attachement à cette Beauté, n'a pu y tenir; & ne pouvant sortir de son Duché d'Aiguillon pour l'aller voir, il l'a invitée à venir le trouver, & elle a déjà fait deux voyages chez ce Seigneur: ce qui ne contribuera pas à le remettre bien en cour.

9 Septembre. Le *Dictionnaire Encyclopédique*, quoique imparfait qu'il soit, est devenu la base de toutes les Bibliotheques. La premiere Edition de Paris étoit nécessairement par cette raison plus défectueuse que les autres: on y a en conséquence fait un Supplément, prétendu imprimé à Genève. Le Clergé, assemblé actuellement, ennemi-né de cet ouvrage, a cru devoir s'opposer à son introduction, & sur les observations de la Commission dont on a déjà parlé, chargée de l'examen & de la refutation de tous les livres qui peuvent offenser la religion & tout ce qui y touche, l'on a député vers M. le Garde des Sceaux pour l'engager à ne point

tolérer l'entrée du pernicieux *Dictionnaire* en question.

9 *Septembre* 1775. Une Cantatrice Italienne, appellée *la Signora Farinella*, arrivée depuis quelque tems de Londres, a débuté hier au Concert Spirituel, où elle a attiré beaucoup de monde. Le fond de son organe n'a pas paru aussi merveilleux qu'on l'avoit cru. Mais elle a un goût exquis, une grande flexibilité de gosier, & beaucoup d'ame. Elle a chanté d'abord une ariette très courte, où elle a déployé toutes les difficultés de son art. Elle en a chanté une seconde, du musicien *Sacchini*, où elle a fait valoir cette expression par laquelle se caractérisent si admirablement les virtuoses de sa nation.

En général, le Concert Spirituel est infiniment amélioré depuis un ou deux ans, & l'on doit savoir gré aux Directeurs actuels des soins qu'ils prennent pour plaire. Il y a cependant eu cette fois un concerto de six instrumens à vent, peu agréable. C'est un essai que sans doute on ne répétera pas.

10 *Septembre* 1775. Il a paru ici l'an passé un ouvrage prétendu traduit de l'Anglois, ayant pour titre: *Le Partage de la Pologne, en sept Dialogues;* ouvrage hardi, où pour mieux censurer l'usurpation des Puissances co-partageantes, on fouille dans leur ame, on les introduit en scene, & on leur fait dévoiler familiérement les mysteres de leur politique. Ce pamphlet,

intéressant par le fond, est encore plus piquant par la forme, par la propension du public pour tout écrit infusé de satyre & d'ironie. Un champion se présente aujourd'hui en lice pour les Puissances, & veut venger les odieuses imputations dont on les charge. Son Mémoire est intitulé: *Refutation littéraire & politique de l'ouvrage dialogué, ayant pour titre*: Le Partage de la Pologne, *composé de sept Lettres, pour répondre aux sept Dialogues.*

10 *Septembre* 1775. Un nommé *Finet*, Lieutenant ancien de la Connétablie, gros joueur, & passant un peu pour fripon, a eu derniérement au Colisée une rixe contre un Commis des Fermes, qui, dupé par lui au jeu, ne se soucioit pas de le payer. La querelle s'échauffant, quoique ce dernier n'eût point d'épée, *Finet* a tiré la sienne, & en a donné un coup dangereux à son adversaire, qui pourroit en mourir. L'assaillant est arrêté & sera pendu, si le blessé meurt. C'est ce même *Finet*, envoyé en Angleterre par le Duc d'Aiguillon pour enlever *Morande*, l'auteur du Libelle contre Madame Dubarri, & que le bruit public y avoit déjà fait pendre. Il faut croire que c'est nécessairement un gibier de potence. Au demeurant, il est fort riche & fils d'un maître paveur.

11 *Septembre* 1775. Depuis longtems on attendoit la *seconde Lettre de M. l'Abbé Terrai à M. Turgot.* Elle paroît enfin : elle roule non seule-

feulement fur les dernieres opérations du Contrôleur général actuel, mais fur les gens qu'il honore de fa confiance, & l'on y trouve de tout une fatyre un peu forte.

11 *Septembre* 1775. *Réflexions politiques fur l'administration intérieure de la Pologne, d'après fes Loix fondamentales, fes Conftitutions différentes, les mœurs de fes habitans, & les caufes principales de fes troubles & de fa décadence; par le Citoyen libre d'une Monarchie.* L'auteur difcute l'abfurdité de l'affociation de la Royauté à la forme Républicaine, retrace tous les maux qui ont affligé ce Royaume, & fait craindre que de ce mélange il ne réfulte l'anéantiffement total de l'Etat. Il indique les moyens qui pourroient affurer une plus heureufe Conftitution pour le bien général & particulier de la Nation. La Monarchie héréditaire & véritable, l'affranchiffement des Serfs feroient deux chofes néceffaires. On ne peut defapprouver les raifonnemens du politique, très-bons, mais infiniment trop verbeux.

11 *Septembre* 1775. Madame Gourdan, connue parmi les filles & les amateurs fous l'illustre dénomination de *la Comteffe*, gémit toujours fous le décret dont on a parlé, mais a été heureufement fouftraite aux mains de la Juftice.

12 *Septembre* 1775. M. d'Alembert vient d'écrire au nom de l'Académie Françoife une Lettre à Mademoifelle Vigé, qui fait infiniment d'honneur à cette Virtuofe. Elle avoit envoyé

à cette Compagnie les portraits de Fleuri & de la Bruyere peints par elle : car de fille de coëffeuse elle est devenue peintre, & il paroît qu'elle donne aussi dans la Littérature, à en juger du moins par les éloges du Secrétaire.

Mademoiselle,

L'Académie Françoise a reçu avec toute la reconnoissance possible la Lettre charmante que vous lui avez écrite, & les beaux portraits de *Fleuri* & de *la Bruyere*, que vous avez bien voulu lui envoyer, pour être placés dans la Salle d'assemblée, où elle desiroit depuis longtems de les voir. Ces deux portraits, en retraçant deux hommes dont le nom lui est si cher, lui rappelleront sans cesse, Mademoiselle, le souvenir de tout ce qu'elle vous doit & qu'elle est très flattée de vous devoir. Ils seront de plus à ses yeux un monument durable de vos rares talens, & qui sont encore relevés en vous par les graces, par l'esprit & par la plus aimable modestie.

La Compagnie desirant de répondre à un procédé aussi honnête que le vôtre, de la maniere qui peut vous être le plus agréable, vous prie, Mademoiselle, de vouloir bien accepter vos entrées à toutes ses assemblées, d'hier, par une délibération unanime, qui a été sur le champ insérée dans ses régistres, & dont elle m'a chargé de vous donner avis, en y joignant tous ses remerciemens. Cette commission me flatte d'au-

tant plus, qu'elle me procure l'occasion de vous assurer, Mademoiselle, de l'estime distinguée dont je suis pénétré depuis longtems pour vos talens & pour votre personne, & que je partage avec tous les gens de goût & avec tous les gens honnêtes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

Mademoiselle,

D'ALEMBERT.
Secrétaire perpétuel de
l'Académie Françoise.

A Paris, ce 10 Juillet.

12 *Septembre* 1775. Il est des Compagnies de Goths, de Visigoths & d'Ostrogoths, qui, sans respect pour les beaux chef-d'œuvres d'architecture produits durant le dernier siecle, les achetent pour les démolir & en retirer un lucre souvent considérable. Ces Barbares avoient déjà marchandé avec M. le Duc de Penthievre pour le château de Sceaux, dont ils offroient 1,200,000 Liv. Le Prince étoit sur le point d'acquiescer, mais on assure aujourd'hui qu'il s'est ravisé & qu'il conserve ce château.

13 *Septembre*. On ne peut douter que l'auteur des *Réflexions politiques sur l'Administration intérieure de la Pologne* ne soit un partisan du Roi actuel. Il lui a dédié son livre, & a mis à la tête une ode intitulée: *Apologie de l'autorité Monarchique contre les fauteurs de la licence*. Cette ode est peu lyrique, & n'a pas cet enthousias-

me que donne ordinairement l'amour de la liberté, mais qui se trouve rarement dans l'esclavage.

13 *Septembre* 1775. Le Grand Seigneur actuel a engagé M. de St. Priest, notre Ambassadeur à la Porte, d'écrire à Paris pour former à sa Hautesse une troupe de musiciens qu'elle veut attirer à sa cour. Elle desire que rien ne soit épargné pour cette entreprise & offre de payer très-cherement ces Messieurs. Les politiques voient avec plaisir ces dispositions de l'Empereur Turc: ils esperent qu'à la longue il en résultera une révolution chez cette nation barbare, & que les arts la poliront.

14 *Septembre* 1775. Le Sr. Linguet, dans son Numero du 25 Août, a inséré un *Eloge du Cheval de Caligula, Consul de Rome*, prétendu traduit de l'Anglois. Quelques gens ont voulu y trouver des allusions contre le Duc de la Vrilliere, parce qu'il donne à cet animal la qualité de *Secrétaire d'Etat*. Mais ce Ministre étant déplacé, le crime n'a plus paru si grave, & l'auteur n'a pas éprouvé le châtiment dont il étoit menacé & dont ses ennemis auroient triomphé.

14 *Septembre* 1775. Les comédiens François répetent la comédie du *Célibataire* de M. Dorat, & l'on espere l'avoir incessamment.

14 *Septembre*. L'auteur de la réfutation des *Dialogues en espece de Drame*, dans la premiere Lettre en critique d'abord la forme, ainsi que le

ftyle. Il trouve les interlocutions minutieufes, puériles, triviales. Il ne veut pas qu'on faffe parler un grand Roi (le Roi de Pruffe) à des Souveraines (l'Impératrice Reine & l'Impératrice de Ruffie), illuftres & remplies de mérite, le langage des gens de rues ; qu'on leur attribue des conforts indignes, des Ambaffadeurs burlesques, des agens étrangers invraifemblables ; en un mot, qu'on fe faffe un jeu des matieres politiques & nationales. Il paffe au fond, & tance fortement le fatyrique fur le ridicule dont il voudroit couvrir le manifefte des Puiffances copartageantes.

Dans la feconde Lettre, il eft queftion d'une effufion d'ame entre les deux Impératrices, que le premier auteur appelle *combats d'ambition & de remords*; fuivant lui, cette confeffion politique démontreroit que toutes deux ont été des folles, des dupes, des imbécilles avérées, jouées par le Monarque Pruffien, n'ayant ni foi, ni loi, ni religion, ni principes. La Critique préfente en oppofition un éloge pompeux de celui-ci, & prétend que Marie-Therefe n'eft point affervie à fes Directeurs, ni Catherine II à fes Philofophes ; que tous trois ont pour bafe de leur gouvernement la droiture & l'équité.

Le 3me. Dialogue roule fur un entretien de *Frédéric* avec un certain Israëlite, fon confident, nommé *Ephraïm*, concernant les opérations numéraires, les manœuvres fpéculatives du héros

de Brandebourg pour augmenter ses finances par des reviremens judaïques, c'est-à-dire des fraudes honteuses attribuées à cette nation. Le défenseur, pour toute réponse, prouve l'absurdité que l'auteur ait eu révélation d'un pareil Conseil; il le plaisante, & lui met sur la tête la couronne des Juifs, que l'autre fait offrir par *Ephraïm* au Roi de Prusse.

L'auteur, après avoir attaqué Frédéric dans ses opérations de finance, de politique, de guerre, le prend dans le 4e. Dialogue à parti comme *Auteur Roi*, & voudroit insinuer que tout son mérite Académique est dû aux beaux esprits qui l'environnent. L'auteur de la Réfutation s'éleve hautement contre cette assertion, & regarde très-sérieusement le Roi de Prusse comme un grand Ecrivain.

Les agressions du Roi de Prusse contre la ville de Dantzig, sujet du 5me. Dialogue, sont vivement peintes dans le Drame politique, dans le message burlesque d'un Sergent-Ambassadeur, M. de Whiskerfeld, Négociateur titré de S. M. auprès de cette République; & cette fois l'Avocat se jette de côté, & cherche uniquement à faire retomber sur le critique les turlupinades dont celui-ci abonde si complettement. Il venge de la même maniere la France insultée par l'envoi d'un Confiturier, ou Maître de danse de Berlin, pour négocier auprès de Louis XV.

Dans le 6me. Dialogue, le Roi de Prusse,

après avoir présenté le plan de partage aux Souveraines, ses co partageantes, les laisse méditer sur ses propositions, & reparoît au 6me. pour savoir leur sentiment, qui est un acquiescement formel. L'auteur de la Réfutation défend cette accession comme le fruit de la sagesse des Puissances, & non comme le résultat d'une politique atroce & infernale.

Le 7me. Dialogue est la consommation du Partage, qui se termine par les sarcasmes nombreux dont Frederic accable les deux Majestés, ses associées à son brigandage; ce que le Critique réprouve comme une dissonance frappante, surtout vis-à-vis de Catherine que, suivant lui, Frederic estime & redoute.

Le résumé de l'Apologiste, après avoir démontré que l'ouvrage est un vrai libelle, rempli de calomnies contre les vues saines, prudentes & légitimes du Traité en question, est de faire envisager à l'auteur les risques qu'il court pour avoir plaisanté sur tant de personnages augustes.

Quant à la partie littéraire, le Critique n'en est pas plus content. C'est un Drame sans vraisemblance, dont le théâtre est une espece de halle, où chacun des interlocuteurs déroge souvent à son caractere donné, vient débiter effrontement ses principes monstrueux sous des lazzis frivoles & qui ne peuvent faire rire que les sots. Pour mieux faire sentir le ridicule

dès expressions néologues du satyrique, il affecte de s'en servir; ce qui donne à cet ouvrage une vivacité, un mordant, qui le rend très amusant, quoique fatiguant à la longue.

15 *Septembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Ferney, du 1 Septembre . . . . M. de Voltaire continue à s'occuper infatiguablement de tout ce qui peut contribuer à agrandir, améliorer ce petit endroit, & le rendre plus florissant. Il profite de son crédit sur l'esprit du nouveau Ministere pour réussir, & il vient d'obtenir tout recemment une foire & un marché public. Il fait bâtir actuellement 18 maisons; ce qui fera le nombre de cent, environ. Pour lui plaire différentes personnes s'empressent de les acheter. Madame de St. Julien, la femme du Receveur général du Clergé, s'étant trouvée ici, en a pris une. On dit que M. de Chabanon en prend une autre; M. Hénin, le Résident François à Geneve, une troisieme, &c. Le marché n'est point onéreux; M. de Voltaire les vend à rentes viageres sur sa tête & sur celle de Mad. Denis. Quant à la sienne octogénaire, on sent que c'est une condition fort douce: la niece est plus que sexagénaire, d'ailleurs elle se porte mal, &c.

Le commerce des montres va de mieux en mieux, & M. de Voltaire travaille à l'obtenir absolument libre. Il profite de l'amitié de M. d'Oigny, l'Intendant actuel des Postes, qui lui a permis de les faire passer à Paris sous son cou-

vert ; ce qui les rend à bien meilleur compte, & ne peut qu'en augmenter le débit.

Outre l'utile, le Philosophe de Ferney n'oublie pas l'agréable. On travaille à une salle de comédie & à un théâtre public ; ce qui va bientôt nous procurer des plaisirs qui ameneront les tristes habitans de Genève & feront crier les Ministres.

15 Septembre 1775. Un Evêque ayant lu depuis peu dans l'Assemblée du Clergé un Mémoire très vif contre les Protestans, où le Prélat, bien loin d'entrer dans les vues du Gouvernement en faveur de ces réfractaires, faisoit sentir la nécessité d'être plus sévere que jamais & de remettre en vigueur les anciennes Ordonnances pour les ramener au bercail & en éteindre insensiblement la race, en enlevant les enfans, afin de les instruire dans notre Religion ; M. l'Archevêque de Toulouse sentant tout le fanatique de cet écrit, mais n'osant le combattre directement pour ne pas se faire d'affaires avec son Ordre, a proposé insidieusement de communiquer le Mémoire à la Cour. Un autre Evêque, plus fin & découvrant le motif de M. de Brienne, a ajouté qu'il falloit avant le modérer, en écartant tout ce qui étoit déclamation, n'y résumer que les bonnes & solides raisons de l'auteur ; ce qui a été adopté par l'Assemblée : ensorte qu'il n'y a gueres d'espoir que les Protestans éprouvent un meilleur sort qu'auparavant.

16 *Septembre* 1775. On continue à aller voir & admirer le palais de M. l'Abbé Terrai, & cet Ex-Ministre odieux, qui, dans les circonstances où il se trouve, ne sçauroit être trop modeste, a l'insolence de ne point craindre d'insulter la France par le spectacle de son luxe & de sa luxure, car on y trouve dans les ameublemens & dans les détails tout ce qui peut irriter les desirs & caractériser le goût de ce prêtre impudique. On y voit entre autres à son chevet une femme nue; & quand ses amis le plaisantent à cet égard, il répond *que c'est le costume*, c'est-à-dire un avis à toute femme qu'il veut honorer de sa couche, qu'il faut qu'elle se décide à se mettre dans cet état pour exciter Monseigneur.

16 *Septembre* 1775. M. le Duc de Chartres a débarqué à Brest, & est arrivé à Paris le 12. Il est allé faire sa cour au Roi, & S. M. lui ayant demandé comment il s'étoit trouvé de la mer? il lui a répondu: *si bien, qu'il étoit prêt à retourner si l'Escadre ressortoit.* Ce propos conditionnel a été adopté tout de suite par des politiques avides, & a fait dire que l'Escadre appareilleroit une seconde fois.

Du reste, M. le Duc de Chartres est revenu fort maigre & fort sec, n'ayant pu manger, & tourmenté souvent par le mal de mer. Il ne paroît pas cependant qu'il se dégoûte du métier: au contraire, il reçoit avec empressement les

manuscrits concernant la Marine, & sans doute veut joindre la théorie à la pratique.

16 *Septembre* 1775. On repete actuellement à l'Opéra *Alexis*, en deux actes, Drame Lyrique nouveau, dont la musique est du Sr. Gossec. On y doit ajouter l'Acte de *Philémon & Baucis*.

16 *Septembre* 1775. Le Clergé, non content de la satisfaction que le Ministere lui a donné par la suppression de la *Diatribe*, a desiré que l'ouvrage reçût une flétrissure plus marquée & plus juridique. Il est dénoncé au Parlement, & comme cette Compagnie a bien des griefs contre l'auteur, M. de Voltaire, on ne doute pas que les *Zelanti* ne s'y distinguent par des avis violens, & ne fassent au moins lacérer & brûler sa brochure.

17 *Septembre* 1775. M. le Prince d'Aremberg, gendre du Comte de Lauraguais, en chassant avec le Lord Gordon dans sa terre en Flandres, a reçu un coup de fusil de ces Anglois, qui lui a crevé les yeux & l'a blessé en outre, mais sans crainte pour sa vie.

17 *Septembre* 1775. On a nouvelle de la séparation douloureuse de Madame la Princesse de Piémont au Pont de Beauvoisin. Elle a été telle qu'elle s'est évanouie, & que son auguste Epoux arrivé au devant d'elle a été obligé d'attendre l'instant de la voir. Revenue à elle, il est entré, & a voulu lui baiser la main; elle

s'est jettée à son cou, & l'a embrassé maritalement, en lui disant: „ Vous me trouvez bien „ grasse! — Je vous trouve charmante, a ré„ pondu le Prince; vous ferez mon bon„ heur. — Puissé-je faire le vôtre!"...... Cette Princesse, pleine de graces & d'affabilité, a très bien pris à la cour de Savoye.

17 *Septembre* 1775. Un anonyme, grand défenseur des Jansénistes, dans une *premiere Lettre à M. l'Evêque de Senez* avoit fortement réprimandé ce Prélat à l'occasion de son discours prononcé à St. Denis pour l'oraison funebre du feu Roi. Il vient de lui adresser: *Seconde Lettre à M. de Beauvais, Evêque de Senez*, au sujet de son discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée du Clergé, le 7 Juillet 1775. Dans celle-ci il loue fort le courage du Prélat d'avoir osé dire à Nosseigneurs, ses confreres, leurs vérités.

Le dessein & le plan de ce discours étoient de montrer ce que doivent faire de concert l'autorité spirituelle & temporelle, pour arrêter les progrès de l'irréligion & les moyens qu'elles peuvent employer.

Dans la premier partie, l'orateur crossé a développé les moyens que peut employer le Clergé pour cette grande & difficile entreprise.

1o. Il faut que les Evêques instruisent & défendent la religion par des ouvrages éloquens, capables de détruire par le charme du style,

joint à la solidité des choses, les argumens spécieux de l'incrédulité, des pamphlets séduisans des Philosophes modernes.

2°. Le Clergé doit tirer de l'obscurité des génies du second ordre, les mettre en action, les récompenser & en former par ces encouragemens.

3°. Les Evêques doivent, par leur conduite, contribuer à cette œuvre épiscopale. Il faut que leurs mœurs répondent à leurs enseignemens, & puissent persuader qu'ils croient eux-mêmes aux dogmes de la religion.

Dans la seconde partie, M. de Beauvais insiste sur deux devoirs, que l'autorité seculiere doit remplir.

1°. Réprimer cette licence punissable, qui multiplie les livres impies dont nous sommes inondés.

2°. Protéger l'autorité sainte des Pontifes, pour faire exécuter par la force co-active, qu'ils n'ont pas, leurs loix, les canons de l'Eglise, &c, suivant ce cri de guerre de tous les fanatiques : *Compelle intrare.*

Dans cette Lettre, datée du 15 Juillet, l'auteur appuye sur les assertions de M. de Senez, & bourre Nosseigneurs du Clergé d'importance; mais en bon & loyal Chrétien, en vigoureux Janséniste, qui n'a garde de plaisanter, & est sérieusement pénétré de toutes les vérités de la religion, à la Bulle *Unigenitus* près, qu'il décrie

de son mieux & a dans la plus belle & sincere exécration, ainsi que ses auteurs, les Jésuites.

17 *Septembre* 1775. Un peintre nommé *Perrin*, peu connu, cherche à se signaler par le portrait de la Dlle. Du Thé, la courtisanne à la mode. Il en a fait deux, qu'il montre aux amateurs. L'un très grand, où il la représente en pied, parée de tout le luxe des vêtemens & dans le costhume à la mode. L'autre, plus petit, où il la met nue, avec tous les détails de ce beau corps, si connu malheureusement, que le peintre ne fait rien voir de nouveau à personne.

18 *Septembre*. Madame de Marsan est de retour à Versailles & ne séjournera point à Turin, ainsi qu'on l'avoit annoncé. On ne sait s'il est survenu quelques difficultés dans l'étiquette qui ait changé les arrangemens pris à cet égard.

18 *Septembre*. On continue à faire des recherches contre la Lettre sur M. de Vaines. On assure que M. Turgot a lu cette Satyre jusques à quatre fois. Le Sr. Ducroc de la Cour, Secrétaire de M. d'Alembert, s'étant trouvé compromis dans les recherches, à raison d'un ballot de ces pamphlets qu'il avoit chez lui, a été renvoyé par le Philosophe. Un colporteur, nommé *Bourgeois*, est aussi en fuite. Tout est en combustion dans la Librairie, à l'occasion de cette *Lettre d'un profane*.

Septembre 1775. C'eſt par un Arrêté du 18 lu Parlement, que le *Mercure de France* ne mois avoit été remis aux Gens du Roi s de rendre compte des pages où eſt com- Extrait de la *Diatribe*, &c. En conſéquen- 7 de ce mois, toutes les Chambres aſ- es, l'Avocat général Seguier a fait un itoire contre cet ouvrage, où il fait ſa u Clergé d'une façon révoltante, où il e que le moment eſt arrivé de la réunion : Ordre avec la Magiſtrature, & de leur iſe harmonie, qui va ramener le regne de gion.

près ſes concluſions, la Cour enjoint à *la* , Auteur de l'article du *Mercure* ſus-men- ; à *Louvel*, Cenſeur; & à *La Combe*, Im- ır, d'être plus circonſpects à l'avenir; leur fenſes de plus inſérer dans cet ouvrage ique, approuver ni imprimer, aucunes ré- is & aucuns extraits d'ouvrages qui pour- attaquer la religion, le gouvernement & noire de nos Rois.

Septembre 1775. Madame la Comteſſe Du- s'ennuie à la mort dans ſa nouvelle acqui- , & elle cherche déjà à la vendre, en of- d'y perdre beaucoup. Son objet feroit de r à Paris. Pour rendre la propoſition plus ble à la cour, elle demande à demeurer n couvent. C'eſt M. le Comte de Mau- qui, à l'inſtigation du Duc d'Aiguillon,

ſe charge de négocier ; mais il le fait avec beaucoup de ménagement, ſachant combien cette Dame eſt odieuſe à la Reine, dont elle a bleſſé l'amour-propre par la maniere libre & puniſſable dont elle s'expliquoit ſur ſon compte, dans ſes plaiſanteries avec le feu Roi, lorſque cette Princeſſe n'étoit que Dauphine. Quant au Roi, il eſt plus maniable, & S. M. eſt fort indifférente à l'égard de Madame Dubarri, qu'il ne déteſte point perſonnellement.

19 *Septembre* 1775. C'eſt demain que les Comédiens François jouent *le Célibataire*, Comédie en cinq Actes & en vers de M. Dorat. La Reine, qui, outre la protection qu'elle accorde aux talens, a des bontés particulieres pour l'auteur, doit honorer le Spectacle de ſa préſence.

20 *Septembre* 1775. *Le Célibataire*, joué aujourd'hui, à le conſidérer comme une piece de caracteres, eſt fort défectueux. Il n'eſt qu'esquiſſé, il a même des diſparates & prend ſouvent des nuances de *l'Egoïſte*, qui, ſans doute, en eſt un autre très diſtinct. On l'appelle ſage, philoſophe, & il ne fait que des folies, des puérilités : il prétend avoir des principes & n'eſt qu'inconſéquent. Si l'on enviſage enſuite l'ouvrage comme comédie, ce n'en eſt point une : c'eſt un drame très romaneſque, très langoureux, très mal échaffaudé, très mal tiſſu ; & comme drame même, il a le défaut eſſentiel d'être ſans intérêt. Quoi qu'il en ſoit, des détails

tails brillans, des morceaux pathétiques, des peintures fortes des mœurs du tems & quelques traits caractéristiques & dignes des meilleurs comiques, ont fait le succès de cette nouvelle production de M. Dorat, qui a mieux rempli encore cette tâche qu'on ne l'auroit cru.

20 *Septembre* 1775. Depuis longtems la Reine, très affectionnée à Madame la Princesse de Lamballe, sollicitoit le Roi de rétablir pour cette Princesse la charge de Surintendante de la Maison de la Reine. Le Monarque, effrayé de la dépense qu'entraîne une telle place, avoit différé jusqu'à présent; & M. le Contrôleur général surtout, allant toujours à l'économie, soutenoit le Roi dans son refus. Enfin son auguste Epouse ayant constamment un ascendant considérable sur son esprit, l'a emporté. Madame de Lamballe a prêté serment pour cette charge le lundi 18.

Madame la Maréchale de Mouchy, Dame d'honneur de la Reine, mécontente de cette nomination, qui dégrade de beaucoup ses fonctions, se retire, & la Reine qui, à cause de son rigorisme, l'appelloit *Madame l'Etiquette*, étant Dauphine, n'en est pas fâchée. Madame la Duchesse de Cossé, Dame d'Atour, se retirant aussi dans la douleur où elle est de la perte de son fils unique, il se fait une révolution dans cette Maison. C'est Madame la Princesse de Chimay, ci-devant 5me. Dame pour accompagner S. M.

qui remplace la premiere, & Madame la Marquise de Mailly, ci-devant 9me. Dame pour accompagner S. M. a la seconde. Le Roi lui accorde les honneurs, c'est-à-dire le tabouret.

21 *Septembre* 1775. Le Duc d'Orléans a toujours la fievre quarte, mais les accès sont moins longs.

Le Duc de Chartres n'a reçu dans cette campagne-ci que le grade de *Brigadier de la Marine.* Il se propose d'en faire deux autres, pour être, suivant la regle, *Chef d'Escadre* à la seconde; & à la troisieme, *Lieutenant général des Armées Navales.*

21 *Septembre.* M. Vien, nommé Directeur de l'Académie de France à Rome, à la place de M. Nattoire, doit aller incessamment remplacer ce peintre, qui s'est donné tant de ridicules par son attachement excessif aux Jésuites.

21 *Septembre.* C'est demain que l'Académie Royale de Musique donne *Alexis & Daphné*, Pastorale, & *Philemon & Baucis*, Ballet. Les paroles de ces deux ouvrages sont d'un M. Chabanon, frere de l'auteur déjà connu. La musique est du Sr. Gossec : les répétitions n'ont pas donné une idée favorable de l'un & de l'autre ouvrage, tant comme poëme que comme composition lyrique.

22 *Septembre.* On savoit que M. le Contrôleur général avoit relu jusques à quatre fois le pamphlet contre le Sr. de Vaines, premier Commis

itices, & l'on attendoit à voir le parti ndroit ce Ministre. On doit croire qu'il ; fort innocent, puisqu'il a déterminé à créer en faveur de ce financier une de *Lecteur de sa Chambre*, aux appointe- e Lecteur du Cabinet. Il a voulu par iveur éclatante du Roi faire connoître à on la fausseté des imputations débitées le Sr. de Vaines. Cette réparation étoit ire pour un homme public, qui doit jouir éputation la plus intacte. Aussi celui-ci -il des copies de la Lettre honorable, par e M. Turgot lui annonce cette nouvelle , & l'en félicite, comme devant le dé- ger du chagrin que ses ennemis ont voulu ser par leurs calomnies.

Septembre 1775. La mort du Cent-Suisse fils du Duc de Cossé, événement sinistre loit attribuer à l'inoculation, puisqu'il ne is bien porté depuis, fait triompher les is de cette méthode, & sans doute ils ne eront pas de s'en prévaloir dans leurs é-

Septembre. Le Roi, toujours jaloux de nir l'ordre & la justice, instruit des dé- iens du Duc de Duras, & du tort qu'il à ses créanciers en ne payant point ses , malgré son amitié pour son pere, le Ma- de Duras, vient de l'exiler, dans l'espoir piscence, & que ce Seigneur, vivant dans

la retraite, sera en état de faire honneur à ses affaires.

23 *Septembre* 1775. L'Opéra nouveau qu'on avoit annoncé pour mardi, n'a pas eu lieu. Les amateurs qui ont assisté aux répétitions, en ont été si mécontens qu'ils s'en sont plaints hautement, & que les auteurs n'ont osé risquer leur ouvrage sans de grands changemens. Cette premiere représentation a été remise au mardi.

Le poëme dont on a vu les paroles, est tiré d'une Idylle de *Gesner*, poëte Suisse, intitulée *la Jalousie*. On n'y trouve que le nom du Sr. Gossec, comme auteur de la musique. L'autre a gardé l'incognito ; malheureusement pas assez, car tout le monde le connoît & le nomme, ainsi qu'on l'a déjà annoncé.

24 *Septembre*. Il paroît que le Requisitoire de M. Séguier est une manœuvre sourde du parti anti-Encyclopédiste, dont s'est rangé cet Avocat général, pour exclure le Sr. de la Harpe de l'Académie ; & les partisans de ce dernier craignent fort qu'il n'ait réussi, car, lorsque le Roi a été instruit de l'injonction du Parlement envers cet acolyte de l'Entrepreneur du *Mercure*, S. M. a dit : *ce n'est pas le moyen d'entrer à l'Académie*.

25 *Septembre*. On désespere aujourd'hui que le rétablissement des Protestans en France ait lieu, par la complaisance, trop grande, du Gouvernement pour le Clergé, qu'il a bien voulu con-

fulter & dont il demande le concours. L'assemblée actuelle est composée d'un trop grand nombre de Prélats fanatiques, pour qu'ils adoptent des vues si propres à augmenter la richesse & la population de la France.

Cette Assemblée s'occupe, au contraire, de tout ce qui peut maintenir & accroître son autorité, en laissant les peuples dans un aveuglement salutaire. En conséquence, la Commission chargée de l'examen des mauvais livres, en ayant dressé le nombreux catalogue depuis la derniere Assemblée, au lieu de les réfuter, a trouvé plus court & plus sûr de s'adresser au Roi, pour supplier S. M. d'en arrêter la vente, d'en empêcher l'introduction, & de faire punir exemplairement les auteurs qu'on pourroit découvrir de ces libelles impies & sacrileges, en un mot, de venir au secours de la Foi ébranlée de toutes parts.

C'est hier 24 que la Députation a dû se rendre auprès de Sa Majesté, M. l'Archevêque de Vienne (de Pompignan) à la tête & portant la parole.

25 *Septembre* 1775. Madame la Comtesse de Beauharnois a fait présenter depuis peu aux comédiens une comédie en cinq actes, intitulée: *La Précieuse du jour*. Elle a été reçue avec acclamation. On ne doute pas que son *Teinturier* ne soit le Sr. Dorat, qu'elle affiche publiquement pour son amant: tout ce qu'a donné cette

Virtuose est trop médiocre pour lui supposer les grands talens nécessaires au théâtre.

25 *Septembre* 1775. Dans la *seconde Lettre à M. l'Evêque de Senez*, on trouve une anecdote peu honorable au Clergé. On lui reproche d'avoir surpris au Gouvenement une défense de laisser pénétrer en France une Edition complette des *Œuvres de M. Arnaud*, en 30 *volumes in* 4°, entreprise par un Libraire étranger : édition qui avoit été desirée avec ardeur par Benoît XIV, & sollicitée avec instance par les plus éclairés d'entre les Cardinaux, encourageant & excitant le zele de celui qui y présida, tandis que le Gouvernement, même par politique, & pour l'intérêt du commerce, n'eût pas dû souffrir que ces ouvrages, nés dans son sein, fussent imprimés ailleurs, & l'on laisse vendre à Paris publiquement *La Philosophie de la Nature*, ouvrage adroitement impie.

L'auteur s'éleve aussi contre les mal-adroits défenseurs de la religion, tels qu'un Abbé *Hespelle* de Dunkerque, un Abbé *Camuset*, un Abbé *Bergier*, &c.

27 *Septembre* 1775. L'Opéra joué hier, composé de deux Entrées, *Alexis & Daphné*, & *Philémon & Baucis*, n'a point eu de succès. Le premier acte est d'une intrigue triviale & triste, la musique sans caractere. Il y a plus de gaîté dans le second, qui débute par un repas, mais n'approchant pas de celui d'*Anacréon*. Un

déluge bien exécuté auroit pu donner lieu à un beau ſpectacle, mais le machiniſte n'a pas même réuſſi en ce genre.

28 *Septembre* 1775. Ceux qui ont eu l'honneur d'accompagner M. le Duc de Chartres dans ſon voyage ſur mer, ſe louent de l'affabilité de ce Prince, qui admettoit tout le monde à ſa table, même les Gardes-marines. Mais ils blâment fort l'inſolence des Officiers; qui abuſoient de la bonté de S. A., ſe permettoient la plus grande familiarité, juſques à s'aſſeoir devant elle le chapeau ſur la tête. Quoique M. le Duc de Chartres n'ait pas fait ſentir ſon mécontentement, il n'a pu s'empêcher de remarquer la hauteur du Corps, & de s'en plaindre avec ſes familiers. Peut-être c'eſt ce qui l'a empêché de continuer la campagne, dans le deſſein, s'il en fait d'autres, de mettre ces Meſſieurs ſur un autre ton.

29 *Septembre* 1775. L'Académie Françoiſe étoit la ſeule qui n'eût point de Vacances. Cette année pour la premiere fois elle en prend; mais comme ſes Membres ne veulent rien perdre des jettons, tribut ordinaire des Séances, il a été convenu qu'ils ſeroient répartis durant le cours de l'année. On ignore encore ſi, en conſéquence de cette nouveauté, il y aura une rentrée publique; mais c'eſt à préſumer, d'après le génie du Secrétaire, curieux de mettre de l'appareil à tout.

29 *Septembre* 1775. *La Réduction de Paris*, dont M. du Rosoy a fait un Opéra-Comique, avoit souffert beaucoup de difficultés pour être jouée aux Italiens ; le Roi s'étoit même expliqué à cet égard cathégoriquement : mais comme la bonté de caractere de S. M. la laisse souvent revenir de ses premieres résolutions, on l'a déterminée à cet égard, & cette piece doit avoir lieu incessamment.

30 *Septembre* 1775. Non-seulement l'Assemblée du Clergé est bien éloignée de se prêter aux vues de certains Ministres à l'égard des Protestans, mais elle a dirigé contre eux un des articles de ses cahiers, présentés au Roi par la grande Députation dont on a parlé. Elle y représente à quels excès se sont portés dans diverses Provinces du Royaume quelques hordes de ces Religionnaires, & la nécessité que le Gouvernement les réprime efficacement, en leur enlevant tout espoir de faire Corps dans l'Etat.

Les livres contre la Religion, sont, comme on a dit, un autre objet de représentation de la part du Clergé, & l'on sent tout ce qu'il peut dire sur ce point, qui l'intéresse si fort.

L'Education de la jeunesse est un troisieme article, sur lequel il devoit solliciter le secours de la puissance seculiere. Il représente dans quel état déplorable sont aujourd'hui les Ecoles publiques ; & le dessein caché de cette observation est de faire connoître combien on a perdu

en

en cette partie depuis la destruction des Jésuites: ce sont des pleurs que l'Ordre de l'Eglise répand sur le tombeau de la Société, & des regrets qu'elle voudroit exciter dans le cœur du Souverain.

L'article des Sépultures hors des églises, est le seul sur lequel M. l'Archevêque de Toulouse ait pu leur faire entendre raison. On espere que les Prélats vont enfin concourir avec la Magistrature, pour abolir l'usage pernicieux d'enterrer dans les églises.

30 *Septembre* 1775. La Critique dont on a parlé, a excité la curiosité du Public, & l'on recherche avec empressement le Libelle politique qu'elle concerne. Il a pour titre: *Le partage de la Pologne, en Sept Dialogues, en forme de Drame, ou Conversation entre des personnages distingués, dans laquelle on fait parler les Interlocuteurs, conformément à leurs principes & à leur conduite, par Gotlieb Pansmouser, Neveu du Baron de ce nom; traduit de l'Anglois par Milady *** Duchesse de ***.* Avec ces deux Epigraphes: *Cantabit vacuus coram latrone viator. — Trojanas ut opes & lamentabile regnum eruerint Danaï.*

1er. *Octobre* 1775. Il s'éleve une réclamation vive contre M. Dorat de la part de M. Barthe. Celui-ci a une comédie reçue & plus ancienne que *le Célibataire*, à ce qu'il prétend, dont il avoit donné communication à son ami. Il l'accuse aujourd'hui d'un plagiat infame & d'avoir

transportée dans sa piece les meilleures situations, les plus excellens traits empruntés de son *Egoïste*. C'est le titre de l'ouvrage de M. Barthe. D'autres auteurs lui font des reproches semblables; ce qui terniroit fort la gloire du poëte, radieux aujourd'hui par son succès. Si le fait est vrai, on ne doute pas que son confrere ne donne plus de consistance & d'authenticité à ses plaintes; ce qui lui vaudra des ripostes de la part de l'accusé, occasionnera des brochures, des méchancetés, des ridicules réciproques, & fera d'autant rire le public.

1er. *Octobre* 1775. Madame la Comtesse d'Artois a fait hier son entrée à Paris. D'abord cette Princesse, sérieuse, timide & préoccupée d'autre chose, n'a pas semblé prendre garde à la foule qui l'entouroit; ce qui a glacé le public, qui ne lui a donné aucune acclamation. Ce n'est qu'au bout d'un très long tems que quelqu'un a fait sentir à cette Princesse combien le peuple étoit affligé de son indifférence apparente; qu'un signe de tête seulement de sa part vivifieroit les Spectateurs. S. A. Royale s'est prêtée avec bonté à ce conseil, meilleur que le premier sans doute. Elle a salué tout le monde avec affection, & les applaudissemens ont commencé pour ne plus finir.

1er. *Octobre* 1775. Pour mieux recevoir Madame la Comtesse d'Artois en la flattant du côté le plus sensible, la Police avoit eu l'attention

de faire composer des chansons par les faiseurs sur la naissance du Duc d'Angoulême, & de les faire chanter ce jour-là dans les rues.

2 *Octobre* 1775. Samedi on a donné la premiere représentation de *la Réduction de Paris, Drame Lyrique, en trois Actes, avec des ariettes.* La musique est du Sr. Bianchi, & les paroles sont du Sr. du Rosoy, en possession de faire chanter nos héros. Ce ridicule, moins sensible la premiere fois, a été porté à son comble celle-ci, & le public a enfin ouvert les yeux, au point d'huer complettement cette piece. Dans celle de Henri IV, la nouveauté de ce Monarque chéri, paroissant sur la scene; le soin de l'auteur de le faire vraiment parler, & de recueillir mille traits d'esprit ou de bonté de ce Prince, avoient soutenu son drame: mais aujourd'hui, ayant en quelque sorte épuisé son Henri IV, il a été obligé de parler d'après-lui-même, & aux saillies, aux sentimens du Roi, de substituer ses madrigaux & ses fadeurs; ce qui est devenu intolérable. D'ailleurs, nul agencement dans la texture de ce plan, nulle entente du théâtre, nul intérêt. On ne peut rien voir de plus mauvais. Les comédiens Italiens n'ont osé annoncer la seconde représentation ce même jour, mais ils l'ont affichée.

La musique n'est pas même assez bonne pour faire passer tant d'extravagances & de platitudes. La seule chose qui ait fait plaisir, ce sont les dé-

corations, assez belles pour le lieu, & une pompe de spectacle à laquelle on n'est pas accoutumé à ce théâtre.

3 *Octobre* 1775. Le Clergé est fort content du gracieux accueil qu'il a reçu de S. M. Il y avoit une dispute sur la maniere de former la Députation, qu'on ne vouloit composer que de Prélats. Il a été décidé qu'il y auroit aussi des députés du second Ordre.

4 *Octobre* 1775. Entre les ouvrages exposés au Sallon, on a surtout admiré, comme le plus parfait dans son genre, le cadre d'un sculpteur en bois, nommé *Boutry*, représentant les armes de France, des trophées, des guirlandes de fleurs, des feuillages, &c. Ce travail exquis est d'une si grande beauté, d'une telle délicatesse, qu'on ne l'a point doré ni vernis, & qu'on le conservera dans toute sa simplicité. L'artiste a été trois mois à le faire. Il est à S. M., qui a un goût particulier pour ces sortes de chef-d'œuvres & s'y connoît, s'occupant Elle-même de ces travaux dans ses délassemens.

4 *Octobre*. Un officier revenu de l'Inde en a rapporté un Palanquin, qu'il y a fait construire avec la plus grande magnificence, & il se propose de l'offrir à la Reine. C'est M. de Sartines qui doit présenter le Militaire & ce monument du Luxe Asiatique. Il paroît que la cérémonie n'aura lieu qu'après le voyage de Fontainebleau. On sait qu'un Palanquin est une

espece de chaise à porteurs ouverte, dans laquelle les Indiens se font porter par leurs Esclaves.

5 *Octobre* 1775. Mlle. Clairon, qui d'Actrice étoit devenue Gouvernante des Enfans du Margrave de Bareuth, où ce Souverain l'avoit appellée, est de retour à Paris. On ne dit pas encore ce que cette auguste Melpomene va devenir, & si nous continuerons à la posséder.

6 *Octobre.* On parle d'une brochure venant de l'Etranger & arrêtée à la Chambre Syndicale, ayant pour titre: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry.* On n'en dit pas davantage d'un ouvrage, que la cupidité même des saisissans fera sans doute bientôt connoître.

7 *Octobre.* Monthieu est enfin sorti de l'Abbaye, où il étoit prisonnier depuis le fameux jugement du Conseil de guerre des Invalides, rendu il y a deux ans environ, contre lequel il réclamoit & dont il ne vouloit pas reconnoître la compétence. Il a consigné, suivant la clause du Jugement, 250,000 Livres, pour les 10,000 fusils brisés par ordre dudit Conseil. On peut se rappeller les protestations de son innocence, qu'il a renouvellées sans doute autant qu'il l'a pu, sans blesser la majesté du Tribunal qui l'a jugé.

7 *Octobre.* Il est grandement question de réformer l'administration vicieuse, peu économique & imbécille des Directeurs actuels de l'Opé-

ra: Le nouveau Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris, juge éclairé des Arts & les protégeant, a fort à cœur de marquer son Ministere par quelque heureuse révolution en cette partie : mais il sent qu'il n'est pas possible de laisser entre les mains de la ville ce régime, rélativement au choix des pieces & des Musiciens, auquel elle ne pourroit rien entendre. D'un autre côté, elle est fort jalouse de ses droits, & il s'agit de concilier tant d'intérêts divers.

8 *Octobre* 1775. La Police se conformant au génie actuel du Ministere, s'occupe surtout de tout ce qui peut contribuer à la conservation & à l'amélioration du physique dans le regne animal, comme dans le regne végétal. En conséquence on a déjà vu des secours gratuits affichés pour les maladies vénériennes du peuple, administrés sous l'inspection du Docteur Gardanne, Médecin de la Police. Depuis cinq mois cet établissement ayant été reconnu fort utile, on cherche à l'améliorer & l'on a renouvellé les affiches.

Il est question aujourd'hui d'un préservatif contre les morts subites apparentes, que la Police se propose aussi d'administrer gratuitement.

8 *Octobre.* Depuis peu d'années on a imaginé, pour procurer aux habitans de cette capitale une eau plus salubre & plus limpide, d'établir sur la riviere des pompes publiques, où les

porteur d'eau vont se pourvoir. Outre la meilleure qualité de la boisson, il en résulte une rapidité dans le service, & une sûreté pour les pourvoyeurs, qui couroient risque ci-devant de tomber dans la riviere, surtout la nuit & dans les mauvais tems. Il a fallu payer cet établissement par une taxe légere, sous prétexte de l'entretien desdites pompes. Aujourd'hui le Gouvernement a fait sur cet objet une spéculation d'impôt considérable, mais qui excite une sorte d'émeute parmi les porteurs d'eau, & le résultat a été de le payer & de le faire payer à leurs pratiques. Cette taxe s'excuse sur ce qu'elle est en quelque sorte volontaire, puisque ceux qui veulent s'y soustraire sont maîtres d'aller, comme ci-devant, à la riviere recueillir l'eau jaunâtre & fangeuse des bords.

6 *Octobre* 1775. Aux différens objets des représentations du Clergé, il faut en comprendre un essentiel & qui l'occupe encore plus que tous les autres. Ce sont les *Jansénistes*, dont il voudroit abattre l'orgueil insolent depuis l'expulsion des Jésuites & le retour de l'ancienne Magistrature. Cet article n'est sûrement pas fait pour mériter plus d'attention que les autres.

9 *Octobre* 1775. Il y a quelque tems qu'il s'est fait à Bicêtre une exécution de cinq scélérats pour forfaits commis par eux dans ce château. Ces sinistres evénemens sont malheureusement trop communs pour faire sensation. Mais ce qui

en a produit, c'eſt un de ces déterminés qui, lorsque ſon confeſſeur a voulu l'exhorter, l'a entrepris ſur la religion, a ſoutenu theſe contre lui & l'a obligé d'avoir recours à ſes quatre autres confreres, occupés avec les camarades du ſcélérat, moins récalcitrans. Ils ont formé une eſpece de conférence. Enfin le ſupplice approchant, la grace a triomphé heureuſement, plus que la logique de ces Docteurs, & l'incrédule a fait une mort très édifiante.

9 *Octobre* 1775. On peut ſe rappeller l'horrible aſſaſſinat commis à Beziers en la perſonne de M. Franc par un Villeraſe, officier condamné à être roué en effigie par le Parlement de Toulouſe. On a dit qu'au Sacre on avoit obtenu pour lui des Lettres de grace, mais il faut qu'elles ſoient entérinées. En conſéquence il eſt revenu ſe conſtituer priſonnier. La veuve du mort, toujours livrée la douleur la plus amere, ne peut ſoutenir l'idée de revoir en France le meurtrier de ſon mari. Elle ſe propoſe d'aller elle-même à Toulouſe plaider contre le coupable & s'oppoſer à l'entérinement des Lettres de grace, ne pouvant avoir lieu en pareil cas. On aſſure qu'il a un ſauf-conduit pour ſortir de priſon & retourner en pays étranger, ſi le Parlement ne juge pas la grace bien octroyée.

10 *Octobre* 1775. M. le Comte du Muy, atteint, il y a quelques mois, de colique, a conſulté le frere Côme & s'eſt voulu faire ſonder.

Il a été reconnu qu'il avoit une pierre, mais non adhérente. Ce Miniſtre, quoiqu'il n'en eût pas ſouffert depuis, qu'il pût même aller en voiture & monter à cheval ſans s'en reſſentir, a préféré de ſe faire opérer. Il a choiſi le tems du voyage de Fontainebleau, & en prenant congé de S. M. il lui a dit qu'il ſeroit dans trois ſemaines à ſon ſervice ou dans le tombeau. C'eſt hier qu'il a ſubi cette douloureuſe opération, qui a duré ſept minutes, la pierre étant friable & s'étant caſſée en morceaux. Du reſte, M. le Maréchal a témoigné la plus grande conſtance. Le matin, le frere Côme ſe rendant chez lui, fut ſurpris de voir un Cordon-bleu qui en ſortoit, eſcorté d'un nombreux domeſtique. Il approche : c'étoit le Miniſtre. Il lui témoigne ſa ſurpriſe. M. du Muy lui répond que c'eſt fête; qu'il va à la meſſe, & ſera bientôt à ſa diſpoſition. Après avoir ſouffert avec conſtance tous les détails de l'extraction, il a dit à l'opérateur de ne point ſe laſſer, de bien viſiter; qu'il ſavoit ſouffrir. On craint que l'accident ſurvenu dans l'opération ne la rende mortelle.

11 *Octobre* 1775. M. le Duc de Choiſeul étoit revenu de Chanteloup depuis quelques jours, ſous prétexte de la maladie de Madame la Ducheſſe de Grammont, ſa ſœur, mais plutôt, à ce qu'on croit, pouſſé par ſon inquiétude naturelle & ſon goût pour l'intrigue. Quoi qu'il en ſoit, il a affecté de ſe montrer en public au

Colisée. Ses amis de cour l'ont prévenu que son séjour n'étoit pas vu de bon œil par le Roi, & lui ont conseillé de retourner chez lui de bonne grace, avant d'en recevoir un ordre, ce qui pouvoit lui arriver. Il est réparti.

11 *Octobre* 1775. M. le Maréchal du Muy, trop tourmenté par les détails d'une opération si longue & si cruelle, est mort hier, avec la même constance, muni de tous les sacremens de l'église. Il n'est point regretté du militaire, à cause de sa sévérité: il ne se regardoit que comme le dépositaire des graces du Roi, & ne croyoit devoir les accorder qu'au mérite. Ce motif d'aversion le rendoit, au contraire, précieux à l'Etat. On ne sait encore qui le remplacera. C'est M. de Vergennes qui a l'*interim*.

11 *Octobre*. Mlle. Clairon tient le plus grand état ici. Elle a fait insérer dans les papiers publics (dans le Journal de Linguet, du 5 Octobre) qu'elle partageroit désormais son tems entre la France & l'Allemagne; qu'elle passeroit les six mois d'hiver dans le premier Royaume, & les six autres dans l'Empire. On ne doute plus aujourd'hui du rôle considérable qu'elle joue chez le Margrave, dont elle est comme le premier Ministre. C'est elle qui reçoit les placets à Bareith, & contribue beaucoup à les faire exaucer. Elle affecte un grand désintéressement, n'ayant d'ardeur que pour la gloire. Les plus illustres personnages de cette capitale & de la

cour s'empressent de visiter cette Melpomene transformée en Minerve.

12 *Octobre* 1775. Dès que le Roi a appris la mort de M. le Maréchal du Muy, il a mandé à Fontainebleau M. le Comte de Maurepas qui n'étoit pas encore à la cour. On présume que ce Ministre influera beaucoup sur le choix du Successeur. On parle de M. Taboureau, ci-devant Intendant de Valenciennes, aujourd'hui Conseiller d'Etat, de M. de Trudaine, Intendant des finances, de M. le Marquis de Castries, du Maréchal de Broglio, du Comte son frere, du Baron de Breteuil.

Une forte cabale, à la tête de laquelle est la Reine, & dont M. de Sartines est l'agent secret, manœuvre pour le Duc de Choiseul. Mais on a vu par l'anecdote ci-dessus qu'on aura bien de la peine à faire revenir S. M.

12 *Octobre*. M. le Maréchal du Muy a voulu être enterré sans cérémonie. Son corps doit être porté à Sens, où il sera déposé dans le tombeau qu'il avoit obtenu la permission de feu Monseigneur le Dauphin de faire faire aux pieds de son auguste maître. On sait qu'il l'alloit visiter tous les ans & y descendoit.

13 *Octobre*. La réponse du Roi au Clergé est vague, ne dit mot, & est dans le genre de celles qu'on fait lorsqu'on n'est pas disposé à entrer en explication ; S. M. dit à Nosseigneurs qu'Elle aura égard à leurs représentations pour

tout ce qui intéresse la religion & les mœurs qu'Elle ne doute pas qu'ils continueront à concourir de leur côté à ses vues, par leur vie édifiante & leur zele à remplir les fonctions de leur Ministere.

13 *Octobre* 1775. Madame la Maréchale du Muy, qui n'étoit point prévenue de la résolution de son mari de se faire opérer, n'a appris cette funeste nouvelle que lorsqu'il étoit dans la crise; ce qui a causé à cette tendre Epouse une révolution cruelle, par la mort précipitée du malade, à tel point que, dans un accès de délire, elle se jettoit par les fenêtres si l'on ne l'eût retenue.

14 *Octobre.* La Police, surtout sur la fin du dernier regne, outre ses suppôts, ses espions & sa sequelle ordinaire, pensionnoit dans tous les rangs des gens assez bas pour lui rendre compte de ce qu'ils voyoient ou entendoient. A mesure que ces Messieurs viennent aujourd'hui pour toucher leurs émolumens, ils sont éconduits par M. Albert, qui les fait payer & remercier de leurs services; ce qui diminue de beaucoup les dépenses de sa partie, car il y avoit de ces espions, comme il faut, prétendus, qu'on soudoyoit très cher.

14 *Octobre.* C'est par une Requête présentée au Conseil, c'est-à-dire au Roi, que les Protestans devoient entamer leur demande. Me Legourée, célebre Avocat, étoit chargé de la ré-

daction, mais qui, faite de concert avec le Ministere, ne devoit d'abord rouler que sur un point, la validité de leurs mariages quant à l'état civil. Neuf des Religionaires les plus accrédités conféroient avec l'Orateur, & sa besogne étoit faite. Il en étoit même content. Lorsqu'il a été question de la faire souscrire par les réclamans, les neuf ont alors formé un Comité de soixante de leurs partisans, aussi importans & très éclairés. Le Comité voyant qu'il n'étoit question que du seul point mentionné ci-dessus, ont répugné à signer la Requête & à la faire adopter. Ils ont trouvé que ne réclamer que sur une vexation, ce seroit reconnoître la justice des autres: ce seroit s'avouer coupables, & passer condamnation sur les chefs de plainte qui y ont donné lieu autrefois. Il a été arrêté qu'il valoit mieux souffrir encore, & attendre un moment plus favorable où ils pourroient avoir satisfaction sur le tout. Au moyen de quoi le travail du Sr. Legourée reste inutile, quant à présent.

Suivant cette Requête, les Protestans en France sont encore au nombre de trois millions, ce qui fait un sixieme environ des habitans du Royaume, dont les enfans, ou naissent sans état, s'ils sont conçus d'après des mariages faits ce qu'on appelle *au désert*, ou par une union criminelle, lorsqu'elle est formée en face de l'église, sur de faux certificats de catholicité.

C'eſt le bruit de cette Requête qui avoit alarmé le Clergé, & qui a donné lieu à l'article de leurs cahiers concernant les Proteſtans, dont ils ne parloient plus depuis longtems. Ceux qui ont confiance à la ſageſſe, à l'intégrité & aux lumieres du Miniſtere, ſe flattent qu'il attend la diſſolution de l'Aſſemblée du Clergé pour renouer la négociation & l'embraſſer ſous un plan plus vaſte & plus conforme à la juſtice complette qu'attendent des François traités depuis longtems comme s'ils ne l'étoient pas, ou comme s'ils n'étoient que de mauvais citoyens.

15 *Octobre* 1775. Un nommé *Framboiſier*, Inſpecteur de Police, ayant les Nourrices, avoit affiché un luxe inſolent. On voyoit chez lui un ameublement à crepines d'or, & ſa femme fouloit aux pieds des couſſins du même genre. M. Albert, inſtruit de ce ſcandale, ne pouvoit le croire; il a voulu voir la choſe de ſes yeux, & tranſporté ſur le lieu, qui étoit ci-devant l'hôtel d'un Conſeiller d'Etat, il a ſur le champ congédié ce ſuppôt, avec 1,500 Livres de retraite ſeulement, qu'il ne touchera que lorſqu'il ſe ſera défait de ſon mobilier magnifique. On offre à la Police d'adminiſtrer cette partie pour 18,000 Livres, qui en coûtoit 40,000 ſous Framboiſier.

15 *Octobre*. La fermentation occaſionnée dans le public au ſujet des Proteſtans, dont il eſt tant queſtion depuis quelque tems, a ſans doute

fait naître une brochure nouvelle, intitulée : *Dialogue entre un Evêque & un Curé sur les mariages des Protestans.* Quoi que cet ouvrage soit extrêmement sage & modéré, Nosseigneurs de l'Assemblée ne veulent pas qu'on le répande sous leurs yeux, & il se vend sous le manteau, comme si c'étoit un mauvais livre; ce qui le rend doublement intéressant. Il est étendu, & mérite une discussion plus développée.

16 *Octobre* 1775. Me. Linguet, que son inquiétude naturelle agite & tourmente sans cesse, a fait des efforts auprès du Conseil pour faire casser l'Arrêt du Parlement rendu contre lui. Il a présenté une Requête, qu'on dit avoir été rejettée. On ajoute que non content de ce dernier échec, il est allé à Choisi, se jetter aux pieds du Roi, assisté de deux Avocats de sa cabale, & a donné un Mémoire à S. M. contre son Ordre, contre le Parlement & contre le Conseil.

16 *Octobre.* M. de Vergennes, nommé par *interim* pour avoir le porte-feuille de la guerre, est venu à Versailles prendre connoissance des Bureaux qui y étoient restés & ne devoient pas faire le voyage. Cette visite fait présumer aux politiques que le Successeur de M. du Muy est éloigné; & cela fortifie leurs conjectures à l'égard du Baron de Breteuil, actuellement en Ambassade à Vienne. Cependant on nomme encore Mrs. le Comte d'Hérouville, de Péri-

gord, du Châtelet, de Vaux, de Puyſégur, de Vogué, &c.

17 *Octobre* 1775. On eſt toujours en ſuſpens de ſavoir qui ſera le Miniſtre de la guerre. On aſſure que le Roi a dit à Fontainebleau, en parlant du Succeſſeur futur de M. le Comte du Muy : „ Le public eſt bien intrigué pour ſavoir „ qui aura le Département de la guerre ; il ſe- „ ra plus ſurpris en l'apprenant, car c'eſt ſû- „ rement quelqu'un auquel on ne s'attend pas". Les courtiſans ont tout de ſuite ſpéculé & imaginé qu'il s'agiſſoit du Comte d'Ennery, à préſent dans ſon Gouvernement de Saint Domingue, & envoyé là-bas avec le titre d'Inſpecteur général de toutes les Colonies du vent & ſous le vent.

18 *Octobre*. On aſſure que toute la famille de Madame la Préſidente de Saint Vincent, ainſi que celle de ſon mari, ſe ſont réunies pour préſenter une Requête bien plus forte à la Cour des Pairs : nouvelle mortification pour le Maréchal de Richelieu, que ſes amis deſirent voir mort avant la fin de ce malheureux procès.

18 *Octobre*. On trouve la Lettre de M. Turgot, Contrôleur général, ſi extraordinaire, qu'on s'empreſſe d'en prendre des copies. Voici cette Epitre, en date du 18 Septembre, remarquable ſurtout par ſa longueur, & qui fait infiniment d'honneur au dernier, ſi, comme on ne le peut croire, elle n'a pas été écrite & compo-

ſée

ſée par lui-même, & par une colluſion honteuſe, adoptée & ſignée par le Miniſtre.

» Je vous apprends avec le plus grand plaiſir, » Monſieur, que le Roi a bien voulu vous accorder la place de *Lecteur de ſa Chambre*, & y » attacher les mêmes entrées qu'à la place de » Lecteur du Cabinet. J'ai cru devoir propoſer » à S. M. de vous donner une marque publique » de la ſatisfaction qu'Elle a de vos ſervices, » dans un moment où l'on a cherché à vous » déchirer par un libelle infame. . . . . . .

» Vous n'avez pas beſoin de juſtification: » mais ayant vu que les auteurs ou fauteurs de » ce Libelle imaginent pouvoir accréditer auprès de moi leurs menſonges par une multitude de Lettres anonymes, je me devois à moi» même de montrer authentiquement mon mé» pris pour leurs calomnies atroces. Il eſt dans » l'ordre que vous y ſoyez expoſé, vous, tous » ceux qui ont part à ma confiance, & moi, » peut-être, plus que perſonne. Trop de gens » ſont intéreſſés au maintien des abus de tout » genre, pour que tous ne faſſent pas cauſe » commune contre quiconque s'annonce pour » vouloir les réformer. Attendez-vous à des » ennemis très ardens & très multipliés. Attendez-vous qu'ils employeront les armes qu'ils » ſavent manier, le menſonge, & la calomnie. » Il faut s'armer contre eux du courage & du » mépris. Il faut ſe dire à ſoi-même ce que le

„ Roi me disoit le jour de l'émeute de Versail-
„ les : *Nous avons pour nous notre bonne conscien-*
„ *ce, & avec cela nous sommes bien forts!* Si les
„ honnêtes gens se laissoient décourager par de
„ telles horreurs, il faudroit que les méchans &
„ les fripons fussent irrévocablement maîtres
„ d'opprimer & de piller le genre humain. C'est
„ donc un devoir de les braver. Il faut regar-
„ der leurs traits comme des blessures honora-
„ bles, & ne pas augmenter la force de ces
„ gens-là par une sensibilité qui les encourage
„ à redoubler leurs attaques. Je vous prêche
„ la morale que je tâcherai de suivre pour moi-
„ même. Si la raison ne peut dissiper entiére-
„ ment l'impression que vous a faite cet amas
„ d'atrocités, je souhaite que l'assurance de
„ mon estime & de mon amitié vous serve de
„ consolation".

18 *Octobre* 1775. Il paroît deux Critiques sur *le Sallon*. L'une est intitulée : *Coup d'œil sur le Sallon de* 1775, *par un aveugle.* Elle est vague, & ne dit mot. Il y a quelques bonnes plaisanteries, & même des sarcasmes, mais vraisemblablement l'ouvrage aura été très châtré à la Censure. L'autre consiste en des *Observations sur les ouvrages exposés au Sallon du Louvre, ou Lettre à M. le Comte de* ***. On les attribue à un nommé Colson, mauvais Peintre de portraits & encore plus mauvais Ecrivain. Il crache à chaque ligne des termes de l'Art, qui

n'apprennent rien aux peintres & ennuyent le reste des lecteurs. Du reste il ménage & loue tout le monde.

19 *Octobre* 1775. M. de Vaines, malgré la Lettre satisfaisante du Contrôleur général à l'occasion du libelle repandu contre ce premier Commis, se donne les plus grands mouvemens pour en retirer le plus d'exemplaires qu'il peut. Son premier projet avoit été de les retirer tous, & il s'étoit flatté de cet espoir, trompé par le Secrétaire de M. d'Alembert, qui lui avoit remis toute l'Edition prétendue, moyennant 50 Louis. Mais ce perfide en avoit déjà lâché dans le Public, ou avoit eu l'infidélité d'en conserver quelques-uns. C'est ce qui a surtout irrité le financier en question, & le Secrétaire de l'Académie, qui a été forcé de donner satisfaction à M. de Vaines en renvoyant le Sr. Ducroc. Au moyen de cette découverte, il est aisé de savoir quel est l'auteur du Libelle en question, faisant beaucoup plus de bruit qu'il ne mérite.

19 *Octobre*. Une affaire s'éleve contre les Fermiers généraux, à peu-près semblable à celle du Sr. Monnerat, qui a provoqué en 1770 des décrets si rigoureux de la part de la Cour des Aides & qui n'a pas peu contribué à sa destruction. Il s'agit d'un Sr, Wagener, arrêté en Mars 1774, sous prétexte d'avoir tenu des propos & d'avoir écrit contre le Roi, (Louis XV) & contre une Dame d'importance (Ma-

dame la Comtesse Dubarri); mais en effet comme accusé de fraude par les traitans. En conséquence il a subi une détention cruelle de 15 mois. Il a été traduit au nouveau Tribunal d'alors, que la Cour des Aides ne regarde que comme *Commission* pour la suppléer dans son absence, & renvoyé enfin devant ses Juges naturels, qui étoient l'Election. Il a été obligé de recourir par appel à la premiere Cour, qui a depuis peu ordonné son élargissement provisoire. Il repete en conséquence 150,000 Livres de dommages intérêts contre les Fermiers généraux, qui se tiennent cachés derriere le Procureur du Roi, à la requête duquel l'instruction s'est faite.

20 *Octobre* 1779. M. de Vaines ayant manqué son coup pour retirer toute l'Edition de la *Lettre à un prophane*, cherche du moins à en diminuer autant qu'il peut les exemplaires. Il offre douze livres par chacun de ceux qu'on lui rapporte, ce qui prouve que la Lettre de M. le Contrôleur général n'est pas un contre-poison suffisant contre les traits envenimés de la calomnie sous lesquels il gémit.

20 *Octobre*. Un Vannier ayant représenté à de jeunes gens, pris de vin, sans doute, & satisfaisant leur besoin devant sa porte, que ce n'étoit pas là le lieu; ceux-ci se sont portés à plus d'indécence encore vis-à-vis de sa femme; ce qui a occasionné de la part du mari des reproches plus graves. Ils ont riposté en

l'assommant de coups de canne, auxquels ils ont joint plusieurs coups d'épée. Le Commissaire Chenon, très mal famé, depuis le rôle indigne qu'il a joué dans l'affaire du Comte de Morangiès, s'est encore plus mal conduit en cette occasion-ci. Mandé pour recevoir la plainte du blessé & de sa femme, il a effrayé ces malheureux, & les a tourmentés, au point de leur faire prendre cent écus pour tous dommages & intérêts, sous prétexte qu'ils n'auroient rien du tout, s'ils persistoient à poursuivre les assassins en fuite.

20 *Octobre* 1775. M. de Voltaire, fâché que personne ne répandît avec éclat la narration d'une fête qu'il a donnée à Ferney, le jour de la St. Louis en l'honneur du Roi, l'a fait lui-même, dans une *Lettre à M. D****, datée de Ferney le 26 Août 1775. On dit *lui-même*, quoique l'Auteur n'en parle qu'en tierce personne, & avec des éloges que l'amour-propre se prodigue volontiers, mais que l'usage n'est pas d'avouer: tournure devenue trop familiere au Philosophe de Ferney pour en douter.

Cette Fête consistoit en un prix accordé à celui des habitans qui tireroit le mieux. Ce prix étoit une médaille, où l'on voyoit la tête de M. Turgot; on lisoit au revers: *Tutamen Regni.* Mad. de St. Julien, la femme du Receveur du Clergé, qui se trouvoit-là, a été invitée à tirer la premiere, &, comme on s'en doute, elle a

gagné le prix, afin que le Contrôleur général des finances puisse le voir. Il faut pardonner ces puérilités à un vieillard plus qu'octogénaire. Il ne manque pas de faire mention du Prince de Darmstadt, du fils de ce Souverain, & de la Niece de l'Impératrice de Russie, présens à la cérémonie.

20 *Octobre* 1775. La partie civile de Finet a appellé au Parlement de la Sentence du Lieutenant criminel qui l'a élargi. On la critique fort, cette Sentence, rendue en faveur de ce suppôt de Police, accusé d'avoir outragé un homme sans armes, en présence de 2,000 personnes, & d'avoir eu la lâcheté de le percer par terre. Les divers récits qu'on en entend, ajoutent tous à l'infamie de cette action.

26 *Octobre*. A la relation que l'on a vue de la fête donnée chez M. de Voltaire le jour de la St. Louis, il faut joindre le compliment suivant, sorti vraisemblablement de la Minerve de M. de Florian, son neveu. Ce sont les habitans qui parlent.

„ Monsieur,

„ Dans un jour qu'il nous est si doux de célébrer, daignez agréer un hommage aussi légitime & que vous méritez à tant de titres. „ Oui, Monsieur, vous êtes à la fois l'*Idoménée* & le *Mentor* de cette nouvelle Salente. Ce doit être pour votre grande ame une „ satisfaction bien digne d'elle, après une caf-

„ riere déjà si glorieusement fournie, après avoir
„ réuni l'admiration universelle, de voir encore
„ les talens & les arts venir en foule se refu-
„ gier auprès de leur Protecteur. Puissent des
„ jours aussi précieux à l'humanité être prolon-
„ gés jusques au plus long terme! C'est le vœu
„ de nos cœurs, auxquels vous avez inspiré les
„ sentimens de la plus vive reconnoissance".

21 *Octobre* 1775. On travaille à remettre à l'Opéra *Adele de Ponthieu*, revue, corrigée & augmentée de deux Actes, c'est-à-dire mise en cinq. On parle d'un spectacle magnifique. Les auteurs des paroles & de la musique, Mrs. de St. Marc & de la Borde, se donnent une peine prodigieuse pour obtenir un succès, devenu plus difficile par la satiété du public.

21 *Octobre* 1775. La fievre quarte mine toujours M. le Duc d'Orléans. Ce Prince étoit venu à Paris dans l'espoir d'y trouver des secours qu'il n'y a point obtenus. Il est reparti pour le Rinci. Cette maladie a tourné absolument S. A. du côté de la dévotion, à laquelle Madame de Montesson l'avoit déjà disposée. Tous deux s'occupent aujourd'hui d'idées & de projets relatifs à leur façon de penser. En conséquence M. le Duc d'Orléans a obtenu l'établissement d'une paroisse, servant d'annexe à celle de St. Roch, qu'on doit bâtir à la chaussée d'Antin, non loin du palais qu'il s'est fait construire, attenant l'hôtel de son épouse secrete.

22 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes, depuis qu'il est en place, tourne ses idées du côté des institutions patriotiques, ou du moins cherche à réformer les abus. Sous le feu Roi, & surtout à la fin de son regne, ce qu'on appelloit les *Roués de la Cour*, se ruinoient & contractoient des dettes impunément. Ils se moquoient de leurs créanciers au moyen d'Arrêts de surséance, ou de sauf-conduits, qu'ils obtenoient comme ils vouloient. Sur les représentations du nouveau Ministre, il est décidé que cette grace n'aura plus lieu que dans des cas nécessaires & lorsque les motifs en auront été discutés devant la Commission nommée pour en connoître. On présume que ce sera la même que celle pour les Lettres de cachet. En outre, ceux qui seront dans le cas d'en obtenir, seront obligés de se retirer modestement dans leurs terres, lorsqu'ils en auront, ou loin de Paris, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à leurs obligations.

C'est ainsi que l'on assure que les deux Villeroi, le Prince de Henin, le Duc de Sully, &c. doivent s'absenter de la cour, & s'exiler volontairement par la décision du Monarque.

22 *Octobre* 1775. Un nommé *Charlemagne*, pere, étoit un de ces Laboureurs de la *France*, canton très renommé pour la fourniture des bleds. Il étoit fort riche, comme ils le sont tous, & abusoit de son opulence pour main

maintenir le bled à un taux cher par les manoeuvres usitées de ces gens-là. Il avoit été mandé par M. Turgot pour un approvisionnement de cette denrée & sollicité de la fournir à un prix médiocre ; son envie de gagner, ou plutôt de conserver la confiance du Ministre, l'avoit déterminé à accepter & à donner sa soumission. Ayant fait des réflexions sur son engagement, il a trouvé qu'il avoit mal spéculé. La tête lui a tourné, & il s'est empoisonné. Du moins sa mort soudaine, & toutes les circonstances qui l'ont accompagnée, le font présumer. Le Gouvernement craignant que l'allarme ne se répande parmi ces gros Cultivateurs, a cherché à assoupir les bruits d'un événement aussi sinistre : à quoi les Prêtres ont concouru de leur côté, pour empêcher les progrès du suicide parmi une classe de gens où l'on ne présumeroit pas trouver des disciples de la philosophie moderne.

21 *Octobre* 1775. L'assemblée du Clergé s'est fort occupée de la nouvelle secte des *Cordicoles*. On appelle ainsi les partisans d'une fête instituée par les Jésuites en l'honneur du *Sacré Cœur de Jésus* : fête contre laquelle les Jansénistes se sont élevés comme contre une espece d'idolâtrie. Depuis l'expulsion de l'Ordre célebre qui a fondé cette fête, ses partisans parmi les Evêques & les Curés l'ont protégée & étendue. Il étoit question d'en faire une fête générale

pour le Royaume: heureusement il se trouve des Prélats récalcitrans, & l'on espere que ce projet important échouera.

22 *Octobre* 1775. L'ouvrage *sur les mariages des Protestans*, dont on a parlé, est composé de deux Dialogues, dont le second est daté du 1 Août 1775.

L'auteur, dans un court Avertissement, annonce qu'il ne s'est déterminé à rendre ses vues sur l'objet en question publiques, qu'après le bruit répandu que le Gouvernement s'en occupoit sérieusement, & qu'il avoit invité l'assemblée du Clergé à en examiner attentivement la justice, les avantages & les inconvéniens.

Dans le premier, les interlocuteurs entrent en matiere à l'occasion d'une Requête que le Curé, poussé par son zele pour l'humanité & même pour la religion, présente à l'Evêque en faveur des Protestans, en l'engageant de la communiquer à l'Assemblée du Clergé. Celui-ci déclare qu'il n'a garde; qu'il est, au contraire, chargé d'une Requête à son Ordre pour l'objet opposé, quoiqu'il convienne qu'en ayant beaucoup dans son Diocese il n'a cependant point à s'en plaindre. Mais il prétend qu'ayant épuisé la voie des menaces pour les intimider, & de la controverse pour les éclairer, il n'y a plus rien à faire; que ce qu'on peut leur accorder de mieux c'est de les laisser tranquilles. Le

Curé charitable n'eſt point de cet avis. Il aſſure que leur éloignement pour l'Egliſe Romaine eſt moins fondé ſur l'entêtement dans leur doctrine dont ils connoiſſent le foible & les variations, què ſur l'antipathie qu'ils ont pour nos Prêtres, qu'ils regardent avec raiſon comme les boute-feux des perſécutions exercées contre eux; qu'il faut donc que le Clergé commence par renverſer ce mur de diviſion, en travaillant lui-même à obtenir du Gouvernement que les Proteſtans recouvrent leur état civil en France : il prouve enſuite qu'il peut le faire ſans préjudicier en rien à l'Egliſe Romaine. Le Prélat fait à cet égard toutes les objections que lui ſuggere ſon fanatiſme. L'adverſaire les pulvériſe toutes, & le premier eſt réduit à n'avoir point de replique. Il conſent à ſonder le terrein auprès de quelques-uns de ſes confreres, & charge en même tems le Curé de voir les Proteſtans & de conférer avec eux pour ſavoir s'ils ne ſeroient pas diſpoſés à laiſſer élever leurs enfans dans la catholicité, dans le cas où l'on feroit jouïr les peres de tous les droits du citoyen.

Au ſecond Dialogue, le Curé rend compte de ſa converſation avec les Chefs des Proteſtans, entiérement conforme aux ſentimens qu'il leur a déjà ſuppoſés. Il n'y eſt pas queſtion de leur acquieſcement à l'enlévement de leurs enfans, parce que l'interlocuteur avoit

déjà réprouvé cette proposition comme barbare & contraire à la nature. De leur côté, les Evêques, auxquels le Prélat a parlé, repugnent à la démarche qu'on veut leur faire faire, en ce qu'elle feroit injurieuse à l'Episcopat, en ce qu'il feroit scandaleux qu'ils contribuassent eux-mêmes à perpétuer une secte déjà trop nombreuse, sans être sûr de son retour; en un mot, en ce que la religion ne permet pas de favoriser un culte différent du sien. D'ailleurs, ajoute le Prélat, les Jésuites si utiles à la France, viennent d'être supprimés; que diroit-on, si nous proposions de rétablir les Protestans? Ce feroit en outre exposer les simples aux pieges d'une séduction puissante, par les appas flatteurs qu'elle présente. Que ne doit on pas craindre aussi pour notre culte de cette inondation d'hérétiques dans le Royaume, qui bientôt, fiers de leur nombre, voudroient dans la suite y donner le ton?

Telles sont les quatre difficultés proposées par Nosseigneurs, que résout le Curé, en prouvant que la premiere n'a pour objet qu'une chimere, puisqu'il n'est pas question de culte, mais d'humanité: que la seconde n'est pas moins illusoire, les Jésuites ne pouvant être tolérés dans aucun Etat, ni comme religieux, ni comme citoyens, ni comme hommes; ce qui donne lieu à l'orateur de tracer un portrait étendu, vigoureux & terrible de la Société,

qu'il représente comme une Compagnie de séditieux, de persécuteurs, de régicides, d'empoisonneurs : que la troisieme n'a pas plus de fondement ; que dans les circonstances actuelles le rétablissement légal des Religionnaires ne feroit aucun tort à l'Eglise ; que leur hérésie, bien loin de faire de nouveaux progrès, perdroit plutôt de ses partisans qu'elle n'en acquerreroit ; que d'ailleurs ils ne sont pas dogmatisans ; que le patriotisme l'emporte chez eux sur l'esprit de parti, au point que dans deux cens ans il n'y auroit plus de Protestans, si leurs conversions pouvoient être libres & ne plus avoir l'air forcé, comme auparavant : ce qui répond à la derniere objection, & réduit le Prelat à ne savoir plus que repliquer.

On ne peut qu'applaudir à l'esprit de sagesse, de tolérance, d'humanité de l'Ecrivain, à ses raisonnemens méthodiques & lumineux. Mais ils ne convaincront point Nosseigneurs, décidés à cet égard comme on a vu. Du reste, l'ouvrage, quoique bien fait, est verbeux. L'auteur revient souvent sur les mêmes idées, qu'il retourne en différentes manieres, sans doute par l'espoir de les mieux inculquer dans les têtes des Prélats, dures sur un pareil article. Il est à espérer que le Gouvernement sentira mieux qu'eux la nécessité de ménager une portion de l'Etat aussi considérable, & de ne pas mettre au désespoir trois millions de citoyens.

22 *Octobre* 1775. On parle beaucoup d'un Comité tenu par les Ministres à Montigny, terre de M. de Trudaine, près de Fontainebleau, où ils se sont rendus séparément sous prétexte de le visiter. Mais on ne doute pas que ce ne soit pour se concilier sur différens projets. On en conclut que l'Intendant des finances chez lequel s'est tenu le conciliabule, ne peut manquer de jouer un rôle, étant d'ailleurs fort lié avec M. Turgot, & grand Economiste comme lui.

22 *Octobre* 1775. On est toujours incertain du sujet qui occupera le Ministere de la guerre. Mais si le Conseil pour ce Département n'a pas lieu, on présume qu'on retranchera de beaucoup le pouvoir du Ministre; qu'on ne lui laissera que la nomination aux emplois, aux graces, la discipline, les mouvemens des troupes, en un mot, ce qui concerne la partie de l'homme & des opérations de guerre; & que toutes celles de la finance & de l'administration des détails relatifs à cette partie, comme habillemens, vivres, fourrages, seront renvoyés au Contrôleur général.

23 *Octobre* 1775. On mande de Rome un trait qui fait honneur aux lumieres & à l'esprit de tolérance du St. Pere. On rapporte qu'ayant surpris un jeune enfant qui peignoit & dont l'ouvrage lui parut marquer du talent, il rassura sa timidité, & lui dit qu'il vouloit lui donner

une place dans les Eleves du College Romain. A quoi l'enfant répondit qu'il ne pouvoit profiter de la bonne volonté du Pontife, puisqu'il étoit Protestant : „ J'aimerois mieux que vous fussiez „ Catholique, repliqua le St. Pere, mais la „ peinture n'a rien de commun avec la religion, „ & votre culte ne doit mettre aucun obstacle „ à ma bienfaisance à votre égard ".

23 *Octobre.* L'usage des autres Académies est que les jettons qui s'accumulent pendant les vacances, sont un revenant bon pour le Secrétaire ; on ne sait pas encore si l'ardeur de certains Membres de l'Académie Françoise pour ne pas perdre le profit des séances fera déroger à ce Réglement. Ce seroit pour M. d'Alembert un accroissement de plus de 2,000 Livres de revenu.

23 *Octobre* 1775. Quoiqu'on nous flatte que la Dlle. Arnoux reparoîtra dans l'Opéra d'*Adele de Ponthieu*, cette Actrice vieille au théâtre, sans voix, & dont la figure ne porte plus d'intérêt, ne peut dédommager les amateurs de la perte de Mademoiselle La Guerre, jeune sujet d'une jolie figure, d'un organe sonore & dont le jeu annonçoit un talent décidé. Graces à M. le Duc de Bouillon, elle s'est déjà assurée un revenu considérable & se retire ; ce qui désole les partisans de l'Actrice en question.

23 *Octobre* 1775. Il passe pour constant que M. le Comte de Saint Germain est mandé pour

avoir le Département de la Guerre. Ce Lieutenant-général, passé sur la fin de la derniere guerre au service de Dannemarc, étoit revenu en France depuis quelque tems, & s'est retiré en Alsace sa patrie, où il vit de dix mille livres de pension que le Roi lui fait. On peut se rappeller comment ayant placé tout son bien sur un Banquier de Hambourg qui fit banqueroute, les Officiers du Régiment *Royal Alsace*, ses compatriotes & amis, avoient arrêté de se cotiser pour lui faire un sort; ce qui fit honte au Ministere & occasionna le traitement dont il jouit.

24. *Octobre* 1775. Une affaire portée à la Chambre des Vacations y a attiré beaucoup de monde & y a fait bruit, à raison de deux Ex-Jésuites, dont l'un joue le rôle principal, & l'autre un secondaire assez important. Il s'agit d'une Demoiselle, à qui le premier avoit fait une promesse de mariage, qu'il n'a pas voulu remplir, & qu'il a même retirée par des moyens indignes, suivant le Mémoire qui paroît pour la Demanderesse, intitulée la Dlle. Peijous, de St. Remi en Provence, contre le Sr. *La Touloubre l'Evêque, des ci-devant soi-disant Jésuites*, aujourd'hui tenant la Pension de Chaillot sous le titre d'*Institution de la jeune Noblesse*. Cette aventure est pleine d'incidens romanesques, très propres à exciter la curiosité du lecteur. Mais les philosophes, plus scrutateurs,

qui dans la conduite d'un individu seront bien-aises d'étudier celle de la Société, pour séduire & pour perdre tour-à-tour les malheureux objets de leurs liaisons, y trouveront toutes les ressources de leur politique infernale dans l'un & l'autre genre. Ils y verront comment l'ancien disciple d'Ignace, après avoir employé les manœuvres les plus sourdes & les plus éloignées, afin d'enlacer une jeune personne dont il étoit amoureux, a ourdi la trame la plus abominable, pour s'en débarrasser ensuite & faire tourner contre elle sa facilité, sa bonne foi & sa passion: ils y verront à quel point ces individus même dispersés se soutiennent, par le zele incroyable dont son confrere, l'Abbé *de la Marche*, s'est immiscé sans nécessité dans cette horrible intrigue & y a sacrifié son honneur & son repos. On doit présumer par le Jugement en premiere instance que ces faits sont vrais, puisque le Châtelet a déjà condamné l'Evêque à 20,000 Livres de dommages intérêts envers la nouvelle Ariane.

24 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes s'occupe sans relâche de toutes les bonnes réformes qui peuvent distinguer son Ministere. Bicêtre est un château où l'on renferme les divers mauvais sujets de Paris, dont un grand nombre seroit digne de périr par le glaive de la Justice. Ces malheureux étant par milliers en ce lieu, il n'est pas possible de les tenir séparés : on les associe

par centaines dans de vastes salles. C'est-là qu'au moyen de la communication les simples coquins deviennent bientôt des scélérats achevés, & ceux-ci se rendurcissent encore plus dans le crime, s'il est possible. Qui le croiroit! Jusqu'à présent les Secrétaires d'Etat, chargés du Département de Paris, avoient négligé d'apporter quelque remede à cette contagion, en occupant au moins ces individus de façon à les distraire de leur coupable fainéantise. L'abus est devenu si énorme, que le Gouvernement a enfin jugé nécessaire de l'arrêter: il est question de les employer aux travaux publics, & M. de Malesherbes a un plan à cet égard. On espere le voir éclôre incessamment.

25 *Octobre* 1775. Quoique S. M. n'ait point encore déclaré solemnellement son choix à l'égard du Comte de St. Germain, on n'en doute plus, & l'on sait qu'un courier est parti pour l'aller chercher à la charrue, comme autrefois les Romains alloient chercher leurs Généraux. Il s'agit de savoir s'il acceptera, ce qu'on espere, sans doute, & on l'attend incessamment à Fontainebleau.

25 *Octobre*. Les Prisons de Paris sont un autre objet qui a excité trop légerement jusqu'aujourd'hui l'attention des Magistrats. Il est affreux de voir dans ces lieux infects les malheureux entassés sans air, & souvent victimes d'épidémies occasionnées dans les tems de chaleur.

En attendant qu'on puiſſe y remédier plus efficacement, on aſſure que l'on ſe propoſe de ne laiſſer à la Conciergerie & au petit Châtelet que les plus criminels, & de transférer le ſurplus dans des maiſons plus aërées. L'on a jetté les vues ſur une partie du terrein des Céleſtins, très propre à fournir un pareil emplacement.

26 *Octobre* 1775. La fievre quarte du Duc d'Orléans va mieux, en ce que les accès diminuent. On n'eſt pas content de la ſanté du Prince de Conti. S. A. fatiguée par un travail continuel de corps & d'eſprit & par des excès de pluſieurs genres, tombe dans une eſpece de langueur.

26 *Octobre*. En donnant le Département de la guerre à M. le Comte de St. Germain, on parle de l'écorner furieuſement. Il eſt queſtion de remettre l'Artillerie ſur le même pied où elle étoit ſous le Duc du Maine, & de donner cette partie au Comte d'Artois.

On parle de la ſuppreſſion des Tréſoriers de l'extraordinaire des guerres, & de réunir ces Charges à celle du Garde de Tréſor Royal, qui feroit le ſervice de ces Meſſieurs; ce qui rentre dans le démembrement annoncé, & mettroit dans la main du Contrôleur général une grande partie de la finance.

Enfin on veut que les Provinces dont étoit chargé M. le Maréchal du Muy ſoient réunies au Département de M. de Malesherbes.

26 *Octobre* 1775. Il est déjà des politiques qui redoutent la nomination de M. le Comte de St. Germain au Département de la guerre. Ils craignent que ce Militaire entreprenant & la tête remplie d'idées belliqueuses, ne nous procure la guerre ; ce qui est prévoir les choses de bien loin.

26 *Octobre*. En attendant la remise d'*Adele de Ponthieu* à l'Opéra, on dispose des Fragmens. On croit que Mlle. Arnoux, toujours retirée, ne jouera *Adele* qu'au cachet, c'est-à-dire à tant par représentation : condition qu'on lui avoit proposée précédemment & qu'elle avoit refusée.

27 *Octobre*. On a fait à M. le Maréchal du Muy l'Epitaphe suivante. Pour mieux l'entendre il faut se souvenir qu'il est enterré à Sens, aux pieds de M. le Dauphin dont il étoit Menin. On ne sait si l'on gravera réellement sur sa tombe cette Inscription, bien digne d'y être mise :

Sincère dans les cours, austère dans les camps,
Stoïque sans humeur, généreux sans foiblesse,
Le mérite à ses yeux fut la seule Noblesse :
Sous le joug du devoir il fit fléchir les Grands ;
Méprisant leur crédit, mais payant leurs blessures.
Il obtint leur estime en bravant leurs murmures.
Juste dans ses refus, juste dans ses bienfaits,
Il n'eut point de flatteur & ne voulut pas l'être :
Il fut & le Censeur & l'ami de son Maître.

Placé près d'un héros, objet de nos regrets,
Il nous rappelle son image.
Leurs manes dans ce temple habitent confondus;
L'Etat leur doit un double hommage.
L'un fut le *Caton* de notre âge;
L'autre en eut été le *Titus*!

27 *Octobre* 1775. Le défenseur de *l'Evêque*, nommé *Ader*, fait paroître à son tour un Mémoire, où il annonce qu'on ne doit rien présumer contre sa partie du premier jugement, puisqu'elle n'a pas été défendue au Châtelet. Il trace d'un pinceau vigoureux le forfait de la Dlle., qu'il peint des couleurs les plus odieuses. Il restitue les faits à sa maniere, & il en résulteroit une justification complette de son client. Le moyen de décider entre des faits si contradictoires! Il faut attendre l'Arrêt. Le parti Janséniste soutient fortement la Dlle. Peloux, & l'on voit, à la tête Mrs. Clément, ces héros de la Secte. De leur côté, les partisans des Jésuites, se donnent de grands mouvemens & cabalent de toutes leurs forces pour un homme qu'on ne pouvoit persécuter si cruellement, que parce qu'il a été membre de la Société.

27 *Octobre*. On assure que M. le Comte de St. Germain a accepté, & qu'il est à Fontainebleau.

27 *Octobre*. On parle depuis longtems d'un projet de démission donné par M. le Chancelier, à condition que ce seroit en faveur de

M. de Malesherbes ; ce qui feroit un coup de politique de la part de ce fin renard, cherchant à fe mettre au moins en fûreté.

28 *Octobre* 1775. L'ufage, à la fin de la Chambre des Vacations, qui a tenu hier fa derniere féance, eft de clôre le tout par un grand repas que le Préfident donne aux Magiftrats, & par un autre que fe donnent les Avocats qui ont plaidé, auquel eft invité & préfide le Subftitut le plus ancien du Procureur général, en ayant fait les fonctions pendant ce tems. Le fchifme qui s'étoit manifefté dès les commencemens, par la Déclaration tacite de M. de Lamoignon qu'il ne feroit point appeller les caufes des Procureurs, ci-devant *Avocats du*, en demandant, ce qui avoit aigri ceux-ci, rechignant à produire leurs pieces, même en défendant, s'eft développé plus ouvertement en cette occafion, où les Avocats non rentrés fous le Tripot ont fait bande à part d'avec les autres. Enforte qu'il y avoit deux repas. Ceux-ci avoient finement gagné de primauté pour inviter M. de Sainfray, le Subftitut de fervice, excellent Patriote & victime longtems de fon zele pour la bonne caufe, lequel ignorant ce qui fe paffoit avoit accepté. Mais inftruit depuis il a préféré la bande des premiers, ce qui a fort humilié les autres & ne contribuera pas à remettre l'harmonie dans l'Ordre.

28 *Octobre*. Le bruit court que M. Rouf-

feau de Genève, fatigué de son repos, va reparoître sur la scene, & que pour plus d'éclat il a choisi la comédie françoise. On dit qu'il va donner son *Pygmalion* à ce théâtre.

29 *Octobre* 1775. M. le Comte de St. Germain a accepté & est en effet à Fontainebleau depuis jeudi. C'est un homme ferme & entier. On ne sait si les démembremens proposés auront lieu, ou du moins s'il y acquiescera. On continue pourtant à prétendre aujourd'hui que l'Artillerie est soustraite du Département de la guerre, non en faveur du Comte d'Artois, mais de *Monsieur*, & d'ailleurs avec des modifications qui en conservent le plus essentiel à M. de St. Germain. Du reste, on croit que c'est à M. de Malesherbes qu'on est redevable du choix du Roi, & que ce Ministre lui-même n'a songé au Comte de St. Germain qu'enthousiasmé par tout ce que le Sr. Dubois, le nouveau Commandant du Guet, la créature de ce Général, lui en a rapporté.

29 *Octobre*. Les Comédiens françois annoncent en effet aujourd'hui *Pigmalion*, scene lyrique de M. J. J. Rousseau: ce qui ne peut manquer de piquer la curiosité générale.

30 *Octobre*. Le Comte de St. Germain ayant paru à Fontainebleau sans Ordre, puisqu'il avoit renvoyé le Cordon Rouge, S. M. l'a appellé M. le Maréchal: ce qui fait croire qu'il ne tardera pas à l'être. Du reste, le Militaire

est très content de ce choix ; & voici le résumé de sa vie.

C'est un Gentilhomme d'Alsace, à simple tonsure. Il a été Jésuite dans sa premiere jeunesse, & a même professé. Il a quitté l'Ordre pour être Lieutenant, puis Capitaine de Milice. On veut que de-là il ait successivement passé au service de l'Electeur Palatin, de la Maison d'Autriche & de l'Empereur Charles VII. De-là il est revenu en France, servir sous le Maréchal de Saxe, qui en faisoit un cas particulier; & a acquis ainsi les différens grades militaires & avoit été fait Cordon Rouge & étoit à la veille d'être Maréchal de France, lorsque ses tracasseries avec M. de Broglio le dégoûterent & le déterminerent à accepter les offres du feu Roi de Dannemarc. Le Roi d'aujourd'hui, l'ayant remercié avec un traitement pécuniaire considérable, M. de St. Germain préfera cent mille écus argent comptant, qu'il plaça sur le banquier de Hambourg, banqueroutier : on a rapporté le surplus.

M. de St. Germain étoit en bonnet rouge & en redingote dans son jardin, lorsque l'abbé Dubois, le frere du Commandant du Guet, est venu lui annoncer sa nomination; il s'est écrié: *est-ce qu'on songe encore à moi?* & est parti.

31 *Octobre* 1775. Comme on imprime tout, on vient d'imprimer aussi *le Testament du Comte d'Eu*,

d'Eu, en date du 14 Juillet 1774, & son Codicile, du 20 Juillet 1775. Cette piece, en deux parties, est curieuse par la présence d'esprit que S. A. témoigne dans l'une & dans l'autre, par des détails immenses qu'elle dispose sans confusion & par une mémoire locale qui lui fait assigner l'endroit où est chaque chose, comme si elle la voyoit sous ses yeux. Ce monument sera plus précieux encore sans doute par la bienfaisance multipliée qui s'y manifeste envers touts ceux qui avoient l'honneur de l'approcher.

M. le Duc de Penthievre a été extrêmement affligé de la publicité de ces deux pieces, à raison de la mention qu'on y fait d'une Imprimerie qu'avoit chez lui le Prince défunt; ce qui est contraire aux Réglemens: mais encore plus de la méchanceté avec laquelle on a inféré dans les gazettes que la ressemblance des caracteres de cette imprimerie avec ceux du livre de *la Correspondance* sembloit faire croire que c'est chez le Comte d'Eu qu'il avoit été imprimé: ce qui est absolument faux.

31 *dudit*. Les Comédiens François avant de jouer *Pygmalion* ont député vers M. Rousseau de Geneve pour obtenir son agrément. Comme c'étoit le soir & qu'il faisoit nuit, ce Philosophe toujours singulier n'a point voulu ouvrir sa porte, & a dit qu'on revînt le lendemain. On y est allé. Il a répondu qu'il n'ac-

qui ne sçoit point à cela, mais qu'il ne s'y oppo-soit point; qu'il ne feroit aucune démarche pour ou contre: qu'il les prévenoit seulement que cet ouvrage lui avoit été enlevé, imprimé furtivement; qu'il y avoit plusieurs fautes, dont il a rapporté quelques-unes. Il ne veut point sa part d'auteur, mais les histrions qui se piquent d'une grande générosité, ont arrêté qu'elle lui seroit toujours portée.

31 *Octobre* 1775. Tout le Militaire paroît satisfait du choix fait par S. M. de M. le Comte de St. Germain pour Secrétaire d'Etat de la Guerre, mais les gens de Cour en sont furieux, d'autant qu'ils ne pourront point cabaler avec lui, que n'ayant aucune famille, aucun entour, ne tenant à rien, les graces ne s'accorderont qu'au seul mérite, & la faveur n'aura point de jeu. On assure qu'on peut regarder cette nomination comme d'autant plus sage, que le Roi, outre l'avis qu'il avoit du Maréchal du Muy à cet égard, ayant séparément consulté chacun de ses Ministres, a eu la satisfaction de voir que leurs opinions se rapportoient toutes sur le compte de M. de St. Germain. Du reste, le secret a été parfaitement gardé jusqu'à ce qu'on sçut s'il accepteroit. L'on cite le bon mot de M. le Comte d'Artois, qui n'étant pas mieux instruit que les autres, a dit: *on ne veut pas que le successeur de M. du Muy ait la pierre, car on le sonde bien.*

1 *Novembre* 1775. *Pygmalion* eſt une ſeule ſcene en proſe très accentuée: c'eſt un monologue très chaud, où cet Artiſte fameux développe la vivacité de ſes ſentimens pour la Statue, œuvre de ſes mains. C'eſt un morceau de quelques minutes de lecture ſeulement: mais au moyen de la muſique qui y eſt jointe, de l'ouverture, & des accompagnemens, rempliſſant les ſilences & les repos de ce ſoliloque, il dure une petite demi-heure. Par une bizarrerie bien digne de l'auteur, il n'a point fait toute la muſique de ce petit Drame: la ſeule ouverture eſt de lui; le reſte des ſymphonies eſt d'un M. Cognet, Négociant de Lyon & amateur. Il eſt dommage que l'énergie de celle-ci ne réponde pas à celle du dialogue, à la ſituation violente de *Pygmalion*. La ſcene a fait la plus grande ſenſation: malgré cette infériorité on peut la regarder comme un petit chef-d'œuvre, dont il faudroit cependant ſupprimer quelques idées trop abſtraites, quelques expreſſions ſentant trop l'école & le dialecticien. Du reſte, des peintures voluptueuſes, des choſes hardies; ſur la fabrique des dieux, ſur l'homme, ſur les paſſions, ont ſcandaliſé certaines gens, qui n'ont pas voulu faire attention que c'étoit un payen qui parloit.

Le Sr. la Rive a fait le rôle de *Pygmalion*, & comme c'eſt le premier qu'il joue d'après lui, on a été fort attentif à ſon exécution: elle a

femblé libre, ferme, naturelle & chaude. C'eft un acteur qui donne les plus grandes efpérances, qui fe poffede & ne fe livre que lorfque la paffion l'exige. Mlle. Raucoux a repréfenté la *ftatue* & étoit vraiment belle dans cette attitude. On a dit que c'étoit le meilleur rôle qu'elle eût encore fait. La décoration eft charmante, & les Comédiens fe font efforcés d'enrichir la Repréfentation de tous les acceffoires convenables.

1 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain eft actuellement à Verfailles, où étoient reftés les Bureaux de la guerre, n'étant point néceffaires à Fontainebleau, où le Maréchal du Muy n'auroit pu fe rendre que très tard, à raifon de l'opération qu'il devoit fubir. Le Roi a remis de fa main la croix de St. Louis à fon nouveau Secrétaire d'Etat. Il lui a fait donner cent mille écus pour fe meubler & monter fa maifon. On fait qu'il avoit le grade de Feld-Maréchal en Dannemarc, ce qui le défigne encore mieux pour être nommé inceffamment Maréchal de France.

2 *Novembre*. M. le Duc d'Orléans va mieux, il eft quitte de la fievre quarte : mais le Prince de Conti allarme de plus en plus par une fievre ardente qui le ruïne depuis trois mois, par l'éruption d'une humeur acre & corrofive qui lui caufe des démangeaifons infupportables & plus encore par la façon extraordinaire de fe

conduire. Trois Médecins, savoir les Srs. Petit, Bordeu & Fumé viennent souvent en Consultation, & S. A. soutient these contre eux & l'emporte avec une telle fureur que ces séances lui deviennent très funestes. Elle se persuade en savoir plus en médecine que les Docteurs, & surtout relativement à son propre individu. Si ce Prince continue sa maniere de vivre, il est impossible qu'il y tienne encore longtems: il est d'une maigreur à faire frémir ceux qui l'approchent.

3 *Novembre* 1775. Les Capucins, les Recollets, les Carmes & les Jacobins ont député à l'Assemblée du Clergé, à l'instigation de l'Evêque de Chartres, pour représenter à Nosseigneurs l'état de délabrement où tomboient en France leurs Communautés par le défaut de sujets, défaut qu'ils attribuent à l'émission des vœux reculée trop loin par le Réglement dernier. En conséquence ils demandoient à Nosseigneurs les Prélats de supplier le Roi de rapprocher ce terme comme autrefois. Ce sont les Jacobins qui ont présenté le Mémoire.

L'Assemblée a tenu peu compte de leur supplique: elle leur a répondu qu'on y feroit attention, mais qu'il étoit essentiel avant de réformer leurs constitutions très vicieuses. Le vrai est que les Prélats ont senti que le tems n'étoit rien moins qu'opportun pour une semblable demande, & qu'il seroit trop heureux pour

ces moines d'exifter tellement quellement, jufqu'à des circonftances plus favorables.

4 *Novembre* 1775. On peut fe rappeller les affertions fingulieres avancées par M. de la Lande, concernant les Cometes, affertions dont les Aftronomes fes confreres ne font pas convenus tous. M. de Caffini entr'autres ayant par fes contradictions offenfé l'amour-propre très irrafcible de l'Académicien, celui-ci a profité de l'occafion qu'il a trouvée de faire imprimer une Lettre extrêmement mordante contre fon adverfaire, dont il releve l'ignorance, en y ajoutant des anecdotes étrangeres à la querelle, mais piquantes, concernant le perfonnage en queftion. Il a eu l'imprudence d'en donner quelques exemplaires à fes amis pour effayer comment cela prendroit. M. de Caffini en a été fort offenfé, a menacé M. de la Lande de l'attaquer en juftice. Celui-ci, effrayé, a retiré le peu d'exemplaires qu'il avoit distribués; mais on en a gardé des copies manufcrites, & d'ailleurs l'accufation eft fi grave qu'il eft difficile que l'Académie n'en prenne pas connoiffance & ne rende pas juftice à l'offenfé.

4 *Novembre*. On renouvelle le bruit que le Roi, fâché de n'avoir point d'enfans, & ayant confulté la Faculté à cet égard, elle l'a déterminé à fubir l'opération convenable, c'eft-à-dire, à fe faire couper le filet, en termes de l'art. On efpere qu'avec ce léger fecours, rien

ne contrariera la nature; que ce Monarque & ſon auguſte Compagne deviendront parfaitement heureux, & nous donneront la poſtérité deſirée.

4 *Novembre* 1775. Des graces accordées déjà par M. le Comte de St. Germain, que juſques-là ſon prédéceſſeur avoit refuſées durement, commencent à rendre le nouveau Secrétaire d'État très agréable, & à faire eſpérer qu'il rendra le Militaire plus heureux.

5 *Novembre.* On a remis vendredi à l'Opéra les Actes de *Tirtée*, d'*Alphée & Aréthuſe*, & d'*Eroſine*. Les deux premiers ont été ſi mal rendus, que le public, de très mauvaiſe humeur d'être ennuyé depuis longtems à ce ſpectacle par une déteſtable exécution, a fait retomber ſon indignation ſur la Dlle Châteauneuf. Les huées ont été ſi abondantes & ſi ſoutenues qu'elle s'eſt trouvée mal. On l'a cependant forcée de continuer ſon rôle, & ſa ſenſibilité lui a valu plus d'indulgence. L'acte d'*Eroſine* a été mieux rendu par le Sr. Le Gros : il a eu le plus grand ſuccès. La Dlle Arnoux, qui y a reparu, n'en a pas obtenu autant.

5 *Novembre.* Il paſſe pour conſtant que Madame la Comteſſe d'Artois eſt groſſe. Son auguſte Epoux, toujours aimable & folâtre, amuſe la cour. Il aime beaucoup le billard. Il y joue avec M. le Duc de Chartres, & cela forme ſpectacle pour la Reine & les Princeſ-

ses, qui assistent aux jeux de ces illustres athletes. Il paroît que M. le Duc de Chartres est le plus fort. Ce Prince est dans une grande intimité avec le premier. Quoique le jour des Morts soit un jour de cérémonial & d'étiquette à la cour, ce dernier est venu faire la Saint Hubert avec M. le Duc de Chartres. Ils ont ensuite été à la Comédie Françoise, à la Répétition de l'Opéra, souper au Palais-Royal, & M. le Comte d'Artois est retourné coucher à Fontainebleau.

5 *Novembre* 1775. C'est à vingt-un ans seulement qu'un jeune homme peut aujourd'hui entrer Novice dans un couvent, & c'est à 16 qu'étoit autrefois fixée cette époque, à laquelle la députation des Moines, dont on a parlé, sollicitoit qu'on rappellât les Réglemens. En vain quelques Religieux ont-ils cru y suppléer par une ruse utile, & que M. l'Archevêque de Toulouse leur avoit suggérée, prévoyant bien qu'elle tourneroit au profit de la société, sans lui être nuisible, mais que l'espoir du succès avoit fait adopter à certains Ordres riches. Cette ruse étoit de prendre des aspirans, ce qui peut se faire à tout âge, de les former à de bonnes études & de les conserver en état de liberté jusques à l'âge nécessaire. Mais la plupart de ces aspirans, après s'être ainsi éduqués aux dépens des monasteres, les quittent avant le tems prescrit & reviennent dans le

mon-

de. C'eſt à ces évaſions, dont ils ſont dupes, que les Moines vouloient obvier.

5 *Novembre* 1775. Le Sr. de Beaumarchais eſt encore en Angleterre & y a déjà fait plusieurs voyages par ordre du Gouvernement, ſans que les politiques puiſſent deviner au juſte les motifs de tant de courſes myſtérieuſes. On préſume cependant que, vû l'état de criſe de nos voiſins, vû le caractere de l'homme, ſon génie d'intrigue, ſon activité, ſon impudence, ſa ſoupleſſe, il eſt allé remplir un de ces rôles de boute-feu que ne peut faire un Agent caractériſé, & qu'on confie à un homme ſans titre, qu'on déſavoue au beſoin, & même qu'on laiſſe pendre ſi c'eſt néceſſaire.

5 *Novembre*. *Pygmalion* prend avec fureur, & la ſingularité du ſpectacle eſt un puiſſant aiguillon pour le public.

6 *Novembre*. Madame la Comteſſe Dubarri a eu permiſſion de revenir à Lucienne pendant l'éloignement de la cour. Elle y a paſſé quelques jours. Tous ces adouciſſemens donnent lieu d'eſpérer qu'elle rentrera bientôt dans la capitale.

6 *Novembre* 1775. Depuis l'inſtitution d'un nouveau jeu de haſard, intitulé: *La Belle*, on compte dans Paris douze maiſons de femmes qui ont permiſſion de recevoir le public à certains jours de la ſemaine. On eſt ſurpris que M. de Malesherbes n'ait point réformé ces cou-

pe-gorges. Mais sans doute qu'on lui a fait voir la nécessité de les laisser subsister comme des refuges nécessaires à quantité de fainéans, très disposés à devenir plus mauvais sujets sans ce passe-tems. Quoi qu'il en soit, le Ministre a voulu du moins tourner cet abus inévitable à quelque utilité publique. Ces maisons ont deux jours par semaine, auxquels les Banquiers présidens donnent 6 Louis à la maîtresse & se chargent de tous les frais. On leur en a accordé un 3eme. mais auquel les 6 Louis doivent appartenir en entier à la Police. Ce qui forme un impôt annuel de plus de 80,000 Livres, applicable à des objets de charité, ou de nécessité, ou d'embellissement, &c.

7 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam, du 2 Novembre...... Il se répand ici des exemplaires d'un livre, intitulé: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*, avec cette Epigraphe: *Hæc ubi supposuit dextro mihi corpore levum, Illia & Egeria est, do nomen quod libet illi.* Cet ouvrage est si scandaleux & si piquant, que, malgré la liberté du Commerce de la Librairie, on ne le vend que furtivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce soit le pamphlet du Sr. Morande, puisque le Sr. Beaumarchais en a acheté le manuscrit. D'ailleurs on dit qu'il n'y a ni obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la vie de l'Héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort de Louis XV,

mais très détaillée, remplie d'anecdotes, & compromettant nécessairement beaucoup de gens de la cour & les anciens Ministres les plus distingués.

7 *Novembre* 1775. Tous les termes étant importans dans les réponses du Roi, on ne sauroit trop en recueillir le véritable texte. L'usage de Messieurs du Clergé est de ne rien communiquer, durant l'Assemblée, de leur correspondance avec la cour. La réponse donc, dont on a rapporté la substance, a été fort altérée. En voici la formule exacte & précise.

Réponse du Roi aux Remontrances de l'Assemblée du Clergé, prise sur l'original écrit de sa propre main.

„ J'écouterai toujours très volontiers les représentations du Clergé de mon Royaume, „ principalement sur tout ce qui regarde la Religion. J'employerai l'autorité que Dieu m'a „ confiée à la faire respecter, & à réprimer la „ licence qui pourroit y donner atteinte.

„ Je compte que les Evêques, par leur sagesse & par leur exemple, continueront de „ contribuer au succès de mes soins ”.

7 *Novembre* 1775. *Bernard*, surnommé *le Gentil* par M. de Voltaire, épithete caractéristique qui lui restera, est mort ces jours-ci. On a parlé plus d'une fois de l'état déplorable où il étoit depuis plusieurs années, n'ayant plus aucune mémoire: ainsi sa perte ne forme aucun

vuide dans la Littérature. Il est fâcheux que presque tous ses ouvrages aient paru furtivement & qu'il n'ait pas pu lui-même les revoir & en donner une édition complette.

8 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Pau du 30 Octobre 1775. Le Parlement a été consterné d'apprendre la derniere résolution de la Cour le concernant ; elle est de le rétablir absolument comme il étoit en 1765 : il faut faire attention que cette Compagnie est dans un cas totalement différent des autres. Le Parlement de Pau est le même qu'il étoit alors, quant à son essence ; il n'a point été supprimé & recréé par M. de Maupeou à l'instar des autres, il n'a fait que le dévenaliser, droit qu'on n'a jamais contesté au Souverain : du reste, il étoit réduit à un moindre nombre dès 1765, & c'est encore un pouvoir que le Monarque vient d'exercer tout récemment à l'égard du Parlement de Paris, qui ne s'y est pas opposé.

Lors des démissions de 1765, les non démis restoient en beaucoup plus grand nombre qu'il n'en falloit pour composer le Parlement, puisque cinq ici suffisent pour faire Arrêt. Les autres membres reçus depuis ont rempli les formalités d'usage, ils ont levé les charges aux parties casuelles sur des démissions pures & simples données par les anciens titulaires ; ils ont été reçus avec l'agrément du Roi & de la Compagnie : ce ne sont pas d'ailleurs des poli-

çons, ils sont presque tous d'une naissance distinguée, & les moindres étoient des Avocats très estimés au barreau.

Enfin, en amalgammant ensemble les démis de 1765 & les Membres du Parlement actuel, il ne se trouvoit que deux places de Conseiller & une de Président de trop, qu'on auroit aisément suprimées en très peu de tems par la mort ou démission de plusieurs très âgés.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cette besogne se fait contre le vœu des Etats de la Province, qui sont très contens du Parlement actuel, qui détestoient les anciens & se sont toujours refusés aux propositions que certains partisans des démettans ont faites en diverses circonstances pour demander la réintégration du Parlement comme en 1765.

8 *Novembre* 1775. M. d'Ormesson, Intendant des Finances, languissant depuis longtems vient de mourir. Son fils avoit la survivance & l'adjonction, ensorte que cet événement ne doit rien changer à son état. On compte même que malgré sa jeunesse & son peu d'expérience il conservera ses Départemens, quoique très chargés, dans leur totalité, au moyen du Sr. d'Ailly, un de ses premiers Commis, très ami de M. le Contrôleur général.

8 *Novembre* 1775. On assure que tout étoit prêt pour faire subir au Roi l'opération différée depuis trop longtems, mais que S. M. en vo-

yant l'appareil, a voulu retarder encore jusques à son retour à Versailles, & que ce jour même elle est allée à la chasse & a forcé trois sangliers : ce qui annonce & prouve combien sa constitution se fortifie & se consolide.

9 *Novembre* 1775. M. le Noir, Conseiller d'Etat, est en effet parti pour Pau, il y a plusieurs jours : il aura avec lui M. Journet, l'Intendant d'Auch : ils seront seuls Commissaires du Roi pour cette mission, & nul officier militaire ne doit présider au rétablissement du Parlement de cette ville.

Ce rétablissement a été arrêté uniquement entre M. le Garde des Sceaux, M. le Comte de Maurepas, M. de Malesherbes & M. le Contrôleur général ; les autres Ministres ne s'en sont mêlés en rien, & le Roi lui-même s'en rapportant entiérement au zele de ces Ministres n'a fait que signer l'Edit, comme une suite du plan général arrêté il y a un an.

L'avis de M. de Miromenil avoit été pendant longtems de rendre au Parlement de Navarre les officiers démis en 1765 & d'y réunir les officiers actuels dont on juge sans doute la réception légale, puisque par l'Edit, quoiqu'ils soient renvoyés, il est dit que S. M. se réserve à leur accorder de nouveau l'agrément d'acheter des charges vacantes, & d'y siéger sur leurs anciennes Provisions. C'est M. de Malesherbes qui, plus conséquent, plus ferme, plus

entier que le Garde des Sceaux, lui a fait entendre que devenus maîtres de la besogne par la confiance du Roi, il ne falloit en ce cas-ci laisser aucun louche, il falloit suivre les principes dans toute leur rigueur : que le plus grand nombre des officiers ayant suspendu leurs fonctions en 1765, & cette pluralité formant essentiellement le vœu de la compagnie, tout ce qui s'en avoit suivi étoit illégal, même la reprise du service par le plus petit nombre ; & la Compagnie avoit continué de résider parmi les membres dispersés, exilés, emprisonnés, & non parmi les schismatiques, &c.

9 *Novembre* 1775. La maladie épizootique regnant dans les Provinces Méridionales est un fléau général pour tout le Royaume, par les secours que le Gouvernement est nécessité à verser sans cesse dans ces Provinces qui, bien loin de pouvoir y subvenir par des augmentations d'impôts, sont au contraire dans le cas de mériter des diminutions. On sait que suivant le réglement du mois de Février, on fait assommer les Bœufs attaqués, & on les enterre très profondement. La convention est que sur l'estimation faite de la bête tuée en présence des officiers municipaux, S. M. paye un tiers de la valeur au propriétaire & en outre tous les frais de tuerie, d'enfouissement ; & pour la seule province de Béarn il en coûte déjà plus de 700,000 Livres au Roi : en y joignant les frais qu'occasionne la Généralité

d'Auch, beaucoup plus étendue, cela doit aller à plusieurs millions.

9 *Novembre* 1775. C'est vendredi prochain qu'on doit jouer à la cour la tragédie de *Menzikoff* de M. de la Harpe.

Un tour de Page cause une grande désolation parmi les Demoiselles de la Comédie; on leur a souflé une vermine fort desagréable qui les tourmente, & est une espece d'épidémie répandue parmi elles: ce qui amuse depuis plusieurs jours la jeunesse brillante de Fontainebleau.

10 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain a déclaré que la premiere chose dont il alloit s'occuper, ce seroit de venir au secours des officiers malheureux. Cette résolution ne peut que redoubler le zele & l'amour du militaire pour un Ministre annonçant d'aussi heureuses dispositions. On y doit d'autant plus compter qu'ayant éprouvé lui-même l'infortune, il est plus à même d'avoir la sensibilité dont manquent souvent ses semblables.

10. *Novembre* On vient d'apprendre la mort du Duc des Deux-Ponts. Il étoit ami des Lettres, grand protecteur du Sr. Freron; il avoit institué dans ses Etats deux Gazettes, l'une Politique & l'autre Littéraire: mais il étoit surtout connu par son attachement pour le feu Roi & par son zele pour la Comtesse Dubarri, à laquelle il avoit promis un asyle chez lui en cas qu'elle voulût quitter la France, ou fut obligée

de se soustraire à des persécutions trop violentes. C'est par un accident funeste qu'a péri ce Prince: il chassoit à la grosse bête le 4 de ce mois; le cerf est revenu sur lui, a blessé son cheval & lui-même si dangereusement, que tout l'art de la chirurgie n'a pu le secourir. Ces catastrophes sinistres qui arrivent aux têtes les plus respectables, font trembler quand on songe à quoi tient la vie la plus précieuse ainsi hazardée.

11 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Pau du 4 dudit. Mrs. les démettans du Parlement en 1765, font les plus grands préparatifs pour célébrer la grande époque de leur retour aussi complet. Ils ne s'attendoient pas eux-mêmes à un pareil triomphe, & ils auroient, il y a quelque tems, abonné volontiers à rentrer avec les Conseillers actuels. M. de la Caze, le Premier President, en mourra de chagrin; il est dans le plus grand desespoir & surtout d'avoir été pris pour dupe par M. de Miromenil. Voyant ou entendant dire qu'il étoit question de sa Compagnie, il avoit proposé à ce Garde des Sceaux de lui envoyer quelque Député du Parlement pour conférer avec lui sur le rétablissement qu'on projettoit: celui-ci lui répondit que le Roi ne lui avoit point parlé de sa Compagnie, & qu'il regardoit comme inutile d'en envoyer aucun membre auprès de lui. Malgré cela, on convint que M. de la Caze le fils, Pre-

sident actuel de la Compagnie & ayant l'agrément pour remplacer son pere, se rendroit dans la Capitale sous prétexte de ses affaires; mais ce jeune homme, sans expérience, sans finesse, sans intelligence, n'a que nui par son indiscrétion & son importunité. Les démissionnaires, au contraire, avoient un député adroit, qui mené partout par la Duchesse & par la Comtesse de Grammont, a profité du zele de ces deux Dames, & l'a surtout emporté depuis l'admission de M. de Malesherbes au Ministere. Les démissionnaires se regardoient d'abord comme si heureux de rentrer avec les autres, qu'ils avoient offert à M. le Contrôleur général de payer la finance des charges de ceux-ci, parce qu'ils donnoient pour raison d'éluder le rétablissement de ces offices en charges, que plusieurs n'étoient pas en état de les payer. M. Turgot répondit que c'étoit une folie.

11 *Novembre* 1775. Les ennemis de M. Turgot ne pouvant donner l'essor à leur rage dans des libelles par la difficulté de les faire imprimer, se contentent de faire courir des pamphlets manuscrits contre ce Ministre, ses conseillers & ses subalternes de confiance. C'est ainsi qu'ils répandent: *Catalogue des Livres Nouveaux qui se trouvent chez l'abbé Roubaud, Secrétaire perpétuel de la Franche Loge Economiste sous la protection de M. Turgot, le très Vénérable Grand-Maître.* On voit que cette facétie est bien réchauf-

fée. Sous le titre prétendu de ces ouvrages nouveaux, on critique les opérations du Contrôleur général, ses projets & les gens auxquels il met sa confiance. Du reste, il y a quelques bonnes plaisanteries, mais beaucoup plus de mauvaises, des allusions injustes, calommieuses, & en général plus de méchanceté que d'esprit. On y trouve même des choses inintelligibles & qui exigeroient un long commentaire.

11 *Novembre.* L'abbé de Voisenon est très mal d'un épuisement total, causé par une diarrhée continue. Il est fort à craindre qu'il ne rechappe pas à cette rechûte. Il est hors d'état d'être transporté & mourra vraisemblablement à Voisenon, terre de son frere où il est.

11 *Novembre. Monsieur* vient de prendre pour son premier Peintre le Sr. Doyen, artiste d'un grand mérite, le premier pour l'histoire aujourd'hui.

12 *Novembre.* M. de Belle-Isle, M. de Choiseul, M. de Monteynard, M. du Muy, ont eu tous durant leur Ministere l'envie de suprimer en totalité ou de réformer en très grande partie la Maison du Roi : aucun n'a eu le courage d'effectuer ce projet traversé par les plus grands Seigneurs intéressés à en empêcher l'exécution. On assure que M. le Comte de St. Germain veut absolument le consommer & de la maniere la plus complette. Il s'est fait remettre tous les Mémoires travaillés sur cette matiere, & notamment les papiers

y relatifs trouvés dans ceux de son prédécesseur. Il paroît qu'il s'agit d'une supression totale : tous les Régimens de France viendront à tour de rôle monter la garde à Versailles auprès de la personne de S. M. Par ce moyen elle connoîtra successivement tous les Militaires de son Royaume : elle en sera connue, & il en résultera un zele plus grand des uns & une bienfaisance plus éclairée de la part du Monarque. On souhaite généralement que cet arrangement ait lieu.

12 *Novembre* 1775. Le Sr. Rebel, Surintendant de la Musique du Roi & Administrateur général de l'Opéra, vient de mourir. Cette perte est nulle, en ce que ce personnage très âgé n'avoit plus la vigueur nécessaire pour la suprême dictature, que tous ses sens racornis le rendoient inhabile à ses fonctions du côté du goût & de l'oreille. Le Sr. Francœur, son ancien acolyte, se meurt aussi. Le premier laisse un Cordon de St. Michel vacant.

12 *Novembre* 1775. La Duchesse de Brancas, belle-mere du Comte de Lauraguais, vient d'accoucher d'un garçon.

12 *Novembre* 1775. M. Albert exerce ses fonctions avec une vigilance extraordinaire concernant l'introduction furtive des livres prohibés : tous les colporteurs desœuvrés se disposent à prendre un autre métier, puisqu'ils ne peuvent plus vive avec le leur. Il est très vrai que 200 exemplaires des *Anecdotes sur Madame*

la Comtesse Dubarry ayant été surpris en route, & portés suivant le Réglement à la chambre syndicale, ont été remis à l'hôtel de la Police, où le Magistrat tient renfermé avec soin cet ouvrage dangereux.

13 *Novembre* 1775. Le Sr. Goupil, Inspecteur de Police pour la Librairie, successeur du Sr. d'Hemmery, est allé depuis peu à Bordeaux pour une mission secrete. On assure aujourd'hui qu'il étoit chargé de la part du Ministere d'enlever dans cette Capitale, ou aux environs, le Manuscrit & l'Edition d'un ouvrage qu'on y imprimoit furtivement & qui avoit pour titre *L'ombre de Louis XV devant le Tribunal de Minos*.

13 *Novembre* 1775. M. de Voltaire montre aux amateurs qui vont le voir à Ferney le portrait du Roi de Prusse, dont cette Majesté lui a fait présent, ainsi que le sien, en porcelaine, qu'elle lui a également envoyé. Au bas de celui du Philosophe de Ferney on lit ce mot *Immortali* : dévise bien glorieuse, étant donnée par un Monarque si connoisseur en gloire & en mérite. Cette porcelaine est d'une Manufacture nouvelle que le Monarque a établie dans ses Etats.

M. de Voltaire ne peut s'empêcher aussi de s'épancher sur le compte de l'Impératrice des Russies, qui le comble de louanges dans le commerce réciproque de Lettres qu'elle soutient avec ce grand poëte. Il l'appelle familiérement

& en causant avec ses amis, la *Catbau*, abréviation mignarde du mot *Catherine*, dont on se sert envers une servante, ou envers une perruche. Mais tout est permis à un vieillard qui depuis longtems veut traiter de pair avec les Souverains.

13 *Novembre* 1775. Cet été la Reine ayant choisi une robe de taffetas d'une couleur rembrunie, le Roi dit en riant: *C'est couleur de puce*; & à l'instant toutes les femmes de la cour voulurent avoir des taffetas puces. La manie passa aux hommes: les teinturiers furent occupés à travailler des nuances nouvelles. On distingua entre la vieille & la jeune puce, & l'on sous-divisa les nuances mêmes du corps de cet insecte: le ventre, le dos, la cuisse, la tête se différencierent. Cette couleur dominante sembloit devoir être celle de l'hiver. Les marchands intéressés à multiplier les modes, ayant présenté des satins à la Reine, S. M. en a choisi principalement un d'un gris-cendré. *Monsieur* s'est écrié qu'il étoit *couleur des cheveux de la Reine*. A l'instant la couleur puce est tombée, & l'on a dépêché des valets de chambre de Fontainebleau à Paris pour demander des velours, des ratines, des draps de cette couleur, & dans ceux-ci certains coûtoient la veille de St. Martin 86 livres l'aune: leur prix courant est de 40 à 42 Livres. Cette anecdote, frivole

ıpparence, annonce que si le Monarque Fran-
s a de la solidité dans la tête, malgré sa jeu-
se, les courtisans sont toujours légers, petits
vains, comme sous le feu Roi.

ı4 *Novembre* 1775. On a su dans le tems que
de Lamoignon, Président de la Chambre des
cations, lors de sa visite des prisons à la fin
ı Séances de ce Tribunal, ayant appris qu'il y
oit à la conciergerie un Janseniste qui y étoit
puis 41 ans environ, & une fille renommée
ıs le parti des Convulsions lorsque le fameux
ombeau de St. Medard étoit si fort en vogue,
voulu les voir; que ceux-ci ont refusé, &
'il a fallu les traduire de force devant le
agistrat, qui leur a offert leur liberté, s'ils
uloient se soumettre à la demander par une
quête, suivant la formule usitée: à quoi ils
ont également pas voulu consentir, en disant
'ils avoient été détenus injustement, que c'étoit
a justice à se réformer & à leur faire les répa-
tions qu'ils méritoient. Cette fermeté fanati-
ıe a étonné le Parlement: on a été obligé
ıppeller un Procureur, qui d'office a rempli la
rme nécessaire & ces accusés ont été élargis.
Il faut ajouter que ce Président, qu'on ne
xera pas de Jansenisme, mais d'une roideur
caractere, le propre des ames fortes & éner-
ques, lors du premier refus de l'homme de se
ndre devant les Magistrats, respectant cette
ponse digne d'un homme qui connoît son in-

nocence, lui fit dire que s'il étoit seul il iroit volontiers le trouver & le prévenir, mais qu'étant-là comme Chef de la Chambre il ne pouvoit quitter.

Il faut savoir encore que cet homme & cette fille avoient été surpris avec plusieurs autres Convulsionnaires quelque tems après que le feu Roi eut fait murer le tombeau de St. Medard, & défendu les attroupemens à cette occasion; que tous les autres avoient été élargis de la même maniere, c'est-à-dire en présentant requête convenue pour se plaindre de l'injustice qu'ils éprouvoient par leur détention: que ceux-ci seuls s'y étoient refusés, & que le Parlement, esclave de la formalité, avoit préferé, plutôt que d'y manquer, à continuer une iniquité qu'il reconnoissoit.

Il faut savoir encore que M. de Lamoignon, non content d'avoir procuré la liberté à ces malheureux, a pris les informations nécessaires pour savoir comment ils subsisteroient, disposé à leur faire une pension de ses propres deniers; mais qu'ils s'y sont refusés, ayant effectivement de quoi vivre sans secours.

Tout le parti janseniste a tressailli de joie en apprenant ces détails, & il s'empresse d'aller visiter ces illustres confesseurs.

14 *Novembre* 1775. On a nouvelle de Fontainebleau que la tragédie de *Menzikoff* y a été jouée le vendredi 10 avec toute la pompe dont

un théâtre de la cour est susceptible, & avec une grande affluence de Spectateurs illustres, d'Etrangers de distinction, & sur-tout de Seigneurs Russes qu'il intéressoit plus particuliérement. M. de la Harpe n'a pas non plus à se plaindre des acteurs, qui ont joué avec un zele digne du lieu. Ces accessoires n'ont pas empêché la piece de paroître mauvaise aux gens les plus difficiles, médiocre aux spectateurs indulgens, & d'un noir épouvantable à tout le monde.

14 *Novembre* 1775. Les anciennes femmes de la Cour ne sont pas contentes d'un propos de la Reine, qui dans l'âge jeune, aimable & folâtre où elle est, ignore encore avec quelle rapidité l'âge avance & regarde la vieillesse dans le terme le plus éloigné; S. M. a déclaré qu'elle ne savoit pas comment passé 30 ans on osoit paroître à la cour. Peut-être aussi son objet est-il d'écarter toutes les femmes du regne précédent, qui par leur bassesse, leur asservissement envers la favorite, se sont avilies & ont mérité sa juste indignation.

15 *Novembre*. On sait aujourd'hui que les principaux objets traités dans les comités tenus à Montigny chez M. de Trudaine, sont la suppression des enterremens dans les églises & même des cimetieres dans les villes, car, quoi qu'on soit d'accord sur le fond, il s'agit de lever les inconvéniens que présente l'autre plan, surtout dans une capitale immense comme Paris; celle

de la mendicité, dont tout le monde convient, comme louable & néceſſaire, mais également difficile dans l'exécution; celle des hôpitaux, dont il s'agiroit d'économiſer l'adminiſtration très diſpendieuſe & de la faire tourner au profit des pauvres, en verſant les fonds entre les mains des curés de chaque paroiſſe, qui ſoulageroient leurs malades reſpectifs d'une façon plus intelligente, plus utile & plus agréable à ceux-ci; celle des maîtriſes dans les arts & métiers, matiere ſuſceptible dans la diſcuſſion de beaucoup de débats; pluſieurs autres enfin: tous ces projets très avancés ont été ſuſpendus par la goutte de M. Turgot. Ce Miniſtre va mieux, travaille, mais ne donne point d'audience & ne peut aller au Conſeil.

M. de Maurepas eſt auſſi ſur ſa chaiſe longue, voyant ſes parens & ſes amis intimes, mais ne pouvant s'occuper beaucoup.

15 *Novembre* 1775. La mort du Sr. Rebel, cet Adminiſtrateur général de l'Opéra, ce ſuprême Dictateur de la République Lyrique, a laiſſé par ſa mort ſon gouvernement dans une telle anarchie, qu'il en a réſulté des diviſions funeſtes aux plaiſirs du public. Le Sr. le Gros & le Sr. Larrivée ont eu une rivalité particuliere relativement à des récompenſes pécuniaires, qu'ils croyoient mériter excluſivement l'un à l'autre. La Dlle. Roſalie & la Dlle. Chateau-Neuf ont eu auſſi une rixe; la derniere ayant été ſiflée à

ainsi qu'on l'a dit, a attribué sa disgrace à la premiere, & l'a en conséquence injuriée en public & au Spectacle même dans les termes les plus énergiques de la langue de ces Demoiselles: enfin une jalousie générale s'éleve de leur part contre la Dlle. Arnoux, qui, comme on l'a rapporté encore, est retirée & a accepté la condition d'être payée à 5 Louis par représentation; elles trouvent que c'est trop cher, que c'est par un pareil accommodement récompenser la paresse de cette actrice, qu'on vouloit punir au contraire. Tant de divisions & de cabales réduisent l'Opéra dans le plus grand délabrement & ont fait interrompre l'acte d'*Erosine*, le seul des Fragmens donnés aujourd'hui qu'on eut goûté. Les amateurs sont dans la plus vive inquiétude & ne savent comment finira tout cela.

16 *Novembre* 1775. Au moment où l'on croyoit le Clergé prêt à dissoudre son assemblée, il a repris ses séances même sur les objets de politique & de régime canonique. Le Gouvernement ne voulant pas le laisser se séparer sans terminer l'objet de la validité des mariages des Protestans, l'oblige à s'occuper de nouveau sur cette matiere. M. l'Archevêque de Toulouse, & celui de Narbonne, se sont déclarés ouvertement pour le systême de la cour, & comme ils soutiennent avec esprit ce que les zélanti appellent une mauvaise cause, & que ceux-ci défendent, au contraire, très mal un parti qu'ils

appellent le bon, on ne feroit pas surpris que les premiers l'emportassent, non par aucune approbation expresse ou concours du Clergé, mais en retirant son opposition, en n'en formant point de nouvelle & en laissant le gouvernement valider ces mariages au civil par des actes reconnus légaux & autorisés par un Edit. On prend les Evêques par le bien même de la religion, puisqu'en dispensant les Protestans d'avoir recours au sacrement, on en épargneroit ainsi la profanation, trop commune aujourd'hui.

16 *Novembre* 1775. M. le Duc d'Orléans va de mieux en mieux, il a déjà chassé & s'est trouvé suffisamment de forces pour cet exercice.

17 *Novembre*. On a déjà vu par un court énoncé du Problême qu'a proposé comme sujet d'un Prix extraordinaire l'Académie des Sciences, publié dans la gazette de France, combien le Gouvernement avoit à cœur de trouver un moyen de suppléer à la diminution sensible du salpetre qu'on épouve en ce royaume. Dans la séance publique tenue le 15 de ce mois, il en a été distribué des Prospectus beaucoup plus étendus, mettant les Savans en état de concourir avec plus de succès sur une matiere aussi importante.

17 *Novembre*. M. de Fouchy, le Secrétaire ancien de l'Académie des Sciences, auquel on a nommé M. le Marquis de Condorcet pour ad-

joint, ayant trouvé dans un des volumes des Mémoires de la Compagnie que lui renvoyoit M. d'Alembert, un modele de Lettre au Ministre contre lui, a dénoncé son confrere à l'Académie. Dans ce brouillon, véritablement brouillon, l'Académicien faisoit sentir la nécessité d'accorder une prompte retraite à M. de Fouchy, desormais hors d'état de remplir les fonctions de sa place, & d'ailleurs la deshonorant par une inconduite qui lui attiroit journellement des actes judiciaires, des arrêts, des saisies, dans lesquelles son Corps avoit été obligé de prendre part plusieurs fois & de se compromettre. Les représentations de l'accusateur, fort judicieuses au fond, ont paru peu nobles, peu loyales, bonnes à conserver dans l'incognito, & l'on a mis ainsi les parties hors de cour.

17 *Novembre* 1775. Dès 1762 feu M. de Parcieu avoit lu à l'Académie des Sciences des Mémoires pour procurer à Paris une plus grande abondance d'eau, en y faisant arriver les rivieres de l'Yvette & de la Bievre. Il s'étoit toujours occupé depuis de ce projet patriotique. A sa mort M. Perronnet a été chargé de continuer un travail aussi utile. Enfin il a annoncé à l'Académie des Sciences qu'il étoit parfaitement achevé, que les nivellemens étoient pris, les plans levés, les devis établis, & que pour 20 millions on pourroit distribuer & rendre en proportion dans chacune des 25 mille maisons de

la Capitale deux mille pouces cubes d'eau, q
fourniroient à chaque habitant environ cinqua
pintes d'eau par jour.

18 *Novembre* 1775. On a célébré l'heure
avénement de M. le Comte de St. Germai
dans une chanſon ſur l'air du menuet d'*Exaud*
aſſez bien faite. C'eſt un précis hiſtorique
ſa vie & de ſes malheurs. La voici:

Saint Germain,
Dès demain
Je m'engage,
De la gloire de l'Etat,
Du bonheur du Soldat
Ton nom ſeul eſt le gage.
Autrefois,
A ta voix,
La victoire
Sur nos pas eut accouru,
Si l'on avoit voulu
Te croire.
Mais périſſent dans l'hiſtoire,
Ainſi que dans ta mémoire,
D'un rival (*)
Trop fatal
A la France,
Les manœuvres & les maux
Qu'entraîne d'un Héros
L'abſence!
Des vertus

(*) Le Maréchal de B***.

Qu'un Titus,
Notre pere,
Va chercher dans les déserts,
Montrent à l'univers
Un nouveau Bélisaire.
Aujourd'hui
Comme lui
Tu pardonnes.
Puisse trouver du retour
L'exemple qu'à la Cour
Tu donnes!

8 *Novembre* 1775. L'usage est quand un Sé-
aire d'Etat de la guerre parvient à ce Dé-
tement, qu'il annonce son avénement par
Lettres circulaires à tous les Gouverneurs,
utenans-généraux, Officiers-Commandans,
M. le Comte de St. Germain a profité de
te circonstance, pour écrire à M. le Maréchal
c de Broglio, Gouverneur de Metz & du
's Messin, une Lettre particuliere, par la-
:lle il semble oublier la querelle élevée entre
deux personnages illustres, lors de la dernie-
guerre, à l'affaire de Corbach, qui occasion-
la retraite de M. de St. Germain. M. de
oglio a répondu sur le même ton, & l'on don-
dans le public ces deux Epitres pour des mo-
es de générosité & de sentimens patrio-
ues.

18 *Novembre.* M. le Prince de Condé vient
cheter l'hôtel de Conti 600,000 Livres, où

eſt morte la Princeſſe de ce nom. Il ſe propoſe d'ouvrir une grande rue en face du palais Bourbon, qui ſera rendue publique, au lieu de celle qui longe cet hôtel, d'y porter des bâtimens, & de prendre ſur le jardin pour faire des maiſons neuves. On prétend que par la combinaiſon du terrein & des édifices qu'on y élevera, il procurera un emplacement très vaſte & un beau point de vue à ſon palais.

On a effectivement paſſé au Sceau, le 15 de ce mois, des Lettres patentes pour la nouvelle rue en face du palais Bourbon.

19 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain a donné le 15 ſa premiere audience aux Invalides. On ne ſauroit rendre l'affluence de monde qui s'y eſt trouvée & la joie générale qu'il a remarquée ſur tous les viſages.

19 *Novembre* 1775. Le Parlement eſt rentré à l'ordinaire après la St. Martin, & a aſſiſté à la meſſe rouge. Enſuite, dans la Grand'Chambre où Meſſieurs ſe ſont réunis, le Premier Préſident a fait un diſcours d'étiquette auſſi, mais remarquable par le compte qu'il y a rendu de la réintégration des Cours rentrées depuis les vacances. Il a ſaiſi cette occaſion pour épancher ſon cœur ſur le Roi, & ſur le choix de ſes Miniſtres, particuliérement ſur M. le Comte de Maurepas. L'Orateur a mis tant d'onction & de pathos dans ſon débit, qu'il a tiré les larmes des yeux de beaucoup d'auditeurs.

diteurs. Ce discours lui feroit infiniment d'honneur s'il étoit de lui, mais malheureusement on connoît le faiseur, & d'ailleurs les propos ne peuvent démentir les faits. Sa conduite durant l'exil ne s'oublie point, & le rendra toujours très méprisable aux yeux de sa Compagnie.

19 *Novembre* 1775. Les Lettres de Pau, en faisant mention de la certitude reçue du rétablissement, ne sont pas conformes aux précédentes, qui venoient du parti adverse. Celles-ci parlent de cet événement futur comme très agréable au public, puisque sur cette seule annonce, en signe d'allégresse, on a tiré le canon, sonné les cloches, illuminé les maisons, non-seulement dans la capitale, mais dans toute la province.

19 *Novembre* 1775. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois, Monsieur & Monsieur le Comte d'Artois, sont venus hier sans cérémonie à l'Opéra, où il est resté même un très grand vuide. Tous les différends ont dû cesser pour ces augustes personnages, & l'on a repris l'*Acte d'Erosime*, interrompu par les querelles des acteurs.

19 *Novembre* 1775. On parle beaucoup d'une chanson sur la cour, intitulée : *les Prudes*. Les femmes les plus distinguées de cette sphere brillante y sont passées en revue, avec plus de méchanceté que d'esprit. Malheureusement elle est, par cette raison, très rare.

N 5

20 *Novembre* 1775. Extrait de Versailles, du 18 Novembre 1775...... Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*, mais en si petit nombre qu'on se les arrache à la cour. On n'auroit pas cru que la scène & les acteurs étant entiérement renouvellés, cette nouveauté pût exciter une sensation aussi vive. C'est que l'auteur, comme il le dit dans sa préface, a traité le sujet le plus heureux, joignant les agrémens du roman à l'intérêt de l'histoire, fécond en faits & en anecdotes, & que la diversité de la fortune de l'héroïne offre un contraste piquant, une variété d'événemens qui repose & réveille sans cesse l'attention du Lecteur, le charme, en un mot, de pareils ouvrages. Celui-ci, assez étendu, a 350 pages, & porte *Londres* : cette ville étant aujourd'hui la seule où l'on puisse imprimer avec sécurité ces écrits furtifs & allarmans pour ceux qui y figurent.

20 *Novembre* 1775. La semaine derniere où il a fait des tems de pluie affreux, on a voulu profiter de la circonstance pour exécuter l'entreprise hardie de voler à l'hôtel des Fermes. On avoit déjà forcé les barreaux d'une piece voisine d'une des grosses caisses. On étoit même parvenu à la caisse, & avec un cric on s'efforçoit de soulever la porte de fer. Cette opération impossible physiquement n'a pu réussir. On a trouvé le lendemain les vestiges de l'in-

troduction des voleurs & leur instrument. On conclut que ce sont des gens au fait des aguets de la maison. Ils seront pendus si on les découvre.

20 *Novembre* 1775. La Commission concernant la réforme des Réguliers, dont les ouvrages, sans enrégistrement légal, n'ont encore aucune consistance, se flattoit du moins que les Célestins gagnés en partie se soumettroient à ses opérations; mais ces Religieux réclament aujourd'hui. Ils répandent un Mémoire, suiv d'une Consultation, sur leur dissolution prochaine. Ils prétendent devoir être conservés dans leur état: ils se plaignent des actes de ce tribunal; ils n'osent l'attaquer ouvertement, mais font pressentir que la politique leur ferme la bouche sur ses vexations & son despotisme.

21 *Novembre* 1775. L'abbé de Voisenon est toujours malade & mourant à Voisenon: il est hors d'état de revenir à Paris. M. l'Archevêque de Sens, c'est-à-dire le Cardinal de Luynes, dans le Diocese duquel il se trouve, & confrere de cet Académicien, a cru cette ame digne de ses soins & s'est transporté au château pour le ramener au Seigneur; ce à quoi il n'a pas eu de peine, l'abbé de Voisenon étant toujours très bon chrétien quand il est alité. D'ailleurs il avoit avec lui l'abbé Genet, Docteur de Sorbonne, qui avoit déja bien ébauché la be-

sogne. On ne conserve aucun espoir à l'égard de l'individu physique.

21 *Novembre* 1775. Messieurs de l'Assemblée du Clergé ont appellé des Casuistes & Docteurs Etrangers, suivant l'usage dans les cas importans, pour avoir leur avis sur le projet de légaliser civilement les mariages des Protestans. Entre ceux-ci l'abbé Thierri, Chancelier de l'Eglise de Paris, a prétendu que le Clergé ne pouvoit acquiescer à cette tournure, en ce qu'elle entraînoit nécessairement des suites funestes à la Religion. Les Prélats embarrassés par son discours adroit & éloquent ont eu recours à M. de Maurepas, & en ont referé à ce Ministre qui, l'on ne sait pourquoi, les a raffermis dans leur résistance, en leur remettant sous les yeux l'inconséquence de la conduite actuelle du Clergé avec celle de celui qui, sous Louis XIV, s'étoit mis à genoux devant ce Monarque pour obtenir la révocation de l'Edit de Nantes; en sorte que cet objet est absolument écarté, & l'Assemblée ne s'en occupe plus, laissant à la sagesse du gouvernement faire ce qu'elle jugera le plus convenable.

21 *Novembre* 1775. On a envoyé en diligence aux Gobelins, à Lyon & autres Manufactures, des cheveux de la Reine, pour qu'on puisse en prendre la nuance exacte.

22 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de

Pau du 14 Novembre..... Tous Messieurs du Parlement ont reçu des ordres pour ne point rentrer hier, suivant l'usage; & ceux de l'ancien en ont eu, au contraire, pour se rendre au Palais, ainsi qu'on l'avoit annoncé. L'installation s'est faite hier. Les Présidens sont complets, il n'y a que 30 Conseillers: ensorte qu'il y a 16 offices vacans. Il ne s'est trouvé à l'assemblée que 6 Membres de la Compagnie de 1765, restés dans leurs fonctions: on choisira dans tous les autres de quoi remplir le vuide actuel. M. le Noir, malgré ses bonnes intentions pour les expulsés, a été tellement obsédé par les autres, & l'enthousiasme public lui en a tellement imposé qu'il n'a pu leur donner encore les consolations dont il est porteur. Il y a eu beaucoup de huées pour les six persévérans non démis, & comme elles réjaillissoient indirectement sur le Premier Président, dans le même cas, il les a fait cesser. Le Président de Pla s'est distingué parmi les triomphans; il est puissamment riche & il n'a pas épargné les distributions d'argent aux clercs, au peuple & à toute la canaille de la ville. La fermentation s'est communiquée au dehors; il y a eu beaucoup d'Etrangers des Provinces circonvoisines: des Membres du Parlement de Bordeaux, qui étoient aux Eaux, ont été invités de venir prendre part aux fêtes & à la gloire de la Magistrature; en un mot, c'est une ivresse géné-

rale, qui fait oublier les calamités de la maladie épizootique.

22 *Novembre* 1775. M. Turgot faisant après le bien public ses plus cheres délices des Arts & des Sciences, étend sa protection & ses encouragemens sur eux; il vient de fonder une chaire d'hydraudynamique, à laquelle il a nommé l'abbé Bossut, qui doit ouvrir son cours public incessamment à l'Oratoire. On lit une Lettre du Ministre à ce nouveau Professeur, assez longue, où il développe des connoissances en physique & son goût pour ces matieres.

23 *Novembre* 1775. On parle de beaucoup d'Edits que S. M. doit faire apporter au Parlement & qu'elle fera enregistrer sous ses yeux pour plus de célérité. Il est question principalement 1°, de la supression des Corvées, auxquelles on substituera un impôt: 2°. de la supression des Maîtrises des Arts & Métiers, pour rendre le Commerce plus encouragé & plus florissant: 3°. de la supression de la Mendicité, à laquelle on obviera par des forçats de terre, c'est-à-dire des Régimens de travailleurs publics, qu'on répartira pour les divers travaux & qui contribueront beaucoup à remplacer les Corvées: 4°. de la supression de plusieurs charges de finance, onéreuses à l'Etat, & surtout des Trésoriers: 5°. enfin d'un Emprunt considérable pour subvenir aux dits Rembourſemens &

autres dépenses qu'entraînent tant de changemens & de projets.

23 *Novembre* 1775. La Reine ayant fait des reproches au Sr. Brizard de ce qu'il ne jouoit pas aussi bien à Versailles qu'à Paris, ce Comédien s'est excusé sur ce que le silence morne qui regne aux spectacles de la Cour, soit qu'il fit bien ou mal, lui laissoit ignorer où il pêchoit & lui ôtoit par la supression des applaudissemens un encouragement qui opéroit à coup sûr beaucoup sur le physique & sur l'excellence du jeu. S. M. touchée de ses raisons, a fait changer l'étiquette & a permis de se livrer à tout l'enthousiasme que communiqueroit l'acteur. Cependant il en est résulté peu d'effet, le public semblant toujours attendre le signal de la Reine ou de quelqu'un de la famille Royale, pour se livrer à son admiration.

24 *Novembre* 1775. L'Assemblée du Clergé s'occupe actuellement beaucoup des Moines. Les zelanti, encouragés par l'approbation de M. le Comte de Maurepas à l'égard de leur opposition au rétablissement des Protestans, s'élevent aujourd'hui contre la Commission concernant les Reguliers, & voudroient anéantir toute sa besogne, surtout en ce qui concerne l'extinction absolue des Ordres. Les Prélats sont dans une grande rumeur à cet égard, & si la Cour n'arrête leurs débats, il faudroit nécessairement prolonger l'Assemblée.

24 *Novembre* 1775. Tout ce qui concerne le nouveau Ministre de la Guerre, est recueilli avec avidité aujourd'hui, & surtout les pieces qui peuvent établir son caractere, ses mœurs, sa façon de penser: c'est ce qui fait rapporter la Lettre ci-jointe, écrite dans un tems, où sans doute il ne prévoyoit pas sa grandeur future.

Lettre de M. le Comte de St. Germain à M. l'abbé Dubois, Aumônier de M. le Cardinal de Rohan.

A Cerney en Alsace, ce 24 Décembre 1774.

J'ai l'honneur de vous écrire sur du mauvais papier, parce que la pauvreté m'accable, & qu'il ne me reste pas de quoi en avoir de meilleur. J'ai essuyé une banqueroute de plus de cent mille écus, & je me vois dans toute l'étendue du terme le plus pauvre des hermites. M. de Blosset, Ministre du Roi à Copenhague, m'a jetté dans cet abîme. J'ai malheureusement mis ma confiance dans un homme qu'il m'avoit singuliérement recommandé & au frere duquel j'avois fait la fortune. Enfin la Providence l'a voulu! ses jugemens sont justes & je mets toute ma confiance en elle. J'ai commencé par payer tout ce que je dois, & tout sera payé dans le courant de Janvier, ou au commencement de Février, & ensuite j'ai payé & renvoyé mes domestiques; mais alors quel spectacle douloureux & respectable!

tous vouloient rester à mon service pour rien; ç'a été là mon grand déchirement de cœur. Heureusement ma pauvre femme supporte ce desastre avec une patience & une résignation héroïque. Eh! qu'elle est respectable à mes yeux & devant Dieu. Le digne Major me propose de prier M. le Cardinal de Bernis d'écrire au Cardinal de Rohan. Vous connoissez les grands & les gens en place. Je réfléchirai sur tout cela quand ma tête sera un peu tranquille. Vous voyez que j'avois bien des raisons de ne pas aller à Saverne. Mon malheur s'annonçoit depuis l'été. Il doit m'excuser auprès du Cardinal. Je lui écris ma Lettre de nouvelle année & j'y touche légerement cet article; mais faites-le valoir convenablement. Mille complimens à M. votre frere, je lui écrirai dès que je le pourrai. Je vous souhaite à l'un & à l'autre mille bonheurs & ce que vous pouvez desirer. Qu'est-ce que la vie de l'homme sur cette malheureuse terre? Peines & malheur! La religion seule & la vertu peuvent y adoucir un peu nos maux. Vous connoissez la sincérité de tous les sentimens tendres & distingués que je vous ai voués pour la vie.

Pourriez-vous procurer une bonne condition à la femme-de-chambre de ma femme? Elle a avec elle un petit garçon de 7 à 8 ans, qu'il faudroit aussi nourrir. C'est une très digne femme. Je lui donnois par année 222 Livres, &

je nourriſſois & logeois ſon enfant. Si vous pouvez l'aider, vous ferez une grande charité & vous m'obligerez infiniment, &c.

25 *Novembre* 1775. L'abbé de Voiſenon eſt mort, peu regretté & même peu eſtimé, à raiſon de ſa conduite infame durant les derniers tems de ſa vie, de ſon aſſerviſſement au Chancelier & au Miniſtere du jour. Ses mœurs avoient toujours été fort ſcandaleuſes: on ne pouvoit s'habituer à voir un prêtre vivre publiquement avec une comédienne. Du reſte, c'étoit un homme très aimable en ſociété, ayant plus d'eſprit que de jugement. Depuis longtems il ne produiſoit rien, & dans ce qu'il a compoſé peu de choſe paſſera à la poſtérité; on ne voit gueres que ſa *Coquette fixée* qui puiſſe ſoutenir les révolutions du tems.

On parle déja de donner ſa place vacante à l'Académie Françoiſe à M. Turgot.

25 *Novembre* 1775. M. le Prince de Conti s'eſt enfin rendu aux inſtances des Princes de ſon ſang; il eſt plus docile aux conſeils de la Faculté: il s'en trouve déja mieux, & peut-être que cela l'encouragera à avoir plus de confiance en ſes Docteurs.

25 *Novembre*. On aſſure qu'on fait le procès à l'Editeur du livre ſaiſi à Toulouſe, intitulé *L'ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos*; & que n'ayant pu arrêter l'auteur, on en fait des perquiſitions très grandes.

26 *Novembre.* On entend, en général, par l'Hydraudynamique la science des loix, que doivent observer les forces qui agissent sur un fluide, soit en repos, soit en mouvement: c'est le 25 Novembre que s'ouvrira le nouveau cours. Voici la Lettre écrite à ce sujet par M. Turgot à l'abbé Bossut: c'est une chose rare de voir un Ministre entrer dans des détails aussi étendus, & parler pertinemment des sciences les plus abstruses, & même avec une sorte d'éloquence.

Versailles le 1er Octobre 1775.

Il seroit difficile, Monsieur, de compter les différens genres de travaux dont l'avantage de l'Etat prescrit à l'Administration de s'occuper essentiellement, & dont le succès ne peut être fondé que sur la perfection de l'art de modifier ou de diriger l'action & le cours des Eaux, opposer des digues à l'impétuosité de la Mer, conquérir sur elle des terreins nouveaux, garantir de ses ravages ceux qu'elle menace d'engloutir, creuser des ports, empêcher les anciens de se combler par les dégâts de la mer ou par ceux des rivieres qui s'y jettent, donner autant, qu'il est possible, aux torrens & aux fleuves un lit certain & défendre les campagnes des inondations, assurer & perfectionner la navigation des rivieres déja navigables, rendre navigables celles qui ne le sont pas, réunir les rivieres & les mers par des canaux de communication, féconder les terres arides et

y conduisant l'eau dont elles manquent, ouvrir ailleurs des écoulemens aux eaux qui infectent l'air par leur séjour, substituer aux moulins qui noyent les prairies, des usines mieux entendues: quelle foule d'entreprises utiles s'offrent à l'industrie des particuliers & au soin de l'administration! quels biens n'en doivent pas résulter un jour pour les sujets & pour l'Etat!

Le Roi, qui desire vivement de procurer à ses peuples toutes sortes d'avantages, se propose de faire suivre avec la plus grande activité les ouvrages déjà commencés en ce genre & de les multiplier autant qu'il sera possible. Chargé de l'exécution de ses vues, je ne dissimule pas l'obstacle qui y met l'imperfection où est jusqu'ici la science du mouvement des fluides nécessaires pour les diriger, & surtout l'espece de séparation qui se trouve encore dans cette science entre la spéculation & la pratique. Des génies du premier ordre ont établi des théories profondes; mais ces théories sont trop peu applicables à la pratique, trop peu connues de la plus grande partie des hommes d'art qui ont à opérer. Ceux-ci sont dans le plus grand nombre de cas réduits à travailler d'après des principes précaires, qui ont besoin le plus souvent d'être modifiés par une sorte de tatonnement fondé sur la seule routine.

Il est donc nécessaire pour être en état de projetter & d'exécuter avec sûreté, & pour n'é-

tre pas exposé à tomber dans des erreurs ruineuses, de travailler à perfectionner l'art même, à en répandre la connoissance, à former un grand nombre d'artistes, qui réunissent à l'étude des vrais principes de la théorie le secours de l'expérience, qui sachent les concilier ou les suppléer l'une par l'autre, & en tirer des regles sûres pour opérer avec succès & vaincre les difficultés.

J'ai cru ne pouvoir mieux atteindre ce but, qu'en établissant son enseignement public, où les jeunes gens puissent s'instruire également dans la théorie & dans la pratique.

Le succès de vos ouvrages sur l'hydraulique & le suffrage que les plus célebres géometres de l'Europe leur ont accordé, ont déterminé le Roi à vous choisir pour vous charger de cet enseignement.

L'intention de S. M. est donc, Monsieur, que vous donniez chaque année, à commencer au mois de Novembre prochain, un Cours public d'hydraulique dans une salle qui vous sera indiquée à cet effet. Vous publierez un Programme où vous marquerez l'ordre, le nombre, l'heure & la durée de vos leçons.

Je serai souvent dans le cas de vous consulter sur la capacité des sujets qui auront suivi votre cours, & j'espere que vous voudrez bien en rendre compte avec l'intégrité & le zele qu'on vous connoît depuis longtems.

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très obéissant serviteur

(*Signé*) Turgot.

26 *Novembre* 1775. Les Bals de Versailles doivent recommencer le 4 Novembre prochain: ils se donneront chez Madame la Princesse de Lamballe, ce qui rendra l'étiquette moins gênante. La Reine y dansera & soupera ainsi avec qui elle voudra indiquer.

26 *Novembre* 1775. Le chansonnier de la cour vraisemblablement a jugé à propos de distinguer M. le Duc de Bouillon, & de lui faire un pot à part, c'est-à-dire de célébrer particuliérement ses sottises dans un vaudeville qui a plus de sel que tout le reste. Pour l'entendre, il faut se ressouvenir des folies que ce Seigneur a faites en faveur d'une Demoisella *la Guerre*, de l'opéra. Il est sur l'air: *si le Roi m'avoit donné*, &c.

Bouillon est preux & vaillant,
Il aime la Guerre,
A tout autre amusement
Son cœur la préfere.
Ma foi vive un Chambellan
Qui toujours s'en va disant:
Moi j'aime la Guerre ô gué,
Moi j'aime la Guerre.

Au sortir de l'opéra
Voler à la guerre,
De Bouillon qui le croira
C'est le caractere.
Elle a pour lui des appas

Que pour d'autres elle n'a pas;
Enfin c'eſt la Guerre ô gué &c.

A Durfort il faut *du Thé*, (a)
C'eſt ſa fantaiſie:
Soubize moins dégoûté
Aime *la Prairie*; (b).
Mais Bouillon qui pour ſon Roi
Mettroit tout en deſarroi,
Aime mieux *la Guerre*, &c.

7 *Novembre* 1775. La nuit du dimanche au
li 20 Novembre, on a arrêté le Colporteur
ırgeois, fort renommé pour ſon intelligence
ıire paſſer ce qu'on appelle en termes de l'ar-
de ces gens-là des *Marons*, & pour les dé-
ɛr. C'eſt le même déjà inquiété au ſujet de
Lettre ſur M. de Vaines, il avoit été obligé
ſe tenir caché pour quelque tems. Il étoit
enu par accommodement. On ignore ſon
ıveau grief; on croit que c'eſt relativement
Catalogue de Livres, infame libelle, où l'on
attaquer M. Turgot lui-même d'une façon
rageante & puniſſable. On aſſure que ce Mi-
ıre, qui devroit être au deſſus de ces infâ-
s imputations, en eſt fort affecté. Il a été
ıduit à la Baſtille, après une recherche de ſes
ıiers faite à la hâte, & ſi peu exacte qu'il en
échappé beaucoup, dit-on, & d'importans.

a) Courtiſanne célebre.
b) Autre fille d'opéra.

28 *Novembre* 1775. La semaine derniere M. le Maréchal Duc de Biron a reçu une Lettre du Roi, où S. M. le remercie de ses peines & soins pendant le Généralat qu'il a eu de l'Armée de la haute & basse Seine, & lui annonce en même tems la cessation de ses fonctions, devenues heureusement inutiles, l'autorisant au surplus, si quelque insurrection subite l'exigeoit, à repousser la force par la force, jusqu'à ce qu'il eût pris ses ordres.

28 *Novembre* 1775. Il est grandement question de détruire la *gente lapine* en France, si meurtriere pour les productions de l'agriculture, vers laquelle le gouvernement porte aujourd'hui son attention & sa complaisance. Il paroît démontré que cet animal coûte un Louis piece, à raison des dégâts qu'il fait, & il ne le vaut pas à beaucoup près.

28 *Novembre* 1775. Le Clergé a mis en délibération ultérieure hier 27 la question de savoir, s'il étoit plus avantageux de remettre l'âge de l'émission valide des voeux à 16 ans, comme autrefois, ou de le fixer à 21 ans, suivant l'Edit provisoire de 1768 ? Il y avoit eu précédemment de grands débats parmi les Prélats, & après avoir entendu les raisons pour & contre, on en est venu à recueillir les voix: elles ont été presque partagées, car il y en a eu 33 pour l'ancien réglement, & 31 pour le nouveau. En conséquence arrêté des Représentations au Roi, pour

pour ſupplier S. M. de fixer définitivement à 16 ans l'époque où un jeune homme peut s'engager en religion; ce qui doit avoir lieu en 1778, tems où l'effet de la premiere Loi à cet égard ceſſe. On eſpere que le gouvernement n'aura aucun égard à cette requiſition, & qu'elle ſera encore reculée à 25 ans, le ſeul âge où l'on puiſſe diſpoſer civilement de ſes biens, & quel bien plus précieux que la Liberté!.

29 *Novembre* 1775. La Reine & Monſieur ſont venus au bal de l'Opéra la nuit du dimanche au lundi. Comme on ne s'y attendoit pas & qu'en général les bals de la St. Martin ne ſont pas brillans, il y avoit peu de monde & mal choiſi. L'apparition fréquente de ces auguſtes perſonnages à nos ſpectacles les améliore, en ce qu'elle tient les bons acteurs en haleine & les oblige de jouer plus ſouvent.

30 *Novembre* 1775. On aſſure que le Sr. de la Harpe eſt occupé de ſon *Menzikoff* & travaille à le mettre en état d'être joué à la Comédie Françoiſe. Il paroît que l'Ambaſſadeur de Ruſſie en a voulu avoir communication plus ample, pour faire réformer des endroits peu fideles quant aux faits, ou qui feroient deſagréables à ſa cour; paſſages qui lui étoient ſans doute échappés à la lecture, lorſqu'il en a eu part pour la premiere fois. On ſait qu'en effet le jour du théâtre éclaire beaucoup de choſes qu'on ne verroit pas autrement.

30 *Novembre* 1775. Une *Lettre écrite* *Turgot par un de ses amis*, en date du 2 No bre, paroît imprimée. Elle roule encore su de Vaines, elle confirme les faits avancés tre lui dans la premiere, mais plus adroite respire partout le zele d'un auteur intére la gloire du Ministre, à la prospérité de so ministration. Le premier Commis est plu rieux que jamais. On présume que la d tion du Sr. Bourgeois doit être attribuée vengeance du personnage outragé. On es chez un M. de la Charmoy, ci-devant at au Sr. Du Mejan, Fermier général; on le s çonnoit d'avoir eu part à la *Lettre d'un Pro* on a fouillé dans ses papiers: il crie comn démon, & se plaint de cet attentat contr droits d'un citoyen sous un regne où l'on an ce vouloir les respecter.

30 *Novembre*. Pour arrangemens économiq il vient de se former une séparation à l'a ble entre M. le Comte & Madame la Com de la Marche, à qui le Prince assure 50 écus de rentes.

1er. *Décembre* 1775. M. de Guibert est ac lement occupé à retoucher sa tragédie du *nétable de Bourbon*, dont il doit y avoir une conde représentation sur le grand théâtre Versailles le 12 de ce mois.

2 *Décembre*. Suivant le procès verbal d séance du Maréchal Duc de Broglio au Pa

ment de Metz, accompagné de M. de Calonne, du jeudi 5 Octobre 1775, il s'eſt paſſé dans cet évenement commun aux autres pluſieurs circonſtances qui méritent des détails particuliers.

C'eſt M. Pierre de Jouy, le plus ancien des Préſidens à mortier, qui faiſoit les fonctions de Premier, par le paſſage de M. de Montholon à celles de Premier Préſident du Parlement de Rouen, & le Sr. Chifflet n'étant pas encore nommé pour le remplacer. M. Pierre compris, ils étoient ſix Préſidens à mortier & 36 Conſeillers ſeulement.

Tous les diſcours en général ſont remarquables par une forte cenſure de la derniere adminiſtration & par l'omiſſion totale de Louis XV, dont il eſt fait une mention légere dans le ſeul diſcours du Préſident Pierre; mais le plus étonnant eſt celui du Sr. de Calonne, qui après avoir concouru avec un zele ardent à la deſtruction des Loix, au renverſement des Tribunaux, à la perſécution de Mrs. de la Chalotais, germe funeſte de toute la révolution qui a ſuivi, par un patriotiſme hypocrite reconnoît que la proſpérité d'un Empire n'eſt établie que ſur le regne des loix & ſur la ſtabilité des anciennes inſtitutions, ſe félicite d'être le reſtaurateur d'une Cour qu'il avoit détruite avec une douleur muette. Celui de l'Avocat général Gouſſaud eſt encore plus merveilleux, par

ſa baſſeſſe à faire l'éloge de cet Intendant, dont voici le paragraphe.

„ L'Adminiſtrateur de cette province (le Sr.
„ de Calonne, Intendant) aujourd'hui l'organe
„ de la bienfaiſance du Roi pour elle, jaloux
„ de cet honneur qu'il a ambitionné & qu'il
„ a obtenu comme la récompenſe du zele le
„ plus ardent pour le ſuccès de la cauſe com-
„ mune, plutôt qu'à titre d'appanage du mi-
„ niſtere important qu'il remplit dans nos murs
„ avec une diſtinction ſinguliere; heureux d'ê-
„ tre à la fois le témoin & l'un des objets des
„ acclamations publiques, & qu'après avoir en-
„ levé tous les ſuffrages des citoyens par la
„ beauté du génie & les graces de l'eſprit, des
„ circonſtances non équivoques aient achevé de
„ lui ſubjuguer tous les cœurs en manifeſtant
„ au public les vœux actifs & desintéreſſés du
„ ſien, pour la proſpérité de la Province con-
„ fiée à ſes ſoins."

Le Siege des Eaux & Forêts à la table de Marbre, qui ſans avoir été expreſſement compris dans les ſupreſſions ordonnées en 1771, s'étoit regardé néanmoins comme englobé dans leurs effets, & dont les offices auroient été liquidés, a été rétabli par un Edit enrégiſtré le même jour.

Enfin il a été enregiſtré ſur le champ des Lettres patentes, données à Verſailles le 26 Septembre 1775, autoriſant le Parlement de Metz

à choisir deux Présidens & douze Conseillers de cette Cour, pour tenir la Chambre des vacations, par où il a recommencé ses fonctions.

2 *Décembre* 1775. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam du 27 Novembre.... Il faut bien que les *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri* ayent percé dans votre Capitale, voici une notice qui en a été envoyée de chez vous, insérée dans une Gazette en langue hollandoise, dont la traduction littérale est :

De Paris le 17 Novembre 1775. Un livre qui a pour titre *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri*, sous la signature de *Londres*, fait ici beaucoup de bruit. Quoi qu'il s'y trouve quelques particularités de cette fameuse amie du défunt Roi, qui paroissent un peu supposées, il est cependant certain que la plupart de ses avantures y sont décrites avec beaucoup d'exactitude & que jusqu'à présent on n'a rien lu d'aussi circonstancié à son sujet. L'auteur, qui semble savoir les secrets de la cour de bien près, ne manque pas de nommer sans ménagement tous ceux qui ont eu quelque relation avec la dite Dame. Comme cet écrit ne peut être souffert publiquement, l'on en vend les exemplaires fort cher.

2 *Décembre*. La Reine voulant venir à la premiere Représentation de la reprise de l'Opéra d'*Adele de Ponthieu*, a ordonné qu'on en pressât les repétitions pour qu'elle fût jouée mardi; ce

qui a obligé de suspendre l'opéra jeudi & de donner relâche *par ordre du Roi.*

3 *Décembre* 1775. Le nombre des voleurs arrêtés augmente tous les jours, & l'on en compte plus de cent dans les prisons du Châtelet.

3 *Décembre.* On raconte que le Comte Dubarri, surnommé le Roué, ne trouvant aucun autre pays si bon que la France, pour exercer ses talens, a écrit à M. de Malesherbes pour lui faire part de son desir d'y rentrer, de ses craintes au sujet d'une Lettre de Cachet qu'on lui avoit fait redouter à cause de son évasion, & le supplier de lui marquer ce qui en étoit. Ce Ministre ayant pris les ordres du Roi à cet égard, lui a répondu que S. M. étoit fort indifférente sur sa personne, qu'il n'étoit point un être assez important pour qu'on s'occupât de lui; qu'il eût à s'adresser au Lieutenant de Police à l'avenir, ce Magistrat étant seul celui sous l'inspection duquel il pût & dût être. Le Roué, trop satisfait d'une permission humiliante pour tout autre, est, dit-on, arrivé ces jours-ci à Paris.

3 *Décembre.* Les Prélats de la Commission sachant aujourd'hui avec quelle ardeur M. l'Archevêque de Paris soutient la cause des moines, le mettent en opposition avec lui-même, & lui représentent que c'est principalement sur ses plaintes portées à l'assemblée du Clergé de 1765, concernant le mauvais régime & les con-

ſtitutions vicieuſes des Ordres Religieux, qu'on a ſongé à s'occuper avec attention de cet objet.

4 *Décembre* 1775. *La Lettre à M. Turgot* eſt certainement un effet de la cabale adverſe pour faire ſauter ce Miniſtre ou le diſcréditer, quelque parti qu'il prenne à l'égard de M. de Vaines. S'il le garde, on l'accuſera d'un aveuglement tel, qu'il annonce une tête peu en état de gouverner : s'il le renvoye, on l'accuſera de foibleſſe ; & l'on s'enhardira à de nouvelles tentatives contre les autres perſonnages auxquels il donne ſa confiance.

4 *Décembre*. La ſéparation de M. le Comte d'avec Madame la Comteſſe de la Marche ſe doit attribuer moins à des arrangemens économiques, qu'au dédain de la Princeſſe envers un fils que ſon auguſte Epoux a de *Coraline*, cette actrice émérite de la Comédie Italienne, & qu'il avoit deſir de prendre ſous ſes yeux & de préſenter à Madame la Comteſſe de la Marche ; ce qu'elle a refuſé avec la plus grande hauteur, & ce qui a provoqué la réſolution du Prince, après lui avoir donné tout le tems du retour à la modération & aux égards qu'il a cru lui être dûs.

Les Princeſſes du Sang n'ont la penſion de 50,000 Livres, que comme veuves. Madame la Comteſſe de la Marche a prétendu être dans le cas, &, pour éviter toute tracaſſerie,

M. le Comte de la Marche lui cede la sienne.

5 *Décembre* 1775. Le soupçon de la grossesse de Madame la Comtesse d'Artois s'est tourné en réalité ; depuis que le Roi a recommandé à l'Ecuyer de cette Princesse de prendre garde qu'elle ne fît de faux pas.

5 *Décembre* 1775. Il n'y a point eu de Bal hier à Versailles, à cause du rhume que la Reine a eu avec de la fievre. La même raison empêche S. M. de venir aujourd'hui à la premiere représentation d'*Adele de Ponthieu*, qu'elle devoit honorer de sa présence. Enfin on recule aussi celle du *Connétable de Bourbon* à la cour, ordonnée pour le 12, & retardée jusques au 19. Il paroît que c'est la Reine qui a desiré voir cette piece une seconde fois, qui l'a goûtée, & la défend contre toutes les critiques qu'on en a faites.

6 *Décembre* 1775. M. le Comte de Maurepas continuant à être malade, & S. M. ne voulant rien faire sans l'avis de ce Mentor expérimenté, a ordonné aux autres Ministres d'aller travailler chez lui à Paris, & de lui rendre compte du résultat de leurs conférences.

6 *Décembre* 1775. *Adele de Ponthieu*, allongée jusques en cinq Actes, n'en a paru aujourd'hui que plus longue & plus ennuyeuse. Les paroles du Poëme sont toujours plattes, dures & absolument impropres à la musique. Celle-ci, foible, sans caractere, pleine de rémi-

minifcence. Deux fcenes feules, au 4 & au 5 Acte, accompagnées d'un grand fpectacle, produifent quelque effet : deux ou trois ariettes fe remarquent. Du refte, de fuperbes habits, & des danfes bien exécutées font tout le mérite de cette reprife. Encore les Ballets n'ont-ils aucune expreffion, font mal amenés & faftidieufement répétés. Les décorations ne méritent aucun éloge; l'on fe plaint même qu'elles font fort vilaines, & qu'en général cette partie eft trop négligée au théâtre lyrique.

M. le Comte d'Artois a affifté à ce fpectacle. A la fin d'une fcene où la Dlle. Arnoux, qui fait le rôle d'*Adele*, fe retire pour aller s'affeoir pendant une fête, elle a jetté les yeux vers la loge de S. A. R., qui paroiffant la regarder avec bienveillance, a enhardi l'Actrice à lui fourire familiérement, comme elle auroit pû faire à un de fes camarades ou à fon amant; ce qui a indigné le Public, qui l'a témoigné d'une façon humiliante pour elle.

6 *Décembre* 1775. Le Tableau des Avocats eft enfin arrêté; il eft à l'impreffion. Me. Caillard a déjà plaidé. Me. Gerbier doit le faire inceffamment. Il a reparu à la rentrée, mais n'a pas été accueilli de fes confreres avec beaucoup de cordialité.

8 *Décembre* 1775. M. de Guibert, dont la Reine a redemandé la piece, a cru devoir la rendre plus digne de S. M., quoiqu'Elle en

eût déjà fait l'éloge contre ceux qui la critiquoient, en profitant des censures & en l'améliorant beaucoup. Il a soumis à l'examen de sa protectrice son *Connétable de Bourbon* ainsi amélioré. Il lui a porté son manuscrit avec les corrections: *Vous voulez donc m'ôter le plaisir de vous défendre*, a répondu avec grace la Reine. Ce qui n'a pu que flatter beaucoup l'auteur, & peut-être imposera silence aux envieux.

9 *Décembre* 1775. M. de Malesherbes, comme Secrétaire d'Etat du Département de Paris, a la suprême Direction de l'Opéra; mais ce tripot, si agréable à son prédécesseur, ne lui convenant pas, il a déclaré à la Ville que, comme elle payoit, il lui remettoit cette police.

9 *Décembre*. Un rhume épidémique, qui a commencé à Londres & y cause actuellement de l'inquiétude, au point qu'on voit arriver beaucoup d'Anglois pour se soustraire à ce fléau, a sauté dans nos Provinces Méridionales, a accablé presque tous les habitans de Toulon & de Marseille, & s'est étendu à Paris, où il regne actuellement d'une façon assez bénigne, sauf aux Invalides, où il devient catharreux & fait périr quelquefois dix ou douze de ces pauvres vieillards par jour. On l'a d'abord nommé *La Grippe*, de l'ancien nom d'une pareille Epidémie, il y a huit ans. On l'a ensuite nommé *La Puce*, & c'est aujourd'hui *La Folette*.

9 Décembre 1775. Le Sr. de Beaumarchais est revenu de Londres, & va s'occuper de son procès contre le Comte de la Blache, qu'il est question d'aller terminer en Provence; mais son grand objet devroit être d'anéantir l'Arrêt de flétrissure qui subsiste toujours contre lui, & qui le laisse dans un état peu analogue aux fonctions d'un homme en relation avec la cour pour des négociations dont on ne peut douter qu'il n'ait été chargé.

10 Décembre 1775. Les Lettres particulieres d'Espagne parlent d'un traitement dur du Prince des Asturies envers M. de Grimaldi, puisqu'il est question de coups de canne. C'est à l'occasion de remontrances dont ce Premier Ministre avoit été chargé de la part de S. M. Catholique sur le peu d'égards qu'il avoit pour le Confesseur du Monarque, qu'il lui avoit recommandé. Ce trait de violence de l'héritier présomptif de la Couronne d'Espagne, n'est pas le premier auquel il se soit porté, puisqu'il avoit déjà donné un soufflet au Comte d'Aranda, aujourd'hui Ambassadeur en France.

10 Décembre 1775. Il est arrivé de Genêve une petite Brochure sans titre, mais qu'on attribue avec raison au Philosophe de Ferney. Il se jette aujourd'hui à corps perdu dans *l'Economisme*, qui est la secte dominante. Le nouvel écrit est pour faire sa cour à M. Turgot, relativement à la suppression des Corvées, qu'il regar-

de comme décidée, & auxquelles on substitue un impôt.

11 *Décembre* 1775. Mrs. de l'Académie des Belles-Lettres avoient laissé perdre leur droit d'assister par députation aux fêtes de Versailles. Cette Compagnie, en proie aux Jansénistes depuis longtems, a voulu sortir de cette pédanterie. Elle a réclamé un privilege dont jouissent les deux autres, & qui lui appartenoit plus spécialement qu'à aucune, comme fournissant les inscriptions & devises nécessaires dans ces événemens publics, & M. de Malesherbes leur a fait restituer leur droit.

M. de Malesherbes vient aussi de laisser l'Académie des Sciences maîtresse de ses pensions, dont autrefois disposoit arbitrairement M. de la Vrilliere.

12 *Décembre* 1775. La Reine & la Famille Royale sont venues dimanche à l'Opéra. Elles étoient parties de Versailles après le Salut. On a été surpris de voir parmi cette auguste assemblée Madame la Comtesse de Provence, qui n'ayant pas encore fait son entrée en ce lieu *in fiocchi*, suivant l'étiquette, n'auroit pu y venir. Mais ce qui a le plus affligé, ç'a été de juger que les espérances conçues sur sa nouvelle grossesse étoient évanouies.

13 *Décembre* 1775. *L'Histoire de Jenny, ou le Sage & l'Athée, par M. Sherloc, traduit par M. de la Caille* (roman philosophique par M. de

Voltaire) eſt dans le goût de celui de *Béliſaire*. Il eſt hiſtorique en partie, & ce qu'il a d'action n'eſt que pour enchâſſer d'une façon plus intéreſſante un Dialogue intitulé: *Précis de la Converſation des Mais, entre un Catholique & un Anglican*, qui n'eſt pas à l'avantage de notre ſainte religion, puiſque le premier finit par devenir de celle de l'autre. Mais ceci n'eſt encore qu'un hors-d'œuvre. Le véritable but eſt d'amener une très longue Diſſertation, auſſi dialoguée, *ſur l'Athéiſme*, où l'on épuiſe le pour & le contre, & où la converſation, en forme de controverſe, ſe termine d'une façon plus édifiante, car l'Athée croit en Dieu, moins touché des raiſonnemens de ſon adverſaire que du pathos dont il les appuye.

En général, cet ouvrage n'approche pas des autres Opuſcules de l'auteur en ce genre, où le raiſonnement eſt mis en action & a plus de force. Il y a cependant quelques traits, quelques caracteres eſquiſſés, quelques ſarcaſmes dignes de M. de Voltaire. Au total, il eſt fort ſérieux, fort triſte, fort philoſophique, & très digne de faire le pendant de ſon modele. Il eſt moins ennuyeux, parce qu'il eſt moins long, & il eſt moins long, parce qu'il eſt de M. de Voltaire, ſachant très bien qu'il ne faut pas tant s'appéſantir ſur la morale & la métaphyſique.

14 *Décembre* 1775. On ne ſauroit croire, ou

plutôt on doit penser qu'il y a un grand mouvement à Versailles. On appelle M. de St. Germain *le Maupeou du Militaire.* Toute la haute Noblesse que ses suppressions intéressent, est en allarme & crie contre lui. On a excité *Monsieur*, qui a intérêt à la chose, à cause des Carabiniers. Il est allé chez le Ministre de la guerre lui demander raison de son projet. M. de St. Germain lui a répondu très respectueusement que ce n'étoit pas lui qui le vouloit, mais le Roi. On présume la résolution de S. M. invariable à cet égard, confirmée par les avis des trois Ministres, M. de St. Germain, M. Turgot & M. de Malesherbes.

14 *Décembre* 1775. Les parens de Madame la Présidente de St. Vincent annonçoient depuis long-tems un Mémoire formidable. Il paroît enfin, & répond tellement à l'épithete, que leur Avocat n'a osé le signer, & qu'on a eu recours à un Avocat forain, qui court ainsi, dit on, risque de n'être jamais inscrit sur le Tableau.

15 *Décembre* 1775. Il y avoit autrefois un fonds en masse pour les pensions de Mrs. de l'Académie des Sciences, qui n'étoient point fixées individuellement, & étoient plus ou moins fortes, suivant la volonté du Ministre, c'est à dire, suivant que ces Savans faisoient leur cour à Madame de Langeac. M. de Malesherbes a senti l'inconvénient de cet arbitraire, & a laissé,

comme on a dit, Messieurs de l'Académie maîtres d'en disposer; c'est à dire, qu'elles ne seront plus fortes qu'à raison de l'ancienneté d'élection à la place de Pensionnaire; ce qui ne se pratiquoit pas ainsi, puisque les plus jeunes avoient quelquefois les meilleures.

15 *Décembre* 1775. Le Roi est allé dîner avant-hier à Saint Ouen chez M. le Maréchal Prince de Soubise. S. M. lui a demandé tout simplement un alloyau. Cette faveur, dont jouissoit beaucoup autrefois ce Seigneur sous le feu Roi, mais dont on ne l'auroit pas cru si susceptible sous celui-ci, intrigue les courtisans, toujours allarmés de peu de chose. On ajoute que S. M. en le laissant maître du choix des convives, lui a déclaré qu'elle ne vouloit point de femmes.

15 *Décembre* 1775. Dans la brochure *sur les Corvées*, M. de Voltaire se fait le champion du Contrôleur général & répond à ceux qui se recrient contre la substitution d'un impôt à cette charge. Mais non content de résoudre les objections les plus ordinaires & les plus fortes sur cet objet, il évente les causes secrettes de ces clameurs, qu'il développe & qu'il attribue à l'ignorance des riches habitans de Paris, aux mécontentemens des gros financiers & au desespoir des intrigans, qui sous un Ministre pareil désesperent de faire fortune.

15 *Décembre* 1775. Au Mémoire pour Mad. de St. Vincent est joint un autre écrit, ayant

pour titre: *Reproches des faux témoins &c.*
là est signé de l'Avocat ordinaire, *Piet*
fils. La Consultation est du 6 Décembre.

16 *Décembre* 1775. Il paroît une Sente
Châtelet d'une espece singuliere, en ce
Tribunal se mêle de fonctions que s'attrib
dinairement le Tribunal supérieur. Il s'agi
condamnation de Livre; & celui qui a ét
digne de l'animadversion du Châtelet, a p
tre: *la Philosophie de la Nature.* On ne sai
quoi il a mérité cette prédilection. Il
six volumes, & passe dans le monde po
d'un M. de l'Isle. Dès le 11. Septembre i
été dénoncé à la Compagnie assemblée
Chambre du Conseil, par un de Messieu
avoit fait à cet égard un long discours. La
pagnie avoit arrêté en conséquence que les
du Roi prendroient communication, tant
vre que dudit récit. Enfin Me. de Delay
chers, Premier Avocat du Roi, ayant fa
rapport, le dit livre a été condamné à êt
ceré & brûlé en la place de Grève par l'e
teur de la haute Justice, comme impie, bla
matoire & séditieux, tendant à souleve
peuples contre la religion & le gouvernem
à renverser tous les principes de la sûreté
l'honnêteté publique, & à révolter les sujet
tre l'autorité du Roi.

On ne sait pourquoi cette Sentence, du 9

tembre, n'a été exécutée que le jeudi 14 Décembre.

16 *Décembre* 1775. Les reproches de Madame de St. Vincent contre les faux témoins administrés par M. le Maréchal de Richelieu contre elle, sont de la plus grande force, & suivant eux il en résulte que ce Seigneur demeure lui-même convaincu, ou véhémentement soupçonné, d'être l'auteur du crime dont il accuse cette Dame. Outre les reproches généraux, il y en a de particuliers contre les Experts en écriture, très détaillés & fondés sur les interrogatoires; les autres personnages, jouant un rôle dans l'affaire, sont également discutés, & il paroît d'après cet exposé que les faits sont portés au plus haut degré d'évidence, & que tout le Public, du moins la partie la moins prévenue, commence à se ranger du côté de la Présidente.

Quant à la réponse de cette Dame, c'est un récit très détaillé de tous les faits. S'il n'a pas produit une aussi forte sensation dans le public comme Mémoire offensif contre le Maréchal, il est on ne peut plus adroitement fait comme défensif, puisque ce n'est point à elle qu'est imposé le devoir de faire preuve; que c'est à son accusateur, & qu'ayant démontré que les moyens sont insuffisans, nuls ou faux, elle se trouve justifiée par eux-mêmes, & il ne reste à M. le Maréchal, en ce combat scandaleux, que la honte de l'avoir livré.

C'est certainement le meilleur ouvrage qui ait encore été fait par Mad. de St. Vincent. Outre qu'il est infiniment mieux écrit, qu'il ne sent point le Légiste & le Barreau, il est ordonné avec une sagesse, une clarté & une intelligence qui font infiniment d'honneur à son auteur. Tel qu'il soit, si le ton en est quelquefois vif, hardi, chaud & vindicatif, on conçoit qu'il ne devoit pas être autrement, étant souscrit de 54 signatures des parens ou alliés de Mad. de St. Vincent, tous gens de qualité, & souvent de la plus haute. Celui-ci, fondé sur celui des reproches, n'est censé avoir paru qu'après, c'est-à-dire le 10 Décembre.

16 *Décembre* 1775. On savoit déjà que l'Assemblée du Clergé qui avoit fait une collection formidable de tous les livres contre la Religion répandus en France, depuis sa grande assemblée de 1765, n'oseroit entreprendre la tâche de répondre à tant d'écrits, qui auroient occupé ses coopérateurs les plus laborieux pendant des années entieres, & qui peut-être au bout de ce tems n'auroient pu qu'annoncer leur impuissance par des réponses peu satisfaisantes & vraisemblablement peu lues. Le Clergé, pour se tirer d'affaire, a imaginé de substituer à une refutation solide & complette, une espece de sermon, de manifeste contre les Incrédules, ayant pour titre :

Avertissement de l'Assemblée générale du Clergé

de France, tenue à Paris par permission du Roi, en 1775, aux Fideles de ce Royaume, sur les avantages de la Religion Chrétienne, & les effets pernicieux de l'Incrédulité. C'est celui qui a été présenté dimanche 10 au Roi, par les Agens généraux du Clergé; ce qui donne déjà à rire dans Paris, aux dépens de Nosseigneurs.

17 *Décembre* 1775. La premiere tragédie que les Comédiens François doivent donner, & qui est aujourd'hui ce qu'ils appellent à l'étude, c'est Lorédan, piece de M. de Fontanelle. Elle devoit avoir lieu il y a plusieurs années, mais elle a essuyé différens contretems & retards, comme c'est malheureusement trop ordinaire à ce théâtre.

18 *Décembre* 1775. M. le Maréchal Duc de Noailles ayant voulu supplier le Roi de lui faire communiquer par M. le Comte de St. Germain les Mémoires de ce Ministre concernant la réforme des Gardes du Corps, dont il est Capitaine, S. M. lui a répondu sechement qu'elle n'aimoit point les curiosités.

19 *Décembre* 1775. A l'Avertissement du Clergé est jointe une condamnation de plusieurs livres contre la Religion, qui ont paru depuis la derniere assemblée de 1765. Ces livres sont *le Christianisme dévoilé — L'Antiquité dévoilée par ses usages. — Le Sermon des Cinquante. — L'Examen important*, attribué dans le frontispice de cet ouvrage au Lord Bolingbroke. — *La Con-*

tagion sacrée. — L'Examen critique des anciens & nouveaux apologistes du Christianisme. — La Lettre de Trasybule à Leucippe. — Le Systême de la Nature. — Le Systême Social. — Les Questions sur l'Encyclopédie. — De l'homme. — L'Histoire critique de la vie de J. C. — Le Bon Sens. — L'Histoire Philosophique & Politique du Commerce & des Etablissemens des Européens dans les deux Indes, &c.

Ces livres sont condamnés *in globo*, comme contenant des principes respectivement faux, injurieux à Dieu & à ses augustes attributs, favorisant ou enseignant l'Athéisme, pleins du poison du Matérialisme, anéantissant les regles des mœurs, introduisant la confusion des vices & des vertus, capables d'altérer la paix des familles, d'éteindre les sentimens qui les unissent, autorisant toutes les passions & les desordres de toute espece, tendant à inspirer du mépris pour les livres saints, à renverser leur autorité, à dépouiller l'Eglise du pouvoir qu'elle a reçu de J. C. & à décrier ses ministres, propres à révolter les sujets contre leurs souverains, à fomenter les séditions & les troubles, destructifs de toute révélation, remplis de calomnies & d'outrages contre notre sainte loi & la personne adorable de J. C. notre Sauveur, scandaleux, téméraires, impies, blasphématoires & aussi offensans pour la Majesté Divine que nuisible au bien des Empires & des sociétés.

Il eſt à obſerver que cette Condamnation n'eſt ſignée que des Prélats, comme ſe croyant ſeuls en droit de prononcer ſur les matieres de dogme.

Il eſt à obſerver encore que l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens des Européens dans les deux Indes*, eſt celui qui ait le plus provoqué l'attention de Noſſeigneurs. Ils l'ont déſigné ſpécialement dans leur Avertiſſement, où ils le qualifient de l'un des plus ſéditieux Ecrivains parmi les Incrédules modernes.

Enfin le tout eſt terminé par une Lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du Clergé de France, où l'Aſſemblée leur rend compte que parmi les importans objets qui l'ont occupée durant ſes ſéances, ſa principale application s'eſt portée ſur les moyens d'arrêter le cours des livres impies & les progrès de l'irréligion. Qu'elle avoit commencé par recourir au Roi; que pour donner plus de poids à ſes Remontrances, elle l'avoit ſupplié de permettre qu'elles lui fuſſent préſentées, non par une Députation ordinaire, mais par l'aſſemblée en Corps; que S. M. avoit écouté avec autant d'intérêt que d'attention le Prélat qui avoit porté la parole; que la réponſe du Roi avoit exprimé de la maniere la plus forte ſon attachement inviolable à la Religion; que S. M. avoit répondu depuis à ſes remontrances, qu'elle donneroit les or-

dres les plus précis pour que les Loix & Réglemens sur la Librairie, dont le Clergé demandoit l'exécution, ne fussent pas éludés au préjudice de la Religion & des mœurs. Cette Lettre est datée le... Décembre 1775. Du reste, le Clergé assemblé joint à cette Lettre son Avertissement & sa Condamnation, &c. en disant à chaque Prélat qu'il fera de ces deux écrits l'usage que sa sagesse lui prescrira.

19 *Décembre.* 1775. On a le procès verbal de la séance de M. le Noir au Parlement de Pau, en date du 13 Novembre. On y voit, ainsi qu'on l'avoit dit, que ce Magistrat n'avoit aucun militaire avec lui, & qu'il a présidé seul à la cérémonie, accompagné du Sr. Journet, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité d'Auch : que le Parlement étoit composé du Premier Président & de six Présidens à Mortier, de l'Evêque d'Oleron, Conseiller né, de deux Chevaliers d'honneur & de 29 Conseillers; & que tout le Parquet étoit représenté par un Substitut. Le discours de M. le Noir est remarquable par cet esprit de cour qui fait trouver tout bien, par les éloges qu'il prodigue également & aux Conseillers démis & aux Conseillers restés, par la douleur de ce Magistrat d'avoir été employé ci-devant à la destruction des Parlemens, & par sa joie de servir aujourd'hui d'instrument à leur rétablissement. Il a insinué aux Magistrats d'avoir ce même esprit de

souplesse, de s'accommoder, de se faire tous à tout. Il annonce que S. M. donne une marque particuliere de sa confiance à son Parlement, en l'admettant à concourir à ce qui peut concerner le réglement de son service, intéresser l'administration de la justice, & à lui proposer les moyens de faire le bien des habitans de son ressort.

Le discours du Premier Président, le moteur de tous les troubles de ce Parlement par le despotisme qu'il a voulu introduire, n'est pas moins singulier, en ce que malgré la mortification qu'il essuye que par le retour des anciens Magistrats, qu'il a traversé le plus qu'il a pu, il fait bonne contenance & semble se féliciter de l'évenement, comme s'il l'eut desiré avec ardeur. Il a cependant le courage d'y faire mention des Magistrats expulsés, dont il exalte les vertus & les talens, & il charge M. le Noir de témoigner au Roi à quel point ces victimes infortunées méritent ses bontés par leur zele pour le bien public.

Une circonstance particuliere de ce Procès Verbal, c'est qu'après les enrégistremens faits en la Grand'Chambre, Mrs. le Noir & Journet, & le Parlement, sont descendus en la salle d'audience, où le public étoit assemblé, & où M. le Noir a fait un autre discours d'apparat. La publication des Edits faits, ils sont remontés à la Grand'Chambre, où M. le Noir a invité le Parlement à travailler incessamment aux mémoires

que S. M. a ordonné lui être envoyés par
ticle 12 de l'Edit de rétabliſſement, & il a
M. le Premier Préſident de le mettre à porté
concourir ſans délai à l'exécution des inter
de S. M. Il a été nommé à cet effet des (
miſſaires, avec indication de s'aſſembler
prochain 16 du préſent mois, à 4 heur
relevée, chez M. le P. P. pour rempli
vues de S. M.

Une autre circonſtance particuliere, c'eſ
M. le Noir a remis deux Lettres adreſſ
Mrs. les Officiers du Parlement, l'une pa
de Miromenil, Garde des Sceaux, & l'
par M. de Malesherbes, Secrétaire d'Etat a
partement de cette province. La lecture fai
dites Lettres, qui feront tranſcrites dans le
giſtre, M. M. le Noir & Journet ſe ſont
rés au Parquet.

19 *Décembre* 1775. Le Sr. Deſtouches, l
damnée de M. l'Abbé Terrai, profitant du c
qu'il avoit ſur l'eſprit des officiers municipa
la ville de Lyon, ou plutôt de la terreur qu
& ſon maître leur avoient inſpirée, les avo
gagés à faire faire à Paris par un ſculpteur
bile le Buſte de ce Contrôleur général, po
placer dans leur hôtel de ville: depuis l'e
ſion de l'Abbé Terrai ils ont rougi de leur
libération & ont réſolu qu'elle n'auroit au
ſuite. Mais le Buſte eſt fait, & l'artiſte de
de à être payé, ſauf à eux à en diſpoſer co
ils voudront.

20 Décembre 1775. Le même jour de la réinstallation du Parlement de Pau, cette Compagnie a fait l'Arrêté suivant, dont elle a donné sur le champ connoissance à Mrs. le Noir & Journet, retirés au Parquet pendant ce tems-là. En voici la teneur.

„ Dans la même séance arrêté, que la Cour „ pénétrée de la plus vive reconnoissance des „ bienfaits dudit Seigneur Roi, comblée de „ joye de ce que rendant justice au zele dont „ tous les membres n'ont cessé d'être animés „ pour son service, ledit Seigneur Roi daigne „ les rappeller à des fonctions qui dans tous les „ tems ont fait leur gloire & qui, s'il étoit „ possible, leur deviendroient aujourd'hui plus „ précieux par les marques publiques de satisfac„ tion que cet évenement excite dans tout le „ ressort; ladite Cour desireroit pouvoir se „ rendre en Corps au pied du trône pour en „ remercier ledit Seigneur Roi; mais que re„ tenue par son devoir, assurée de donner au„ dit Seigneur Roi une preuve plus certaine de „ ses sentimens, en les sacrifiant tous au bon„ heur de ses Peuples & au soin de leur rendre „ la justice, elle supplie ledit Seigneur Roi d'a„ gréer que le Sr. de Navailles Pocyferé, Che„ valier d'honneur, qui se rend près de sa per„ sonne sacrée en qualité de Député des Etats „ de cette Province, lui porte au nom de la

„ dite Cour l'hommage de son attachement, de
„ sa soumission, de son amour & de son respect".
„ Dans la même séance arrêté que dans l'in-
„ stant M. M. les Commissaires du Conseil se-
„ ront visités pour leur témoigner la satisfaction
„ de la Cour du choix que ledit Seigneur Roi
„ a fait de leurs personnes, pour lui porter ses
„ ordres, & pour les assurer du zele avec le-
„ quel ladite Cour concourra avec eux à tout
„ ce qui peut intéresser le service dudit Sei-
„ gneur Roi & le bonheur des peuples confié à
„ ses soins".

21 *Décembre* 1775. Il n'y aura enfin plus de peine de mort infligée aux déserteurs: ils seront condamnés pour la vie à des galeres de terre & employés à travailler aux fortifications. Il y aura trois dépôts principaux, à Strasbourg, à Metz, à Lille.

22 *Décembre*. On a nouvelle de la mort du Grand-Maître de Malthe, remplacé par un *Rohan*. Celui-ci, quoique François d'origine est né en Espagne, où son pere se retira sous la minorité du feu Roi, pour se soustraire au jugement prononcé contre lui, comme ayant cherché à fomenter une révolte contre M. le Régent.

22 *Décembre*. On sait que le Roi de Prusse fait solliciter le Sr. Tronchin de venir le visiter dans la maladie grave dont il est attaqué, & qu

ce Docteur a répondu qu'il ne pouvoit quitter le Duc d'Orléans, auquel il étoit attaché, & encore en état de convalescence.

22 *Décembre* 1775. Il paroit que la Maison de *Rohan* est à la veille d'obtenir une faveur qu'elle demandoit depuis longtems; celle d'avoir le Cordon Bleu à 25 ans. On croit qu'en conséquence le Prince de Soubise recevra cet Ordre au 1er. Janvier 1776.

23 *Décembre*. Me. Linguet n'a pu obtenir la permission de faire imprimer sa Requête, qu'on dit admirablement bien faite. Elle n'est point encore rejettée, ainsi qu'on l'avoit annoncé, mais elle sera rapportée avant la fin de l'année, & lui-même n'en attend aucun succès.

23 *Décembre*. Le Baron de Pirch, Capitaine Aide-major au Régiment d'Anhalt, celui qui a beaucoup guidé M. de Monteynard & M. du Muy dans les changemens qu'ils ont faits à notre Tactique, a été dangereusement blessé à Strasbourg, & l'on regarde cette rixe comme une suite de la jalousie des autres Militaires.

23 *Décembre*. On ne peut nombrer les demandes en séparation dont les Tribunaux retentissent & qui augmentent tous les jours. La Marquise de Gouy reparoit sur les rangs; elle a présenté une nouvelle Requête, avec quelques faits nouveaux, où elle se plaint beaucoup de la lésinerie de son mari envers elle, prodigue pour lui seul.

23 *Décembre* 1775. Qui croiroit que dans ce ſiecle & dans ce moment-ci, il ſe trouveroit encore quelque Fanatique pour reſſuſciter la vieille querelle du Formulaire! C'eſt ce que fait l'auteur d'un gros volume, du caractere le plus fin, ſur cet objet. Il paroît auſſi une *Lettre en réponſe de l'Ami de Province, à la Lettre de M***, du* 30 *Août dernier*, ſur le prétendu rétabliſſement des ſoi-diſant Jéſuites. Elle eſt datée du 9 Novembre, & donne les motifs de crédibilité, aſſurant à jamais l'anéantiſſement de cette Société.

24 *Décembre.* Mrs. de la Ville ne pouvant tenir aux frais d'adminiſtration que leur coûte l'Opéra, auxquels elle conſacre de ſes fonds plus de 50,000 écus par an, ont imaginé d'en confier le ſoin à quelque compagnie. Il s'en préſente une, à la tête de laquelle voudroit ſe mettre le Sr. Berthin, des Parties Caſuelles, homme fort riche, fort paillard & qui conſacrera volontiers une partie de ſon revenu pour ſe livrer à l'aiſe à tout ſon libertinage au milieu de ce voluptueux ſerrail, mais il faut voir auſſi ſi le public ſera mieux ſervi.

25 *Décembre.* On a parlé pluſieurs fois du Sr. Dulaurens, Maire de Rochefort, occupé depuis cinq ans à ſolliciter pour cette ville la liberté du commerce des Colonies. Il avoit contre lui les Fermiers généraux & la ville de

la Rochelle, soutenue par le Sr. Senac de Meilhan, alors son Intendant : outre les contrariétés qu'il avoit éprouvées, il avoit reçu un ordre de sortir de Paris, qui heureusement n'eut pas de suite: enfin il a surmonté toutes les difficultés & toutes les objections, & il a obtenu un Arrêt du Conseil du 4 de ce mois, qui assimile Rochefort pour servir d'entrepôt au commerce des Colonies, aux villes dénommées par le Réglement de 1717. Outre cette faveur, on espere que le Ministère y ramenera les armemens & les approvisionnemens pour les Colonies au compte du Roi, transportés à Bordeaux depuis quelques années.

La ville de Rochefort a été si enthousiasmée du zele de son Maire, que par une Délibération elle a arrêté de lui faire une pension, réversible en partie sur la tête de sa femme, de faire faire son portrait & de le placer dans l'hôtel-de-ville.

25 *Décembre* 1775. Le Sr. Laideguive, Notaire, un des plus habiles hommes de son métier, vient de mourir. Il avoit un art merveilleux de rédiger les actes & d'y répandre une sorte d'éloquence, sans rien ôter à la clarté, à la force, à la précision des stipulations. Il étoit fort riche & laisse trois millions de bien. On observe à l'égard de sa charge, à quel point d'importance cet effet, dont la finance est de 40,000 Livres, se trouve porté aujourd'hui. Il est question de la vendre 300,000 Livres.

26 *Décembre* 1775. On sait que depuis qu'il est question de valider les mariages des Protestans, le gouvernement a invité M. de Voltaire à écrire sur cet objet intéressant : en conséquence il a fait ramasser à Paris toutes les pieces qui ont paru depuis quelque tems sur cette matiere, & l'on attend avec impatience son importante production. Il résulte toujours des sollicitations de M. Turgot à cet égard envers le Philosophe de Ferney, qu'il ne quitte pas prise & cherche seulement à bien préparer les esprits, à les éclairer, à faire précéder la voix de l'humanité dans les cœurs, avant de rendre une loi décisive.

27 *Décembre*. On n'a pas manqué de faire ici au Général Ricci une Epitaphe, sinon spirituelle, au moins très mordante. Cette production est bien digne d'une plume Janséniste, dont elle sort vraisemblablement : en attendant quelque chose de mieux on va rapporter celle-ci :

Ci gît le dernier chef de la troupe d'Ignace
Dont la rage employa le poison & le fer,
Si jamais Dieu lui faisoit grace.
Le Ciel deviendroit un Enfer.

28 *Décembre*. M. de Voltaire, non content des divers éloges prodigués à M. Turgot & à son administration par voie indirecte, vient d'adresser à ce Ministre une Epitre intitulée : *le Tems présent*. C'est une peinture touchante & agréable par le contraste de la vie malheureu-

fe que les habitans de la campagne menoient depuis longtems, avec celle dont ils vont jouir sous un Gouvernement ami de l'agriculture & de l'humanité. L'auteur les met eux-mêmes en scene, & les fait parler d'une façon bien flatteuse pour M. Turgot. On y retrouve la maniere unique de l'auteur de tant de productions du même genre, qu'on lit toujours avec un nouveau plaisir. Il a eu l'adresse d'y faire venir M. de Choiseul, & de lui donner le coup d'encensoir, pour réparer, s'il est possible, le reproche d'ingratitude, qu'il n'a malheureusement que trop mérité envers cet illustre Mécene.

29 *Décembre* 1775. La procédure concernant l'affaire du Maréchal de Richelieu est absolument close, & l'on espère voir enfin finir ce procès important. M. le Prince de Conti est toujours très favorable au Maréchal, & annonce qu'il se fera porter aux assemblées plutôt que d'y manquer. Le grand nombre des Ducs est aussi pour M. de Richelieu, mais les partisans de Madame de St. Vincent comptent sur les Magistrats en plus grand nombre.

29 *Décembre*. On rapporte que la Reine ayant entrepris M. le Comte de St. Germain sur ses opérations, lui avoit demandé pourquoi il conservoit 50 Gendarmes & 50 Chevaux-Légers? ajoutant: „c'est, sans doute, pour accompagner „ le Roi au Lit de justice? — Non, Madame, „ c'est pour figurer aux *Te Deum*".

29 *Décembre* 1775. L'Emprunt du Clergé, quoique rempli depuis longtems, est toujours ouvert. Cet Ordre se propose de faire ainsi une navette continuelle: comme il n'est qu'à quatre pour cent, il remboursera ses dettes plus onéreuses à cinq, ce qui fera refluer beaucoup d'argent dans le public & doit consolider la réduction volontaire de l'intérêt à quatre pour cent généralement.

30 *Décembre*. On sait que M. de Voltaire étoit fort lié avec l'abbé de Voisenon, c'est-à-dire autant que deux gens de Lettres peuvent l'être. Quoi qu'il en soit, il étoit naturel que le premier célébrât la mort de l'autre: c'est ce qu'il a fait par une Epitaphe, où l'on voit que la douleur ne l'a pas empêché de s'égayer sur cette triste matiere. Voici comme il caractérise son confrere, l'Académicien:

Ici git ou plutôt frétille
Voisenon, frere de Chaulieu:
A sa muse vive & gentille
Je ne prétends pas dire adieu,
Car je m'en vais au même lieu,
Comme cadet de la famille.

30 *Décembre*. Il paroît une *Lettre d'un Fermier de Champagne à M. Necker*, facétie qu'on attribue à M. de Voltaire. Elle roule sur le livre de ce Banquier, relativement au commerce & à la législation des grains; & l'on conçoit

aisément que le persiflage étoit la seule arme avec laquelle le Philosophe de Ferney pût combattre en matiere de politique, de commerce & d'administration, contre un homme aussi profond & aussi exercé que son rival.

31 *Décembre* 1775. On exalte beaucoup deux traits du Roi qui annoncent que S. M. entre dans les bonnes vues que lui présentent ses Ministres, les adopte sincerement & est à cet égard plus sévere qu'eux. M. le Comte de St. Germain lui-même, & M. de Malesherbes de son côté, ayant proposé à ce Prince d'accorder respectivement une pension à des sujets pour lesquels on en sollicitoit, la réponse successive de S. M. a été qu'elle ne pouvoit en donner qui fussent onéreuses à ses peuples ; qu'étant dans le cas de faire justice en payant ses dettes & diminuant les impôts ; elle ne devoit s'occuper d'une munificence déplacée.

31 *Décembre*. On sait que Louis XV, s'embarrassant peu de l'avenir, mangeoit continuellement d'avance sur les revenus de l'Etat & qu'à sa mort il avoit ainsi anticipé de 180 Millions, dont les Receveurs généraux & autres gros Financiers avoient fait les avances: depuis que M. Turgot est dans le Ministere, il est démontré qu'il a diminué cette anticipation de 37 Millions, par les différentes réductions & économies sur ces emprunts usuraires ; ensorte qu'en allant toujours sur les mêmes erremens,

l'allégement doit devenir de plus en plus considérable. Voilà ce qui désole les sang-sues publiques & les fait crier après un Contrôleur général, qui leur ôte des bénéfices aussi gros & aussi funestes pour le Monarque.

31 *Décembre.* On parle des *Volumes 6 & 7*, servant de Suite au *Journal historique de la Révolution opérée dans la Constitution de la Monarchie Françoise par M. de Maupeou.* Ceux-ci embrassent la Restauration de la Magistrature, depuis la mort de Louis XV jusques à Pâques de cette année, tems où les Parlemens se sont trouvés rétablis, sauf ceux de Metz & de Pau, qui l'ont été depuis, ainsi que nous l'avons marqué plus haut. L'auteur annonce un nouvel ordre de choses par son Epigraphe: *aspice venturo lætentur ut omnia seclo*, qui contraste à merveille avec la premiere: *quis talia fando temperet a lacrymis!*

31 *Décembre.* *Le Connétable de Bourbon* n'a pas eu hier le succès que l'on s'en promettoit: on a trouvé que les changemens ne l'avoient point amélioré, & que le dénouement étoit, au contraire, plus détestable. Les partisans de l'auteur profitant de la liberté donnée récemment à la cour d'applaudir, l'ont fait à toute outrance; mais en revanche il s'est élevé au 5e. acte un murmure ressemblant fort à des huées. La Reine, qui protege M. de Guibert & son ouvrage, a été très mécontente d'une critique aussi marquée & aussi indécente.

On a donné ensuite *le Ballet de Medée & Jason*, exécuté il y a plusieurs années à Paris dans l'Opéra *d'Ismene & d'Isménias*. Il faut se rappeller que cette Pantomime est un poëme complet en trois Actes. Mlle. Allard y a reparu & a rempli le rôle de *Medée* dans le genre le plus tragique. Les accessoires des décorations & du spectacle en ont rendu les effets plus frappans, au point de passer des yeux à l'ame & de l'émouvoir fortement.

Fin du Huitieme Volume.

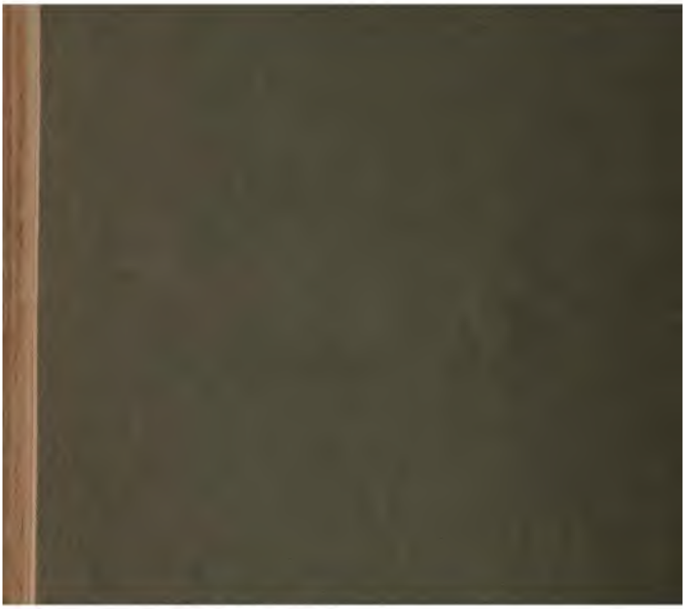

DEC 11 193[illegible]